



Master

2021

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

L'Irak et la question environnementale : entre gestion de l'eau et reconstruction nationale

Ali, Jela

How to cite

ALI, Jela. L'Irak et la question environnementale : entre gestion de l'eau et reconstruction nationale. Master, 2021.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:171568>

GLOBAL STUDIES INSTITUTE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

COLLECTION « MÉMOIRES ÉLECTRONIQUES »

Vol. 122-2023

**L'Irak et la question environnementale :
entre gestion de l'eau et reconstruction nationale**

Mémoire présenté pour l'obtention
du Master Moyen-Orient
par Jela Ali

Rédigé sous la direction de Azzedine Rakkah
Juré : Ozcan Yilmaz
Genève, août 2021

Remerciements

Je suis redevable auprès de plusieurs personnes.

Je tiens à remercier le Dr. Azzedine Rakkah pour avoir accepté d'être le directeur de ce mémoire, pour sa patience lors de ma rédaction, ainsi que pour m'avoir motivée et apporté de précieux conseils, ce qui m'a permis d'améliorer mon travail. Je suis reconnaissante pour sa relecture, ses corrections, pour avoir été aussi disponible et compréhensif.

Je souhaite également remercier sincèrement le Dr. Ozcan Yilmaz d'avoir accepté d'être le juré de ce mémoire, et d'avoir pris du temps pour permettre des échanges enrichissants, pendant toutes ces dernières années. Un grand merci pour son soutien tout au long de mes études, ainsi que pour ses conseils brillants, précieux et inspirants.

Je ne peux pas oublier de remercier également Marie Ferka-Zazou et Yacine Ferka-Zazou pour leurs encouragements, leur soutien et leur relecture, sans lesquels ce travail ne serait jamais terminé.

Je voudrais également remercier mes parents pour leur soutien et l'amour inconditionnel, qui m'ont permis d'entreprendre ces études dans des conditions bienveillantes. Mes frères m'ont soutenue tout au long de ma vie, et m'ont fait rire dans toutes les situations.

Un grand merci à tous mes proches et ami.e.s, qui m'ont soutenue tout au long de cette aventure passionnante.

Enfin, je tiens également à remercier M. Gilles Mulhauser et M. Khaled Sulaiman pour ces discussions fascinantes et instructives sur la question de l'eau. Merci également à M. Christian Berthaut pour la discussion.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Sommaire

Remerciements	2
Sommaire	3
Liste des figures	4
Introduction	5

Première partie **Portrait historico-géographique de l'Irak**

Chapitre 1 : Histoire politique de l'eau en Irak de 1915 à 2021	11
1.1 De l'occupation en 1915 à la République irakienne en 1958	11
1.2 Le régime du parti Baas jusqu'à l'occupation américaine	19
1.3 Le printemps arabe	25
1.4 L'histoire de l'eau potable et l'accès à l'eau traitée	27
Chapitre 2 : Portrait hydrologique et géographique de l'Irak	32
2.1 Introduction à la géographie de l'eau en Irak	32
2.2 La topographie de l'Irak et du bassin de l'Euphrate-Tigre	33
2.3 Les bassins hydrauliques des deux fleuves : l'Euphrate et le Tigre	35
2.4 La disponibilité de la ressource hydraulique	40
2.5 Consommation de l'eau	44

Deuxième partie **Entre la rivalité et l'hydro-politique**

Chapitre 3 : La sécurisation de l'eau	47
3.1 Construction des barrages	47
3.2 Les barrages irakiens	47
3.3 Les barrages et la gestion de l'eau	49
3.4 Les aménagements turcs et syriens	51
3.5 La Syrie et l'Irak	54
Chapitre 4 : La rivalité ou la coopération ?	56
4.1 Les accords bilatéraux	56
4.2. Une institutionnalisation de la coopération régionale de 1990 à 2021	59

Troisième partie **La perspective interdisciplinaire**

Chapitre 5 : Le droit international des eaux douces	61
5.1 Le droit international - Fleuve transfrontalier ou international ?	61
Chapitre 6 : L'analyse des variables	68
6.1 L'eau – une nouvelle arme ?	68
6.2 La privatisation de l'eau	72
6.3 L'impact environnemental	76
6.4 L'absence de coopération régionale	85
6.5 Le développement économique et la question de l'eau	88
6.6 Le Kurdistan irakien, syrien, turc et iranien	91
Bibliographie	94
Table des matières	113

Liste des figures

Figure 1 : Les accords de Sykes-Picot, carte de mai 1916	12
Figure 2 : Les zones d'influences des Britanniques sous mandats de la Société des Nations	13
Figure 3 : La carte des accords de Sykes-Picot	14
Figure 4 : Population totale de 1960 à 2020	28
Figure 5 : Population ayant accès à l'eau potable de 1958 à 1992 en %	29
Figure 6 : Population ayant accès à l'eau potable de 1993 à 2018 en %	29
Figure 7 : Graphique historique des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable	29
Figure 8 : Avez-vous un accès suffisant à l'eau pour votre usage personnel ?	31
Figure 9 : Population utilisant les services d'approvisionnement d'eaux	31
Figure 10 : Les précipitations entre avril 2020 et mars 2021	35
Figure 11 : Bassin de l'Euphrate	36
Figure 12 : Distribution du bassin de l'Euphrate	37
Figure 13 : Distribution du bassin du Tigre	37
Figure 14 : Système fluvial mésopotamien	38
Figure 15 : Ressources en eau renouvelables par habitant en Irak en 1962	41
Figure 16 : Ressources en eau renouvelables par habitant en Irak en 2017	42
Figure 17 : Débit de l'Euphrate en Irak (1932-2003)	42
Figure 18 : Prélèvement d'eau dans le secteur agricole, industriel et municipal	44
Figure 19 : Prélèvements d'eau pour les différents secteurs	45
Figure 20 : Total des ressources en eau disponibles et les besoins	46
Figure 21 : Menaces sur la gestion de l'eau dans le bassin de l'Euphrate et du Tigre	70
Figure 22 : Projet de dessalement à Bassora	75
Figure 23 : Observatoire mondial de la sécheresse	78
Figure 24 : Carte des projets hydrauliques et du dessalement	79
Figure 25 : Ressources en eau renouvelables disponibles par habitant, 1962-2014	80
Figure 26 : Image satellite datée du 15 juillet 2018, nappe de pétrole	85
Figure 27 : Schéma explicatif du conflit de l'eau	88
Figure 28 : Evolution du rapport entre les recettes pétrolières et la valeur des exportations de pétrole	90
Figure 29 : Carte du Kurdistan - noyau actuel des zones de peuplement kurdes	93

Par facilité d'écriture, l'emploi du masculin comprend toutes les personnes dans l'ensemble de ce document.

Introduction

L'Irak, le pays entre deux fleuves ou encore la Mésopotamie n'est plus associée à l'ancienne civilisation qu'elle a été, mais plutôt à l'instabilité politique. L'Irak exemplifie certaines problématiques symptomatiques de la région. La question de l'environnement et la gestion de l'eau s'est posée dès la création de l'État irakien. Les frontières actuelles du Moyen-Orient sont clairement définies et tracées, alors qu'avant la Première Guerre mondiale, toute cette zone était sous le pouvoir de l'Empire ottoman, à l'instar des deux fleuves, l'Euphrate et le Tigre.

Après la Première Guerre mondiale, un mandat est instauré sur la Mésopotamie. De nouvelles frontières sont dessinées et de nouveaux États voient le jour. Par l'établissement des frontières dans la Mésopotamie, la Turquie, l'Irak, la Syrie et l'Iran sont entourée autour des deux fleuves, l'Euphrate et Tigre. Avec l'établissement des frontières, les deux fleuves, l'Euphrate et Tigre coulent soudainement le même trajet, mais sous des différents régimes étatiques et territoires.

Le statut des deux fleuves change, et la conquête du contrôle de l'eau débuta entre les pays riverains.

Quant à l'Irak, une gouvernance anglaise y est instaurée et l'Irak restera sous « mandat britannique » jusqu'à son indépendance en 1932. En 1920¹, par suite de l'établissement de la puissance mandataire britannique, la population mésopotamienne dans le sud de l'Irak, majoritairement chiïte, s'est révoltée contre l'occupation britannique.

L'Irak, à cette époque, tout comme aujourd'hui, est le théâtre de mobilisations. D'autres villes dans la région le sont également ; nous pouvons citer des manifestations populaires qui sont confrontées à des conditions de vie difficile. Que ce soit en Syrie, au Liban ou à Gaza, la question de de l'instabilité politique est constante.

Depuis quelques années, le réveil climatique a sonné. Ces populations demandent de l'eau potable. Son contrôle ainsi que sa gestion et ses infrastructures sont constamment à l'ordre du jour des États du Moyen-Orient. En effet, qu'il s'agisse du stress hydrique du Jourdain, plaçant l'eau comme l'un des enjeux du conflit israélo-palestinien, ou du Nil, qui est stratégiquement important pour l'Égypte et l'Éthiopie. Les vallées des fleuves sont confrontées à des questions d'urgence climatique et gouvernance régionale.

Nous savons que le Tigre et l'Euphrate ont été importants pour la civilisation en Mésopotamie pendant plusieurs siècles, mais aujourd'hui cette région n'est plus associée à une agriculture productive ou à un Jardin d'Eden, comme cela fut le cas. La question de la gestion de l'eau s'est posée dès la création de l'État irakien.

Le stress hydrique de l'Euphrate et du Tigre est une question d'actualité qui ne concerne pas seulement l'Irak, mais également ses pays voisins tels que la Syrie, l'Iran et la Turquie. Ainsi, la gestion de ces fleuves transfrontaliers n'est pas qu'une question nationale, mais régionale. Un exemple frappant à Bassora, au bord de Chatt-al-Arab ; l'été 2018 a été marqué par une montée d'hospitalisations de personnes, plus précisément 112'000 cas, qui avaient bu l'eau potable polluée par des entreprises pétrolières irakiennes et iraniennes. Cette ville n'est pas seulement touchée par une crise politique de corruption, mais également par des périodes de sécheresse, par une crise de l'eau, impactant la vie des habitants de Bassora.

Les soulèvements des citoyens de Bassora en 2018 ont changé le caractère des mobilisations en Irak. Les demandes, toujours actuelles, des manifestants étaient et sont encore simples ; des droits fondamentaux tels que l'accessibilité à une eau potable propre, à un service public et à l'électricité. Les critiques relatives à l'absence de la gestion de l'eau par le gouvernement sont en effet importantes, comme l'a confirmé un rapport de l'Organisation non gouvernementale (ci-après « ONG ») *Human Rights Watch*. Toutefois, la répression du pouvoir et de la police contre les manifestants a été violente : plusieurs personnes ont été

¹ Matthieu REY, « Comment l'État irakien a résisté à l'éclatement depuis 1920 », *Orient XXI*, 24 septembre 2014, disponible à l'adresse : <https://orientxxi.info/magazine/comment-l-etat-irakien-a-resiste-a-l-eclatement-depuis-1920,0690> (consulté le 24 février 2021).

tuées, alors qu'elles manifestaient pour leurs droits fondamentaux. Selon un rapport d'*Amnesty International*, pendant la période d'octobre 2019 à janvier 2020, plus de 600 personnes ont été tuées².

Les motifs de ces soulèvements ont inspiré tout le pays ; des vagues de manifestations similaires ont suivi plus tard, s'étendant du territoire du Gouvernement régional kurde jusqu'à la capitale, Bagdad.

Dans le cadre de ce mémoire de Master, nous nous intéresserons à la question de l'eau ainsi qu'à sa gestion, qui est fondamentale, voire vitale, pour l'État irakien et ce, dès sa création. Les bassins de l'Euphrate et du Tigre sont primordiaux pour les pays riverains que sont la Turquie, l'Irak et la Syrie, mais également pour l'Iran. Ces deux fleuves transfrontaliers leur ont permis de se développer et de se moderniser. Dès lors, chacun de ces États désire naturellement sécuriser son « or bleu ». Or, cette démarche va devenir problématique du fait que la coopération entre ces États n'a pas toujours eu lieu. Au contraire, chacun construit ses propres barrages afin de contrôler le plus de ressources possibles. Tel est par exemple le cas de la Turquie et de son projet de GAP. En 1990, après la construction du barrage « Atatürk » dans le cadre de ce projet, le flux de l'Euphrate a été interrompu durant un mois en Irak et en Syrie. L'Iran a quant à lui construit le barrage « Kolsa » dans la région de Sardath, provoquant une baisse du niveau de l'eau dans le petit Zab, un affluent du Tigre qui prend sa source dans les monts Zagros, en Iran. Or, ce dernier affecte le courant d'eau du Tigre, et donc l'afflux de l'eau en Irak. Dans les années 2017 à 2018, les conséquences dans les régions kurdes irakiennes et dans le sud de l'Irak ont été catastrophiques ; une chute de 80% de la quantité d'eau potable disponible. L'« or bleu » peut également devenir une arme stratégique. L'État islamique (ci-après « ÉI ») a pris le contrôle de la gestion de l'eau pendant son occupation de Mossoul entre 2014 et 2017. Cette instrumentalisation de l'eau n'est pas nouvelle. En 1981 déjà, durant la guerre irano-irakienne, l'Iran a détruit une centrale hydroélectrique dans les régions kurdes afin de déstabiliser son adversaire³.

Les conséquences de la défaillance de la gestion de l'eau, qu'elle soit sous le contrôle du gouvernement ou alors d'acteurs, privés ou publics, sont nuisibles et touchent en grande majorité la population civile. Les questions relatives à l'eau ne sont ainsi pas uniquement nationales, mais également régionales en ce qui concerne le bassin dans la Mésopotamie. Depuis la chute de Saddam Hussein en 2003, cette problématique de l'eau a pris une autre forme, autrement dit, il ne s'agit plus simplement d'une crise économique ou d'un conflit civil, mais d'un conflit bien plus complexe, englobant des problèmes sanitaires également.

Le but de ce mémoire est de s'intéresser aux questions et problématiques liées à l'eau en Irak depuis son indépendance à nos jours. Toute la région du Moyen-Orient, et notamment l'État irakien, a connu des phases turbulentes. Il n'est pas facile d'aménager les différents bassins, en particulier lorsqu'il s'agit de fleuves transfrontaliers⁴. Un pays et sa population, qui ont vécu des décennies de guerres, n'ont pas les moyens d'aménager, et de reconstruire l'infrastructure autour de l'eau. C'est pour ces raisons que nous allons analyser le pays irakien et sa gestion de l'eau qui est une problématique centrale pour comprendre cette nation et de comment aller de l'avant.

La problématique

Il y a une multitude de facteurs tels que les conflits, les répressions des minorités et les embargos économiques qui participent à l'instabilité chronique de l'Irak⁵. Il y a un déséquilibre politique, économique et social. Il est également question de problèmes d'infrastructures, d'accès à l'eau potable et de désapprovisionnement d'électricité courante. Les ressources naturelles telles que l'eau et le pétrole sont depuis la création de l'Irak primordiales. En 1915, au lendemain de la Première Guerre mondiale, des

² AMNESTY INTERNATIONAL, *Irak. Le bilan des manifestations s'alourdit alors que les forces de sécurité reprennent leur violente répression*, disponible à l'adresse : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/01/iraq-protest-death-toll-surges-as-security-forces-resume-brutal-repression/> (consulté le 9 mars 2021).

³ Peter H. GLEICK, « Water and Conflict: Fresh Water Resources and International Security », in *International Security*, 1993, Vol. 18, No. 1.

⁴ Nous allons utiliser la notion de « fleuve ». Dans le chapitre 5 nous allons définir un fleuve *transfrontalier* ou/et *international* pour décrire le bassin partagé entre les trois riverains, la Turquie, la Syrie et l'Irak. À part dans la partie juridique, cette notion n'adopte pas un sens juridique.

⁵ Adel BAKAWAN (et al.), *Irak : un destin tragique*, paris, L'Harmattan, 2021.

conférences secrètes ont été organisées entre les Britanniques et les Français, donnant lieu plus tard aux accords de Sykes-Picot⁶. Ces accords représentaient les intérêts des deux États dans la région du *Moyen-Orient*. Cette région était encore sous le régime de l'Empire Ottoman à l'heure où les discussions étaient discrètement tenues, et portaient sur la Première Guerre mondiale et les nouvelles frontières à dessiner. Les traités de la Société des Nations entre 1920 et 1925 sont quant à eux, l'expression de la volonté des puissances mandataires dans la Mésopotamie, qui ont de ce fait, *officialisé* les accords de Sykes-Picot⁷. Lors de ces mandats, des institutions ont été mises en place avec l'objectif de créer un *État moderne*. Pour une nation récemment née, le développement économique est fondamental. La sécurisation et le contrôle des ressources naturelles, telles que le pétrole et l'eau, sont cruciaux afin de *moderniser* le pays. Avec son mandat en Mésopotamie, l'influence du colonialisme britannique a pu se concrétiser. Elle se poursuit après 1932, date de l'indépendance irakienne, y compris quand la monarchie irakienne prend son indépendance, sous des formes que nous évoquerons de manière plus détaillée dans les chapitres suivants⁸.

Avec l'arrivée du parti *Baas* dans les années soixante, et de Saddam Hussein en 1968, davantage de barrages sont construits afin d'améliorer le contrôle de l'eau, l'irrigation pour le secteur de l'agriculture, et l'accès à l'eau potable, avec une vague d'investissements à la clé. La création de ces nouvelles structures fournissait de l'électricité et permettait l'éclosion de nouvelles industries, créant ainsi de l'emploi afin de stimuler le développement économique. La gestion de l'eau et la coopération régionale entre voisins riverains du bassin de l'Euphrate et du Tigre (ci-après le bassin de l'E-T) était quant à elle compliquée. En effet, la compétition régionale pour une croissance économique et une modernisation passait souvent par la sécurisation de l'eau douce. Par conséquent, les États adoptaient une approche réaliste⁹ des ressources hydrauliques. De plus, d'autres facteurs, tels que les conflits entre États, ont causé l'instabilité et la méfiance entre les riverains et ont rendu la coopération difficile. Nous estimons que pour le cas irakien, la gestion de l'eau était fondamentale sous tous les différents régimes afin de créer un État moderne¹⁰.

La problématique de ce mémoire porte, dans une perspective interdisciplinaire, sur la question de l'eau douce¹¹ et de sa gestion en Irak. Nous estimons que le pays irakien a connu plusieurs périodes d'instabilité et des régimes différents. De ce fait, et pour une analyse historico-politique, nous nous concentrerons et analyserons les différentes réponses de l'État irakien à la gestion et à son contrôle, de 1932 à 2021.

L'Irak, a été influencé entre 1978 et 2003 par le régime *baasiste* qui a modifié de nombreuses conditions de l'État. Des changements sociaux, économiques, politiques ainsi que régionaux ont été amenés pendant vingt-cinq ans par ce régime, sous la présidence de Saddam Hussein. Par conséquent, ces années sont importantes, car un saut qualitatif du développement économique et social a été réalisé dans l'ensemble de la société. Toutefois, en 2003 ce régime a été renversé par l'intervention américaine et britannique. Nous nous concentrerons également sur les années postérieures à ce renversement, qui sont caractérisées par une nouvelle constitution, ainsi que par de nouveaux acteurs influençant la politique de l'eau et la société irakienne. Ces acteurs sont par exemple des organisations terroristes comme l'État islamique, et des acteurs internationaux comme les ONG.

⁶ Flavien BARDET, « Les accords Sykes-Picot, 1916 », in *Outre-Terre*, 2015, vol. 44, no. 3, pp. 363-368.

⁷ UNITED NATIONS, *United Nations Treaty Collection ; Recueil des Traités et des Engagements Internationaux enregistrés par le Secrétariat de la Société des Nations*, disponible à l'adresse : <https://treaties.un.org/pages/LONViewDetails.aspx?src=LON&id=560&chapter=30&clang=fr> (consulté le 5 mai 2019).

⁸ Pierre-Jean LUIZARD, « Irak : du premier au second mandat. L'effondrement d'un système postcolonial », in *Le Débat*, 2003, vol. 126, no. 4, pp. 62-75.

⁹ Cf. réalisme, Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, « Chapitre II. Le réalisme », in Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 2020, pp. 23-42.

¹⁰ Anne-Lucie CHAIGNE-ODIN, « Le parti Baas », in *Les clés du Moyen-Orient*, 9 mars 2010, disponible à l'adresse : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Parti-Baas.html> (consulté en août 2021).

¹¹ Dans ce texte, l'eau et l'eau douce sont utilisées en synonyme. L'eau douce est l'eau qui peut être consommée car la salinité est suffisamment faible. L'eau de mer peut être consommée après le processus de dessalement. L'eau douce utilisable par l'homme vient des eaux de surface (baies côtières, lacs, fleuves, cours d'eau) et les eaux souterraines (aquifères).

Dans notre hypothèse, nous estimons que la gestion de l'eau est influencée non seulement par des aspects géographiques et géologiques, mais aussi par la politique de l'État irakien et ses pays voisins, ainsi que par le développement économique national et régional. En effet, le bassin de l'E-T se situe sur le territoire de plusieurs États, et les deux rivières traversent plusieurs frontières¹². La région de la Mésopotamie était sous le régime de l'Empire ottoman, et les deux fleuves étaient ainsi sur son territoire. Les frontières ont été déterminées par les vainqueurs de la Première Guerre mondiale, rendant les deux fleuves transfrontaliers, ou autrement dit internationaux¹³.

Les deux fleuves forment-ils des frontières naturelles entre les États ? Le Chatt-al-Arab, né de la jonction des deux fleuves de l'Euphrate et du Tigre, représentait déjà une frontière naturelle entre l'Empire ottoman et l'Empire perse. En 1847, ces deux empires avaient signé un traité désignant la frontière fluviale. L'Irak et l'Iran, en signant les accords d'Alger en 1975, ont confirmé que la délimitation de la frontière entre ces deux États passait par le *tahveg*¹⁴. En incluant ces questions juridiques et politiques, il s'avère fondamental pour notre hypothèse d'adopter une analyse interdisciplinaire. Ainsi, il convient de dire que la question de l'eau est influencée par les contextes politiques, historiques et économiques. Par conséquent, nous analyserons l'évolution de la question de l'eau dans le contexte historico-politique de 1932 à 2003 pour ensuite analyser la gestion de l'eau depuis 2003 à nos jours.

Une exploitation raisonnable et une politique organisée de l'eau sont cruciales afin de pouvoir satisfaire la demande d'eau pour les différents services agricoles et industriels ainsi que pour la consommation domestique. Comment l'État cherche-t-il à contrôler et exploiter l'eau ?

Nous pouvons constater que l'État irakien a connu plusieurs phases d'instabilité depuis le renversement en 2003. Dans cette recherche, nous nous posons la question suivante : pourquoi l'État irakien ne semble-t-il plus être capable de gérer la question de l'eau depuis le renversement de Saddam Hussein en 2003 ? De plus, il s'avère qu'il y a plusieurs acteurs qui interviennent dans la politique de la ressource hydraulique. Dans une analyse politique de l'eau, quels sont les acteurs autres que le gouvernement gérant la question de l'eau ? Qui sont les acteurs privilégiés dans la gestion de l'eau aujourd'hui ?

Les ressources hydrauliques sont limitées. L'hydrographie de la région touche d'autres États limitrophes tels que la Turquie, la Syrie et l'Iran. En effet, les deux fleuves de l'Euphrate et du Tigre sont transfrontaliers et/ou internationaux et sont donc exploités par plusieurs riverains. Il est capital de discuter sur le partage de cette ressource qu'est l'eau. Quelle est la coopération entre l'Irak et ses pays voisins aujourd'hui ? Est-ce qu'une coopération et une gestion des eaux partagées est envisageable ?

La politique et l'exploitation de l'eau en Irak est aujourd'hui difficile à cause des conditions environnementales. Ces dernières années, la polémique autour de la pollution de l'eau, ainsi que sur le taux de salinité élevé, était décriée dans les médias et rapports publiés par les acteurs non gouvernementaux. L'exemple de Bassora durant l'année 2018 est le plus actuel. En effet, l'eau douce était si polluée que le choléra a pu s'y développer, ce que le gouvernement a nié dans la même année. Des manifestations ont dès lors eu lieu pour alarmer en vain le gouvernement. Ces événements ont été réprimés par la force et des décès

¹²Le bassin de l'Euphrate et du Tigre passe par trois États. Les sources partent depuis le territoire turc passant par la Syrie et finalement par l'Irak. Les deux deviennent un grand fleuve, le Chatt el Arab qui débouche dans le Golfe arabo-persique. Le bassin est aussi accessible pour l'Arabie Saoudite et l'Iran. Pour de plus amples informations, veuillez lire le chapitre 2 de ce mémoire qui discute le portrait hydrologique de l'Irak.

¹³ Nous allons discuter la question des fleuves transfrontaliers ou internationaux dans les chapitres 4 et 5. Il s'avère que l'interprétation juridique des statuts de l'Euphrate et du Tigre dépend des intérêts et interprétations juridiques de chaque État.

¹⁴ « Le Chatt el-Arab, fleuve stratégique et frontière longtemps disputée », *L'Orient-le Jour*, 22 juin 2004, disponible à l'adresse : https://www.lorientlejour.com/article/472843/Le_Chatt_el-Arab%252C_fleuve_strategiqueet_frontiere_longtemps_dispute.html (consulté en août 2021).

ont été répertoriés¹⁵. Nous allons analyser si la question environnementale est prise en compte par les acteurs actifs dans la gestion de l'eau. Est-ce qu'elle représente une véritable discussion dans la société irakienne ?

Pour ce mémoire, nous adopterons une approche thématique. Nous retracerons l'histoire de la question de l'eau et de sa gestion, à partir de l'indépendance irakienne en 1932. Pour ce faire, nous devons également traiter de faits indépendants de l'État irakien, puisqu'en effet, le bassin de l'E-T est partagé.

Le plan de ce mémoire est organisé en trois parties, réparties comme suit :

Dans un premier temps nous retracerons l'histoire politique et économique de l'eau en Irak jusqu'à l'année 2021, et nous créerons un portrait de l'hydrologie et géographie irakienne, qui porte sur une analyse des données scientifiques. Il s'agit des débits des eaux, des accès dans les grandes villes et à la campagne, ainsi que de sa qualité. Finalement, nous traiterons de la disponibilité des eaux renouvelables et de l'accès à l'eau potable.

Puis, nous nous concentrerons sur l'hydro-politique et la coopération régionale ainsi que sur l'aspect juridique. Cette partie inclura les accords entre les différents voisins riverains, ainsi que la construction de barrages afin de faciliter la coopération, puis une analyse des différentes interprétations juridico-politiques des trois riverains.

Enfin, nous analyserons le contrôle de l'eau, du renversement de Saddam Hussein en 2003 à aujourd'hui. Nous nous questionnerons également sur l'éventualité de la présence d'autres acteurs intervenant dans le contrôle de l'eau. Pour conclure, nous synthétiserons les variables influençant la gestion de l'eau discutées dans les chapitres précédents.

Cadre d'analyse

La volonté de cette recherche portait, au départ, sur ce qu'il s'est réellement passé en Irak après le renversement de Saddam Hussein et du parti *Baas*. Après avoir lu et observé les mouvements sociaux touchant les différentes thématiques et revendications, la question de l'eau, tant vitale que nécessaire nous a fasciné. Dans un État riche en pétrole et donc basé sur l'exportation, comment est-il possible qu'il n'y a pas un accès à l'eau potable ? Comment se fait-il que les citoyens ne soient-ils pas entendus ? Nous nous sommes demandé quelles sont les réflexions et souhaits des citoyens. Le monde occidental traite si souvent de l'écologie et des conséquences environnementales de notre mode de production « capitaliste ». Est-ce qu'en Irak, État dans lequel l'accès à l'eau potable propre n'est pas garanti, ces réflexions sont-elles faites ? Nous pouvons voir que ces deux éléments sont liés, mais la corrélation n'est pourtant pas évidente.

En effet, au début de la réflexion sur le sujet du mémoire, nous nous sommes beaucoup intéressés aux mouvements sociaux autour de la question de l'eau. Nous avons eu une grande motivation d'effectuer un travail de terrain – le choix n'étant pas seulement académique mais également personnel. L'idée embryonnaire était d'inclure la voix de la population locale, en procédant par exemple à des entretiens. Or, la situation a changé. La pandémie mondiale qui s'est abattue au début de notre recherche, nous a poussé à changer notre méthodologie, et avons dû aborder ce mémoire avec une analyse documentaire.

Afin de pouvoir observer le développement de la gestion de l'eau en Irak dans un contexte de reconstruction étatique après les événements armés, la base du cadre d'analyse se doit d'être historique, avec une perspective politico-économique, juridique et géographique. Nous adoptons en effet une approche interdisciplinaire. Dans un premier temps, l'approche chronologique sera plus appropriée pour comprendre l'évolution du contexte historico-politique. Dans un deuxième temps, nous procéderons à une analyse thématique. Pour pouvoir faire une comparaison entre les différents régimes politiques gérant la question de l'eau, il est en effet important d'assimiler la succession de certains événements cruciaux. Afin d'appréhender les

¹⁵ Georges MUTIN, *L'eau dans le monde arabe : enjeux et conflits*, Paris, Ellipses, 2000 ; « Irak – A Bassora, l'eau salée et polluée détruit tout », *La Tribune de Genève*, 31 août 2018, disponible à l'adresse : <https://www.tdg.ch/a-bassora-l-eau-salee-et-polluee-detruit-tout-722832334625> (consulté le 21 juin 2021).

conséquences économiques, environnementales et sociales, il est important d'intégrer des variables d'analyses indépendantes et enseignées au fil de la documentation de la recherche interdisciplinaire.

Les sources littéraires

L'étude de cas est le pays irakien. La méthodologie de ce travail est une analyse documentaire basée sur des textes écrits. Notre réflexion sera basée sur des sources primaires et secondaires, sur lesquelles nous allons déterminer nos variables d'analyse. À l'égard des sources primaires récoltées, il s'agit de sources écrites des Nations Unies et de la Société des Nations et d'autres traités internationaux, de conventions internationales, d'accords bilatéraux et de données scientifiques telles que des statistiques et des rapports publiés par des organisations non gouvernementales et internationales. De plus, nous nous baserons sur des articles de journaux, ce qui s'avère inévitables pour prendre en considération les éléments géopolitiques influençant notre question de recherche. Les sources secondaires que nous emploierons, consisteront en des thèses et mémoires avec pour sujet sur le bassin de l'Euphrate-Tigre sur différents niveaux. Il s'agira de textes académiques issus des disciplines telles que la géographie, le droit international public, la science politique et l'histoire. Nous sélectionnerons des publications provenant de l'enseignement académique, ainsi que des ouvrages et articles de revues traitant la question de l'eau par le biais des plusieurs disciplines.

Nous choisirons des ouvrages historiques clés, pour appréhender le contexte historique de l'Irak, tels que ceux de Toby Dodge, *Inventing Iraq : the failure of nation-building and a history denied* de 2005, et de Jean-Claude Redonnet, *Irak, une chronologie britannique* de 2006, *Du premier au second mandat* et *Le nouvel État irakien* de 2003 de 2003 et de Pierre-Jean Luizard, *le piège du communautarisme* de 2021, qui nous offriront une nouvelle perspective de l'État irakien. *L'Irak est une création territoriale artificielle* de 2018 et d'autres ouvrages de Myriam Benraad nous donneront l'opportunité de mieux comprendre les enjeux et les différents acteurs ainsi que leurs rôles dans l'historiographie de l'Irak. Joseph Maila nous donnera un aperçu des accords de Sykes-Picot. Ceux-ci nous permettront de comprendre l'émergence de l'État irakien. Les sources primaires telles que le recueil des traités de la Société des Nations et des accords de Lausanne de 1923 nous apporteront une valeur ajoutée à notre analyse de la création d'État irakien.

La réalisation de ce travail n'aurait pas été possible sans l'ouvrage fascinant de Rana Kharouf-Gaudig publié en 2021 et intitulé *Le droit international de l'eau douce au Moyen-Orient : entre souveraineté et coopération*. La perspective juridique relative au droit de l'eau douce facilitera la compréhension des enjeux de la coopération internationale et des intérêts étatiques. Les thèses intitulées *Le développement durable et le droit de l'environnement: la sécurité nationale hydraulique au Moyen-Orient* de 2012, par Christine Abdalla Iskandar Boctor, *Le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation* de 2008 par Adeel Kindier, *L'eau au Moyen – Orient : entre gestion et instrumentalisation* de 2008 par Mohamed El Battiui nous apporteront une perspective juridique pour la rédaction du mémoire.

Marwa Daoudy et son ouvrage intitulé *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie : négociation, sécurité et asymétrie des pouvoir* en 2005 nous offrira un aperçu des relations de pouvoir des riverains du bassin. Pour les données scientifiques géographiques, nous nous baserons sur les ouvrages de George Mutin *L'eau dans le monde arabe : enjeux et conflits* de 2000, du célèbre géographe Habib Ayeb *L'eau au Proche-Orient : la guerre n'aura pas lieu* de 1998, ainsi que de *Water resources and conflict in the Middle East* de 1994, par Nurit Kliot. Pour les données plus récentes nous nous baserons sur des articles de revue tels que *Water Resources of Iraq* de 2021 de Nadhir Al-Ansari.

Première partie

Portrait historico-géographique de l'Irak

Chapitre 1 : Histoire politique de l'eau en Irak de 1915 à 2021

1.1 De l'occupation en 1915 à la République irakienne en 1958

1.1.1 De l'occupation en 1915 à l'indépendance en 1932

Les frontières actuelles de l'Irak datent du lendemain de la Première Guerre mondiale. Le territoire de la Mésopotamie était divisé en différentes provinces. Contrôlées par l'Empire ottoman, elles étaient également appelées « wilayet » et étaient sous le pouvoir direct de nobles locaux. Ces derniers étaient issus de différentes tribus de la région, majoritairement appartenant à la communauté musulmane¹⁶. Les nobles, à leur tour, étaient soumis aux autorités ottomanes de Constantinople, aujourd'hui connue sous le nom d'« Istanbul », et ce, jusqu'à la Grande Guerre en 1918¹⁷. En effet, la fin de celle-ci provoqua l'effondrement des empires et fut suivie par la période des États-nations¹⁸ qui se caractérise par le tracement des frontières territoriales. Ces dernières ont été officialisées par la Société des Nations (ci-après : « SDN »), qui institutionnalisa un système de mandat. Ceci est particulièrement le cas pour la région du Moyen-Orient stipulé par l'article 22 du traité de la SDN : « Les principes suivants s'appliquent aux colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes... Le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation. La meilleure méthode pour réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter : elles exerceraient cette tutelle en qualité de mandataires et au nom de la Société. Certaines communautés, qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman, ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris d'abord en considération pour le choix du mandataire »¹⁹.

L'Irak actuel, en tant qu'entité nationale avec ses frontières, date de la période de l'État-nation moderne²⁰. Les frontières ne sont pas le fruit du hasard. Bien au contraire, celles-ci ont déjà commencé à être déterminées dans l'intervalle de 1915 à 1916 par les accords secrets de Sykes-Picot²¹ donc même avant « les

¹⁶ L'Irak est encore aujourd'hui une région pluriethnique et pluri-religieuse. A l'aube de sa création, ce dernier était composé de trois provinces ottomanes organisées autour des villes de Bassora, Bagdad et Mossoul. Ces provinces sont caractérisées par leurs différences religieuses, ethniques, économiques et sociales. En 1920, plus de la moitié de la population irakienne était chiite. En chiffre cela représente environ 2 millions. Tandis que 20 % des habitants étaient sunnites. Environ 8% étaient juifs ou chrétiens et autres minorités religieuses. Le territoire irakien était composé de Kurdes à environ 20 %. Il y avait une importante hétérogénéité. Ce qui était aussi le cas de l'Empire ottoman, Myriam YAKOUBI, « Le mandat britannique en Irak (1920- 1932), péché originel de la division ? », in *Confluences Méditerranée*, 2021, Vol. N° 116, No. 1, p. 13.

¹⁷ Peter SLUGLETT, *Britain in Iraq: Contriving King and Country, 1914-1932*, Columbia University Press, 2007, pp. 1-5.

¹⁸ La période des États-nations date de la fin du XIXème et jusqu'au XXème siècle, José GONZÁLES, « Histoire de l'État-nation : de la politique d'intégration en Amérique latine et en Europe », in *Diálogos*, 2005, Vol. 9, No. 2, pp. 104-1077 ; Roman KRAKOVSKY, « Chapitre 2. La naissance des États-nations », in *L'Europe centrale et orientale*, Paris, Armand Colin, 2017, pp. 29-33.

¹⁹ Pierre BLANC et Jean-Paul CHAGNOLLAUD, « Les accords Sykes-Picot ont reconfiguré le Moyen-Orient », in *Moyen-Orient, Idées reçues sur une région fracturée*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2019.

²⁰ Myriam BENRAAD, « Chapitre 6. De l'Irak à la Syrie : l'État islamique, symptôme et fruit de la remise en question de l'ordre postcolonial », in *Les conflits dans le monde*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 26.

²¹ Patricia BAUER, *Sykes-Picot Agreement | Map, History, & Facts*, disponible à l'adresse : <https://www.britannica.com/event/Sykes-Picot-Agreement> (consulté le 24 février 2021)

« négociations de la paix »²² après la grande Guerre. Ces accords ont dessiné les *nouvelles* frontières des provinces arabes de la Mésopotamie, qui faisaient encore partie du territoire ottoman. Ces discussions secrètes entre Sirs Mark Sykes²³, secrétaire du cabinet de guerre britannique et François Georges-Picot, diplomate français, ont bouleversé la géopolitique et diplomatie de la période qui suit la fin de la Grande Guerre²⁴. Comme l'explique Dawn Chatty: « l'avenir de cet État mandaté par la Société des Nations avait été largement déterminé par l'accord Sykes-Picot de 1916 et la déclaration Balfour de 1917 et comprenait les anciennes provinces ottomanes de Beyrouth, de Jérusalem et du Hedjaz »²⁵, comme les provinces se situant entre les deux fleuves.

Comme nous pouvons le voir sur les cartes qui suivent, il était important pour les alliés de sécuriser l'accès maritime de ces régions. Cependant, il faut également prendre en considération les conflits internes de l'époque au sein de l'Empire ottoman qui ont provoqué également sa déstabilisation. Dans plusieurs provinces, il existait déjà des groupes politiques indépendantistes, notamment arabes, arméniens, kurdes et islamistes. Nonobstant, le découpage de cette région a été déterminé et fortement influencé par les accords secrets de Sykes-Picot²⁶ et ont un caractère artificiel²⁷.

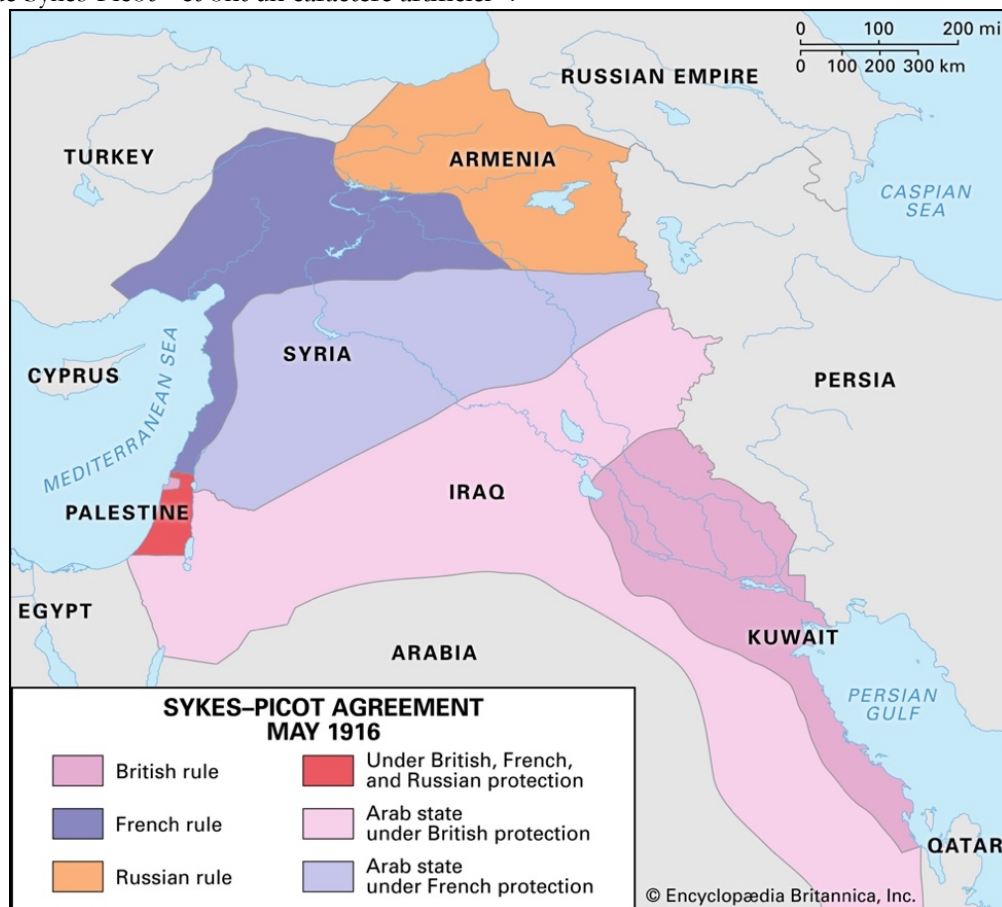


Figure 1 : Les accords de Sykes-Picot, carte de mai 1916²⁸

²² Hassan THUILLARD, *La naissance du territoire de l'Irak: à l'origine d'un État-frontière*, Genève, Graduate Institute Publications, 2012, p. 24.

²³ Patricia BAUER, *Sir Mark Sykes, 6th Baronet | British diplomat*, disponible à l'adresse : <https://www.britannica.com/biography/Sir-Mark-Sykes-6th-Baronet> (consulté le 24 février 2021)

²⁴ Dawn CHATTY, *Displacement and Dispossession in the Modern Middle East*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, pp. 83-87, 251-255; Peter SLUGLETT, *Britain in Iraq: Contriving King and Country, 1914-1932*, *op. cit.*, pp. 1-7.

²⁵ Dawn Chatty, *op. cit.*, p. 180.

²⁶ Joseph MAILA, « Les accords Sykes-Picot, cent ans après », in *Études*, 2016, No. 5, pp. 18-24.

²⁷ Myriam BENRAAD, « L'Irak est une création territoriale artificielle », in Myriam BENRAAD (dir.), *L'Irak par-delà toutes les guerres. Idées reçues sur un État en transition*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2018, pp. 37-44.

²⁸ Patricia BAUER, *Sykes-Picot Agreement | Map, History, & Facts*, *op.cit.*

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la SDN a été créée à travers le traité de Sèvres en 1920 qui pour certains chercheurs est la suite logique des accords de Sykes-Picot. Pour la première fois, il existait une organisation internationale promettant la coopération mondiale et la résolution des conflits entre les États. Cette institution a permis, d'une part au président de l'époque des États-Unis, Woodrow Wilson, d'universaliser son projet de démocratie mondiale et d'ordre mondial, et d'autre part, aux Français et aux Britanniques de débiter le projet de création d'un mandat en Mésopotamie²⁹. Ces frontières sont majoritairement reprises par la SDN. Nous pouvons observer l'influence britannique depuis le port d'Oum Qasr jusqu'au aux ports maritimes de la Méditerranée. Déjà en 1857, les intérêts britanniques étaient présents en Irak. « L'intérêt à Irak en tant que producteur du blé et fournisseur pour la Métropole s'exprimaient à travers le projet ferroviaire « Euphrat Valley Railway ». Celui-ci avait comme but de (re)lier le bord maritime de la Méditerranée au golfe arabo-persique. La région de la Mésopotamie servirait comme intermédiaire entre Londres et Delhi »³⁰.

En 1841, l'ambition britannique était de rendre l'Euphrate et le Tigre navigables, afin de relier les grandes villes irakiennes à la mer. Cela faciliterait également les projets d'exportation de blé, de dattes et de figues, dont Irak était un grand producteur. Par conséquent, la compagnie de navigation « Lynch » s'en chargea grâce à des capitaux commerciaux anglais³¹.

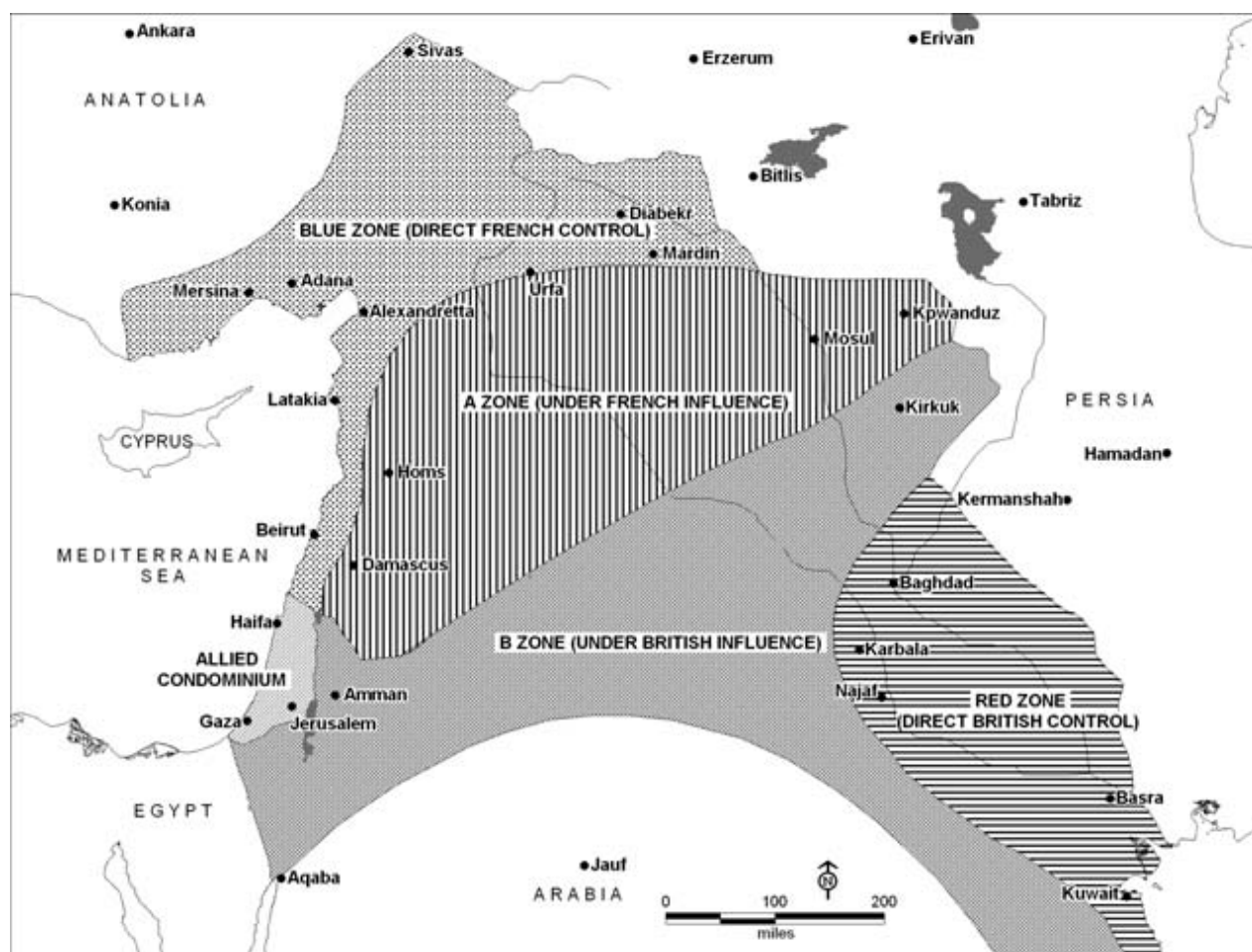


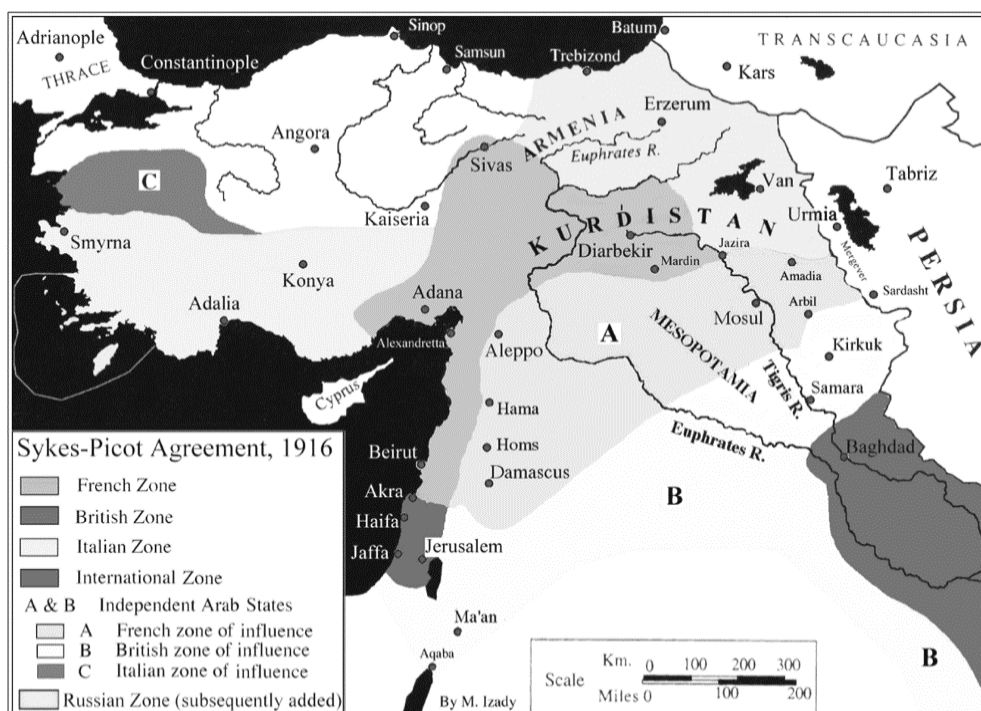
Figure 2 : Les zones d'influence des Britanniques sous mandats de la Société des Nations ³²

²⁹ Toby DODGE, *Inventing Iraq: the failure of nation-building and a history denied*, New York, Columbia University Press, 2005, pp. 1-5.

³⁰ Barik SHOUBER, *Der Entwicklungsweg des Irak Blockierung und Entfaltung des Akkumulationsprozesses in einem erdölexportierenden Land*, Marburg, Diss. Gesellschaftswiss, 1980, pp. 23-24.

³¹ *Ibid.*, pp. 27-28.

³² Dawn CHATTY, *op. cit.*, p. 253.



The Sykes-Picot Agreement

Figure 3 : La carte des accords de Sykes-Picot ³³

Comme Joseph Maila³⁴ l'explique : « La Grande-Bretagne recevra, toujours au titre des mandats prévus par la Charte de la SDN (article 22), la tutelle sur la Palestine, l'Irak et la Transjordanie »³⁵. Pourtant, par le biais du traité de Sykes-Picot, Mossoul était considéré comme territoire contrôlé par la France. Pour les Anglais, il était inenvisageable que cela soit le cas. Par conséquent, ils ont adopté la stratégie d'invasion pendant la guerre, et ont donc avancé en direction du Mossoul afin de sécuriser ce territoire qui se situe « au cœur des infrastructures hydrauliques »³⁶. En effet, comme l'explique la chercheuse Myriam Benraad³⁷ : « Dans les faits, la Couronne impériale était présente dans la région depuis 1914 et convoitait depuis le XIX^e siècle ses richesses pétrolières »³⁸. Tout d'abord, la province de Bassora était inévitable pour l'accès maritime et la sécurisation du port de Chatt al-Arab. Il s'agissait d'une ville avec un accès idéal au Tigre, et pouvait être considérée comme une voie de commerce prometteuse pour les investisseurs et leurs projets ferroviaires, qui étaient déjà sous l'administration de l'*India Office* contrôlé par la monarchie anglaise, sous Arnold T. Wilson³⁹. Finalement, après la conquête de Mossoul en 1918 par les Britanniques, la « base » du territoire irakien se concrétise. L'Irak tel qu'État moderne, est selon Pierre-Jean Luizard « une création récente et coloniale »⁴⁰. La région bénéficiait également de ressources naturelles de pétrole. Ces dernières avaient par

³³ Reeva Spector SIMON et Eleanor H TEJIRIAN, *The Creation of Iraq, 1914-1921*, New York, Columbia University Press, 2012.

³⁴ Joseph Maila est Directeur du Programme Médiation et Professeur de Géopolitique et de Médiation Internationale à l'ESSEC Business School.

³⁵ Joseph MAILA, « Les accords Sykes-Picot, cent ans après », *op. cit.*, p. 22.

³⁶ Marwa DAOUDY, *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie : négociation, sécurité et asymétrie des pouvoirs*, Paris, CNRS, 2005, p. 133.

³⁷ Myriam Benraad est politologue, chercheuse à CERI-Sciences Po, à l'IREMAM (Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman) et professeure associée à l'Université de Leiden.

³⁸ Myriam BENRAAD, « L'Irak est une création territoriale artificielle », *op. cit.*, p. 38.

³⁹ Robert PEARCE, *Wilson, Sir Arnold Talbot (1884-1940), colonial administrator and politician*, disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1093/ref:odnb/36944> (consulté le 9 mars 2021) ; Pierre-Jean LUIZARD, « Irak : du premier au second mandat. L'effondrement d'un système postcolonial », in *Le Débat*, 2003, Vol. 126, No. 4, p. 67.

⁴⁰ Pierre-Jean LUIZARD, « Irak : du premier au second mandat. L'effondrement d'un système postcolonial », *op. cit.*, p. 62.

ailleurs déjà été découvertes au début du 20^e siècle, d'où l'intérêt à Mossoul⁴¹. Comme expliqué, Mossoul était souvent disputé par différents États. En 1925, par décision du conseil de la SDN, Mossoul intègre officiellement l'Irak⁴².

L'occupation militaire britannique n'était guère acceptée par le *peuple irakien* ; déjà en 1920, à la surprise de Londres, une vague de révolte dans le sud de la Mésopotamie a eu lieu. Ces insurrections étaient organisées par le clergé chiite, majoritaire dans le sud de l'Irak dans la province de Bassora⁴³. La force militaire britannique a redressé ce mouvement, tout en réalisant que seulement avec leur tutelle, le contrôle ne fonctionnerait pas sur ce territoire. Finalement, comme Jean-Pierre Lutzard le résume : « En 1920, donc sur les ruines de l'Empire ottoman, et après que le mouvement religieux chiite eut été militairement vaincu, la Grande-Bretagne créa un État en Irak sur le modèle européen de l'État-nation. Se proclamant « arabe », cet État était fondé sur un nationalisme ethnique exclusif, une conception alors pratiquement inconnue sur les rives du Tigre et de l'Euphrate »⁴⁴.

L'Irak se trouve ainsi avec différentes communautés parlant différentes langues, pratiquant différentes religions et cultures. Les deux fleuves, l'Euphrate et le Tigre, sont devenus des fleuves transfrontaliers *ou/et*⁴⁵ internationaux, alors que sous l'Empire ottoman ces deux fleuves étaient contrôlés par le même régime. Ce nouveau pays était soumis à la monarchie sunnite gouvernée par le roi Faysal le 1^{er} à qui l'on avait fait les promesses d'une *Arabie* indépendante. Que cela soit la famille hachémite sunnite de la Mecque qui gouverne ce nouvel État dès 1921, pourtant doté d'une grande communauté chiite, fut problématique. Il y avait également d'autres communautés religieuses importantes, par exemple juives ou chrétiennes. L'Irak obtint son indépendance formelle en 1932, malgré une « discrimination confessionnelle et ethnique »⁴⁶. La monarchie hachémite gouvernera jusqu'en 1958, quand le premier coup d'État aura lieu. Les Britanniques resteront pendant plusieurs décennies sur le territoire.

En conclusion, malgré la Constitution de 1925, la discrimination à l'égard de différents groupes religieux et ethniques était une variable présente et chronique⁴⁷ qui durera jusqu'au 21^e siècle⁴⁸. De plus, l'administration ottomane était basée sur le système des « millets »⁴⁹ et ceci octroyait aux notables locaux⁵⁰ une certaine liberté de pouvoir. La monarchie hachémite, sous protectorat des Britanniques, a par la suite ôté le pouvoir des notables locaux du système des millets sous l'Empire ottoman, générant ainsi des surrections.

⁴¹ Matthieu REY, *op. cit.*

⁴² Soheila GHADERI-MAMELI, « L'histoire mouvementée des frontières orientales de la Turquie », in *Confluences Méditerranée*, 2005, Vol. N°53, No. 2, pp. 92-95.

⁴³ Matthieu REY, *op. cit.*

⁴⁴ Pierre-Jean LUTZARD, « 21 : Le mandat britannique et la nouvelle citoyenneté irakienne dans les années 1920 », in *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, 2006, p. 402.

⁴⁵ Cf. Chapitre 5 sur les questions juridiques et définitions des cours d'eau transfrontaliers ou internationaux.

⁴⁶ Pierre-Jean LUTZARD, « 21 : Le mandat britannique et la nouvelle citoyenneté irakienne dans les années 1920 », *op. cit.*, p. 406.

⁴⁷ Pour avoir plus des informations sur les différents groupes religieux et ethniques qui ont vécu en Irak, cf. Myriam BENRAAD, « L'Irak est une création territoriale artificielle », *op. cit.*

⁴⁸ Pierre-Jean LUTZARD, « Les organisations combattantes irrégulières des chiites d'Irak », in *Stratégique*, 2013, N° 103, No. 2, pp. 95, 102-105 ; Pierre-Jean LUTZARD, « Irak : du premier au second mandat. L'effondrement d'un système postcolonial », *op. cit.*, pp. 63-65 ; Dominique SOURDEL, « La renaissance du monde arabe aux XIX^e et XX^e siècles », in *Histoire des Arabes*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, pp. 115-116.

⁴⁹ Malcolm Edward YAPP et Stanford Jay SHAW, *Ottoman Empire - Classical Ottoman society and administration*, disponible à l'adresse : <https://www.britannica.com/place/Ottoman-Empire> (consulté le 20 mai 2021).

⁵⁰ Le notable urbain est une catégorie sociale. Cette classe a du pouvoir et grâce à ce statut, cette dernière accumule du capital et des propriétés terriennes. Elle représente aussi la classe des « fonctionnaires administratives », Philippe DROZ-VINCENT, « Réformes de l'Empire et notables urbains (1850-1918) », in *Proche-Orient : pouvoirs autoritaires, sociétés bloquées*, Paris, PUF, 2004, pp. 19-45.

1.1.2 De l'indépendance à l'ère du parti *Baas* de 1932 à 1963

Pendant la période d'indépendance monarchique de 1932 jusqu'à la proclamation d'un État République en 1958, le nouveau peuple irakien a pu exprimer son mécontentement au travers de différentes révoltes, particulièrement les peuples kurdes, assyriens, yézidis et chiïtes dans leurs régions respectives. Avec ces mobilisations, l'armée irakienne est devenue de plus en plus populaire pour la communauté sunnite ; en 1932, 12'000 nouveaux soldats avaient adhéré à l'armée, alors qu'en 1941 ils étaient plus de 43'000 personnes. L'armée est devenue une institution politique où les officiers prenaient conscience du fonctionnement de la politique de la monarchie et de l'influence britannique dans les décisions étatiques. Avec leurs responsables hiérarchiques, les soldats et officiers devenaient des acteurs importants pour toute la structure gouvernementale. Ils sont devenus une classe politique consciente. Nonobstant, l'armée restait l'organe de répression et le bras de la violence de l'État. Dès 1933, il y a des soulèvements des différents groupes ethniques et religieux contre les discriminations. Ces répressions étaient vues comme une victoire pour ce nouveau pays ; l'armée étant devenue un organe intègre à l'État irakien. Il existait donc dès l'indépendance une séparation discriminatoire au sein de l'État qui adoptait de plus en plus un caractère répressif. La nouvelle classe politique qu'était l'armée, avait pris conscience des conditions politiques, tentait un premier coup militaire en 1936 dirigé par colonel Bakr Sidqi contre la monarchie⁵¹.

Nous avons de ce fait pu analyser que le mécontentement des différentes communautés troublait toute la nation et ne touchait pas seulement les questions liées à la gouvernance politique mais aussi la vie sociale et économique. En dépit des changements des régimes, l'économie irakienne a connu des phases de croissance économique. Dès son indépendance, des barrages hydrauliques ont été construits, des industries ont été mises en place et le secteur agricole a été développé. Pour tous ces secteurs, la question de l'eau est primordiale. Il y a plusieurs raisons qui expliquent les variations du débit d'eau⁵².

1.1.2.1 La période de 1941 à 1948

La période de 1941 à 1948 fut très mouvementée partout dans le monde. L'Irak, fut aussi touché par la Deuxième Guerre mondiale. Le pays était politiquement dirigé par plusieurs personnes. Premièrement, Nuri al-Sa'id, Premier ministre irakien à plusieurs reprises, pro-britannique avait la protection des Britanniques. Il exerçait cette fonction pendant la période post-coup d'État entre 1936 et 1941. En 1941, accompagné de son clan, il quitta le pays, forcé par ses opposants à cause des coups militaires.

Le deuxième personnage ayant influencé le paysage politique de cette époque était Rashid Ali al-Kaylan, qui lui était anti-britannique. Il était un dirigeant nationaliste de l'armée. Il tentait de changer la politique extérieure irakienne. En tant que Premier ministre, pendant une période très courte, il essaya de rallier le côté allemand. En 1941, sa tentative d'annulation du traité d'alliance anglo-irakienne de 1930⁵³ échoua ; en conséquence les Britanniques envahirent rapidement militairement l'Irak pendant la Deuxième Guerre mondiale, et occupèrent à nouveau la Mésopotamie, et ce jusqu'en 1947. Ces derniers réinstallèrent leur allié fidèle Nuri al-Sa'id, comme Premier ministre afin de garder le contrôle sur le pays. L'armée irakienne a dû ainsi se rallier du côté britannique pour la Deuxième Guerre mondiale, et joindre ainsi la guerre. Cette promesse de soutenir les Britanniques dans la guerre a été également légalisée par le traité d'alliance anglo-

⁵¹ Charles TRIPP, *A History of Iraq*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, pp. 75-80; Reeva S. SIMON, *Iraq between the two world wars: the militarist origins of tyranny*, New York, Columbia University Press, 2004, pp. 107-108.

⁵² Dans le chapitre 2, nous allons voir que le débit du Tigre et de l'Euphrate peut varier et ceci peut impacter la disponibilité de l'eau.

⁵³ Pour plus d'informations sur ce traité, cf. « Le traité anglo-irakien », in *Chronique de politique étrangère*, 1948, Vol. 1, No. 2., pp. 87-90, disponible à l'adresse : <https://www.jstor.org/stable/44828072>

irakien⁵⁴. Comme l'explique Peter Sluglett⁵⁵, le modèle politique était « importé de l'extérieur »⁵⁶ ce qui rendait l'administration étatique difficile. De plus, « (...) après avoir créé le gouvernement irakien, les autorités britanniques s'attachèrent à maintenir et élargir leur zone d'influence. Pendant un moment ces tentatives de renforcement du pouvoir durent régulièrement faire face à la résistance de certains éléments de la population locale, en particulier dans la région de l'Euphrate et au Kurdistan, où beaucoup n'avaient jamais vraiment connu la domination ottomane »⁵⁷.

Les années quarante ont été influencées par la Deuxième Guerre mondiale et par la politique nationale instable. L'économie irakienne, les secteurs de l'agriculture et de l'industrie étaient en retard en comparaison de la scène internationale à cause des plans économiques. L'économie irakienne était basée sur la production agricole et n'avait pas encore massivement investi dans les industries. En effet, le processus économique des États limitrophes était arbitraire et n'a pas pris compte des réalités économiques. Il s'avère que la production agricole et industrielle était concentrée sur le marché local et non pas international. Pour le cas irakien, déjà sous l'Empire ottoman, cette région était connue pour la production et l'exportation de dattes⁵⁸. L'économie des années 40 était modeste et ne stimulait pas le développement économique.

La situation s'est améliorée pendant les années 50, quand le revenu tiré du pétrole a permis d'investir de manière plus conséquente dans les services nécessaires tels que les écoles et hôpitaux. Le secteur agricole était orchestré par des classes de nobles qui possédaient le contrôle des terres. Les fermiers vivaient dans des conditions très précaires et n'étaient pas indépendants. Entre les années 50 et 70, malgré les réformes agraires, l'agriculture est restée aux mains d'un nombre réduit de nobles. Ceux-ci n'ayant pas nécessairement investi dans de nouvelles méthodes d'irrigation, les conditions des fermiers sont restées défavorables. L'industrie pétrolière était une des seules à être développée. Cette dernière était toujours à l'agenda des intérêts géopolitiques et économiques des Britanniques et Irakiens. Ces intérêts sont encore aujourd'hui présents sur le sol irakien, toutefois représentés par des autres acteurs tels que des entreprises privées. En effet, l'économie nationale irakienne sous la monarchie hachémite et jusqu'à l'arrivée du parti *Baas* en 1968 a progressé. Les améliorations qui ont permis une économie plus stimulante a lieu après la révolution de 1958 grâce à de nouvelles réformes agraires et industrielles imposées par le nouveau gouvernement⁵⁹.

1.1.2.2 De 1948 à 1963, un contexte troublé

Politiquement, la période allant de 1947 à 1958 fut témoin d'un contexte troublé et instable. Toutefois, il y avait moins de coups d'État qu'auparavant, malgré quelques soulèvements. Le 14 juillet 1958, la révolution irakienne dirigée par Abd al-Karim Kassam marqua un point tournant pour l'Irak. Ce coup d'État militaire était fomenté contre la monarchie hachémite et l'influence britannique. Quelques membres de la monarchie furent tués peu après la prise du gouvernement. Par le biais de cet événement, la République irakienne fut finalement déclarée. Malgré les changements législatifs et institutionnels, le pouvoir était toujours contrôlé par quelques dirigeants officiels. Bien que le régime monarchique soit tombé, les citoyens se sentaient encore opprimés.

⁵⁴ Charles TRIPP, *op. cit.*, pp. 105-115; Jean-Claude REDONNET, « Irak, une chronologie britannique », in *Outre-Terre*, 2006, Vol. 14, No. 1, pp. 134-135; Edmund GHAREEB et Beth DOUGHERTY, *Historical dictionary of Iraq*, Lanham, Scarecrow Press, 2004, pp. vii, 203-206.

⁵⁵ Peter Sluglett est un historien de l'Irak moderne. Professeur et directeur de l'Institut de Moyen-Orient de l'Université nationale de Singapour.

⁵⁶ Peter SLUGLETT, « Une mission sacrée pour qui ? Quelques réflexions sur l'Intégration Nationale et le Mandat britannique en Irak », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 2007, No. 117-118, p. 34.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 35.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 36.

⁵⁹ Lisa ROMEO, *Enjeux du pétrole irakien 1930-1990 (article 2/3)*, in *Les clés du Moyen-Orient*, disponible à l'adresse : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Enjeux-petroliers-irakiens-1930-1990.html> (consulté le 21 avril 2021) ; The WORLD BANK, *Iraq Country Water Resource Assistance Strategy : Addressing Major Threats to People's Livelihoods*, 2006, pp. 2-3; disponible à l'adresse : <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/5e7578fd-c02e-56d1-b355-d49854240f5f/content> (consulté le 15 avril 2021); AL-MARKAZ AL-FÜLKLÜRİ AL-'IRĀQĪ (dir.), *Die Wirtschaft des Irak: Entwicklung und Perspektiven*, Madrid, Minuesa, 1978, pp. 23-27.

Abd al-Karim Kassem venait d'une famille modérée et partageait l'idée d'un Irak unifié, mais la réalité était différente. Les conditions de vie n'avaient pas vraiment changé et une politique de privilèges avait été adoptée où le pouvoir était hiérarchique. Le nouveau Premier ministre incarnait plusieurs postes du gouvernement, tels que ministre de la Défense et commandant en chef. Il n'y a pas eu de véritable changement dans la société irakienne. Les partis politiques, les officiers et les citoyens étaient déçus de ce constat⁶⁰. Durant cette période, du pétrole fut découvert dans plusieurs villes. Malgré le revenu tiré par son industrie, cette dernière servait plus à l'élite qu'à toute la population. De plus, l'*Iraq Petroleum Company* (ci-après « IPC »)⁶¹ refusait à plusieurs reprises de financer les projets hydrauliques et des réformes planifiées par le bureau de développement irakien. C'est pour cette raison que Bagdad s'orientait vers l'IBRD⁶² pour recevoir finalement un crédit de 8,400,000 dollars pour le projet de « Wadi Thartar projet » afin de créer un lac-réservoir⁶³.

La croissance économique était encore limitée. Avant le coup d'État de 1958, le rôle du gouvernement était limité ; les constructions des barrages sur les rivières jusqu'à l'arrivée du parti *Baas* étaient orchestrées par le gouvernement, mais le contrôle gouvernemental était limité. Le fonctionnement ressemblait à celui d'une entreprise privée dirigée par quelques notables, qui avaient accès à l'eau et à la production agricoles. Le contrôle était encore effectué par les nobles qui étaient proches du gouvernement dans les zones rurales, et les conditions de vie des paysans ne changeaient pas⁶⁴. Il fallut attendre la révolution de *Baas* en 1968 pour pouvoir investir dans les principaux services hydrauliques dans les années 60⁶⁵.

La politique de caractère confessionnel et ethnique permettait toutefois une croissance des partis politiques et un peuple plus partisan. La naissance du parti *Baas* date de 1944, en Syrie. En 1963, le parti *Baas* osait un premier coup d'État en Irak qui fut réussi. Abd al-Karim Kassem fut exécuté et le parti prit le pouvoir, dirigé par les frères Aref, Abd al-Salam et Abd al-Rahman. En 1968, il eut un deuxième coup d'État par le parti *Baas* appelé la révolution de 1968⁶⁶. Ce parti devint fondamental en Irak entre 1968 et 2003 et a changé la société irakienne. Cette période étant également marquée par des idées d'union arabe et indépendantiste a fortement impacté les communautés du *monde arabe*. Anne-Lucie Chaigne-Oudin⁶⁷ commente : « L'idéologie du *Baas* est donc la réalisation de l'unité arabe, par la suppression des frontières, permettant la mise en commun des ressources de chaque pays. Mais le parti, s'il adhère aux idées socialistes, refuse le communisme et son corollaire que sont la lutte des classes et l'absence de libertés »⁶⁸.

Dès 1968, le parti *Baas* s'imposait au pouvoir grâce à des conditions politiques et économiques instables. Les nouveaux projets pour une croissance économique qui étaient rapidement mis en place leur permettaient de gagner le soutien populaire. Il est intéressant d'observer que la politique de l'eau s'est historiquement basée sur l'ingénierie hydraulique et non pas sur la politique de l'utilisation et la consommation. C'est un paradoxe que nous pouvons encore trouver aujourd'hui. Les chercheurs de *The World Bank* de *Country water resources assistance strategy* (CWRAS) expliquent : « Historiquement, le développement de l'eau en Irak a été davantage guidé par l'ingénierie hydraulique que par l'économie de l'utilisation de l'eau. Les dispositions institutionnelles irakiennes, centralisées et axées sur le contrôle, ont entraîné une faible responsabilisation

⁶⁰ Charles TRIPP, *op. cit.*, pp. 143-180; Jean-Claude REDONNET, *op. cit.*, pp. 136-138.

⁶¹ IPC est « Iraq Petroleum Company ».

⁶² IBRD est « International Bank of Reconstruction and Development ».

⁶³ Gerwin GERKE, « The Iraq development board and British policy, 1945-50 », in *Middle Eastern Studies*, 1991, vol. 27, no. 2, pp. 238-245.

⁶⁴ Cela date de l'ère ottomane. La tradition de voir certains territoires comme privés existait jusqu'à la République et c'est pour cette raison que l'organisation autour de la production agricole était aussi privée et contrôlée par quelques notables. ; WORLD BANK, *Iraq Country Water Resource Assistance Strategy : Addressing Major Threats to People's Livelihoods*, *op.cit.*, pp.7-8.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 7.

⁶⁶ Charles TRIPP, *op. cit.*, pp. 143-180; Jean-Claude REDONNET, *op. cit.*, pp. 136-138.

⁶⁷ Anne-Lucie Chaigne-Oudin est directrice et fondatrice de la revue en ligne *Les clés du Moyen-Orient*.

⁶⁸ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op.cit.*; Charles TRIPP, *op. cit.*, pp. 109-115, 120-130; Edmund GHAREEB et Beth DOUGHERTY, *op. cit.*, p. xxi; Jean-Claude REDONNET, *op. cit.*, pp. 135-137.

des utilisateurs et une dépendance vis-à-vis des financements publics, avec une attention limitée aux normes de service, ce qui a affaibli les infrastructures et contribué à une pauvreté généralisée »⁶⁹.

Le mode d'exploitation de l'eau dépendait toujours du régime et était contrôlé par le centre. L'Irak en 1963 était en condition de post-conflit au moment où les nouveaux partis politiques se sont exprimés sur la scène politique. Cela rendait la situation difficile, car les institutions étaient en crise. Paradoxalement, certaines recherches préconisent de tirer profit de ce contexte ; « l'expérience mondiale des situations post-conflit montre que de telles crises sont l'occasion d'innover en matière de politiques et d'institutions, de manière à favoriser la durabilité à long terme »⁷⁰. Tout le système politique et économique était en crise, les ressources hydrauliques devenaient rares et les financements des institutions étatiques responsables des eaux avaient été réduits. Ces conditions ont permis au parti *Baas* de prendre le contrôle. À la suite de la révolution *baasiste* en 1968, il y a des réformes agraires qui sont introduites afin de régulariser les rentes agricoles. Pour mieux organiser le secteur agricole une approche horizontale est adoptée. C'est-à-dire, les réformes permettaient d'empêcher les privatisations par quelques tribus. Les terres sont distribuées à des paysans, toujours sous le contrôle des organismes étatiques. Les investissements dans les projets d'irrigation ont permis également une meilleure rente agricole qui est finalement liée au processus de modernisation qui avait eu lieu avec l'arrivée du parti *Baas*⁷¹.

Au cours du 20^{ème} siècle, les gouvernements, ont investi dans des infrastructures et services liés à la question de l'eau grâce aux revenus étatiques tirés de l'industrie pétrolière. Ces infrastructures ont été construites afin de régler des problèmes liés aux inondations, au stockage de l'eau, ainsi que pour moderniser les systèmes d'énergie et d'assainissement. Les nouveaux aménagements sont analysés dans le troisième chapitre⁷².

1.2 Le régime du parti Baas jusqu'à l'occupation américaine

1.2.1 Le Parti Baas et Saddam Hussein de 1968 à l'intervention américaine de 2003

Cette révolution modifia tout le pays ; ce coup d'État était organisé par les officiers du militaire, le leader, général Ahmad al-Bakr et le parti *Baas* dont Saddam Hussein était le président. Le parti *Baas* restera au pouvoir jusqu'en 2003, quand le régime de Saddam Hussein fut renversé. Les années septante furent marquées par plusieurs événements, tels que la nationalisation du pétrole irakien qui permit à ce pays d'avoir un revenu fixe et de se développer, ou autrement dit de se « moderniser ». Ces années furent également influencées par de nouveaux projets étatiques tels que le processus d'industrialisation irakienne. Cela aida l'Irak à prendre une place importante au niveau régional et en devenir un acteur incontournable. 1979, le président al-Bakr, désigna à sa succession à la présidence officielle, son neveu, Saddam Hussein, qui participait alors à tous ces changements durant la décennie 1970. Ce dernier monopolisa le statut de président jusqu'à l'intervention américaine, en 2003⁷³.

Divers plans de développement nationaux ont été mis sur pied. Ces plans touchaient différents domaines comme, l'agriculture, la construction, l'exploitation minière, les industries manufacturières, le commerce, les projets ferroviaires et hydrauliques, ainsi que le transport maritime et la construction de barrages⁷⁴. Ces objectifs étaient planifiés sur une durée de cinq ans, et visaient particulièrement à moderniser le pays et améliorer les conditions de vie⁷⁵. Le développement économique du pays passa à un système « clefs en

⁶⁹ WORLD BANK, *Iraq Country Water Resource Assistance Strategy : Addressing Major Threats to People's Livelihoods*, *op. cit.*, p. ii.

⁷⁰ *Ibid.*, p. ii.

⁷¹ *Ibid.*, p. 7-9.

⁷² *Ibid.*, p. 1.

⁷³ Anne-Lucie CHAIGNE-ODUDIN, *op. cit.* ; Charles TRIPP, *op. cit.*, pp. 143-185; Jean-Claude REDONNET, *op. cit.*, pp. 136-138; Edmund GHAREEB et Beth DOUGHERTY, *op. cit.*, pp. xxiii-xxv.

⁷⁴ Parti *Baas*: Théorie et praxis du nationalisme social (arabe), idéologie socialiste, la propriété socialiste des moyens de production sur la domination de l'État comme représentant du peuple et sur la vie économique du pays ; in Barik SHOUBER, *op. cit.*, p. 147.

⁷⁵ *Ibid.*, pp. 101-105.

main »⁷⁶. Le gouvernement pouvait donc acheter des industries qui étaient déjà prêtes à produire. Ainsi, il n'était pas nécessaire de construire des machines, mais de les acheter. Pour un État au passé colonial, avec un désir de s'émanciper d'un imaginaire historique, le développement devait passer « par l'industrialisation et la révolution agraire »⁷⁷. Il fallait se moderniser pour garantir le contrôle économique et politique.

Dans le processus de modernisation, une des priorités du parti *Baas* était l'électrification. « La capacité installée passa de 3 650 MW à près de 9 000 MW, donnant même à l'Irak la possibilité d'exporter »⁷⁸. La décennie de 1970 à 1980 fut décisive pour le développement économique du pays ; des projets de travaux de drainage, de maîtrise des inondations et de techniques d'irrigation modernes ont par exemple été planifiés. Les nouvelles industries chimiques, pharmaceutiques ou d'énergie furent prioritaires. La production agricole et l'industrie agroalimentaire ont nécessité d'être encore améliorées afin de répondre à la demande locale⁷⁹. Malgré ces développements économiques innovants, les années 80 furent marquées par la guerre irano-irakienne. Des centrales thermiques ou hydrauliques comme celles de Dokhan ou de Derbendikhan ont par exemple été détruites par les bombardements iraniens⁸⁰. Peu après l'invasion du Koweït par l'Irak, une intervention militaire appelé opération « Tempête du désert » fut lancée sous la direction des États-Unis. Washington établit alors une armée de 900'000 soldats sur le territoire saoudien, et avec une coalition de trente-quatre pays, lança des bombardements sur le territoire irakien. L'Irak étant ainsi confronté à d'autres problèmes⁸¹, les États riverains purent saisir l'occasion d'aménager de nouveaux ouvrages hydrauliques.

On estime que 90% de la zone de végétation aquatique, les marais, situés au sud de l'Irak ont été détruits. Il s'agit à la fois de conséquences de la guerre irano-irakienne, mais également des répercussions des effets de la crise écologique. En effet, les nombreux travaux de drainage dans les années 80 dans le sud de l'Irak, ainsi que la construction de grands barrages en amont, ont contribué au dessèchement des marais⁸². Ces modifications ont *in fine* abouti à la disparition de traditions telles que la pêche ou la production du riz. Cette région avait toujours un écosystème avec une faune marine unique⁸³, d'une superficie de 200 000 km² qui s'étendait « des rives de l'Euphrate jusqu'à Bassora »⁸⁴. Ces zones étaient toujours habitées par « les Arabes des marais »⁸⁵. La communauté chiite au sud de l'Irak, proche de Chatt-al-Arab vivant dans les marais a été confrontée à l'assèchement de ses terres. La justification du gouvernement à l'époque était de devoir étendre les terres agricoles et construire de nouveaux barrages. Les projets hydrauliques n'ont jamais été réalisés dans les marais jusqu'en 2003. La politique d'assèchement a influencé fortement cette zone verte qui a été vite transformée en un désert sec à cause de la construction des digues et des canaux pour le détournement de l'eau. Les habitants de cette région ont été contraints à fuir. Certaines chercheuses parlent d'un « écocide », ou encore d'un « crime contre l'humanité »⁸⁶.

⁷⁶ Barah MIKAÏL, « Irak : état des lieux, évolutions et perspectives en matière énergétique », 2006, p. 67, disponible à l'adresse: https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2014/11/2007_irak.pdf (consulté le 9 juin 2021).

⁷⁷ Luis MARTINEZ, *Violence de la rente pétrolière. Algérie - Libye - Irak*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, p. 28.

⁷⁸ Barah MIKAÏL, *op. cit.*, p. 54.

⁷⁹ Barik SHOUBER, *op. cit.*, pp. 150-151.

⁸⁰ Barah MIKAÏL, *op. cit.*, pp. 54-55.

⁸¹ Zakya DAOUD, « 8. Une nouvelle armée en marche », in Zakya DAOUD (dir.), *La révolution arabe (1798-2014). Espoir ou illusion*, Paris, Perrin, 2015, p. 287.

⁸² NAZIONI UNITE et ENVIRONMENT PROGRAMME, *UNEP in Iraq: post-conflict assessment, clean-up and reconstruction*, Nairobi, UNEP, 2007, p. 17, disponible à l'adresse: <https://wedocs.unep.org/xmlui/handle/20.500.11822/856> (consulté le 28 juin 2021).

⁸³ « The population shrank from half a million in the 1950s to about 20,000 following the draining of the marshes in the 1980s and 1990s. But the population has rebounded since 2003, with many Marsh Arabs slowly returning to their ancestral home », Diane KLAIMI, *Crunch time for Iraqi marshlands*, 28 juin 2016, disponible à l'adresse : <https://www.unep.org/news-and-stories/story/crunch-time-iraqi-marshlands> (consulté le 18 juin 2021).

⁸⁴ Myriam BENRAAD, « L'Irak est une création territoriale artificielle », *op. cit.*, p. 39.

⁸⁵ Diane KLAIMI, *op. cit.* (consulté le 18 juin 2021).

⁸⁶ Andrew LAWLER, « Reviving Iraq's Wetlands », in *Science*, 2005, Vol. 307, No. 5713, p. 1187.

Ces marais « ont été classés au patrimoine de l'humanité en 2016 pour leur biodiversité et leur richesse historique remontant à l'Antiquité »⁸⁷. La zone délimite également la frontière entre l'Irak et l'Irak⁸⁸. Il faudra attendre le renversement du régime de Saddam Hussein en 2003 pour assister à la renaissance de la vie de la région des marais qui faisait partie des plans de reconstruction après l'intervention de 2003⁸⁹. Cela dit, la région a connu plusieurs périodes de sécheresses causées par les conséquences environnementales dans les années 2000. Ces conséquences environnementales sont liées à la diminution de la pluie dans les zones en amont des fleuves. De plus, depuis 2019 il y a des nouveaux investissements qui sont faits dans le but de créer un « écotourisme » qui permet d'accéder aux marais et faire revivre la culture et les traditions des arabes du marais⁹⁰.

L'intervention onusienne, le blocus économique et les périodes de famine en Kurdistan irakien furent des conséquences de l'invasion du Koweït. La résolution 986⁹¹ mise en place sous ordre onusien le 14 avril 1995, appelée "pétrole contre nourriture" avait comme programme d'aider l'Irak à acheter de la nourriture et des médicaments. En réalité, il s'agissait d'acquérir du pétrole "bon marché" pour le camp occidental contre de la nourriture pour les Irakiens⁹². Le chercheur Barah Mikail⁹³ explique que ce programme a « permis de financer quelques opérations de réhabilitation (centrale thermique de Mussayeb, Turbines à gaz de Baiji). En définitive, la puissance installée "réelle" se serait redressée pour atteindre 4000 MW au début 2003 »⁹⁴.

En 1994, la capacité installée était à 1750 MW, plus basse qu'en 1970. Après la guerre du Golfe, l'Irak représentait un terrain d'investissement pour Téhéran et la Turquie, qui fournissaient de l'électricité à travers d'installations situées à Ankara pour le nord de l'Irak et à Téhéran pour le sud de l'Irak. Il est intéressant d'observer dans quelle région les États respectifs investissent. L'époque de Saddam Hussein devint également célèbre pour ses coupures d'électricité. Étonnamment, les coupures arrivent encore en 2021, car la demande locale est simplement plus importante que l'offre. Pour pallier ce manque, des installations hydroélectriques ont été installées dans la région du Kurdistan et dans le sud, près des grands champs pétroliers. Il n'existait alors que peu d'installations autour de Bagdad pouvant fournir suffisamment d'électricité. C'est pour cette raison que dans les régions du sud où habitent les Chiïtes, et dans la région du nord peuplée majoritairement par les Kurdes, qu'il existait des coupures d'électricité « sur la base d'un horaire tournant »⁹⁵. Les différentes provinces avaient accès à l'électricité selon des créneaux horaires définis. Cette méthode est encore de l'actualité à nos jours.

Les constructions d'usines et le secteur agricole faisaient aussi partie des plans économiques des années 80. Pour les projets hydrauliques, il s'agissait de la construction de barrages qui étaient inévitables si l'État voulait répondre à l'augmentation de la demande. Durant cette période, des centrales énergétiques ont été mises en place ainsi que des nouvelles méthodes d'irrigation facilitant le travail des agriculteurs. « Dans les années 1980, l'agriculture irakienne contribuait pour environ 20 % à l'emploi national ; le niveau des services d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau en l'Irak était parmi les meilleurs de la région ; et la

⁸⁷ AFP, « En Irak, les marais misent sur l'écotourisme pour redevenir jardin d'Eden », in *Geo*, 24 mai 2019, disponible à l'adresse : <https://www.geo.fr/environnement/en-irak-les-marais-misent-sur-lecotourisme-pour-redevenir-jardin-deden-195773> (consulté le 22 juin 2021).

⁸⁸ Andrew LAWLER, *op. cit.*, p. 1187.

⁸⁹ UNEP, *Iraqi Marshlands Observation System UNEP Technical Report*, p. 5, disponible à l'adresse : https://postconflict.unep.ch/publications/UNEP_IMOS.pdf (consulté le 18 juin 2021).

⁹⁰ Zaid AL-OBEIDI, *En Irak, les réservoirs sont pleins mais la crise de l'eau persiste*, disponible à l'adresse : https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/en-irak-les-reservoirs-sont-pleins-mais-la-crise-de-l-eau-persiste_133374 (consulté le 1er mai 2021); AFP, « En Irak, les marais misent sur l'écotourisme pour redevenir jardin d'Eden », *op. cit.*

⁹¹ LE MONDE, « Pétrole contre nourriture, un scandale mondial », *Le Monde*, 5 août 2011, disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2011/08/05/petrole-contre-nourriture-un-scandale-mondial_1555883_3224.html (consulté le 18 juin 2021); UN Security Council (49th YEAR: 1994), Resolution 968 (1994), disponible à l'adresse : <https://digitallibrary.un.org/record/165547> (consulté le 18 juin 2021).

⁹² Jean-Claude REDONNET, *op. cit.*, pp. 136-138.

⁹³ Barah Mikail est un professeur associé de sécurité internationale de Saint Louis University Madrid.

⁹⁴ Barah MIKAIL, *op. cit.*, p. 55.

⁹⁵ *Ibid.*, pp. 55-57, 86-87.

réduction des risques d'inondations a sauvé les communautés urbaines et rurales des ravages des inondations fréquentes »⁹⁶. Toutefois, avec les conflits internes et externes, ce pays a souffert pendant des décennies et fait aujourd'hui face à des conditions désavantageuses⁹⁷.

Pendant la même période, l'Irak se partage en trois régions⁹⁸. Premièrement, la région du nord de l'Irak majoritairement peuplée par les Kurdes, revendiquant plus d'autonomie. A la suite de cela et un manque de gouvernance depuis Bagdad, le Gouvernement régional du Kurdistan se créa en 1991. De plus, il créa son propre parlement. Cette formation changea la question kurde et même la politique extérieure de l'Irak. Le nouveau gouvernement local adopte ses propres décisions et une politique extérieure diplomatique cruciale afin de gagner plus de pouvoir. De plus, la zone au nord de l'Irak est protégée par la résolution 688⁹⁹ votée et adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU. La deuxième zone de partage est le sud de l'Irak, majoritairement peuplée par la communauté chiite. Finalement la troisième zone, située au Centre est occupée par la communauté sunnite¹⁰⁰.

Les institutions irakiennes sont historiquement contrôlées d'une manière centralisée. Dans la période de 1970 jusqu'aux années 1990, le gouvernement irakien a contrôlé tous les services des eaux. Ces services comprenaient de l'allocation jusqu'à la distribution. Aujourd'hui, c'est le ministère des Ressources en eau appelé jusqu'en 2003 ministère d'irrigation qui est responsable de cette ressource. Ses responsabilités sont entre autres, la planification de l'eau, l'allocation, la construction et le contrôle des barrages. Actuellement, 12'000 personnes y sont employées et il y a plus de 500 projets dans le domaine de l'eau qui sont planifiés avec l'aide des donations de l'UNESCO et de l'USACE, corps du génie de l'armée de terre des États-Unis¹⁰¹.

Il y a des aides humanitaires des organisations internationales telles celle du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui sont mises en place. En 1996, le CICR a lancé une campagne de 5,2 millions de francs dans le but d'approvisionner « en eau potable et d'évacuer les eaux usées ». En effet, il y a une aide humanitaire qui fournit les différentes pièces pour les installations existantes ainsi que pour des nouveaux aménagements hydrauliques. De plus, des pompages des eaux ont été mis en place. Ces aides internationales sont cruciales à la survie de la population et à l'amélioration des conditions sanitaires¹⁰².

« Une scène surréaliste »¹⁰³ et fortement médiatisée se produit le 11 septembre 2001. Deux grands avions de ligne pénètrent la zone aérienne américaine pour ensuite s'écraser dans les tours jumelles du *World Trade Center*. De plus, le Pentagone est aussi visé par un troisième avion. Le monde entier peut suivre à travers les médias l'effondrement de ces tours et avec cela, observer par la suite un changement radical de la politique extérieure de Washington. Des lois antiterroristes sont votées et « (...) une offensive contre l'Irak, suspectée depuis 1998 de détenir des armes de destruction massive, ce qui se révélera faux »¹⁰⁴ est organisée par George Bush Junior. L'intervention débuta le 20 mars 2003 sur le sol irakien. Des soldats américains et britanniques entrent sur le territoire irakien et le régime de Saddam Hussein et du parti *Baas* est renversé¹⁰⁵.

⁹⁶ WORLD BANK, *Iraq Country Water Resource Assistance Strategy : Addressing Major Threats to People's Livelihoods*, op.cit., p. 1.

⁹⁷ Ibid., p. 3; Peter HARLING, « Les dynamiques du conflit irakien », in *Critique internationale*, 2007, Vol. 34, No. 1, p. 33.

⁹⁸ Zakya DAOUD, « 8. Une nouvelle armée en marche », op. cit., p. 288.

⁹⁹ Bryar S. BABAN, « La région du Kurdistan-Irak entre fédération et indépendance », in *Civitas Europa*, 2015, Vol. N° 34, No. 1, p. 29.

¹⁰⁰ Gilles CHENÈVE, « Panorama de l'Irak contemporain », Paris, Éditions du Cygne, 2017, pp. 10-11.

¹⁰¹ WORLD BANK, *Iraq Country Water Resource Assistance Strategy : Addressing Major Threats to People's Livelihoods*, op. cit., pp. 2-3.

¹⁰² CICR, *Irak : des fonds pour l'eau*, disponible à l'adresse :

<https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/misc/5fzfme.htm>

¹⁰³ Zakya DAOUD, op. cit., p. 300.

¹⁰⁴ Ibid., p. 301.

¹⁰⁵ Gilles CHENÈVE, op. cit., p. 12.

« On entend souvent dire en Irak qu'il y a un gouvernement, mais pas d'État »¹⁰⁶. En effet, jusqu'en 2003, ce pays reste, du point de vue politique et économique instable. En 2003, comme en 1920, il y a une occupation étrangère qui change le passage politique. L'intervention armée « Liberté en Irak »¹⁰⁷, présentée par l'administration de George Bush Junior est justifiée à travers trois raisons. La première étant la lutte contre le terrorisme car Saddam Hussein est présenté comme le complice de Oussama Ben Laden¹⁰⁸. Le deuxième motif était le danger des « armes de destruction massive » et pour finir, la libération de l'Irak, liée à la volonté de créer un modèle démocratique pour le Moyen-Orient¹⁰⁹. Finalement, en mars 2003 l'Irak est envahi par les forces militaires britanniques et américaines sans une résolution onusienne qui permet officiellement cette offensive.

En mai 2003, le Conseil de sécurité vote la résolution 1483¹¹⁰ qui d'une part, décrète la fin des sanctions économiques en vigueur depuis 1990 et d'autre part, confie la gestion de l'Irak et son pétrole à Londres et Washington pendant un an¹¹¹. Après 18 mois de l'opération « Liberté en Irak », en 2004, « le Conseil de sécurité adopte unanimement la résolution 1546 approuvant le transfert de souveraineté au gouvernement provisoire irakien »¹¹². Cette résolution a comme but de donner la voix au peuple irakien et la souveraineté de choisir leur propre gouvernement qui est dès lors, sur un territoire de nouveau indépendant et uni¹¹³. Il y a donc un projet de reconstruction, comme le résume Pierre-Jean Luizard¹¹⁴ : « La reconstruction de l'État irakien s'est faite « à la libanaise »¹¹⁵ en fonction de l'importance démographique présumée de chaque communauté »¹¹⁶. Malgré les changements, la corruption était encore présente ce qui a engendré de la méfiance des citoyens irakiens entre eux et dans leur gouvernement. Cet état de fait est toujours d'actualité.¹¹⁷

L'année 2005 est marquée tout d'abord et pour la première fois par des élections démocratiques irakiennes. Il y a un nouveau président kurde, Jalal Talabani et le chiite, Ibrahim al-Jaafari est le Premier ministre jusqu'à 2006, sous le protectorat américain. Peu après c'est Nouri al-Maliki qui devient le Premier ministre jusqu'à 2014¹¹⁸. Pour la première fois il y a des personnes autres que celles issues des communautés sunnites élues à ces postes politiques (donc « à la libanaise »). Deuxièmement, il y a une nouvelle Constitution approuvée par un référendum populaire¹¹⁹. Par ailleurs, la réalité politique s'exprimait à travers les votes ; un « communautarisme institutionnalisé »¹²⁰. Autrement dit, on voyait des postes stratégiques attribués à différentes communautés. De nouveaux rapports de pouvoirs et dynamiques se mettaient en place ; les communautés sunnites marginalisées étaient soudainement mises à des postes moins importants à travers le « système de quotas ». Ce nouvel ordre qui a duré de 2005 à 2011 était loin de stabiliser politiquement et

¹⁰⁶ Pierre-Jean LUIZARD, « Le nouvel État irakien de 2003 et le piège du communautarisme », in *Confluences Méditerranée*, 2021, N° 116, p. 64.

¹⁰⁷ Charles-Philippe DAVID, « L'invasion de l'Irak : les dessous de la prise de décision de la présidence Bush », in *Revue internationale et stratégique*, 2005, Vol. N°57, No. 1, p. 10.

¹⁰⁸ Pour avoir plus des informations sur Al-Qaida et Oussama Ben Laden, cf. Gilles KEPPEL et Pierre MILELLI, *Al-Qaida dans le texte. Écrits d'Oussama ben Laden, Abdallah Azzam, Ayman al-Zawahiri et Abou Moussab al-Zarqawi*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008.

¹⁰⁹ Charles-Philippe DAVID, *op. cit.*, p. 12; Zakya DAOUD, « 9. Du 11 septembre aux « printemps arabes », *op. cit.*, pp. 304-305.

¹¹⁰ Pierre-Jean LUIZARD, « Le nouvel État irakien de 2003 et le piège du communautarisme », *op. cit.*, p. 64.

¹¹¹ Jean-Claude REDONNET, *op. cit.*, p. 137.

¹¹² *Ibid.*, p. 138.

¹¹³ UNSCR, *Security Council Resolution 1546*, disponible à l'adresse : <http://unscr.com/en/resolutions/1546> (consulté le 20 juin 2021).

¹¹⁴ Pierre-Jean Luizard est un historien français et spécialiste de l'Irak.

¹¹⁵ « A la libanaise » veut dire les postes politiques sont attribués « en fonction de l'importance démographique présumée de chaque communauté », in Pierre-Jean LUIZARD, « Le nouvel État irakien de 2003 et le piège du communautarisme », *op. cit.*, p. 65.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 65.

¹¹⁷ Gilles CHENÈVE, *op. cit.*, p. 11.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 37.

¹¹⁹ Jean-Claude REDONNET, *op. cit.*, p. 138.

¹²⁰ Gilles CHENÈVE, *op. cit.*, p. 14.

économiquement le pays irakien. L'occupation « liberté de l'Irak » durera jusqu'en décembre 2011. La fin est marquée lorsque les derniers soldats américains quittant le territoire irakien¹²¹. Ce conflit armé a fait selon *Iraq Body count* de 185'632 à 208'716 morts entre 2003 et 2011¹²². Ces morts ne sont pas seulement dus aux conflits armés entre les forces militaires, mais également à des séries d'attaques et conflits terroristes et à des méthodes de torture¹²³.

Avec le nouveau gouvernement élu, les Arabes du marais ont pu retourner dans leur région natale. Les communautés qui sont retournées dans les marais afin de ré-habiter dans cette zone ont eu du succès. Jusqu'en 2008 presque le 70% du marais a été restaurée grâce aux travaux des tribus qui ont détruit « les écluses, les barrages et les digues pour inonder à nouveau la région où ils vivaient jadis »¹²⁴. Afin de mieux gérer le rétablissement des eaux dans les marais, un centre pour la restauration des marais irakiens a été créé. D'ailleurs, entre la période de 2003 à 2005 des meilleures quantités de précipitations ont favorisé la possibilité d'une nouvelle inondation. En 2006, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a publié que 58% des surfaces des marais étaient restaurées au même niveau qu'en 1975¹²⁵. Les conditions de vie traditionnelles et la biodiversité de la communauté des Arabes des marais ont pu se reconstituer et la végétation maritime permettant la pêche s'est rétablie¹²⁶.

Aujourd'hui les projets hydrauliques des pays en amont sont principale menace pour cette zone. Les sécheresses de ces dernières années ont aggravé la situation dans tout l'Irak. Les affluents du Tigre tels que le Zab participent aujourd'hui au débit plus faiblement et les villes ne sont plus aussi bien aménagées que pendant la phase de reconstruction de 2003 à 2006. En effet, il s'agit d'une aggravation qualitative et quantitative des eaux en Irak. Patrick Cockburn, journaliste et spécialiste de l'Irak et la Syrie éclaircit : « Les deux tiers des eaux usées produites par les 6 millions d'habitants de Bagdad sont rejetés directement dans le Tigre et l'Euphrate, sans traitement. Seulement une famille sur cinq en dehors de Bagdad a accès à des égouts en bon état. Résultat, les gens des marais ont beau passer la moitié de leur temps sur les étangs, ils manquent désespérément d'eau potable »¹²⁷.

La région kurde irakienne fait aussi face à des périodes de sécheresse qui rendent les terres arides. La politique de l'eau de la Turquie, la Syrie et de l'Iran ont des conséquences sur l'eau en Irak. Le débit a diminué de 50 à 70% durant la sécheresse en 2007. La production du riz dans les régions du marais, bien connue dans la région de l'Euphrate et du Tigre, a dû s'arrêter à cause du manque d'eau pour l'irrigation. En conséquence, les agriculteurs n'ont plus un revenu régulier à cause du manque de la production du riz. Les habitants de cette région dépendent fortement du secteur agricole. Entre 2007 à 2009, il y a 70% moins de pluies et cela influence également la disponibilité en eaux.

Les habitants dans les différents gouvernorats sont convaincus que le problème n'est pas seulement lié aux périodes de sécheresse, mais également à la politique de l'eau des pays en amont. La Turquie et la Syrie ont construit des barrages sur l'Euphrate, alors que l'Irak était encore dans une phase instable et n'a pas eu les ressources politiques et diplomatiques pour empêcher les aménagements des autres riverains. Malgré les efforts faits, par exemple par la création d'un dialogue entre Istanbul, Damas et l'Irak, les promesses des autres parties restent sans effets. De plus, l'eau de la fonte des neiges dans les régions du Kurdistan irakien

¹²¹ *Ibid.*, p. 11-14 ; Pierre-Jean LUIZARD, « Le nouvel État irakien de 2003 et le piège du communautarisme », *op. cit.*, pp. 65-66.

¹²² BODY COUNT, *Iraq Body Count*, disponible à l'adresse : <https://www.iraqbodycount.org/database/> (consulté le 4 mai 2021). Les chiffres qui sont publiés peuvent varier selon les sources, comme l'explique cet article : <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2008-4-page-45.htm>

¹²³ Gilles CHENÈVE, *op. cit.*,

¹²⁴ Patrick COCKBURN, « Hydrologie. La deuxième mort des marais mésopotamiens », in *Courrier international*, 8 juillet 2009, disponible à l'adresse : <https://www.courrierinternational.com/article/2009/07/09/la-deuxieme-mort-des-marais-mesopotamiens> (consulté le 17 juin 2021).

¹²⁵ Le début du drainage dans les marais a débuté entre 1973-1975. *Ibid.*

¹²⁶ UNEP, ENVIRONMENT PROGRAMME, *UNEP in Iraq: post-conflict assessment, clean-up and reconstruction*, *op. cit.* Nairobi, UNEP, 2007, pp. 17-18; Diane KLAIMI, *op. cit.*, pp. 5-6.

¹²⁷ Patrick COCKBURN, *op. cit.*

diminue également à cause du manque de neige dans les montagnes de Zagros. Cela impacte le débit du Tigre. De plus, les deux rivières sont de plus en plus polluées ce qui rend leurs aménagements difficiles¹²⁸.

L'affluent « clé »¹²⁹ du Tigre, le Karun, qui entre à Bassora sur le territoire irakien est crucial pour le débit du Chatt-al-Arab. Cependant, entre 2009 à 2010, l'Iran a détourné les eaux de Karun sur son propre territoire avec des conséquences sur le Tigre et sur le Chatt-al-Arab et les marais ; plus de 10 000 personnes vivaient proches de cette rivière et travaillaient dans la production du riz ou dans la pêche. En opposition au détournement des eaux, le gouvernement irakien essaya à plusieurs reprises de discuter avec Téhéran. Finalement, Hoshyar Zebari, le ministre des Affaires étrangères en Irak argumentait : « On leur a parlé de l'effet sur les gens du sud qui sont exclusivement chiïtes - leur peuple (...) ils étaient très embarrassés par cela et ont promis d'examiner la question »¹³⁰.

Les eaux étaient touchées par une forte vague de la salinité et environ 30 000 habitants ont émigré dans les plus grandes villes. Il n'y a pas eu un changement de comportement de la part de Téhéran et le dialogue restait sur le papier. Dr Rashid, ministre de la Ressource de l'eau en Irak sous le gouvernement de Nouri al-Maliki, expliquait qu'en 2010, en moyenne le débit était de 150 mètres cubes par seconde (m³/s), alors que Bagdad en demandait 500 m³/s. Parfois, le débit arrivait à 350 m³/s, mais ni la politique de l'eau ni les faibles précipitations n'ont amélioré les conditions¹³¹.

Martin Chulov, correspondant pour *The Guardian of London* commente : « À court terme, il semblerait que l'intervention divine est le meilleur espoir de l'Irak. Les moyens de s'attaquer efficacement à la gestion de l'eau semblent devoir attendre des décennies. Une grande partie de l'infrastructure du pays appartient aux parcs à ferraille ou aux expositions d'objets industriels du XIXe siècle. Relier les canalisations d'eau à l'échelle nationale pour l'approvisionnement en eau des villes prendrait probablement la majeure partie d'une génération. Le dessalement a été envisagé lors des réunions du cabinet et des projets ont été proposés par des investisseurs des pays riches du Golfe, qui dépendent fortement, voire exclusivement, de l'eau dessalée. Mais les responsables irakiens ont jusqu'à présent qualifié les coûts de prohibitifs »¹³².

Les projets hydrauliques tels que des stations de distribution des eaux et de l'eau potable ont été construits à plusieurs reprises par l'*U.S. Army Corps of Engineers* et leurs équipes à cause du manque de l'accès à l'eau par les civils. De plus, les publications officielles affirment que des eaux de l'Euphrate et du Tigre ont fait l'objet d'assainissements¹³³. Ces aides n'ont pourtant pas empêché les manifestations de Bassora en 2018 réclamant à cause des eaux polluées.

1.3 Le printemps arabe

Une révolution appelée « le Printemps arabe » a débuté en 2011 en Tunisie générant un effet boule de neige sur les autres citoyens des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Des vagues de contestations ont eu lieu permettant aux peuples d'exprimer véritablement leurs colères. Cependant, ni les régimes et ni les conditions de vie du monde arabe ont changé. En Irak il y a eu aussi des périodes de soulèvements populaires qui ont vite été écrasés par la répression étatique et policière. Ces groupes de manifestants se sont radicalisés et des périodes de rébellions ont lieu à partir de 2013 dans plusieurs villes irakiennes. Les promesses d'un système démocratique et d'une coopération politique fédérale n'étaient pas appliquées malgré l'adoption de la nouvelle constitution en 2005. De nouveau, pendant un long moment il y avait une personnalisation de la politique irakienne ; Nouri al-Maliki. Le régime était encore centralisé et autoritaire ce qui était à l'encontre de la volonté populaire et non conforme aux lois fondamentales de la nouvelle Constitution¹³⁴. En

¹²⁸ Martin CHULOV, « Iraq: Water, Water Nowhere », in *World Policy Journal*, 2009, Vol. 26, No. 4, pp. 33-36.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 36.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 37.

¹³¹ *Ibid.*, pp. 37-38.

¹³² *Ibid.*, p. 40.

¹³³ *Ibid.*, pp. 40-41.

¹³⁴ Gilles CHENÈVE, *op. cit.*, pp. 37-40.

conséquence, les manifestants se sont mis en place avec les *mots d'ordre*¹³⁵ ; plus de stabilité politique et économique, plus de la transparence gouvernementale et une liberté d'expression¹³⁶.

Malgré un nouveau Premier ministre chiite élu en 2019, Adel Abdel-Mahdi remplaçant le Premier ministre Haïder al-Abadi¹³⁷, plus de 500 manifestants sont tués pendant les soulèvements en novembre et décembre 2019 par la violence policière, ordonnée par le gouvernement. La question du nouvel « État irakien », instauré par l'administration américaine sous Paul Bremer, n'est pas la responsabilité d'une personne, mais de tout le système politique national et international. Des divergences géopolitiques régionales rendaient ce système instable¹³⁸. Le Premier ministre Mustafa al-Kadhimi était le troisième candidat en quatre mois, élu en avril 2020 à son nouveau poste. En effet, les soulèvements de Bassora en 2018 étaient liés d'une part à des demandes politiques et d'autre part, à des demandes pour de l'eau propre et non polluée. La pollution industrielle pétrolière dans les eaux dans le sud de l'Irak aggravait la situation et une pénurie des eaux s'annonçait à cause de la politique de l'eau des pays riverains¹³⁹.

La période de bataille a été propice à la création d'un « foyer terroriste »¹⁴⁰ : plusieurs organisations terroristes ont pu s'imposer dans plusieurs irakiennes et syriennes¹⁴¹. Mossoul devient la capitale du califat autoproclamé¹⁴² de « l'État islamique en Irak et au Levant »¹⁴³. Par la suite, ce groupe s'installe aussi dans d'autres villes et prend même le contrôle de certains barrages hydrauliques¹⁴⁴.

À Bassora, il y avait seulement 59 m³/s d'eau qui coulait, alors que le débit aurait dû être à 75 m³/s dans la même ville. Moins il y a du courant rapide, plus l'eau est salée. Il s'agissait d'un taux de jusqu'à 12 mg/kg d'eau alors qu'en temps normal, la salinité se situe entre 1-1,5 mg/kg. Ces problèmes environnementaux sont liés à plusieurs facteurs que nous allons analyser. Il y a un manque de communication et d'acceptation de responsabilités des différents organes gouvernementaux. D'une part, le gouvernement national met la responsabilité sur les politiciens des différentes provinces et d'autre part, ce sont les provinces qui mettent la responsabilité au gouvernement national¹⁴⁵. Ce manque de communication et de coordination peut aggraver les conditions de vie des citoyens irakiens et les conditions écologiques.

Ces dernières deux décennies, l'Irak a dû passer par des périodes de sécheresse à cause des constructions des barrages en amont tels que le barrage d'Illsu sur le Tigre en Turquie au cours de l'année 2018. Quatre milliards de m³ d'eau étaient remplis d'une manière intense et rapide, alors qu'Ankara avait promis à Bagdad de remplir progressivement le nouveau barrage lors du dialogue interétatique. Pendant la même période, l'Irak a dû arrêter la culture des céréales, du riz et du maïs. En conséquence, l'exportation de ces produits et la consommation nationale ont diminué. En chiffres, cela représentait moins de 30% des eaux et à Bassora et il y avait même « des émeutes de la soif »¹⁴⁶. En plus de cela, il y a un stress hydrique important dans la région et des réfugiés climatiques qui émergent dans cette région. En outre, les pertes d'eau sont encore

¹³⁵ Pierre-Jean LUIZARD, « Le nouvel État irakien de 2003 et le piège du communautarisme », *op. cit.*, p. 68.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 68.

¹³⁷ Jacques ALLAMAN, « Portrait du Premier ministre irakien désigné Haïdar al-Abadi », RTS, 13 août 2014, disponible à l'adresse : <https://www.rts.ch/play/radio/le-12h30/audio/portrait-du-premier-ministre-irakien-designe-hadar-al-abadi?id=6046904>

¹³⁸ Pierre-Jean LUIZARD, « Le nouvel État irakien de 2003 et le piège du communautarisme », *op. cit.*, pp. 67-69.

¹³⁹ « Irak – A Bassora, l'eau salée et polluée détruit tout », *op. cit.* ; Katalyn VOSS (et al.), « Groundwater depletion in the Middle East from GRACE with implications for transboundary water management in the Tigris-Euphrates-Western Iran region », in *Water resources research*, 2013, Vol. 49, pp. 904-911.

¹⁴⁰ Zakya DAOUD, « 9. Du 11 septembre aux printemps arabes », *op. cit.*, p. 331.

¹⁴¹ Catherine GOUËSET, « Chronologie de la guerre en Irak (2002-2011) », in *L'Express*, 15 décembre 2011, disponible à l'adresse : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/chronologie-de-la-guerre-en-irak-2002-2011_498027.html (consulté le 4 mai 2021).

¹⁴² Pierre-Jean LUIZARD, « Le nouvel État irakien de 2003 et le piège du communautarisme », *op. cit.*, p. 68.

¹⁴³ ISIS en anglais, EIIL en français, aussi appelé *Daesh*.

¹⁴⁴ Gilles CHENÈVE, *op. cit.*, pp. 37-40.

¹⁴⁵ « Irak – A Bassora, l'eau salée et polluée détruit tout », *op. cit.*

¹⁴⁶ Christian CHESNOT, « La bataille de l'eau entre la Turquie et l'Irak », *France culture*, 2 janvier 2019, disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/geopolitique/la-bataille-de-leau-entre-la-turquie-et-lirak> (consulté le 21 juin 2021).

importantes à cause des stations et tuyaux cassés. Pour limiter ces dégâts, il était nécessaire de restaurer et moderniser ces stations hydrauliques. Alors qu'en 2014, un budget de 180 milliards de dollars était alloué au département de l'eau, ce fond a été finalement attribué à un autre dicastère.

En effet, l'État irakien a changé ses priorités et a alloué les fonds d'État à l'armée afin d'empêcher une plus grande présence de l'EI sur le territoire irakien. Grâce à des manifestations en 2018 demandant la fin de la pénurie de l'eau, le gouvernement national a réagi. En effet, en 2019 le budget pour le ministère de l'eau est de 760 millions de dollars. Cette somme est quinze fois moins importante que celui de l'Électricité. Malgré les budgets alloués aux projets hydrauliques, les barrages construits en amont font diminuer le débit irakien chaque année. En plus de cela, les problèmes deviennent une menace. N'ayant pas les infrastructures restaurées, tant les inondations que les périodes de sécheresse ne sont pas bien absorbées par Bagdad¹⁴⁷.

Alors que les espoirs étaient grands en 2019 pour le débit des eaux du Tigre et de l'Euphrate, en 2020 la situation changeait encore. Le débit au nord de l'Irak, dans la région des Kurdes était 50% de moins que la moyenne en 2020 en raison de précipitations moins régulières dans les pays en amont. Le ministre des Ressources en eau, Mehdi Tashid al-Hamdani, expliquait que les changements climatiques et les déchets dans les rivières avaient un impact inquiétant sur celles-ci. Il y a des périodes de pénuries qui devaient être affrontées par l'ensemble des secteurs économiques. Le ministre affirmait le manque d'accords entre les États et que c'est entre autres pour cette raison, que Bagdad ne pouvait pas responsabiliser Ankara. Alors que le gouvernement irakien a envoyé plusieurs lettres et a contacté plusieurs fois la Turquie, celle-ci a toujours donné plusieurs excuses. En effet, l'absence des accords internationaux ou régionaux rend la coopération encore plus difficile entre ces États¹⁴⁸. Dans la même année, le ministre des Ressources en eau a pu convenir avec Téhéran pour l'affluent du Tigre, le Karun un accord traitant les questions de détournement de l'eau¹⁴⁹.

1.4 L'histoire de l'eau potable et l'accès à l'eau traitée

Entre 1919 et 1960, le nombre de personnes vivant sur le territoire irakien augmenta considérablement. En effet, à la fin de la Première Guerre mondiale la population irakienne doubla de 2,8 millions à 5 millions en 1947. Elle avoisinait les 7 millions en 1960¹⁵⁰. Entre 1960 et 2020, donc en 60 ans, la population totale¹⁵¹ augmentait de 452%. La croissance démographique ne compte pas les réfugiés qu'on estimait à plus d'un million en 2012 et autour de 50'000 en 2017¹⁵². Les données pour l'accès à l'eau traitée¹⁵³ ne sont disponibles qu'à partir de 1980.

¹⁴⁷ Zaid AL-OBEIDI, *op.cit.*

¹⁴⁸ Samya KULLAB et Rashid YAHYA, « Minister: Iraq to face severe shortages as river flows drop », *The Washington Post*, 17 juillet 2020, disponible à l'adresse : https://www.washingtonpost.com/world/middle-east/minister-iraq-to-face-severe-shortages-as-river-flows-drop/2020/07/17/7054535a-c842-11ea-a825-8722004e4150_story.html (consulté le 23 juin 2021).

¹⁴⁹ R.C.D., ministre des Ressources en eau, M. Mahdi Rashid, tient une séance de discussion à la Centre de Rafidain pour le dialogue, 2021, disponible à l'adresse : <https://alrafidaincenter.com/fr/2963> (consulté le 23 juin 2021).

¹⁵⁰ Harald RANDAK, *Die agrarwirtschaftliche Entwicklung in Aegypten und im Irak eine vergleichende Analyse unter besonderer Berücksichtigung der landwirtschaftlichen Märkte*, [Verlag nicht ermittelbar], 1974, p. 22.

¹⁵¹ « La définition de population englobe tous les résidents indépendamment de leur statut légal ou de leur citoyenneté, à l'exception des réfugiés qui ne sont pas établis en permanence dans leur pays d'adoption. Ceux-ci sont généralement considérés comme faisant partie de leur pays d'origine », ÉCOLE DE POLITIQUE APPLIQUÉE, *Perspective Monde*, Québec, Université de Sherbrooke, disponible à l'adresse : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?codeTheme=1&codeStat=SP.POP.TOTL&codePays=CH&optionsPeriodes=Aucune&codeTheme2=1&codeStat2=SP.POP.65UP.TO.ZS&codePays2=CH&optionsDetPeriodes=avecNomP&forceAxe=on> ; Banque Mondiale, *Irak - Population totale | Statistiques*, disponible à l'adresse : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=IQ> (consulté le 8 août 2021).

¹⁵² BANQUE MONDIALE, *Irak - Population totale | Statistiques, op. cit.*

¹⁵³ *Ibid.*, « L'accès à une source d'eau traitée correspond au pourcentage de la population avec l'accès raisonnable à une quantité d'eau d'une source, telle qu'un raccordement direct du logement ou de la maison au service d'eau ou d'une colonne publique sous une forme ou sous une autre. L'accès est considéré comme "raisonnable" lorsque la disponibilité est d'une vingtaine de litres par jour à moins d'un kilomètre du logement ».

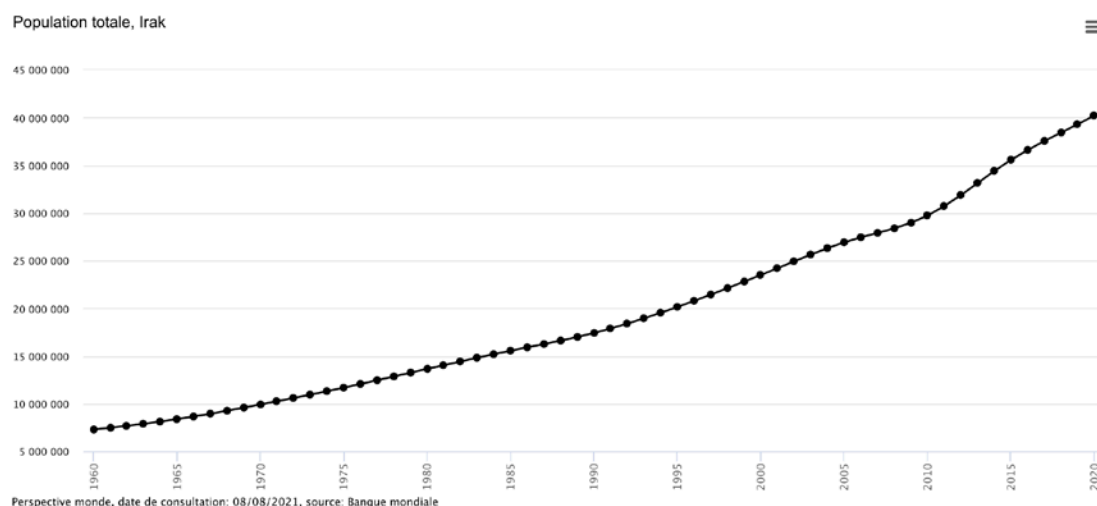


Figure 4 : Population totale de 1960 à 2020 ¹⁵⁴

Les statistiques AQUASTAT¹⁵⁵ de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après : « FAO ») indiquent les pourcentages de la population ayant accès à l'eau pendant la période allant de 1988 à 2017. En 1988, 78,1% de la population totale avait accès à l'eau potable¹⁵⁶. Cependant, seulement 39,1% de la population rurale avait accès à l'eau potable. Il s'agit de 95,3 % de la population urbaine. Pourtant, depuis 1980, on observe une baisse de l'allocation de l'eau et de sa qualité¹⁵⁷. Il est intéressant de noter que malgré la guerre irano-irakienne, l'accès à l'eau potable était garanti pour une grande majorité du peuple irakien. En 2017, 86% de la population irakienne avait accès à l'eau potable. Dans ces 86%, 70% de la population rurale et 93% de la population urbaine étaient donc desservis. En conséquence, nous pouvons observer une amélioration de l'accès à l'eau pour toute la population en se basant sur ces sources¹⁵⁸. Cette amélioration peut être observée sur les figures ci-dessous :

¹⁵⁴ ÉCOLE DE POLITIQUE APPLIQUÉE, *Perspective Monde*, *op. cit.*; BANQUE MONDIALE, *Irak - Population totale* | *Statistiques*, *op. cit.*

¹⁵⁵ Voir Figure 7 et Figure 8.

¹⁵⁶ FAO, *AQUASTAT database Item Definition*, disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/aquastat/statistics/popups/itemDefn.html?id=4114> (consulté le 8 août 2021). La définition de « access to safe drinking-water » de FAO : « Percentage of the total population using improved water sources. An "improved" source is one that is likely to provide "safe" water, such as a household connection, a borehole, etc. Current information does not allow yet to establish a relationship between access to safe water and access to improved sources, but WHO and UNICEF are examining this relationship. Safe drinking water is water that contains no biological or chemical pathogen at a level of concentration that is directly harmful to health. This includes treated, untreated, uncontaminated surface water, such as protected boreholes, springs and sanitary wells. The waters of rivers and lakes can only be considered healthy if water quality is regularly monitored and considered acceptable by public health officials. Reasonable access to water means a water supply in the water. housing or within 15 minutes walk of it ».

¹⁵⁷ Nadhir AL-ANSARI, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses*, 2015, p. 2102 disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/profile/Nadhir-Al-Ansari-2/publication/272160643_Iraq_Water_Resources_Planning_Perspectives_and_Prognoses/links/567e6bf708ae1e63f1e7840c/Iraq-Water-Resources-Planning-Perspectives-and-Prognoses.pdf (consulté le 13 avril 2021).

¹⁵⁸ FAO, *AQUASTAT database Database Query Results*, disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/aquastat/statistics/query/results.html> (consulté le 8 août 2021).

IRQ. Iraq							
	1958-1962	1963-1967	1968-1972	1973-1977	1978-1982	1983-1987	1988-1992
4104. Total population (1000 inhab)	7 674X (1962)	8 947X (1967)	10 600X (1972)	12 462X (1977)	14 432X (1982)	16 257X (1987)	18 403X (1992)
4105. Rural population (1000 inhab)	4 146X (1962)	4 210X (1967)	4 423X (1972)	4 560X (1977)	4 788X (1982)	4 884X (1987)	5 660X (1992)
4106. Urban population (1000 inhab)	3 528X (1962)	4 737X (1967)	6 176X (1972)	7 901X (1977)	9 650X (1982)	11 406X (1987)	12 798X (1992)
4107. Population density (inhab/km2)	17.51E (1962)	20.41E (1967)	24.18E (1972)	28.43E (1977)	32.93E (1982)	37.09E (1987)	41.98E (1992)
4114. Total population with access to safe drinking-water (JMP) (%)							78.1X (1992)
4115. Rural population with access to safe drinking-water (JMP) (%)							39.1X (1992)
4116. Urban population with access to safe drinking-water (JMP) (%)							95.3X (1992)

Figure 5 : Population ayant accès à l'eau potable de 1958 à 1992 en % ¹⁵⁹

1988-1992	1993-1997	1998-2002	2003-2007	2008-2012	2013-2017	2018-2022
18 403X (1992)	21 440X (1997)	24 932X (2002)	27 911X (2007)	31 890X (2012)	37 553X (2017)	
5 660X (1992)	6 796X (1997)	7 830X (2002)	8 837X (2007)	10 019X (2012)	11 376X (2017)	
12 798X (1992)	14 713X (1997)	17 109X (2002)	19 553X (2007)	22 757X (2012)	26 899X (2017)	
41.98E (1992)	48.91E (1997)	56.88E (2002)	63.68E (2007)	73.27E (2012)	86.32E (2017)	
78.1X (1992)	78.9X (1997)	81.3X (2002)	83.7X (2007)	86.1X (2012)	86.6I (2017)	
39.1X (1992)	44X (1997)	52.2X (2002)	60.3X (2007)	68.5X (2012)	70.1I (2017)	
95.3X (1992)	95X (1997)	94.7X (2002)	94.3X (2007)	93.9X (2012)	93.8I (2017)	

Figure 6 : Population ayant accès à l'eau potable de 1993 à 2018 en % ¹⁶⁰

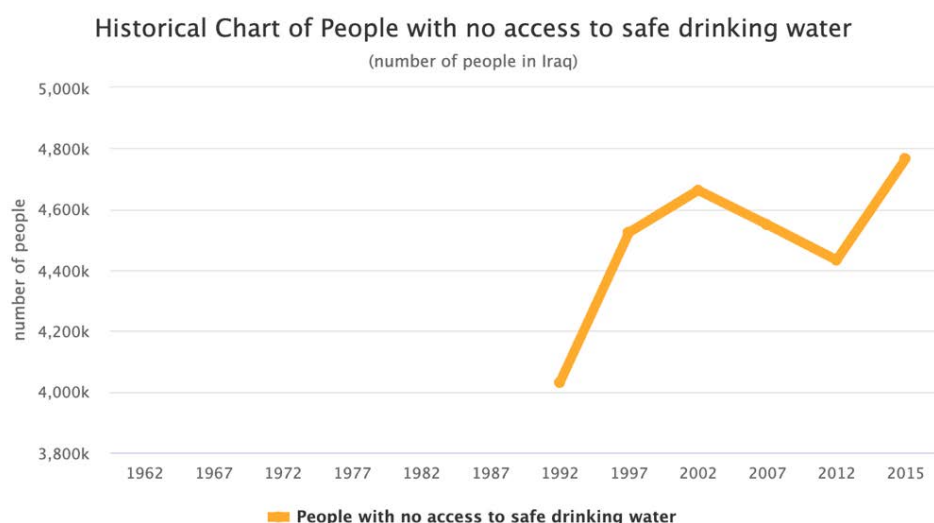


Figure 7 : Graphique historique des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable ¹⁶¹

Nous pouvons observer une détérioration de l'accès à l'eau potable pour la période de 1992 à 2002, suivie d'une amélioration entre la période allant de 2002 à 2012. La situation s'aggrave progressivement dès 2012. Cette aggravation s'explique entre autres par les effets du changement climatique pouvant engendrer des

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ Ibid.

¹⁶¹ WORLDOMETER, *Iraq Water Use, Resources and Precipitation - Worldometer*, disponible à l'adresse : <https://www.worldometers.info/water/iraq-water/> (consulté le 19 avril 2021).

périodes de sécheresse et de pluies de sable¹⁶². Des changements de régime et des changements structurels ont influencé la gestion de l'eau au niveau régional entre 2012 - 2019. Cette figure *Graphique historique des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable* fait preuve que la situation est différente par rapport ces chiffres publiés. Il y a encore une grande couche de la société qui n'a pas accès à l'eau potable. Toutefois, ces dernières années nous faisons face à une pénurie de l'eau que nous ne pouvons pas ignorer. Ainsi, nous nous demandons comment cela est possible que 93% de la population ait accès à l'eau potable alors que d'autres recherches montrent d'autres résultats prouvant l'accès à l'eau potable difficile (cf. figure 8 : *Avez-vous un accès suffisant à l'eau pour votre usage personnel ?*) comme le montrent les recherches de l'Organisation internationale pour les migrations (ci-après : « OIM »)¹⁶³.

L'OIM dans un rapport de 2011¹⁶⁴, indique que la pénurie de l'eau a un grand impact sur la vie quotidienne de la population irakienne. 20% des ménages vivant en ville n'ont pas accès à l'eau potable propre, et 16% rencontrent des difficultés d'approvisionnement. Dans les régions rurales, seulement 43% ont accès à l'eau potable¹⁶⁵. Ce rapport publie : « Il existe un manque généralisé d'informations et de formation aux techniques avancées d'irrigation et de traitement de l'eau, en particulier dans les zones rurales. En effet, sur les 290 sites évalués en Irak où l'agriculture est la principale source de revenus de la communauté, 54 % dépendent de l'irrigation traditionnelle par inondation, une méthode qui gaspille une grande quantité d'eau, endommage gravement les sols et augmente les niveaux de salinité déjà élevés »¹⁶⁶.

Par la force des choses, la population rurale émigre dans les villes à cause du manque d'infrastructures et d'approvisionnement. Cette migration a un impact direct sur la vie quotidienne dans villes, celles-ci faisant déjà face à une pénurie dans l'approvisionnement d'eau. En effet, la concentration démographique mène à une surexploitation de l'eau et avec cela, également une pollution plus visible dans les villes. De surcroît, nous observons l'accentuation des changements climatiques, influençant la vie des citoyens. Aussi les périodes de sécheresse ont amené à une migration urbaine¹⁶⁷. L'accès à l'eau potable propre n'est pas seulement pour la consommation, mais également pour les soins sanitaires. En nous basant sur les recherches de l'OIM de 2011, nous pouvons observer sur la figure 11 que plus de 50% de la population irakienne estime ne pas avoir accès à l'eau pour un usage personnel¹⁶⁸.

¹⁶² Nadhir AL-ANSARI, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses*, op. cit., p. 2102.

¹⁶³ IOM, *Iraq Special Report: Water Scarcity* | *Environmental Migration Portal*, 2012, disponible à l'adresse : <https://environmentalmigration.iom.int/iom-iraq-special-report-water-scarcity> (consulté le 15 avril 2021).

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Rana KHAROUF-GAUDIG, *Le droit international de l'eau douce au Moyen-Orient: entre souveraineté et coopération*, Bruxelles, Bruylant, 2012, p. 31; IOM, op. cit.

¹⁶⁸ IOM, op. cit.; Nadhir AL-ANSARI, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses*, op. cit., p. 2099.

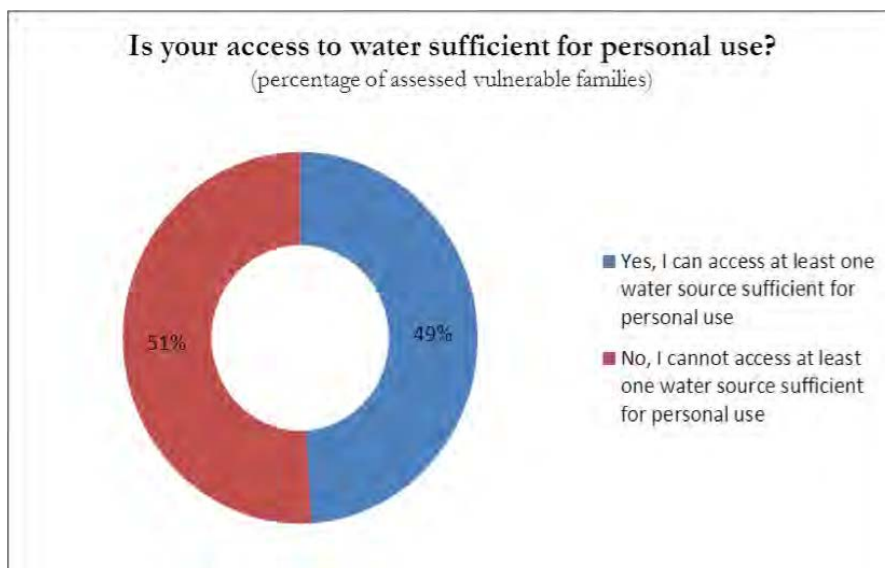


Figure 8 : Avez-vous un accès suffisant à l'eau pour votre usage personnel ? ¹⁶⁹

— Socio-economic sustainability		Skilled labour force (% of labour force)	28.3
		Skilled labour force (% of labour force)	28.3
		Adjusted net savings (% of GNI)	-2.8
		Average annual change in the share of bottom 40 percent (%)	-0.6
		Concentration index (exports) (value)	0.948
		Gross capital formation (% of GDP)	12.9
		Overall loss in HDI value due to inequality, average annual change (%)	n.a.
		Population using safely managed drinking-water services (%)	59
		Population using safely managed sanitation services (%)	41
		Ratio of education and health expenditure to military expenditure	n.a.
		Research and development expenditure (% of GDP)	0.0
		Rural population with access to electricity (%)	99.9
		Total debt service (% of exports of goods, services and primary income)	n.a.

Figure 9 : Population utilisant les services d'approvisionnement d'eaux ¹⁷⁰

¹⁶⁹ IOM, *op. cit.*

¹⁷⁰ UNDP, | *Human Development Reports*, disponible à l'adresse : <http://www.hdr.undp.org/en/countries/profiles/IRQ> (consulté le 2 juin 2021).

Chapitre 2 : Portait hydrologique et géographique de l'Irak

2.1 Introduction à la géographie de l'eau en l'Irak

2.1.1 Les données géographiques

Dans ce chapitre nous allons analyser les données géographiques et hydrologiques. Nous discuterons des débits de l'Euphrate et du Tigre, de la disponibilité des eaux renouvelables et analyserons la consommation d'eau.

Il y a plusieurs bassins dans la région du Moyen-Orient. Il s'agit des bassins hydrauliques du Nil, qui traverse le Soudan et l'Égypte, du Jourdain dont la région côtière est habitée par plus de 15 millions de personnes. Ce dernier traverse la Jordanie, l'Israël, la Palestine, la Syrie et le Liban. Le dernier, celui de l'Euphrate et du Tigre, le troisième plus grand bassin de la région¹⁷¹, à l'intérieur duquel se situe l'Irak. Aujourd'hui, nous savons que l'eau est une ressource limitée, mais indispensable pour toute vie. Les questions de la qualité, de la pénurie et de la répartition de celle-ci sont devenues des préoccupations primordiales dans plusieurs régions. Tel est le cas de la région du Moyen-Orient, et plus particulièrement de l'Irak et de ses voisins. Certaines régions sont dotées de ressources hydrauliques alors que d'autres en manquent chroniquement à cause de différentes raisons, que nous allons analyser. L'Irak, « le pays entre les deux fleuves »¹⁷² est en effet confronté à ces problématiques¹⁷³.

L'État irakien se situe géographiquement au cœur du Moyen-Orient et est entouré de la Turquie au nord, et du Koweït, de l'Arabie Saoudite et du Golfe arabo-persique au sud. À l'est, se trouve la République islamique d'Iran. À l'ouest, se situent la Syrie et la Jordanie.

En termes de population, le nord de l'Irak est occupé en majorité par la région autonome kurde, entourée par les montagnes. À l'est, les successions des montagnes des « monts Zagros » et le Chatt-al-Arab font office de frontières naturelles avec la République islamique d'Iran¹⁷⁴. La superficie du pays est de 434 128 km²¹⁷⁵. En 1960, avec une population de 7,3¹⁷⁶ millions d'habitants, le pourcentage de terres agricoles cultivées était de 20,12%¹⁷⁷ quasi égale à celui de 2018. Ces terres représentent 21,307% du territoire, soit 92 500 km² en 2018 alors qu'en 2020, l'Irak compte près de 40 millions des d'habitants¹⁷⁸. Entre 2007 et 2009, il y a 40% moins de la superficie végétale pour les terres agricoles cultivées à cause des pénuries d'eaux¹⁷⁹.

Le chercheur Georges Mutin¹⁸⁰ constate que cette région du monde arabe de 14 millions de km² est soumise à plusieurs régimes climatiques. D'abord, il existe une zone tropicale et subtropicale qui a une présence quasi constante de hautes pressions stables. Ensuite, la zone méditerranéenne est caractérisée par une pression

¹⁷¹ Georges MUTIN, *op.cit.*, pp. 9-20, 64-66 ; Habib AYEBA, *L'eau au Proche-Orient: la guerre n'aura pas lieu*, Paris ; Le Caire, Karthala ; Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale, 1998, pp. 11-13, 27-35.

¹⁷² Éditions LAROUSSE, *Encyclopédie Larousse en ligne - Mésopotamie : histoire littéralement le pays entre les deux fleuves*, disponible à l'adresse : <http://www.larousse.fr/encyclopedia/autre-region/Mésopotamie/132908> (consulté le 20 octobre 2020).

¹⁷³ Larbi BOUGUERRA, *Le Tigre et l'Euphrate de la discorde - Irénées*, disponible à l'adresse : https://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-540_fr.html (consulté le 9 juin 2021).

¹⁷⁴ Loulouwa AL RACHID (et al.), « IRAK », *Encyclopædia Universalis*, disponible à l'adresse : <https://www.universalis.fr/encyclopedia/irak/> (consulté le 30 mars 2021).

¹⁷⁵ BANQUE MONDIALE, *Territoire (km carrés) - Iraq | Data*, disponible à l'adresse : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.TOTL.K2?locations=IQ> (consulté le 14 avril 2021).

¹⁷⁶ WORLD BANK, *Population, total - Iraq | Data*, disponible à l'adresse : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=IQ> (consulté le 14 avril 2021).

¹⁷⁷ BANQUE MONDIALE, *Terres agricoles (% du territoire) - Iraq | Data*, disponible à l'adresse : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.AGRI.ZS?locations=IQ> (consulté le 14 avril 2021).

¹⁷⁸ WORLD BANK, *Population, total - Iraq | Data, op. cit.*

¹⁷⁹ Nadhir AL-ANSARI, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses, op. cit.*, p. 2105.

¹⁸⁰ George Mutin est un Professeur émérite de géographie de l'Université d'Alger. Il a dirigé l'Institut des études politiques de Lyon.

cyclonique depuis l'ouest vers l'est. Enfin, le front polaire se déplace en très haute altitude avec des oscillations au cours de l'année¹⁸¹.

Le paradoxe entre la pénurie et l'abondance d'eau est très visible dans la région du bassin de l'E-T. Comme Habib Ayeb¹⁸² nous l'explique : « les ressources régionales sont considérables, mais (extrêmement) mal réparties »¹⁸³. Certaines régions, telles que le sud de la Turquie et le nord de l'Irak, sont dotées de ressources hydrauliques. Parallèlement, les zones au sud de l'Irak, à la frontière de la péninsule arabique, sont quant à elles confrontées à l'assèchement des terres. De plus, le sud et l'ouest du pays sont marqués par des zones désertiques représentant 40% du territoire irakien dans lesquelles l'accès à l'eau est ainsi plus problématique qu'au nord¹⁸⁴. Cette juxtaposition de climats opposés dans le bassin de l'E-T alimente les conflits régionaux d'ordres politiques et sociétaux¹⁸⁵.

L'agriculture en Irak a une place importante et possède beaucoup de potentiel pour cultiver des terres. Il y a quatre régions distinctes en Irak. Les montagnes Zagros au nord-est. À une altitude plus basse que ces montagnes, c'est la région des Kurdes, mais qui est plus adaptée à l'habitation. Il y a le Jezira, une région entre les deux fleuves qui est la plus fertile pour la culture agricole. Ensuite, le centre et le sud de l'Irak où il y a une plaine alluviale où l'aménagement d'eau des deux fleuves pour l'habitation et le secteur agricole est plus adapté. Finalement, le sud de l'Irak qui est le long du Chatt-al-Arab où la production des dattes est toujours importante¹⁸⁶.

2.2 La topographie de l'Irak et du bassin de l'Euphrate-Tigre

Les deux fleuves de l'Euphrate et du Tigre traversent les États turcs, irakiens, syriens et iraniens. La topographie du bassin est fortement influencée par le climat. En général, celui-ci est marqué par des étés secs et des hivers humides, ce qui ressemble à un climat méditerranéen. Les conditions climatiques changent en fonction des zones situées en amont ou en aval¹⁸⁷. Ce bassin possède quatre différents climats selon les différentes zones géographiques.

La première, qui est montagneuse se trouve au nord-est. Les hivers y sont froids, particulièrement à partir de 1500 m, où les chutes de neige sont régulières. Ces territoires reçoivent de fortes précipitations au printemps et pendant l'hiver. Les étés y sont marqués par des températures chaudes atteignant plus de 40 degrés. « Les moyennes mensuelles des maxima de tous les jours, de juin à septembre, dépassent 38 °C à Mossoul, 40,5 °C à Bagdad, 41 °C à Bassora »¹⁸⁸. Ces dernières années les températures ont grimpé au point d'atteindre 52.0 °C dans différentes villes à cause du réchauffement climatique. La pluviométrie par an, sur les zones iraniennes et turques, est de 1200 mm¹⁸⁹.

Une région aussi appelé zone de piémont, se situe une zone entre la Syrie et l'Irak, les précipitations sont hivernales et plutôt rares en été. Les zones désertiques ont des étés chauds et des hivers frais. La pluviométrie dans le sud de l'Irak est de 200 mm/an, ce qui en fait une zone semi-aride. Les précipitations, dans les zones aux températures froides et au climat humide, varient entre 1 000 mm et 2 000 mm selon les saisons. Les régions frontalières du sud-est de la Turquie, du nord de l'Irak, et de la Syrie, ont des précipitations variables entre 600 mm et 1 000 mm. Dans la zone alluviale se situant en aval, les précipitations sont ici aussi

¹⁸¹ Georges MUTIN, *op. cit.*

¹⁸² Habib Ayeb est géographe, enseignant-chercheur à l'Université de Paris 8 à Saint-Denis.

¹⁸³ Habib AYEB, *op. cit.*, p. 19.

¹⁸⁴ D'ailleurs, dans ces régions désertiques où l'accès hydraulique est difficile, les manifestations pour de meilleures conditions de l'eau ont eu lieu plusieurs fois ces dernières années, particulièrement entre 2012 et 2018, « Irak : la jeunesse en première ligne », *ARTE Reportage*, disponible à l'adresse : <https://info.artetv.fr/leau-au-centre-des-tensions-internationales> (consulté le 8 juin 2021).

¹⁸⁵ WORLD BANK, *Population, total - Iraq | Data*, *op. cit.*

¹⁸⁶ Peter BEAUMONT (et al.), *The Middle East: a geographical study*, London ; New York, Wiley, 1976, pp. 327-330.

¹⁸⁷ Nurit KLIOT, *Water resources and conflict in the Middle East*, London ; New York, Routledge, 1994, pp. 104-105.

¹⁸⁸ Maurice PARDÉ, « Les régimes du Tigre et de l'Euphrate d'après un livre anglais récent », in *Revue de Géographie Alpine*, 1940, Vol. 28, No. 4, p. 517.

¹⁸⁹ Nadhir AL-ANSARI, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses*, *op. cit.*, p. 2100.

fréquentes en hiver qu'au printemps. En effet, la température varie fortement, par exemple à moins -30° dans les montagnes en hiver, et à +50° en été sur la plaine du Tigre et l'Euphrate. Ces différences climatiques génèrent des inégalités dans cette région qui peuvent impacter les conflits interétatiques.

Les zones montagneuses du nord-est irakien sont les plus arrosées. Ces précipitations se raréfient en direction du sud-ouest. Les pays en amont peuvent, par exemple, retenir des cours d'eaux par le biais de barrages afin de combler leur propre demande d'eau. Le bassin est témoin de fortes précipitations alors que la partie aval, est quant à elle, touchée par des périodes de sécheresse. L'Irak se situant en aval des fleuves, dépend de la moitié des précipitations extérieures à son territoire. Ainsi, Bagdad est vulnérable aux changements climatiques et aux périodes de sécheresse. Ce dernier se trouve en situation de dépendance de la politique de l'eau des pays voisins en amont¹⁹⁰.

Les régimes hydrologiques de l'Euphrate et du Tigre sont prononcés par la pluie hivernale et la fonte des neiges des montagnes du Taurus et de la chaîne des montagnes du Zagros en printemps. En effet, le type du régime est pluvio-nival et des crues ont lieu au printemps en raison de la cumulation des pluies et la fonte des neiges. Il est important de noter qu'il y a une forte irrégularité et qu'en conséquence, les débits moyens varient une année à l'autre. On constate également une diminution de l'eau du débit d'amont en aval du Tigre et de l'Euphrate. De plus, des crues puissantes font partie des caractéristiques de ces deux fleuves, particulièrement celui du Tigre. Depuis des décennies les crues ont des conséquences considérables sur des villes comme Bagdad¹⁹¹.

Les précipitations annuelles en Irak entre 2005 et 2017 se situaient en moyenne entre 154 mm à 216 mm par an¹⁹². Les précipitations entre avril 2020 et mars 2021 sont inférieures à la moyenne des précipitations à l'est de la Syrie et au nord de l'Irak (cf. Figure 10 : *Les précipitations entre avril 2021 et mars 2021*). Cela impacte le niveau des eaux du bassin des deux fleuves¹⁹³. En conclusion, nous pouvons constater que : l'Irak est le plus aride des trois États. Pour cela, le pays contribue très peu à l'alimentation en eau de l'Euphrate et du Tigre. La topographie de l'Irak est généralement plate, ce qui entraîne un déplacement lent de larges bandes de rivière, sujettes à de fortes pertes par évaporation¹⁹⁴.

¹⁹⁰ Guillaume LE SOURD, *Le Retour Des Inondations En Mésopotamie (Irak) : Hydrologie, Mesures De Protection Et Modélisation SIG*, 2005, pp. 11-14 ; Georges MUTIN, *op. cit.*, pp. 66-68; Nurit KLIOT, *op. cit.*, pp. 104-108.

¹⁹¹ Guillaume LE SOURD, *op. cit.*, pp. 15-17 ; Nurit KLIOT, *op. cit.*, pp. 105-107; IOM. *op. cit.*

¹⁹² Hannaneh M KANGARANI, « Forestry Outlook Study for West and Central Asia (FOWECA) - Working paper », in FAO, 2005, p. 5 disponible à l'adresse : <https://www.fao.org/3/ah821e/ah821e.pdf> (consulté le 19 avril 2021); WORLDOMETER, *op. cit.*

¹⁹³ RELIEFWEB GDO, *Analytical Report: Drought in Syria and Iraq – April 2021 – Iraq*, disponible à l'adresse : [DroughtNews202104_Syria_Iraq.pdf](https://reliefweb.int/report/syria-and-iraq-analytical-report-drought-syria-and-iraq-april-2021-iraq) (consulté le 14 avril 2021).

¹⁹⁴ Christopher Theophil ZABRISKIE, *Water Scarcity and Development in the Tigris-Euphrates River Basin*, Austin, University of Texas, 1995, p. 10, disponible à l'adresse : <https://apps.dtic.mil/sti/pdfs/ADA296559.pdf> (consulté le 20 février 2021), « For that reason, the country contributes very little water to the Euphrates and Tigris. The topography of Iraq is generally flat which leads to slow moving wide swaths of river, susceptible to high evaporation loss ».

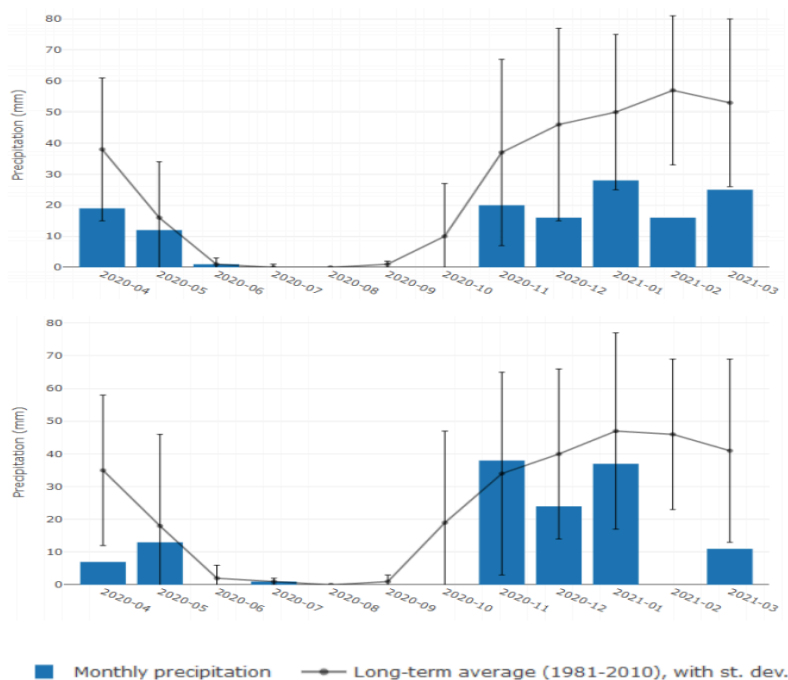


Figure 2: Monthly total precipitation near Tal Afar (upper chart, Ninewa, Iraq, coordinates: 35.6 N, 41.8 E) and Al-Hasakah (lower chart, Al-Hasakah, Syria, coordinates: 36.4 N, 40.7 E), with the long-term monthly average and standard deviation (1981-2010).

Figure 10 : Les précipitations entre avril 2020 et mars 2021 ¹⁹⁵

Les précipitations et les changements climatiques ont eu un impact sur les différents secteurs économiques. Ainsi, de mars à juin le débit de l'eau est important pour les deux fleuves grâce à la fonte de la neige en printemps. La saison d'été est de ce fait importante pour les secteurs agricoles qui dépendent de l'irrigation. Elle est caractérisée par une diminution de la décharge de l'eau qui pose plusieurs problèmes ; l'offre n'est pas satisfaisante pour les besoins agricoles. En effet, des récoltes basses peuvent amenuiser le revenu des agriculteurs. La contribution du Tigre et de ses affluents est déterminante en Irak et représente environ 50 % de la ressource hydraulique. Ces derniers représentent la quasi-totalité des ressources à disposition du pays ¹⁹⁶.

2.3 Les bassins hydrauliques des deux fleuves : l'Euphrate et le Tigre

2.3.1 L'Euphrate

La source de l'Euphrate se situe dans les hautes terres couvertes de neige des monts Taurus en Anatolie orientale. Le Tigre prenant sa source aux monts Zagros, les deux fleuves traversent ensuite les terres mésopotamiennes. La source de l'Euphrate se situe au nord du lac de Van en Turquie, proche de la mer Noire. Ce fleuve résulte de la jonction de deux cours d'eau, respectivement la rivière Murat Sou de 650 km de long, et la rivière Kara Sou, d'une longueur de 450 km et qui prend sa source à une altitude de plus de 3'000 m. La convergence entre les deux fleuves formant l'Euphrate est à 400 km du lac Van, à Harpout. L'Euphrate traverse pendant 420 km la Turquie, pénètre la Syrie par la frontière à Jerablous et poursuit sa route pendant 680 km sur ce même territoire, dans lequel il traverse également une zone désertique. Les rivières affluentes, Balikh et Khabour, prenant leurs sources en Syrie, se jettent dans l'Euphrate. Le fleuve entre ensuite en Irak et y traverse 1235 km, pour une longueur totale de 2'315 km ¹⁹⁷. L'Euphrate poursuit

¹⁹⁵ RELIEFWEB GDO, *op. cit.*, p. 3.

¹⁹⁶ Nurit KLIOT, *op. cit.*, pp. 108-111; Miriam R. LOWI, *Water and power: the politics of a scarce resource in the Jordan River basin*, Cambridge [England]; New York, NY, USA, Cambridge University Press, 1993, pp. 56-57.

¹⁹⁷ Ce chiffre peut varier selon les différents auteurs. Pour Georges Mutin, le total est de 2700 km, mais pour Habib Ayebe, c'est de 2315 km. Le *Historical Dictionary of Iraq* de Beth Dougherty confirme que c'est 2700 km. Nurit Klot

sa route en passant par Ramadi et à partir d'où la zone est plus plate, ce qui peut causer des inondations et réduire son débit¹⁹⁸. « L'Euphrate est le plus long fleuve d'Asie du Sud-Ouest, suivi par le Tigre »¹⁹⁹. Nous le verrons plus tard, se fleuve conflue avec le Tigre à Al-Qurnah pour former le Chatt-al-Arab.

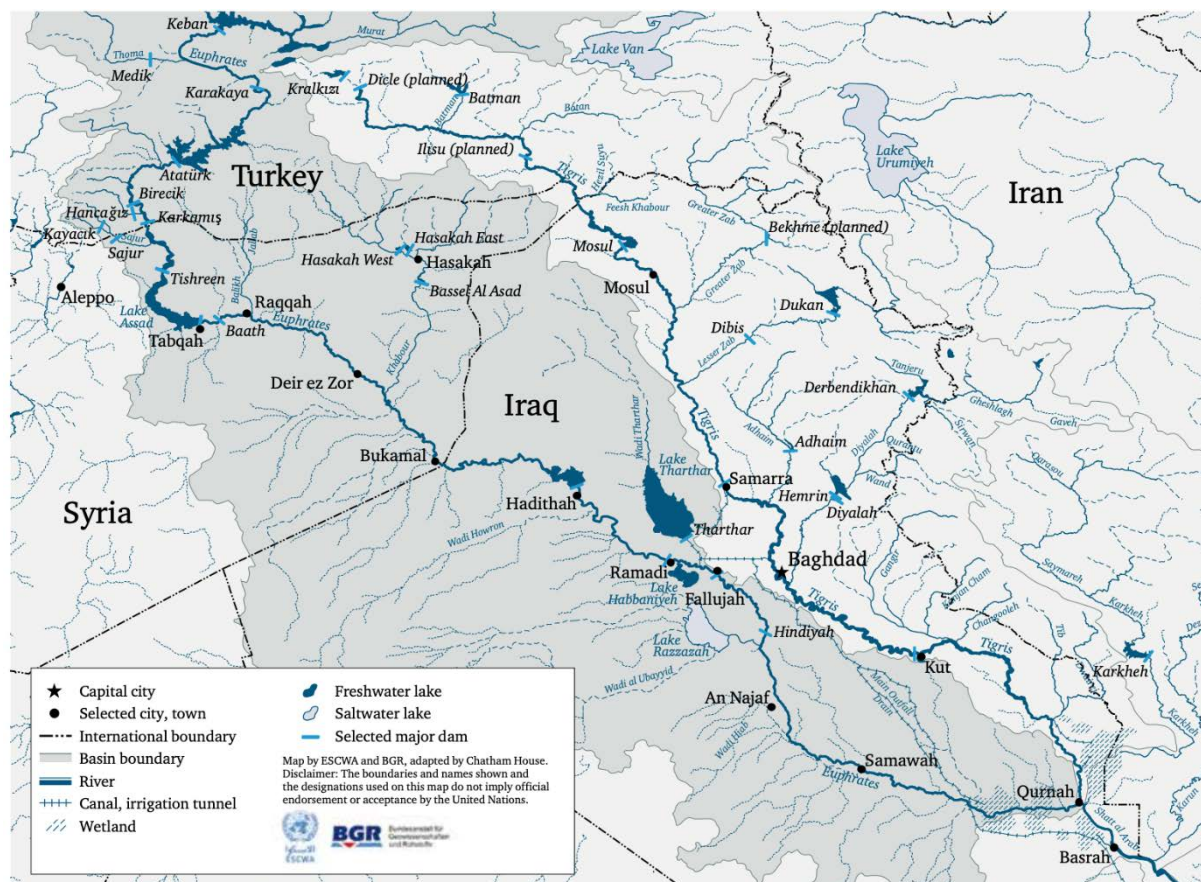


Figure 11 : Bassin de l'Euphrate ²⁰⁰

2.3.2 Le Tigre

Deuxième fleuve le plus important, le Tigre prend quant à lui sa source au sud du lac de Van. Le Tigre résulte également de la confluence de deux cours d'eau, prenant leur source respectivement à Diyarbakir, dans la région kurde de la Turquie, et à Batman. Le Tigre traverse le territoire turc avant d'arriver en Irak. Toutefois, il constitue une frontière naturelle entre la Turquie et la Syrie. Le Tigre possède de nombreux affluents tels que le petit et le grand Zab, l'Adhaim, ou la Diyala dont les sources sont originaires des monts Zagros, dont une partie en Iran²⁰¹. De la région où naît le Grand Zab jusqu'à la région où celui-ci se jette dans le Tigre, il y a peu de sédentarisation, car la région se caractérise par des montagnes ne permettant pas de cultiver des terres. Certes, l'Irak se trouve dans une situation favorable car les premiers affluents du fleuve sont importants et sont disponibles quasi exclusivement pour l'Irak²⁰².

estime qu'il est de 3000 km. Nous nous basons pour ce mémoire sur le chiffre de 3000 km dans nos tableaux de récapitulation.

¹⁹⁸ Georges MUTIN, *op. cit.*, p. 64; Habib AYEB, *op. cit.*, p. 29; Nurit KLIOT, *op. cit.*, pp. 102-103.

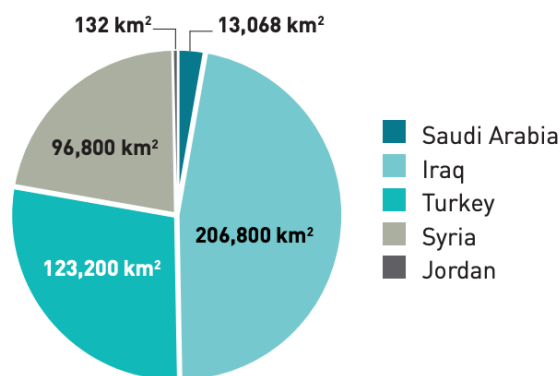
¹⁹⁹ Nadhir AL-ANSARI, « Geopolitics of the Tigris and Euphrates Basins », in *Journal of Earth Sciences and Geotechnical Engineering*, avril 2018, p. 188, disponible à l'adresse : https://www.academia.edu/36547683/Geopolitics_of_the_Tigris_and_Euphrates_Basins (consulté le 15 avril 2021).

²⁰⁰ Mohammad Nawwar SHAMOUT et Glada LAHN, *The Euphrates in Crisis: Channels of Cooperation for a Threatened River*, avril 2015, disponible à l'adresse : <https://www.chathamhouse.org/2015/04/euphrates-crisis-channels-cooperation-threatened-river> (consulté le 23 mars 2021).

²⁰¹ Nadhir AL-ANSARI, « Geopolitics of the Tigris and Euphrates Basins », *op. cit.*, pp. 188-189.

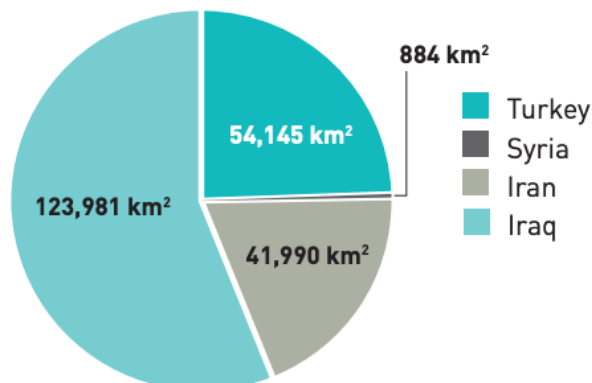
²⁰² Georges MUTIN, *op. cit.*, pp. 64-65; Habib AYEB, *op. cit.*, pp. 29-31.

Le Tigre est le fleuve qui traverse des zones de steppe où l'aménagement est plus difficile que celui de l'Euphrate à cause de « sa trop forte pente et de la topographie très accidentée »²⁰³. Ces obstacles comptent également pour les affluents du Tigre. Le fleuve termine son parcours au bas de la Mésopotamie, à Al-Qurna où il rejoint l'Euphrate pour former le Chatt-al-Arab. Ce dernier est ainsi la convergence des deux fleuves principaux de la Mésopotamie, et constitue le seul accès à la mer pour l'Irak. Il forme également une frontière naturelle entre Irak et Iran, et est donc exploité par les deux parties²⁰⁴. En effet, la zone entourant le Chatt-al-Arab est capitale pour la voie stratégique maritime irakienne. Sur sa rive gauche, les eaux du Karun s'y jettent²⁰⁵. Ce cours d'eau entièrement sur le territoire iranien est une des rivières les plus importantes pour la République islamique. Son emplacement géographique est encore sujet à de conflits depuis plusieurs siècles entre ces deux pays voisins²⁰⁶.



Source: Compiled by ESCWA-BGR.

Figure 12 : Distribution du bassin de l'Euphrate ²⁰⁷



Source: Compiled by ESCWA-BGR.

Figure 13 : Distribution du bassin du Tigre ²⁰⁸

La distribution d'un bassin consiste en l'attribution d'un pourcentage de sa surface à des subdivisions, qui sont ici les États saoudiens, irakiens, turcs, syriens, jordaniens et iraniens.

Comme nous pouvons voir sur le *Tableau 1*, 48.8% de la superficie du bassin de l'Euphrate et 38% du bassin du Tigre sont sur le territoire irakien. En ce qui concerne les parts du bassin versant, la Turquie est à 28 – 35 % pour l'Euphrate et à 12 % pour le Tigre. L'Irak s'estime à 40% pour la part dans le bassin versant de l'Euphrate tandis que pour le Tigre à 54%. Pour l'Euphrate, l'Arabie Saoudite est à 15%. Finalement, quant au Tigre, l'estimation de l'Iran et de l'Arabie Saoudite se trouve à 34 %²⁰⁹.

²⁰³ Habib AYEB, *op. cit.*, p. 31.

²⁰⁴ Le Chatt el-Arab a été discuté lors de plusieurs traités en 1937 et repris dans les accords d'Alger en 1975. Le principe de droit international appelé « Thalweg » a été adapté pour ce cas. C'est-à-dire, il y a une ligne qui définit la frontière entre l'Irak et l'Iran et c'est au milieu du Chatt-al-Arab. Ce *thalweg* est donc la ligne frontalière et cause plusieurs conflits entre ces deux États.

²⁰⁵ La rivière la plus longue de l'Iran, Nurit KLIOT, *op. cit.*, p. 104.

²⁰⁶ Georges MUTIN, *op. cit.*, pp. 64-65; Habib AYEB, *op. cit.*, pp. 29-31; Edmund GHAREEB et Beth DOUGHERTY, *op. cit.*, pp. 68-69.

²⁰⁷ UN-ESWA and BGR, *Euphrate River Basin*, 2013, p. 55 disponible à l'adresse :

<https://waterinventory.org/sites/waterinventory.org/files/chapters/Chapter-01-Euphrates-River-Basin-web.pdf> (consulté le 20 juillet 2021).

²⁰⁸ UN-ESWA and BGR, *Tigris River Basin*, 2013, p. 107. disponible à l'adresse :

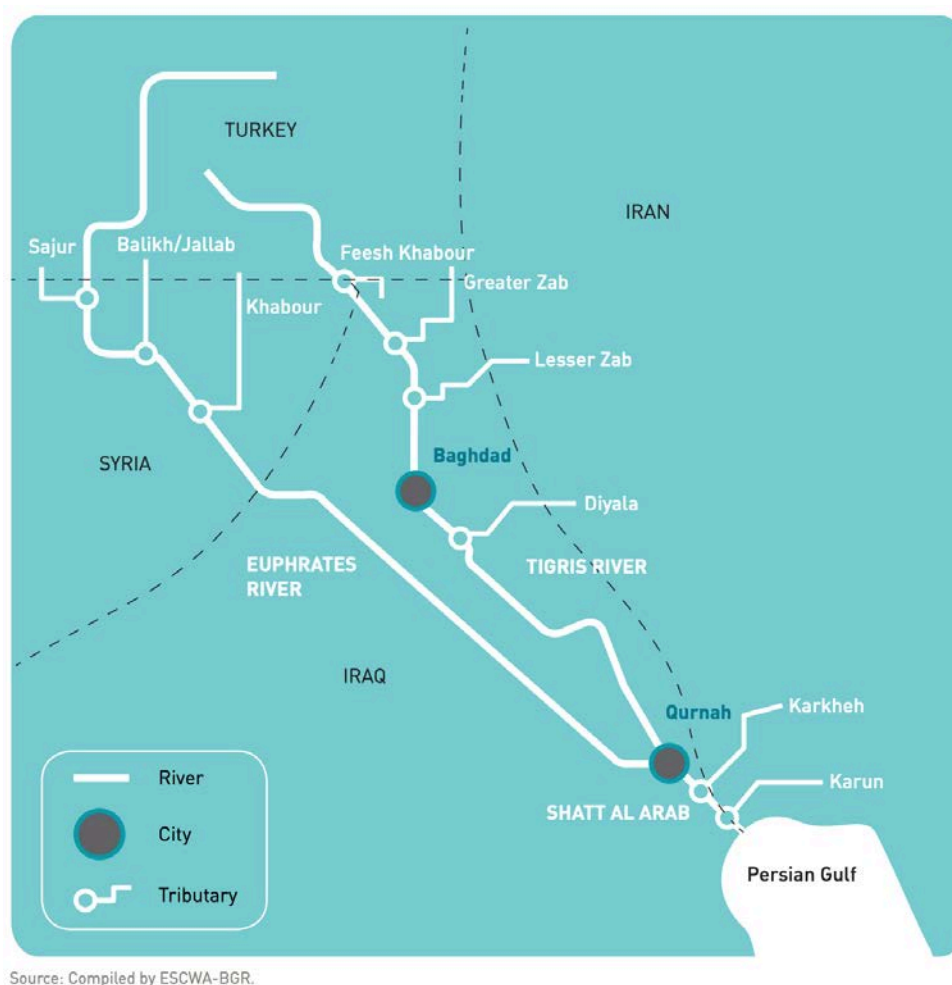
https://waterinventory.org/sites/waterinventory.org/files/chapters/Chapter-03-Tigris_River-Basin-web_0.pdf (consulté le 20 juillet 2021).

²⁰⁹ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, pp. 65-67; Habib AYEB, *op. cit.*, pp. 29-34.

Pays	Bassin de l'Euphrate	En %	Bassin du Tigre	En %
Iran	-	-	175 386	47,2
Irak	282 532	48,8	142 175	38
Syrie	95 405	16,5	948	0,3
Turquie	121 787	21	53 052	14,0
Arabie Saoudite	77 090	13,3	-	-
Total	579 314	100	371 562	100

Tableau 1 : Superficie du bassin du Tigre et de l'Euphrate dans les pays riverains ²¹⁰

2.3.3 L'Euphrate, le Tigre et leurs affluents respectifs



Source: Compiled by ESCWA-BGR.

Figure 14 : Système fluvial mésopotamien ²¹¹

Les acteurs étatiques dépendants de ces rivières sont les mêmes pour les deux fleuves. Il s'agit de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak. Pour le Chatt-al-Arab, nous pouvons aussi inclure l'Iran. Ceci explique pourquoi ces deux rivières sont souvent analysées *de pair*. Alors que l'Euphrate prend sa source en Turquie, les rivières Balikh et Khabour, deux de ses affluents prennent leur source en Syrie. Les barrages se situant sur celles-ci sont construits et contrôlés par la Syrie. Quant au Tigre, l'Iran en est devenu un acteur important grâce aux deux rivières tributaires que sont le petit Zab et Diyala. Le traçage des frontières rend la coopération interrégionale difficile. En effet, chaque État estime avoir le droit d'exploiter les ressources hydrauliques pour ses propres besoins. Plusieurs États ne partagent pas toutes leurs données scientifiques, ce qui rend les

²¹⁰ Guillaume LE SOURD, *op. cit.*, p. 11.

²¹¹ UN-ESWA and BGR, *Euphrate River Basin*, 2013, *op. cit.*, p. 54

analyses hydrologiques plus difficile. La non-transparence de ces données ne facilite pas la coopération²¹². Le tableau 2 récapitule les données de l'Euphrate et du Tigre, de leurs rivières respectives tributaires.

Fleuves	Surface de bassin (Milliers de km ²)	Longueur (km)	Turquie km et %	Syrie km et %	Irak km et %	Iran km et %	Débit moyen (Milliards de m ³ ou Gm ³ – millions de m ³ ou mm ; min/max
Euphrate	444	2315- 3000 ²¹³	1,230 et 41	710 et 23	1,060 et 36		Gm ³ : 28-29,6 Total avec affluents : 30,5-31,4
Al Khabour	36,9	430	40 et 30	390 et 70			+ 1,35-1,50
Al Balikh	14,4	202	82 et 30	230 et 70			Mm ³ + 150
Al Sajour ²¹⁴	2,35	108					+ 90 -125
Tigre	258	1718 – 1850	400 et 22	44 et 1	1,418 et 77		Gm ³ : 21 Total avec affluents : 44,4 – 48,2
Grand Zab	26	260 – 580 392	92		300		+ 10-13,5
Petit Zab	21,5-31	350- 380 ²¹⁵			(310)		+ 7,2
Diyala	32,9	440 -520			240	200	+ 5,4 – 5,7
Al Adhaim	13	200- 210			210		+ 0,8
Kharun		400				400	
Chatt Al-Arab		190					

Tableau 2 : Hydrologie et géographie des fleuves de l'Euphrate et du Tigre et des rivières tributaires ²¹⁶

2.3.3.1 Le manque de données sur les débits

Selon les chercheurs Marwa Daoudy²¹⁷ et Habib Ayebe, il y a de grands écarts d'informations sur les données officielles disponibles, principalement en ce qui concerne les débits d'eau. Ce sujet est pourtant primordial pour pouvoir discuter de l'allocation des ressources communes hydrauliques. La Turquie utilise une argumentation tournée vers l'origine du fleuve, afin de légitimer l'augmentation de son exploitation pour ses besoins hydrauliques. Il est vrai que certains arguments tels que le degré de dépendance aux fleuves ou la contribution à leur débit sont pertinents dans un travail de recherche, mais il est aussi important de trouver un paramètre d'étude qui permette une analyse plus objective, neutre et harmonisée. Dans le cadre de ce travail, ce paramètre est un calcul raisonnable basé sur des données de débits²¹⁸. Il existe des estimations du débit qui sont faites, mais qui peuvent varier. Ceci est dû aux choix des spécialistes de prendre les données des débits naturels ou alors de prendre les données qui incluent les observations des flots. Ces dernières

²¹² Nuri KLIOT, *op. cit.*, pp. 100-101 ; Habib AYEBA, *op. cit.*, pp. 30-31.

²¹³ La longueur de l'Euphrate (3000 km) et du Tigre (1850 km) sont les mêmes données par Nuri Klot.

²¹⁴ Al Khabour, Al Balikh et Al Sajour sont des rivières tributaires de l'Euphrate.

²¹⁵ Selon les sources irakiennes elle est de 400 km. Le petit Zab prend sa source en Iran. C'est entre autres une des raisons pourquoi l'Iran prend également pied dans cet enjeu.

²¹⁶ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 65 ; Nuri KLIOT, *op. cit.*, p. 101. (Les données pour ce tableau sont prises de M. Daoudy et N. Klot. Daoudy s'est basée sur Klot, Ayebe ; UN ESCWA 1995 ; et d'autres sources).

²¹⁷ Marwa Daoudy est Professeure associée des relations internationales à Georgetown University.

²¹⁸ Nous nous basons sur les calculs de Marwa DAOUDY, *op. cit.* pp. 64-65.

prennent en considération des variations saisonnières et annuelles, des baisses de température et des moyennes de précipitations qui peuvent présenter des résultats d'observations différentes de celui du débit naturel²¹⁹.

Comme nous pouvons le voir dans le *Tableau 3*, la contribution au débit de l'Euphrate et du Tigre varie considérablement entre les États. « La Turquie, située en amont, contribue à 88% au débit de l'Euphrate et à 40 % au débit du Tigre, alors qu'elle ne recèle que 35 %²²⁰ du bassin de l'Euphrate et 12 % du bassin du Tigre »²²¹. La Syrie y contribue 11-12 % à l'Euphrate, tandis que l'Irak ne contribue pas au débit de l'Euphrate. Pourtant, en prenant compte des sources d'approvisionnement sur les territoires turcs, comme les affluents de l'Euphrate tels le Khabour, le Sajour et le Balikh, les estimations changent radicalement ; 98,6 % pour la Turquie, et 1,4 % pour la Syrie. Pour le Tigre, c'est la Turquie qui contribue au débit à 51 %, l'Irak de 39 % et finalement pour l'Iran il s'agit de 10 %. La Turquie participe le plus aux débits des deux fleuves²²².

Part	Fleuves	Turquie	Syrie	Irak	Arabie Saoudite	Iran
Longueur du fleuve	Euphrate	41%	24%	35%	0	-
	Tigre	21%	2%	77%	-	0
Contribution au débit	Euphrate	88-98%	11-12%	0	0	-
	Tigre	51%	0	39%	-	10%
Part dans bassin versant	Euphrate	28%	17%	40%	15%	-
	Tigre	12%	0,2%	54%	34%	34%

Tableau 3 : Hydrologie et géographie des fleuves de l'Euphrate et du Tigre ²²³

2.4 La disponibilité de la ressource hydraulique

2.4.1 Les données de l'eau renouvelable

Il y a différents types de ressources hydriques qui peuvent être exploitées. La première catégorie, englobe eaux de surface courantes comme les fleuves, les rivières, les ruisseaux ainsi que les torrents. Une de ses caractéristiques importantes est la rapidité du courant qui permet un renouvellement des eaux. Ce processus est essentiel pour l'utilisation et l'exploitation humaine. Les mares, lacs et étangs ont un écoulement lent et sont considérés comme statiques, mais sont aussi des eaux de surface. Les eaux souterraines constituent la deuxième catégorie. Il s'agit d'eau qui s'écoule dans les pores et fissures du sol ou de sources sous-terraines. Ce sont des nappes et couches aquifères qui elles-aussi sont accessibles à l'humain, par exemple, grâce à la construction de puits. La dernière catégorie consiste en « l'eau atmosphérique qui provient de l'évaporation des eaux de surface et de l'évapotranspiration à partir du sol et de la couverture végétale des continents, et qui donne lieu aux précipitations (neige, pluie, brouillard, rosée, etc.) » ²²⁴.

Les rivières parcourant les différents États peuvent avoir une variation en disponibilités d'eau selon les endroits. En 2017, les précipitations d'eau en volume étaient de 94.0 milliards m³/an qui sont en termes de profondeur de 216 mm pour l'année de 2017²²⁵. La somme des eaux renouvelables²²⁶ en Irak pour l'année

²¹⁹ *Ibid.*, pp. 64-65; Habib AYEBA, *op. cit.*, pp. 27-32; HUMAN RIGHTS WATCH, *Basra is Thirsty*, 2019, disponible à l'adresse: <https://www.hrw.org/report/2019/07/22/basra-thirsty/iraqs-failure-manage-water-crisis> (consulté le 17 mars 2021).

²²⁰ Les données de la Turquie concernant le bassin de l'Euphrate peuvent varier entre 25 à 35%.

²²¹ Hervé AMIOT, « L'eau au Moyen-Orient », in *Les clés du Moyen-Orient*, 20 novembre 2013, disponible à l'adresse : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/L-eau-au-Moyen-Orient.html> (consulté le 17 mars 2021); HUMAN RIGHTS WATCH, *op. cit.*

²²² Marwa DAOUDY, *op. cit.*, pp. 65-67; Habib AYEBA, *op. cit.*, pp. 29-34.

²²³ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 66.

²²⁴ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 7.

²²⁵ WORLDOMETER, *op. cit.*

²²⁶ La somme des eaux renouvelables est interne et externe, souterraine et de surface selon le *Worldometer*.

de 2017 représentait 90 milliards m³/an, les ressources en eaux par habitant étaient donc de 2,348 m³/an. La dépendance irakienne en eaux externes est quant à elle de 61%²²⁷.

« Les eaux souterraines dans les bassins du Tigre et de l'Euphrate sont généralement renouvelables. Alimentées en premier lieu par les infiltrations d'eaux pluviales, les eaux souterraines se situent dans des aquifères dont la profondeur ne dépasse guère deux mille mètres. (...) Dans la région des bassins du Tigre et de l'Euphrate qui est riche en eaux de surface, les eaux souterraines ne jouent, pour l'instant, qu'un rôle secondaire pour l'alimentation en eau douce de la population. Elles sont donc moins affectées que les autres nappes du Moyen-Orient par les phonèmes de surexploitation »²²⁸.

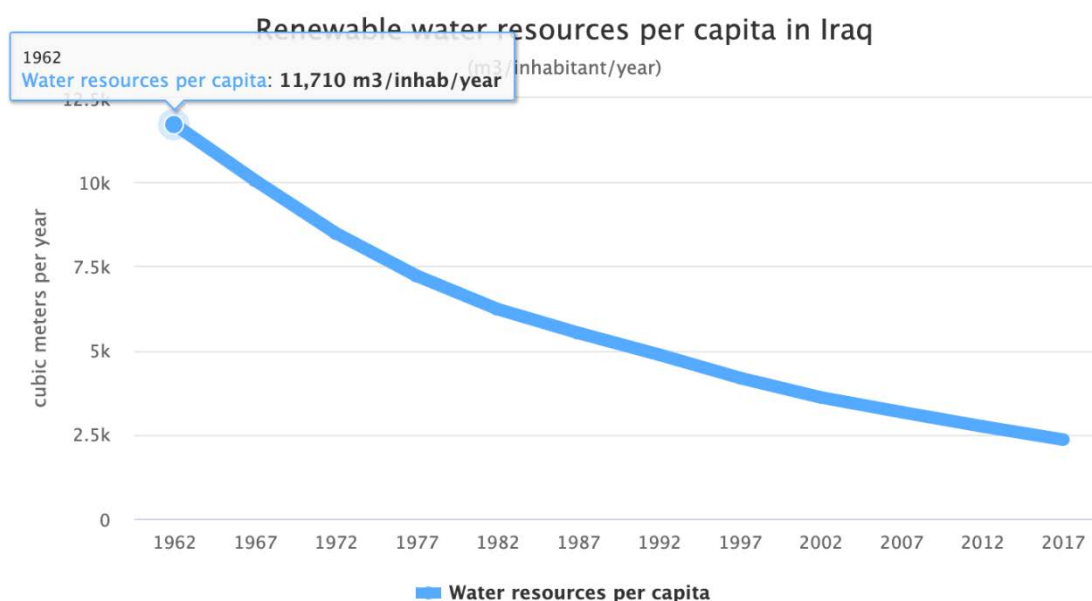


Figure 15 : Ressources en eau renouvelables par habitant en Irak en 1962 ²²⁹

²²⁷ *Ibid.* ; FAO, *AQUASTAT database Database Query Results*, *op. cit.*

²²⁸ Rana Kharouf-Gaudig fait la comparaison avec le bassin du Nil, où elle explique que les eaux souterraines sont deux à trois fois plus profondes, ce qui ne permet pas un renouvellement des eaux bénéficiaires, Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, pp. 18, 24.

²²⁹ WORLDOMETER, *op. cit.*

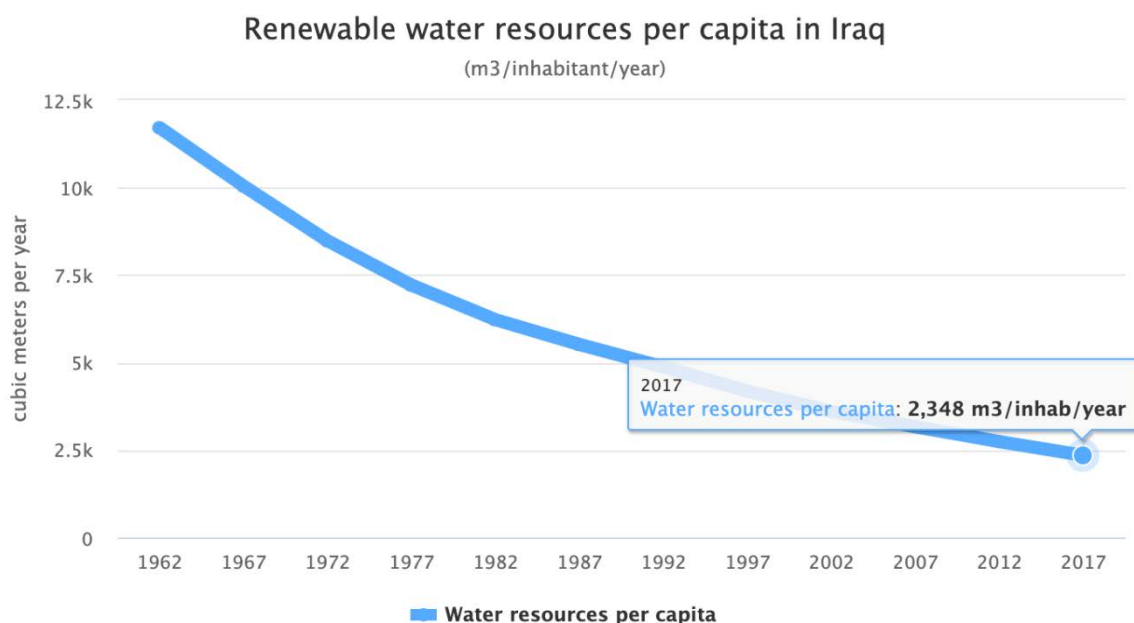


Figure 16 : Ressources en eau renouvelables par habitant en Irak en 2017 ²³⁰

Nous pouvons constater une diminution de la ressource en eau par habitant de 1962 à 2017. Plusieurs facteurs influencent cette diminution, par exemple les changements climatiques, une mauvaise distribution de l'eau entre les pays riverains, la construction dans les États voisins de barrages, en amont de cours d'eau ou la mauvaise gestion de l'eau par l'État irakien. Le stress hydrique est défini par l'Organisation mondiale de la santé quand « un être humain dispose de moins de 1700 m³ d'eau par an »²³¹.

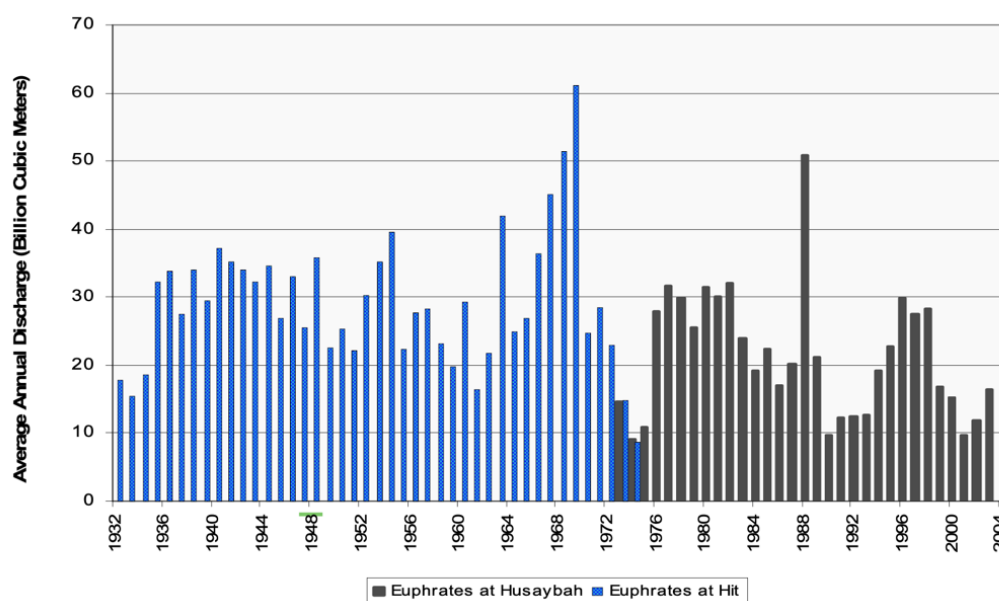


Figure 17 : Débit de l'Euphrate en Irak (1932-2003) ²³²

²³⁰ Ibid.

²³¹ Le centre d'information sur l'eau, *L'eau douce : sa formation, ses réservoirs et les ressources disponibles*, disponible à l'adresse : <https://www.cieau.com/connaître-leau/leau-dans-la-nature/eau-douce-tout-savoir/> (consulté le 18 juin 2021). Ces facteurs seront plus approfondis dans le chapitre 6, « Les variables d'analyse de la gestion de l'eau ».

²³² WORLD BANK, *Iraq Country Water Resource Assistance Strategy : Addressing Major Threats to People's Livelihoods*, op. cit., p. 13.

Les quantités d'eau de l'Euphrate entrant en Irak ont diminué pendant plusieurs périodes. Entre 1932 à 1970, il s'agissait en moyenne de 30 à 35 milliards de mètres cubes contre 19 à 21 milliards de mètres cubes entre 1970 à 2003. Il y a d'une part des faibles précipitations dans le bassin versant, mais il s'agit également des implications dues aux barrages tels que le Barrage Keban en Syrie, ainsi le projet GAP construit en Turquie dès 1970²³³.

2.4.1.1 L'indice de l'eau renouvelable

Pour mieux comprendre l'enjeu politique de la gestion de l'eau, il est important d'intégrer les différents indices déterminant les eaux souterraines²³⁴ et leurs disponibilités. La dépendance des États aux ressources hydriques peut être déterminée par la disponibilité de l'eau et le lien entre l'État et la disponibilité de l'eau. Ce lien est crucial afin de comprendre la géopolitique de l'Euphrate et du Tigre. *Cet indice de dépendance* des pays sur les ressources hydriques a été établi par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)²³⁵. Le tableau 4 récapitule les disponibilités de l'eau de surface et de l'eau souterraine. Il est important de noter qu'il y a des ressources internes (RI) et externes réelles (RER). Des Ressources en eau renouvelable interne (RERI), globale (RERG) et réelle (RERR)²³⁶.

Riverains	Eaux surface (mm ³) RI – RER	Eaux souterraines (mm ³) RI – RE	Total RERI/Hab (M ³ /personne)	Total RERG (mm ³)	Total RERR/hab (M ³ /personne)
Moyenne Régionale	342 115 – 55 200	84 025- 2184	1930	439 154	2200
Turquie	192 800 – -2238	20 000 – 0	3164	183 762	2967
Syrie	4 800 – 17 910	4200 – 1350	477	26 260	1 791
Irak	34 000 – 40 220	1200 – 0	1 721	75 420	3688

Tableau 4 : Disponibilité en ressources de surface et souterraines (1995-2000) ²³⁷

Pour ces calculs, nous nous basons sur l'analyse de Marwa Daoudy²³⁸. Elle explique que « l'indice de dépendance correspond au pourcentage de ressources en eau renouvelable globales qui sont générées hors du pays ». La Turquie dépend moins des eaux de l'Euphrate et du Tigre (cf. RI). Pour le cas irakien, les eaux du Tigre et de l'Euphrate sont cruciales et le lien de dépendance est plus fort. En 1995, la moyenne mondiale par année et par personne est de 7 000 m³, alors que la moyenne régionale est de 1 577 m³, ce qui est fortement sous la moyenne mondiale. Toutefois, la quantité disponible par personne en Turquie et en Irak est bien supérieur à celle de leurs pays voisins. Habib Ayeub explique que la disponibilité des eaux par habitant est en moyenne d'environ 4 000 m³ cubes par an, alors que Marwa Daoudy estime qu'il est inférieur à 4 000 m³ cubes, en 2005. Nonobstant, nous pouvons conclure que pour le cas de la Syrie, c'est l'Euphrate, et pour l'Irak, c'est le Tigre, qui sont « les sources principales d'approvisionnement »²³⁹. Alors que pour l'année

²³³ *Ibid.*, pp. 13-14.

²³⁴ Rana Kharouf-Gaudig explique que : « “Les eaux souterraines” sont des eaux présentes sous la surface du sol, et plus en profondeur, dans la nappe phréatique. Elles se distinguent des “eaux de surface” par leur caractère non apparent ». Les nappes phréatiques ont des couches aquifères d'eaux avec une haute concentration. Ces couches de terrain peuvent stocker de l'eau, où l'eau peut circuler librement. Ces endroits sont donc poreux et perméables. Cette eau représente un réservoir naturel d'eau douce qui est souvent utilisé pour l'eau potable et l'irrigation. Il y a plusieurs catégories des eaux souterraines dont nous n'allons pas discuter plus en détail. Cependant, il est intéressant d'analyser que les aquifères n'ont pas des frontières politiques, Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, pp. 8, 10.

²³⁵ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, pp. 66-67.

²³⁶ *Ibid.*, p. 67.

²³⁷ *Ibid.*, p. 67.

²³⁸ Pour ces calculs nous nous sommes basés sur les données qui étaient publié par Marwa Daoudy. L'accès à des chiffres plus récents est difficile pour plusieurs raisons. Nous nous pensons que la non-transparence des chiffres des états riverains et les conditions de conflit en Irak rendent l'accès à des données plus récents plus difficile.

²³⁹ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 69.

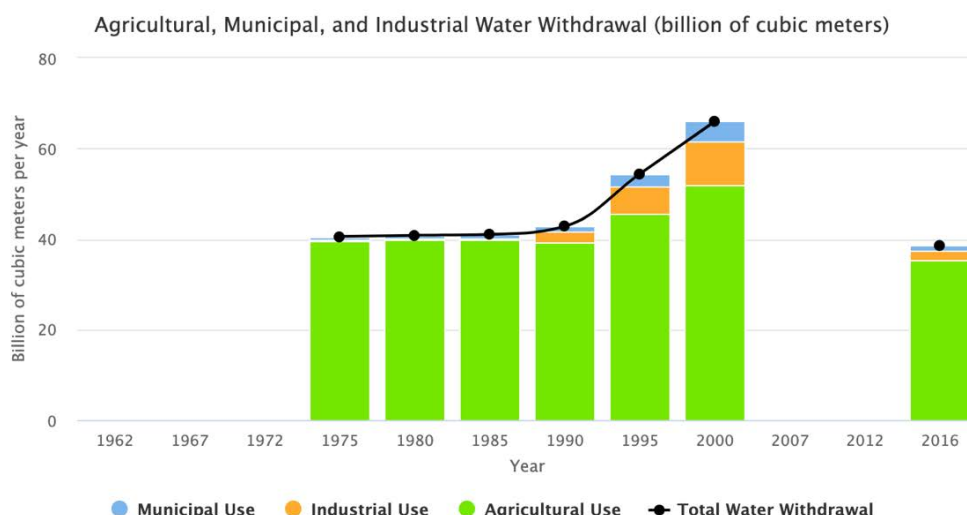
2020, la disponibilité des ressources en eaux par habitant est entre 160 à 200 m³ pour les pays dépendants du bassin de l'E-T²⁴⁰.

2.5 Consommation de l'eau

L'utilisation des ressources hydriques est divisée en plusieurs parties, et répartie entre différents acteurs et institutions. Les trois domaines qui dépendent de celles-ci sont le secteur agricole, le secteur industriel et l'usage domestique. Avec une croissance démographique importante influencée par la croissance et la concentration de la population dans les agglomérations des villes, la demande en quantité d'eau ne cesse de croître. Il ne s'agit pas seulement de besoins en usage domestique mais touche *a fortiori* les secteurs agricoles et industriels. L'Irak et ses voisins se trouvent en pleine phase de croissance économique et sociale²⁴¹.

Les figures ci-dessous indiquent la répartition de l'utilisation de l'eau par secteur en Irak, de 1988 à 2017. En 2000 il s'agit de 52 milliards de m³ pour le secteur agricole. En pourcentage, cela se traduit en 91,49% de la totalité du prélèvement d'eau. En 2016, il s'agit de 38,55 milliards de m³ cubiques pour le secteur agricole. Dans les années 40, Paul Sanlaville²⁴² explique que « l'eau prélevée pour l'irrigation aurait représenté 19 milliards de m³/an (...) »²⁴³.

Figure 18 : Prélèvement d'eau dans le secteur agricole, industriel et municipal ²⁴⁴



²⁴⁰ Hervé AMIOT, *L'eau au Moyen-Orient*, *op. cit.*,

²⁴¹ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, pp. 29-32.

²⁴² Paul Sanlaville était un géographe et géomorphologue.

²⁴³ Paul SANLAVILLE, « L'eau au Proche-Orient (1ère partie) », in *L'Information Géographique*, 1996, Vol. 60, No. 2, p. 55, disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1996_num_60_2_6978 (consulté le 20 avril 2021).

²⁴⁴ WORLDOMETER, *op. cit.*

Iraq							
	1988-1992	1993-1997	1998-2002	2003-2007	2008-2012	2013-2017	2018-2022
Prélèvement d'eau pour l'agriculture (10^9 m ³ /an)	41.9I (1992)	48.21I (1997)	49.8I (2002)	44.3I (2007)	38.8I (2012)	35.27I (2017)	
Prélèvement d'eau pour les usages industriels (km ³ /an ou 10^9 m ³ /an)	3.652I (1992)	7.432I (1997)	8.614I (2002)	5.9I (2007)	3.186I (2012)	2.05I (2017)	
Prélèvement d'eau pour les municipalités (km ³ /an ou 10^9 m ³ /an)	1.884I (1992)	3.394I (1997)	3.871I (2002)	2.8I (2007)	1.729I (2012)	1.23I (2017)	
Prélèvement d'eau total (somme des secteurs) (10^9 m ³ /an)	47.44I (1992)	59.04I (1997)	62.29I (2002)	53I (2007)	43.71I (2012)	38.55I (2017)	
Prélèvement d'eau pour l'irrigation (10^9 m ³ /an)							
Besoin en eau d'irrigation (km ³ /an ou 10^9 m ³ /an)					15.02I (2012)	15.02I (2017)	
Prélèvement d'eau pour l'agriculture en % du prélèvement d'eau total (%)	88.33E (1992)	81.66E (1997)	79.95E (2002)	83.58E (2007)	88.76E (2012)	91.49I (2017)	
Prélèvement d'eau pour les usages industriels en % du prélèvement d'eau total (%)	7.698E (1992)	12.59E (1997)	13.83E (2002)	11.13E (2007)	7.288E (2012)	5.318I (2017)	
Prélèvement d'eau pour les municipalités en % du prélèvement d'eau total (%)	3.971E (1992)	5.749E (1997)	6.216E (2002)	5.283E (2007)	3.954E (2012)	3.191I (2017)	
Prélèvement d'eau total par habitant (m ³ /hab/an)	2 578E (1992)	2 754E (1997)	2 498E (2002)	1 899E (2007)	1 371E (2012)	1 027E (2017)	
Déficits écologiques (10^9 m ³ /an)	18.66X (1992)	18.66X (1997)	18.66X (2002)	18.66X (2007)	18.66X (2012)	18.66X (2017)	

Figure 19 : Prélèvements d'eau pour les différents secteurs ²⁴⁵

L'eau qui est à disposition pour la consommation et distribution peut être d'une part, l'eau potable destinée à un usage domestique, et d'autre part l'eau potable destinée pour les systèmes de service, comme le système sanitaire des hôpitaux²⁴⁶. L'eau dédiée à l'usage agricole est beaucoup plus importante que les autres secteurs tels que l'industrie. Le secteur industriel représente le chiffre le moins élevé. L'Irak, comparé à d'autres pays du Moyen-Orient, à un taux très faible consacré à la consommation domestique. « La quasi-totalité des pays utilisent plus de 70% des prélèvements pour l'agriculture. (...), mais la part de l'irrigation est partout la plus importante »²⁴⁷, expliquent les chercheurs L. Zella et D. Smadhi. Les pays en voie de développement sont marqués par une importante utilisation des eaux douces dans le secteur agricole alors que ce secteur ne contribue pas significativement au produit intérieur brut. Il faut noter qu'avec des nouvelles technologies et la modernisation des méthodes d'irrigation, il serait possible de réduire le taux de salinité des terres et des eaux en améliorant ainsi les conditions des agriculteurs. En effet, « la modernisation du secteur industriel, atout incontestable pour le développement de l'économie des pays du Moyen-Orient, pourrait ainsi aller de pair avec une rationalisation de la gestion des ressources en eau douce »²⁴⁸.

²⁴⁵ FAO, *Base de données d'AQUASTAT database - Résultats*, disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/aquastat/statistics/query/results.html> (consulté le 19 avril 2021).

²⁴⁶ Nadhir AL-ANSARI, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses*, op. cit., p. 2099; FAO, *AQUASTAT database Item Definition*, <http://www.fao.org/aquastat/statistics/popups/itemDefn.html?id=4114> (consulté le 15 avril 2021).

²⁴⁷ L. ZELLA et D. SMADHI, « La pénurie d'eau dans les pays arabes et la nécessité de l'utilisation des eaux non conventionnelles », in *L'ARHYSS Journal*, juin 2010, no. 8, p. 158.

²⁴⁸ Rana KHAROUF-GAUDIG, op. cit., p. 33.

Table 1
Total water resources availability and requirements, 1998

Country	Population (thousand)	Rain-fed area (dunum/capita m ³ /capita)	Water resources			Per capita water req., (m ³ /yr)
			Soil ^a	Renewable ^b	Total	
Egypt	65978	0.	0.0	925	925	1400
Iraq	21800	0.9243	231	2752	2983	1400
Israel	5984	0.4001	100	335	435	650
Jordan	4671	0.6744	168	172	340	1400
Kuwait	1811	0.0055	—	—	—	650
Lebanon	3191	0.9276	232	1504	1736	1400
Oman	2382	0.0042	—	420	420	650
Qatar	579	0.0691	17	172	189	650
Saudi Arabia	20181	1.0951	273	119	392	820
Syria	16250 ^c	3.2067	800	1785	2585	1400
UAE	2353	0.0383	10	85	95	650
West Bank	1350	1.2858	321	67 ^d	388	1400
Yemen	16887	0.6354	159	242	401	1950

Figure 20 : Total des ressources en eau disponibles et les besoins ²⁴⁹

Sur la figure ci-dessus nous pouvons voir que l'eau nécessaire en Irak en 1998 est de 1400 m³/année alors le mieux doté durant les années 90. L'eau renouvelable est de 2752 m³/année. Toutefois, avec la guerre du Golfe en 1991 il y a beaucoup d'infrastructures qui sont détruites. Malgré la disponibilité en eau, l'intervention de l'aide humanitaire a été nécessaire car l'accessibilité à l'eau a diminué. De plus, les projets du GAP avaient déjà débuté au début de la décennie 90 en impactant le débit de l'Euphrate et du Tigre²⁵⁰.

²⁴⁹ Munther J HADDADIN, « Water issues in the Middle East challenges and opportunities », in *Water Policy*, 2002, Vol. 4, No. 3, p. 207. Disponible à l'adresse : [https://doi.org/10.1016/S1366-7017\(02\)00028-4](https://doi.org/10.1016/S1366-7017(02)00028-4) (consulté le 21 avril 2021).

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 207.

Deuxième partie

Entre la rivalité et l'hydro-politique

Chapitre 3 : La sécurisation de l'eau

Notre hypothèse analyse les variables exerçant une influence sur la gestion de l'eau en Irak. En suivant le fil de la gestion de l'eau irakienne depuis 1932, son utilisation prend selon les périodes un autre caractère. L'eau est une ressource limitée et sa sécurisation devient de plus en plus importante. Des barrages sont construits et il s'avère que dans le processus de modernisation, les industries gagnent en importance. Pour faire marcher celles-ci, on a besoin d'électricité. Les États riverains ont dès lors commencé tôt à construire des barrages afin de sécuriser la ressource hydraulique pour les propres besoins. Nous allons discuter dans un premier temps des différentes méthodes et de l'utilisation des barrages qui ont été construits et, dans un deuxième temps, de la coopération bilatérale et régionale des États riverains afin de pouvoir répondre à la question si une coopération régionale de partage de l'eau est envisageable ?

3.1. Construction des barrages

Les barrages hydrauliques existent depuis plus de 2000 ans. Les barrages ont des diverses utilités et méthodes. Presque partout dans le monde, les premiers barrages servaient à l'irrigation. Ces barrages étaient souvent de moins de 10 mètres de hauteur. Toutefois, aujourd'hui, il y a plus de 45 000 barrages dans le monde qui ont une taille de plus que 15 mètres de hauteur²⁵¹. Avec l'entrée au 20^e siècle, les investissements dans les barrages ont augmenté ainsi que la taille de ces derniers. Dès 1950, les premiers grands barrages étaient construits. Dans la plupart des pays industrialisés, les aménagements servaient pour l'hydroélectricité. Les trois pays riverains qui nous intéressent ont débuté la construction des barrages à but d'irrigation dans la même période. Dans les années 80, une nouvelle période de constructions des barrages a lieu mais cette fois-ci l'objectif étant l'utilisation de l'hydroélectricité²⁵².

3.2. Les barrages irakiens

3.2.1. Les barrages de dérivation

Le bassin de l'E-T a été intégré dans les stratégies de l'irrigation anciennement comme une seule entité. La perspective d'analyser ce bassin comme une seule entité était adoptée jusqu'aux années 60. En Irak, il y a cinq grands barrages qui ont été construits sur le Tigre et un seul sur l'Euphrate²⁵³. L'Irak débute un véritable contrôle de ses ressources hydriques dans la période entre les-deux guerres. Il y a différentes phases dans la construction des barrages ; la première période de construction est appelée « barrages de dérivation »²⁵⁴. Ces barrages servaient dans un premier temps à empêcher les inondations. Le premier barrage appelé « Hindiya barrage »²⁵⁵ a été construit en Irak sur l'Euphrate entre 1911 et 1914, afin d'empêcher les inondations ; il servait également à stocker de l'eau pour l'irrigation. Cette construction fut modernisée en 1927. Le barrage de Kut par exemple, construit entre 1937 et 1939 sur le Tigre avait ce même but et représente le début du contrôle des ressources hydrauliques irakiennes²⁵⁶. Le Muqdadiya sur le Diyala est construit peu après. Ces

²⁵¹ Maude BARLOW, *Vers un pacte de l'eau*, Montréal, Éditions Écosociété, 2009, p. 36.

²⁵² F. LEMPÉRIÈRE, « Histoire des barrages et perspectives », in *La Houille Blanche*, 2002, Vol. 88, No. 4-5, pp. 134-35 ; disponible à l'adresse : <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1051/lhb/2002072>

²⁵³ Mukhalad ABDULLAH et Nadhir AL-ANSARI, « Irrigation projects in Iraq », in *Journal of Earth Sciences and Geotechnical Engineering*, 2021, Vol. 11, p. 35, disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.47260/jesge/1123>

²⁵⁴ Georges MUTIN, *op. cit.*, p. 70.

²⁵⁵ Nurit KLIOT, *op. cit.*, p. 117.

²⁵⁶ Nadhir AL-ANSARI, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses, op.cit.*, p. 2098.

barrages étaient aussi « destinés à faciliter l'alimentation des canaux d'irrigation »²⁵⁷. De plus, ces canaux permettaient des irrigations plus performantes grâce au stockage des eaux des crues²⁵⁸.

3.2.2 Les barrages-réservoirs

Après la Seconde Guerre mondiale, une politique de stockage se concrétise. Des « barrages réservoirs »²⁵⁹ sont construits afin de pouvoir emmagasiner les eaux. Un exemple, le lac-réservoir de Thartar sert à un stockage naturel grâce au détournement de l'eau des inondations.

La capacité de rétention des eaux du Tigre a augmenté, jusqu'à 85 milliards de m³. Grâce au barrage de Ramadi, construit en 1954, et de Samara, construit deux ans plus tard, le stockage des eaux est garanti²⁶⁰. De même, les stockages servent aussi à alimenter les canaux de dérivation lorsque c'est utile. Ces deux barrages ont finalement permis la maîtrise des crues ; « en les détournant vers des dépressions du désert, la Mésopotamie a vécu dans la hantise des inondations »²⁶¹. Entre 1956 à 1961, un autre barrage-réservoir nommé le Darbandikhan avait été construit sur la Diyala. Ce barrage était situé avant que l'affluent quitte la montagne, afin d'améliorer les capacités de stockage²⁶². En 1981, le barrage Hemrin est aussi construit sur le Diyala, mais à but d'irrigation²⁶³.

Le stockage et le détournement de l'eau sont nécessaires pour éviter les inondations d'une part, et d'autre part, pour l'utilisation de l'eau lors des périodes de sécheresse principalement dans les zones semi-arides de l'Irak²⁶⁴. Le stockage et le détournement de l'eau de l'Euphrate et du Tigre ont permis d'accumuler les eaux dans les lacs, comme le lac de Habaniya. Ce dernier était important pour le secteur agricole jusqu'à après la Deuxième Guerre mondiale, en 1948. Cette période était marquée par une gestion de l'eau dans un but agricole, et avec les prémices des premiers projets d'hydroélectriques²⁶⁵.

Dans la région du Dokan, il y a le barrage qui porte ce nom et qui est construit sur le petit Zab, un affluent du Tigre. Ce dernier est important pour les projets d'irrigation dans la région de Kirkuk. Il fut construit en 1959 et modernisé en 1975 afin de l'équiper des mécanismes utiles à l'énergie hydraulique. Le barrage l'Adhaim construit sur un autre affluent du Tigre, était déjà en discussions dans les années 30, mais sa construction a démarré seulement en 1989 et a vite été arrêté à cause de la guerre de Golfe. À la fin du XX^{ème} siècle, la construction a repris et ce barrage est aujourd'hui utile pour les méthodes d'irrigation. Cependant, encore à ce jour, la centrale électrique n'est pas terminée²⁶⁶. Les chercheurs Nadhir Al-Ansari et Mukhalad Abdullah expliquent : « le gouvernement irakien a réalisé que le processus de construction des barrages devait être accéléré en raison de l'augmentation considérable de la demande en eau et de la menace de rétention de l'eau des rivières par la Turquie et la Syrie. Le processus s'est arrêté dans les années 1990 en raison de la deuxième guerre du Golfe et des sanctions de l'ONU. Aucun de ces barrages n'a été rempli au maximum de sa capacité de stockage au cours du XXI^e siècle »²⁶⁷.

²⁵⁷ Paul SANLAVILLE, *op. cit.*, p. 55.

²⁵⁸ Georges MUTIN, *op. cit.*, pp. 70-71 ; Nurit KLIOT, *op. cit.*, pp. 116-117 ; Nadhir AL-ANSARI, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses*, *op. cit.*, p. 2097.

²⁵⁹ Paul SANLAVILLE, *op. cit.*, p. 55.

²⁶⁰ L'abbé É. De VAUMAS, « Introduction Géographique à l'étude de Bagdad », in *Arabica*, 1962, Vol. 9, No. 3, p. 242.

²⁶¹ Etienne DE VAUMAS, « l'Écoulement des eaux en Mesopotamie et la Provenance des eaux de Tello », in *Iraq*, 1965, Vol. 27, No. 2, p. 93.

²⁶² Paul SANLAVILLE, *op. cit.*, p. 55.

²⁶³ Mukhalad ABDULLAH et Nadhir AL-ANSARI, « Irrigation projects in Iraq », *op. cit.*, pp. 55-56.

²⁶⁴ Paul SANLAVILLE, *op. cit.*, p. 55.

²⁶⁵ Nurit KLIOT, *op. cit.*, p. 117-118 ; Miriam R. LOWI, *op. cit.*, pp. 56-58 ; AL-MARKAZ AL-FÜLKLÜRİ AL-'IRĀQĪ (dir.), *op. cit.*, pp. 56-57 ; Guillaume LE SOURD, *op. cit.*, pp. 19-21 ; Georges MUTIN, *op. cit.*, pp. 69-70 ; Paul SANLAVILLE, *op. cit.*

²⁶⁶ Mukhalad Abdullah est un ingénieur et Nadhir Al-Ansari est Professeur à Luleå University of Technology.

Mukhalad ABDULLAH et Nadhir AL-ANSARI, « Irrigation projects in Iraq », *op. cit.*, pp. 44-48.

²⁶⁷ *Ibid.*

Après 2003, il y a plusieurs barrages de stockage qui sont construits dans le nord de l'Irak. Ce sont des constructions qui ont été faites dans les montagnes kurdes, notamment à Duhok, Erbil, Sulaymaniyah et Kirkuk et qui ne sont d'ailleurs pas toutes connues par le ministre de la Ressource de l'eau irakien. À l'est de l'Irak, les constructions des barrages ont été plus difficiles à réaliser à cause du « taux élevé de la charge sédimentaire »²⁶⁸. Il est donc nécessaire de créer des méthodes de protection pour éviter le danger de l'érosion²⁶⁹.

Le concept du contrôle de l'eau était important et a vite été intégré dans la politique de l'Irak. Ces projets de détournement de l'eau étaient déterminants dans une perspective d'État souverain avec une stratégie de sécurité hydrique. Plus il y a des stockages d'eau, plus il y a un contrôle de l'eau et avec cela, une offre de l'eau régulière. Autrement dit, pour pouvoir faire face à la demande en eau que cela soit pour le secteur agricole, industriel ou communal, il est nécessaire que l'eau soit disponible. Par exemple dans les périodes de sécheresse, l'irrigation est nécessaire. Ainsi, les investissements sont aussi faits dans des projets d'eau afin d'augmenter l'offre de l'eau étatique. Le contrôle des eaux à travers les constructions des barrages est garanti, particulièrement dans un contexte politique instable et des périodes de sécheresse ; ces mesures deviennent nécessaires dans cette perspective. La rétention de l'eau faisait partie des projets d'eau au niveau régional et national²⁷⁰.

3.3 Les barrages et la gestion de l'eau

À l'aube des années 60, une véritable gestion de l'eau débuta. Ces années ont été marquantes pour tous les pays riverains ; des grands investissements ont été faits sur le bassin de l'E-T par chaque État. La gestion de l'eau irakienne était marquée jusqu'à la guerre irano-irakienne, comme déjà expliqué, par les constructions de barrages pour l'irrigation, le déstockage de l'eau et le contrôle des inondations. Avec une croissance démographique et économique, la demande pour l'électricité devient aussi importante avec comme conséquence des investissements dans l'énergie hydraulique. Ces projets hydrauliques étaient liés à la construction et perception de la *nation*, une nation moderne et indépendante avec un contrôle de l'eau représentant un État fort²⁷¹.

En 1953, il y a le début du projet d'un autre barrage aménagé sur le Tigre qui fut en construction jusqu'en 1979. C'était le « Development board »²⁷² qui a créé ce projet avec les études faites par des entreprises privées²⁷³. Pour le réaliser, il avait été nécessaire de faire des études géologiques qui ont duré plusieurs années²⁷⁴. Ce barrage portait le nom de Saddam à l'époque de Saddam Hussein, il a été renommé depuis avec le nom de barrage de Mossoul. L'ouverture de ce barrage datait de 1986 et il pouvait retenir de grandes quantités d'eau. De plus, ce barrage devait fournir de l'eau potable propre et régulariser le débit. Enfin, ces aménagements étaient aussi destinés à l'énergie hydroélectrique²⁷⁵.

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 62.

²⁷⁰ Nurit KLIOT, *op. cit.*, pp. 117-118 ; Miriam R. LOWI, *op. cit.*, pp. 56-58 ; AL- MARKAZ AL-FÜLKLÜRİ AL-'IRĀQĪ (dir.), *op. cit.*, pp. 56-57 ; Guillaume LE SOURD, *op. cit.*, pp. 19-21 ; Georges MUTIN, *op. cit.*, pp. 69-70 ; Paul SANLAVILLE, *op. cit.*

²⁷¹ Nurit KLIOT, *op. cit.*, pp. 120-123 ; Collectif SARKA-SPIP, *Les printemps arabes et l'eau : l'Irak*, disponible à l'adresse: <https://www.partagedeseaux.info/Les-printemps-arabes-et-l-eau-l-Irak> (consulté le 12 avril 2021) ; Georges MUTIN, *op. cit.*, pp. 69-70 ; Paul SANLAVILLE, *op. cit.*, pp. 50-55.

²⁷² MAHMUD AL-HABIB, « The Iraqi Development Board », in *The Southwestern Social Science Quarterly*, 1955, Vol. 36, No. 2, p. 185.

²⁷³ Il s'agissait des entreprises telles que « Alexander Gibbs & Partners » (anglais) dans les années 50, ensuite dans les années 60 c'était la compagnie américaine « Harza » ainsi « Soviet Company Technopromexport » ou encore une compagnie allemande « Hochtief Company » au début des années 70. Finalement, en 1979 la compagnie française « Solseif » avec l'aide de consultants suisses ont présenté les études géologiques et ont trouvé des solutions. En 1980 les constructions ont commencé, Mukhalad ABDULLAH et Nadhir AL-ANSARI, « Irrigation projects in Iraq », *op. cit.*, pp. 36-37.

²⁷⁴ *Ibid.*, pp. 37-39.

²⁷⁵ François Xavier SALUDEN, « Le barrage de Mossoul: le droit international appliqué au fragile équilibre entre stabilité post-conflit et destruction indiscriminée », in *Conseil québécois d'études géopolitiques*, 2017, vol. 3, no. 2.

Entre 1992 à 2005 plusieurs cavités se sont créées dues au manque d'entretien régulier et à des matériaux utilisés pouvant s'éroder au contact de l'eau²⁷⁶. En 2003 le ministre de la Ressource de l'eau a essayé de mettre en place des alternatives à ces problèmes. Le conflit armé et l'occupation de Mossoul et du barrage de Mossoul à cause de sa position stratégique par l'État islamique²⁷⁷ ont mis cependant, ces projets hydrauliques en attente²⁷⁸. Encore aujourd'hui, ce barrage est important. En 2019, la compagnie italienne *Trevi Group* a reçu un mandat pour la maintenance de ce barrage afin d'éviter des complications pouvant avoir des conséquences graves sur la région en aval²⁷⁹.

Ainsi, à cause des compétitions régionales, une véritable gestion commune de l'eau et planification de la construction des sites hydrauliques entre les riverains n'a jamais pu se mettre en place. Les trois États riverains ont créé des lacs artificiels afin de stocker davantage d'eau. Les aménagements irakiens étaient encore plus importants pendant les périodes de sécheresses entre les années 1970 à 1990. Pour donner un exemple, les périodes de sécheresse des décennies 70 et 80 ont eu des conséquences dans le secteur agricole dans la région habitées par la communauté chiite au sud du pays. Cette région étant la plus en aval a été la plus touchée par la dégradation de la quantité et de la qualité d'eau. Dans les régions où l'agriculture employait une majorité des citoyens, des soulèvements dénonçant leurs conditions de vie ont eu lieu. Ces régions se trouvaient dans les provinces du sud de l'Irak. Comme l'explique Christian Chesnot²⁸⁰ : « une baisse du niveau de l'Euphrate et du Tigre résultant des ponctions opérées par la Syrie et la Turquie pourrait aussi avoir à terme des répercussions fâcheuses sur l'équilibre interne des communautés religieuses irakiennes et donc sur la stabilité politique du pays »²⁸¹.

En 1992, le « grand canal », appelé à cette époque « le fleuve Saddam », était inauguré par l'ancien président Saddam Hussein. En effet, l'inauguration du fleuve de Saddam représentait un « symbole politique »²⁸² après les conflits régionaux. Ce fleuve artificiel de 512 km de long prenait sa source près de Bagdad et débouchait dans le Golfe arabo-persique. Ayeb Habib explique que ces aménagements ont asséché les « marais de la Mésopotamie », une population habitant entre Amhara et Bassora. Pour le gouvernement irakien ces constructions ont permis un contrôle politique et policier de la population soupçonnée d'avoir participé à la guerre irano-irakienne en faveur de l'Iran²⁸³.

Le processus de construction des barrages afin de combler la demande en eau fut vite arrêté après l'invasion irakienne du Koweït en 1990. Suite de ces événements, les Nations Unies ont mis des sanctions sur l'Irak, avec avant tout, des embargos qui ont eu des conséquences sur l'économie et la politique irakienne²⁸⁴.

Beaucoup d'industries ayant débuté dans les années antérieures à 2003 sont hors service ou ont besoin de réparations alors qu'elles sont des consommatrices d'eau. Toutefois, l'accès aux informations quant à la quantité d'eau consommée est difficilement trouvable. De plus, les stations hydroélectriques opérationnelles sont exploitées à leur capacité maximale depuis l'intervention américaine en 2003. Le ministre de la

²⁷⁶ L'EXPRESS, « L'effondrement du barrage de Mossoul, l'autre catastrophe qui menace l'Irak », 10 mars 2016. disponible à l'adresse : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/l-effondrement-du-barrage-de-mossoul-l-autre-catastrophe-qui-menace-l-irak_1772276.html (consulté le 19 août 2021).

²⁷⁷ Abou Moussab al-Zarqaoui est un djihadiste jordanien qui a créé un groupe ancêtre de l'État islamique. Zarqaoui a rejoint après l'occupation de 2003 le mouvement *baasiste* contre les forces d'occupation. Il s'est aligné avec Osama ben Laden en 2004. Dès lors il a nommé son groupe « Al-Qaïda en Irak ». En 2006, il a été tué par les forces américaines et le groupe a ainsi adopté le nom « d'État islamique en Irak et au Levant ». Dès 2014, le groupe est connu sous le nom de « État islamique », Prem MAHADEVAN, « Le néo-Califat de l'état islamique », in *Politique de sécurité : analyses du C.S.S.*, décembre 2014, no. 166, disponible à l'adresse : [CSSAnalyse166-FR.pdf](#) p. 2.

²⁷⁸ Saira KHAN, *The Islamic State's Management of Water Infrastructure in Iraq and Syria*, octobre 2015 disponible à l'adresse: https://www.academia.edu/17039565/The_Islamic_State_s_Management_of_Water_Infrastructure_in_Iraq_and_Syria (consulté le 27 juillet 2021).

²⁷⁹ Mukhalad ABDULLAH et Nadhir AL-ANSARI, « Irrigation projects in Iraq », *op. cit.*, pp. 40-41.

²⁸⁰ Christian Chesnot est journaliste

²⁸¹ Christian CHESNOT, *La bataille de l'eau au Proche-Orient*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 97.

²⁸² Nadhir AL-ANSARI, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses*, *op. cit.*, p. 2098.

²⁸³ Bruno HEUCHON, *Gestion de l'eau et conflits au Moyen-Orient : Etude de cas : Turquie, Syrie et Irak*, Louvain, Université catholique de Louvain, 2018, pp. 31-34; Habib AYEB, *op. cit.*, pp. 169-171.

²⁸⁴ Habib AYEB, *op. cit.*, p. 170.

Ressource de l'eau irakien et le gouvernement irakien espèrent recevoir des financements internationaux afin de combler les pénuries²⁸⁵. En 2017, la demande d'énergie grimpe à 24%. La demande des centrales thermiques est présente et représente les sources d'électricité en Irak qui est en pénurie. Pour pallier la demande, une quantité d'eau plus grande est nécessaire – ce qui est depuis quelques années difficile à obtenir²⁸⁶.

3.3.1 Le financement des barrages

Le financement de barrages, de sites hydrauliques ou encore d'industries était assuré par différentes parties. Entre 1955 à 1960, l'Irak a reçu un crédit de plusieurs millions de roubles²⁸⁷ de l'URSS. L'aide technique des Soviétiques était nécessaire ; plus de 35 entreprises industrielles ont été construites, telles qu'une usine métallurgique, des usines pharmaceutiques et des usines pour les machines agricoles et électrotechniques. L'aide des ingénieurs pour les travaux géologiques s'avérait important pour l'Irak. C'est la « richesse du sous-sol »²⁸⁸ ou encore l'or noir qui a permis à Bagdad, dès la décennie des années 70, d'investir dans d'autres projets.

Puis des « travaux pour régler l'écoulement du bassin du Tigre et de l'Euphrate, ainsi que des travaux de bonification sur 1,5 million d'hectares »²⁸⁹ ont été planifiés. Des travailleurs irakiens ont été formés en URSS afin de mieux connaître l'industrie pétrolière. Par ailleurs, d'autres États de la région ont aussi profité de l'aide de l'URSS, à l'exemple du barrage d'Assouan en Égypte construit avec l'aide technique et financière de cette dernière. L'Union soviétique a participé également à la construction des travaux hydrauliques en Syrie. D'où également, la médiation faite par l'URSS lors de la confrontation entre la Syrie et l'Irak dans les années 70. Toutefois, à partir de la nationalisation du pétrole, l'aide soviétique a diminué jusqu'au début des années 80. Ainsi, les projets étaient financés par le gouvernement irakien²⁹⁰. Même pour la nationalisation du pétrole, « l'appui soviétique »²⁹¹ a été nécessaire. En 1972, il y a même eu un traité d'amitié qui durera jusqu'au moment où l'Irak acquiert son indépendance financière grâce aux revenus du pétrole²⁹².

3.4 Les aménagements turcs et syriens

3.4.1 Les aménagements turcs

La croissance démographique en Irak, en Turquie et en Syrie s'est multipliée. Le pays irakien compte aujourd'hui environ 40 millions d'habitants qui ont besoin d'un accès à l'eau propre. En effet, la demande de l'eau étant en augmentation, il est important de pouvoir innover dans des nouvelles technologies pour moderniser l'offre de l'eau²⁹³. La Turquie grâce aux sources du bassin de l'E-T sur son territoire, est dotée en eau. Ces sources ainsi que sa gestion de l'eau, exercent une influence sur le débit et la disponibilité de l'eau en Syrie et en Irak.

Depuis le premier président de la République de Turquie, Mustafa Kemal Atatürk, les bases des projets du GAP (*Great Anatolia Project*) ont été mises en place. Cette nouvelle république avait besoin d'un développement socio-économique performant afin de trouver sa place au niveau régional et international. Un projet comme le GAP était idéal pour augmenter la croissance économique. C'est pendant les années 60 que les idées et les projets de Atatürk sont reprises et concrétisées ; il était nécessaire de contrôler la

²⁸⁵ Nadhir AL-ANSARI, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses*, op. cit., pp. 2099-2100.

²⁸⁶ *Ibid.*

²⁸⁷ C'est difficile de trouver des chiffres exacts. Dans cet article, ils parlent de 500 millions de roubles. Toutefois, sa valeur aujourd'hui ne serait pas pareille, G. SKOROV, « L'aide économique et technique de l'U.R.S.S. aux pays sous-développés », in *Revue Tiers Monde*, 1960, Vol. 1, No. 4, p. 493.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 496.

²⁸⁹ *Ibid.*, pp. 496-497.

²⁹⁰ Habib AYEYEB, op. cit., p. 109.

²⁹¹ Marie MENDRAS, « La logique de l'URSS au Moyen-Orient », in *Politique étrangère*, 1983, Vol. 48, No. 1, p. 134.

²⁹² *Ibid.*, p. 135.

²⁹³ Françoise ROLLAN, « Le Tigre et l'Euphrate : source de conflit ou situation conflictuelle due à l'histoire ? », in *Confluences Méditerranée*, 2006, Vol. N°58, No. 3, p. 142.

ressource hydrique et les recherches étaient lancées afin de créer des projets qui pouvaient permettre à la Turquie de se développer plus rapidement.

En 1977, le gouvernement turc créa le projet du GAP qui envisageait la construction de 22 barrages et 19 centrales hydrauliques. Finalement, « l'administration du projet du Sud-est anatolien »²⁹⁴ est mise en place en 1988 et les travaux peuvent débuter²⁹⁵. Ce projet changea la géopolitique de la région. Il promettait de moderniser 20%²⁹⁶ de son territoire et d'« (...) augmenter le niveau de vie dans les provinces rurales du Sud-est »²⁹⁷ de la Turquie, qui sont majoritairement habitées par la communauté kurde. Le GAP aspirait à fournir 24 milliards de kilowattheures d'énergie. Ce chiffre représentait dans les années 90 presque la moitié de l'énergie dont ce pays avait besoin. De plus, ce projet avait comme but d'irriguer 1,6 million d'hectares de terre. Il était évident que les deux pays en aval craignaient pour leurs débits annuels. Les conséquences de ce projet ont influencé les ressources en eau en Irak et en Syrie, déjà en janvier 1990. L'Euphrate a été arrêté pendant au moins un mois pour remplir le premier barrage construit dans les projets du GAP²⁹⁸.

D'un point de vue socio-économique, ce projet veut « régler » le problème kurde. En développant ces régions, le gouvernement turc avait comme objectif d'améliorer les conditions économiques et sociétales de cette zone afin d'éviter des différences régionales et ethniques de la Turquie. Le GAP prévoyait de créer de nouvelles opportunités de travail, avec la création de 3,3 millions d'emplois²⁹⁹ et aspirait à créer de nouveaux centres urbains. Pour les chercheurs A. Çarkoğlu et M. Eder³⁰⁰, la perception de la Turquie est la suivante : « Le conflit armé avec les rebelles kurdes dans la région est généralement lié au retard socio-économique de la région. Non seulement le sud-est de l'Anatolie est la région la plus pauvre de la Turquie, mais la majeure partie de la population kurde y vit »³⁰¹.

La question kurde a également des racines politiques que nous ne pouvons pas ignorer, et le projet GAP a pour objectif d'améliorer les conditions socio-économiques. Ce projet s'inscrivait également sur un plan stratégique au niveau national et régional comme les deux chercheurs l'expriment : « Le premier est le potentiel politique que la région offre aux partis pour utiliser les liens traditionnels de patronage dans la mise en œuvre du projet afin de mobiliser le soutien électoral derrière les partis au pouvoir. Le second concerne la sécurité nationale et l'intégration de la région au reste du pays. Ces deux dimensions représentent un degré variable de préoccupation pour les questions de politique intérieure par opposition aux questions stratégiques internationales »³⁰². En effet, le GAP permettrait un développement socio-économique et prospère, voulant investir dans l'agriculture industrielle³⁰³.

La Turquie s'adresse à la Communauté économique européenne (CEE) la première fois en 1959, après la signature du le Traité de Rome. En 1963, un accord d'association entre les deux parties est signé. Turgut Özal, le Premier ministre de la Turquie dépose une candidature pour l'adhésion à la CEE. Il s'agit également de s'intéresser au-delà de la région d'Orient, comme Christian Chesnot l'explique, « Il s'agit de faire sortir l'Anatolie du Sud-Est de son sous-développement chronique au moment où la Turquie frappe à la porte de la Communauté européenne ». Il n'est donc pas étonnant que les projets du GAP aient débuté en même temps que la stratégie politique régionale qui fait partie de la « dynamique d'occidentalisation »

²⁹⁴ Leila M. HARRIS, « Water and Conflict Geographies of the Southeastern Anatolia Project », in *Society & Natural Resources*, 2002, Vol. 15, No. 8.

²⁹⁵ GAP, *GAP Regional Development Administration*, disponible à l'adresse : <http://www.gap.gov.tr/en/>

²⁹⁶ Ali ÇARKOĞLU et Mine EDER, « Domestic Concerns and the Water Conflict over the Euphrates-Tigris River Basin », in *Middle Eastern Studies*, 2001, Vol. 37, No. 1, p. 42.

²⁹⁷ Christopher Theophil ZABRISKIE, *op. cit.*, p. 6.

²⁹⁸ Joyce R. STARR, « Water Wars », in *Foreign Policy*, 1991, No. 82, pp. 28-30.

²⁹⁹ Josée DUFRESNE, *Les retombées géopolitiques au Proche-Orient de la gestion de l'eau en Turquie, en Syrie et en Irak*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2011, p. 63, disponible à l'adresse <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/5673>.

³⁰⁰ Ali Çarkoğlu est Professeur à Koç University et Mine Sadiye Eder est Professeure à Bogazici University.

³⁰¹ Ali ÇARKOĞLU et Mine EDER, *op. cit.*, p. 49.

³⁰² *Ibid.*, p. 51.

³⁰³ Samuel ASSOULINE et Janine ASSOULINE, *Géopolitique de l'eau: nature et enjeux*, Levallois-Perret, Studyrama, 2007, p. 111.

mise en place par Mustafa Kemal Atatürk³⁰⁴. Or, cette région où le projet du GAP était prévu est également « le berceau du parti des travailleurs kurdes, le PKK (...) »³⁰⁵. En effet, Ankara procède au processus de déplacement de la population kurde. La relocalisation est déterminée et les « rassemblements illicites » sont sous l'observation des militaires basés dans ces régions afin d'éviter des revendications indépendantistes³⁰⁶.

L'Euphrate est nécessaire pour l'hydroélectricité turque. La « décision unilatérale turque »³⁰⁷ de créer ce projet effraient Bagdad et Ankara. En 2010, plus de 15 barrages avaient la capacité d'irriguer 1,7 million d'hectares. Les sources du gouvernement turc ont publié les données et le projet est actuellement à 18 barrages dont 13 sont capables de produire de l'hydro-énergie. Ce chiffre représente 50% de la totalité de l'énergie en Turquie³⁰⁸. GAP était financé par la Turquie et par des investisseurs privés jusqu'à il y a quelques années quand ce projet était soutenu financièrement par des entreprises privées étrangères³⁰⁹. Néanmoins, on peut relever la question de comment empêcher qu'une décision unilatérale puisse permettre l'installation de grands projets hydrauliques³¹⁰ ?

3.4.1.1 Le Great Anatolia Project – le barrage Atatürk

Le barrage d'Atatürk achevé en 1990 est perçu d'un point de vue syrien et irakien, comme de « l'impérialisme de l'eau » par Ankara pour contrôler le débit des deux rivières³¹¹. Ce barrage, un des plus grands de Turquie peut retenir jusqu'à 50 km³ des eaux de l'Euphrate³¹². Il est évident que Damas et Bagdad se sont opposées au grand projet anatolien qui les met dans « une position de dépendance à l'égard de la Turquie »³¹³. Le coût total est estimé à 32 milliards de dollars et représente environ 20% du PIB annuel de 1990. Entre 1990 à 2019, le coût total est à 190 milliards de livres turques, ce qui représente 585 360 000,00 CHF³¹⁴. Depuis peu, ce dernier attire des investissements internationaux. La Suisse, la France, l'Allemagne et les États-Unis ainsi qu'Israël soutiennent financièrement le projet anatolien³¹⁵. Aujourd'hui le GAP a passé plusieurs phases de construction et d'organisation. Le « plan d'action » selon le site web officiel du GAP est une réussite. Plusieurs barrages tels que les barrages de Silvan et le Başlar ont été construits afin de poursuivre les projets d'irrigation dans la région³¹⁶.

Les implications sont aujourd'hui bien visibles ; premièrement, 70% du débit de l'Euphrate et 50% du débit du Tigre ont diminué pour les pays en aval, et deuxièmement, la valeur qualitative des eaux a également diminué à cause de la salinisation des sols en Syrie et en Irak. La salinisation est due à l'exploitation intensive de l'agriculture avec des eaux de drainages polluées en Anatolie et qui ont des conséquences sur les eaux coulant en aval. L'Irak qui est tributaire de la Turquie et de la Syrie en souffre le plus³¹⁷. Pour donner un exemple, pendant l'été 2018, il y a eu environ 118 000 personnes qui ont été hospitalisées. Ces personnes avaient des symptômes résultants de la consommation d'eau impropre. Il y avait « des virus (tels que les

³⁰⁴ Emilie BOUVIER, « Candidature de la Turquie à l'Union européenne : où en est le processus d'adhésion ? Première partie : la Turquie, européenne ? Genèse du projet et débats », in *Les clés du Moyen-Orient*, 30 octobre 2019, disponible à l'adresse : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Candidature-de-la-Turquie-a-l-Union-europeenne-ou-en-est-le-processus-d.html> (consulté le 10 juin 2021).

³⁰⁵ Samuel ASSOULINE et Janine ASSOULINE, *op. cit.*, p. 112.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 112.

³⁰⁷ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, p. 61.

³⁰⁸ GAP, *op. cit.*

³⁰⁹ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, p. 62.

³¹⁰ *Ibid.*, p. 63.

³¹¹ Ali ÇARKOGLU et Mine EDER, *op. cit.*, p. 57.

³¹² Samuel ASSOULINE et Janine ASSOULINE, *op. cit.*, p. 112.

³¹³ Georges MUTIN, *op. cit.*, p. 75.

³¹⁴ MINISTRY OF INDUSTRY AND TECHNOLOGY, *GAP Regional Development Administration*, disponible à l'adresse : <http://www.gap.gov.tr/en/history-page-3.html> (consulté le 12 août 2021); MONEY CONVERTER, *Convertir Livre Turque contre Franc Suisse | TRY CHF Convertisseur de devises*, disponible à l'adresse : <https://themoneyconverter.com/FR/TRY/CHF>

³¹⁵ Samuel ASSOULINE et Janine ASSOULINE, *op. cit.*, p. 111.

³¹⁶ GAP, *op. cit.*

³¹⁷ Samuel ASSOULINE et Janine ASSOULINE, *op. cit.*, pp. 112-113.

norovirus), des parasites (giardia ou cryptosporidium), des bactéries (e. Coli) et des métaux toxiques provenant des égouts et des pollutions agricoles et industrielles »³¹⁸ dans les échantillons d'eau analysés pendant la crise de l'eau de 2018.

En effet, l'Irak est aussi confronté à un manque d'infrastructures sanitaires, d'eau propre, d'électricité et doit faire face aux dégâts polluants les eaux³¹⁹. D'ailleurs, les produits chimiques tels que les engrais, fertilisants et pesticides utilisés dans le secteur agricole turc dans le cadre du GAP polluent les eaux et exercent également une influence sur les pays en aval. Il y a des *stations d'épuration* des eaux, par exemple dans la plaine d'Harran³²⁰, qui veut régler ce défi. En effet, la diminution de la qualité des eaux a un impact dans les pays en aval qui utilisent ces eaux pour l'irrigations de leurs terres³²¹.

3.5 La Syrie et l'Irak

La Syrie a construit des barrages qui impactent le débit de l'Euphrate. Le barrage de Taqba construit de 1968 à 1975 avec le savoir-faire et l'aide financière de l'URSS a diminué le débit irakien³²². De plus, le lac d'Assad, couvrant 649 km², avec une capacité de stockage de 12 milliards de m³ de l'eau est créé pendant la même période. D'abord, ce barrage sert à la production d'électricité et fournit de l'eau pour l'irrigation à Djézireh. Ensuite, le barrage de Tichrin construit en 1991 permet une augmentation de la capacité énergétique. L'aménagement de la haute vallée du Khabour était réalisé et a pu retenir des eaux performantes pour le secteur agricole. En conséquence, les conditions de vie de trois millions de fermiers irakiens ont été impactés par la construction de ce barrage proche de la ville *Raqqa*. Ces fermiers connaissaient des périodes de terres sèches. Le barrage de Tabqa fournissait jusqu'en 2007, 60% de l'électricité à la Syrie³²³. Ce projet a engendré un déplacement de population important. Toutefois, le projet n'a pas été bien développé. Les objectifs d'irrigation n'étaient plus compatibles avec les méthodes d'irrigation syriennes traditionnelles. Cela a causé même une diminution de la qualité du sol. De plus, depuis le printemps arabe et la guerre en Syrie, les projets hydrauliques étaient moins priorités³²⁴.

Nous pouvons conclure que les demandes en eaux domestiques augmentent avec la croissance démographique de la totalité du bassin et les aménagements hydrauliques énergétiques sont importants pour la Turquie et la Syrie qui n'ont pas accès à l'énergie fossile comme l'Irak. Le coût de l'hydro-énergie est beaucoup moins cher et beaucoup plus important pour le processus de modernisation et de développement des industries. En effet, c'est pourquoi ces deux États ont investi dans la production d'hydro-énergie³²⁵. Nous avons pu observer deux barrages, le Taqba et le barrage hydroélectrique Keban, construits sur l'Euphrate, rendant les débits irakiens moins considérables. En 1975, les chiffres officiels de l'Irak étaient de 9,4 milliards de m³ ce qui représentait « moins d'un tiers du débit habituel »³²⁶. La Syrie argua qu'il s'agissait de 12,8 milliards de m³, soi-disant la « consommation annuelle de l'Irak à l'époque »³²⁷. De plus, la diminution du débit de l'Euphrate et du Tigre a eu des répercussions sur l'environnement du Golfe arabo-persique. La quantité des eaux du Golfe diminue en impactant la production de la pêche des villes proches

³¹⁸ HUMAN RIGHTS WATCH, *op. cit.*

³¹⁹ Larbi BOUGUERRA, *L'eau en Irak en 2007 - Irénées*, disponible à l'adresse : https://www.irenees.net/bdf_dossier-166_fr.html (consulté le 20 février 2021).

³²⁰ « Harran est situé à la frontière turco-syrienne. Cet endroit fait référence à la légende « qu'Adam et Eve auraient planté la première graine de blé après leur départ des jardins d'Eden, donnant ainsi naissance à l'agriculture. Réputée jadis dans tout le Proche-Orient, Harran a tiré sa renommée au cours des siècles de l'exceptionnelle fertilité de ses terres et de sa prestigieuse université, construite cinq siècles avant celle de Paris. (...) mais, aujourd'hui, Harran, (...) est au cœur du Great anatolian Project (GAP), le grand chantier de la Turquie moderne », Christian CHESNOT, *La bataille de l'eau au Proche-Orient*, *op. cit.*, p. 83.

³²¹ Françoise ROLLAN, « Le Tigre et l'Euphrate : source de conflit ou situation conflictuelle due à l'histoire ? », *op. cit.*, p. 144.

³²² Samuel ASSOULINE et Janine ASSOULINE, *op. cit.*, p. 113.

³²³ *Ibid.*, p. 113.

³²⁴ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, pp. 68-69.

³²⁵ Christopher Theophil ZABRISKIE, *op. cit.*, pp. 40-41.

³²⁶ Georges MUTIN, *op. cit.*, p. 76.

³²⁷ *Ibid.*, p. 76.

de la mer. Aujourd'hui, l'Irak comme la Syrie sont confrontés aux conséquences des nouveaux barrages turcs. Le barrage d'Ilisu à une hauteur de 130 mètres a eu des conséquences sur des villes comme Hasankeyf et dans la zone des marais au sud de l'Irak. Les sites des monuments antiques de la ville Hasankeyf se sont trouvés à 30 mètres sous l'eau. En 2018, une période de sécheresse en était la conséquence en Irak. En outre, « l'aménagement hydraulique est plus souvent vu comme un outil de propagande nationaliste que comme un lieu de coopération régionale »³²⁸, comme on peut le constater à travers plusieurs exemples ; le lac Nasser en Égypte, le lac El Assad en Syrie, le barrage Atatürk en Turquie, le barrage de Saddam et, même, le canal de Saddam³²⁹.

³²⁸ Kieran COOKE, « Un désastre » : le nouveau barrage de la Turquie va submerger des milliers d'années d'histoire», in *Middle East Eye*, 4 janvier 2019, disponible à l'adresse : <https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/un-desastre-le-nouveau-barrage-de-la-turquie-va-submerger-des-milliers-dannees-dhistoire> (consulté le 11 août 2021).

³²⁹ Françoise ROLLAN, « Le Tigre et l'Euphrate : source de conflit ou situation conflictuelle due à l'histoire ? », *op. cit.*, p. 142.

Chapitre 4 : La rivalité ou la coopération ?

4.1 Les accords bilatéraux

Les eaux du Tigre et de l'Euphrate sous l'Empire ottoman n'étaient pas des fleuves transfrontaliers, ainsi la question du partage entre les différents régimes ne se posait pas. Comme déjà exposé dans la problématique, seulement le Chatt-al-Arab représentait la frontière entre l'Empire ottoman et l'Empire perse³³⁰. Cependant, après la Première Guerre mondiale ce bassin devient transfrontalier et la pose d'un cadre juridique devient une nécessité pour des questions de répartition de la ressource et de bon voisinage entre les pays riverains³³¹. Le géographe Frédéric Lasserre³³² explique que la thématique du partage des eaux des deux fleuves n'est pas récente ; L'article 109³³³ du traité de Lausanne de 1923 stipule la nécessité de la formation d'une commission mixte regroupant les trois États de la région, la Turquie, la Syrie sous mandat français et l'Irak sous mandat britannique, chargée de gérer les litiges qui pourraient naître en lien avec des projets d'aménagements hydrauliques³³⁴.

Effectivement, la clause du traité oblige les États, et surtout la Turquie par sa position géographique en amont, à consulter les autres États riverains pour les potentiels plans hydrauliques³³⁵. Lorsque le bassin est transfrontalier, il est recommandé d'exiger une coopération internationale. Historiquement, le bassin de l'E-T ne jouissait pas d'un statut international. Toutefois, avec l'émergence des nouveaux États-nations, le bassin gagne un statut international, et de ce fait, l'idée du traité de Lausanne consiste à créer un accord commun afin d'éviter des conflits régionaux³³⁶.

Comme la chercheuse Marwa Daoudy l'explique, avant le « démembrement de l'Empire ottoman »³³⁷, « aucune réglementation ne découle d'une négociation tripartite entre les riverains de l'Euphrate et du Tigre »³³⁸. Cependant, il existait des normes coutumières. C'est avec le traité franco-anglais de 1920 sur « les dispositions relatives au Tigre et à l'Euphrate »³³⁹ que nous avons pu constater la présence de l'intérêt des « futures puissances mandataires »³⁴⁰ dans la région de la Mésopotamie. Ce traité faisait référence à un « droit à l'eau et des droits d'accès »³⁴¹ pour la France. De plus, les conditions d'attribution des mandats ainsi que l'utilisation de la ressource hydraulique mésopotamienne y sont discutées³⁴². Il y a des accords bilatéraux entre les riverains dans le but d'harmoniser la coopération et la gestion. Alors qu'il s'agit d'un bassin partagé par plus de deux États, les accords sont bilatéraux. Ces accords concernant l'exploitation et l'utilisation de l'E-T étaient faits souvent entre-deux-guerres³⁴³. Les traités sont basés sur « le principe du bon voisinage et

³³⁰ « Le Chatt el-Arab, fleuve stratégique et frontière longtemps disputée », *op. cit.*

³³¹ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 48.

³³² Frédéric Lasserre est Professeur titulaire en géographie au département de géographie à l'Université Laval.

³³³ L'article 109 du Traité de Lausanne de 1923 : « A moins de dispositions contraires, lorsque, par suite du tracé d'une nouvelle frontière, le régime des eaux (canalisations, inondations, irrigations, drainage ou questions analogues) dans un État dépend de travaux exécutés sur le territoire d'un autre État, ou lorsqu'il est fait usage sur le territoire d'un État, en vertu d'usages antérieurs à la guerre, des eaux ou de l'énergie hydraulique nées sur le territoire d'un autre État, il doit être établi une entente entre les États intéressés de nature à sauvegarder les intérêts et les droits acquis par chacun d'eux. A défaut d'accord, il sera statué par voie d'arbitrage », SOCIÉTÉ DES NATIONS, *Recueil des Traités et des Engagements Internationaux*, disponible à l'adresse : <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/LON/Volume%2028/v28.pdf> (consulté le 19 mai 2021)

³³⁴ Frédéric LASSERRE et Luc DESCROIX, *Eaux et territoires: tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002, p. 253.

³³⁵ *Ibid.*, p. 253.

³³⁶ WORLD BANK, *Iraq Country Water Resource Assistance Strategy : Addressing Major Threats to People's Livelihoods*, *op. cit.*, p. 9.

³³⁷ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 142.

³³⁸ *Ibid.*, p. 142.

³³⁹ *Ibid.*, p. 143.

³⁴⁰ *Ibid.*

³⁴¹ *Ibid.*, p. 143. DAOUDY cite Antoine HOKAYEM, *L'Empire ottoman, les Arabes et les grandes puissances, 1914-1920*, Beyrouth, Editions universitaires du Liban, 1981.

³⁴² Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 49.

³⁴³ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, pp. 141-143 ; Nurit KLIOT, *op. cit.*, pp. 116-120.

sur les principes généraux du droit international »³⁴⁴. Afin de défendre les intérêts des pays en aval, « le droit du pays en aval à disposer des eaux qui traversent son territoire »³⁴⁵ est précisé à travers ces traités.

4.1.1 La coopération et les conflits entre 1920 et 1940

Entre 1920 et 1940, il y a eu plusieurs « rounds » dans les négociations par le biais des conventions entre la Turquie et la France, mandataire de l'État syrien. C'est avec l'accord de « Franklin-Bouillon-Youssef Kemal » de 1921 que « la notion d'équité pour le partage des eaux »³⁴⁶ est intégrée car les deux pays discutaient des nouvelles frontières et il était important que les deux parties aient l'accès à l'approvisionnement de l'eau. La *Convention d'Angora de 1926* a confirmé l'accord de Franklin-Bouillon-Youssef. En conséquence, l'accès à l'approvisionnement d'eau pour la ville syrienne Alep est accordé. Le but de cette convention était de mettre en place une bonne entente entre les nouveaux voisins³⁴⁷. En effet, dans la continuation de cette bonne entente, « les droits de la Syrie sur les eaux de l'Euphrate sont évoqués dans le traité d'Alep de 1930 »³⁴⁸.

Avec le début du processus de l'indépendance pour les États mandataires, les accords bilatéraux étaient présents. Le Protocole signé en 1946 entre l'Irak et la Turquie avait comme objectif de régulariser les constructions des diverses infrastructures comme les barrages et d'autres aménagements liés à des projets hydrauliques. En effet, les différents protocoles et accords signés exigent la coopération et le principe du bon voisinage. La Turquie devait informer son voisin des différents projets hydrauliques et de l'exploitation des eaux. L'Irak a reçu par le biais de ce protocole avec la Turquie, *le droit de construire des barrages* sur les deux rivières afin d'améliorer et régulariser les débits pour ses propres besoins. Ces accords sont l'expression d'un esprit de coopération régionale. Cependant, les pays en aval, qui sont l'Irak et la Syrie, se trouvent dans une position de dominés dépendants de la gestion de l'eau en Turquie. Ce dernier pays, se situant amont, interprète « (...) l'Euphrate comme sa propriété, et l'approvisionnement en eau de la Syrie et de l'Irak comme une fonction de sa bonne volonté »³⁴⁹.

4.1.2 La coopération et les conflits entre 1960 et la guerre du Golfe 1990

Comme déjà analysé dans le chapitre trois, les années 60 sont connues pour la construction de barrages qui s'est intensifiée dans les trois pays. La coordination autour du partage des eaux devenait nécessaire pour mieux régulariser la gestion et les débits. Un dialogue entre les États riverains était nécessaire après que le gouvernement turc décide de créer le barrage Keban sur l'Euphrate. En conséquence, en 1964 un dialogue irako-turc entre spécialistes hydrauliques s'est formé dans le but d'éviter un conflit. La disponibilité et l'accessibilité des eaux pour l'Irak était importante, particulièrement pour le secteur agricole et industriel. L'Irak voulait ensuite s'assurer que la décharge d'eau reste de 350 m³/s. Durant cette rencontre, l'établissement d'un comité technique conjoint entre les trois États riverains a été proposé et crée en 1980³⁵⁰. Plusieurs réunions ont eu lieu ; de 1962 à 1974 entre la Syrie et l'Irak, de 1962 à 1971 entre la Syrie et la Turquie aboutissant finalement à un dialogue tripartite entre 1965 et 1971 dans l'objectif de collaborer sur les eaux des deux fleuves³⁵¹.

³⁴⁴ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 49.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 49.

³⁴⁶ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 144.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 144.

³⁴⁸ Habib AYEB, *op. cit.*, p. 105.

³⁴⁹ Françoise ROLLAN, « Le Tigre et l'Euphrate : source de conflit ou situation conflictuelle due à l'histoire ? » *op. cit.*, p. 139.

³⁵⁰ Aysegül KIBAROGLU, « Transboundary Water Governance in the Euphrates Tigris River Basin », in *E-International Relations*, 22 juillet 2015, disponible à l'adresse : <https://www.e-ir.info/2015/07/22/transboundary-water-governance-in-the-euphrates-tigris-river-basin/> (consulté le 26 mai 2021); WORLD BANK, *Iraq Country Water Resource Assistance Strategy : Addressing Major Threats to People's Livelihoods*, *op. cit.*, p. 9.

³⁵¹ Habib AYEB, *op. cit.*, pp. 106-107.

La chercheuse Françoise Rollan³⁵² confirme : « Après seize réunions techniques et deux réunions ministérielles, le Comité bloqua, sans même aboutir à la moindre rédaction d'un rapport »³⁵³. Ces réunions ne permirent pas d'aboutir à une collaboration commune pour différentes raisons politiques³⁵⁴ et « les eaux du Tigre et de l'Euphrate et les frontières communes seront à la fois les armes et des prétextes utilisés sans répit par les deux antagonistes »³⁵⁵.

Grâce à la médiation de la Ligue des États arabes³⁵⁶ avec l'aide soviétique, il y a eu des dialogues sur les besoins hydrauliques entre les États riverains du bassin de l'E-T. L'Irak affirmait en 1975 que l'écoulement de l'Euphrate était à un bas niveau et qu'il y avait une diminution de « 9 milliards de mètres cubes d'eau par an »³⁵⁷ à cause des barrages de Keban construits deux ans auparavant par Ankara. De plus, le barrage de Taqba en Syrie mettait trois millions d'agriculteurs irakiens habitant le long de la vallée en difficulté car ils avaient besoin des cours d'eau pour l'irrigation. Les relations entre les trois pays se détérioraient avec les remplissages en eau des barrages construits dans les années 70, ainsi l'eau retenue pour le lac Al-Assad par Damas³⁵⁸. En réaction à ces remplissages d'eau, l'Irak a mobilisé son armée à la frontière irako-syrienne. Pour la Ligue arabe, il était important de créer un accord commun entre Damas et Bagdad afin de créer une unité arabe dans le contexte de la guerre d'Octobre³⁵⁹. Grâce à la médiation de l'Arabie saoudite et de l'Union soviétique, un accord bilatéral fut trouvé en 1987 garantissant un apport annuel de 58% pour l'Irak et de 42% pour la Syrie, et cela, indépendamment du débit. Cependant, cette promesse n'est encore pas respectée par le pays en amont³⁶⁰. Or, le conflit entre la Syrie et l'Irak était « symptomatique des méfiances mutuelles entre les deux dirigeants rivaux »³⁶¹.

Dès lors, les années 80 sont marquées par un éveil à la coopération régionale. Plusieurs dialogues ont lieu, mais nous ne pouvons que constater rapidement que les trois pays riverains dégagent une « dynamique historique négative »³⁶² rendant la coopération régionale difficile. Les relations entre les États sont influencées par plusieurs facteurs. Par exemple, en février 1991, le gouvernement turc a rempli le réservoir du barrage Atatürk et a bloqué pendant un mois l'écoulement de l'eau de l'Euphrate. En effet, ce dernier n'a pas respecté ses engagements datant de 1987, de laisser écouler 500 m³/s d'eau³⁶³. La Syrie et l'Irak ont en conséquence, soutenu les PKK³⁶⁴ et la lutte des Kurdes en Turquie jusqu'en 1998. De plus, le soutien irakien et syrien au Parti des travailleurs du Kurdistan allait au-delà de la question de l'eau. Pendant la guerre

³⁵² Françoise Rollan est directrice de recherche à CNRS.

³⁵³ Françoise ROLLAN, « Le Tigre et l'Euphrate : source de conflit ou situation conflictuelle due à l'histoire ? », *op. cit.*, p. 148.

³⁵⁴ La question des Kurdes est une problématique dans les trois pays riverains. Il y a également d'autres questions qui sont importantes telles que le partage des eaux de l'Oronte entre la Syrie et la Turquie. Bagdad et Damas étaient sous la gouvernance des élites baathistes en conflit et cela empêché la collaboration commune sur des eaux partagées, Habib AYEYB, *op. cit.*, p. 106.

³⁵⁵ *Ibid.*

³⁵⁶ La Ligue arabe est une organisation régionale des États arabes d'Afrique du Nord et du Nord-Est et d'Asie du Sud. Elle a été formée au Caire le 22 mars 1945. Pour plus d'informations, cf. *Ligue des États Arabes - Délégation permanente (ONU) | Genève internationale*.

³⁵⁷ Habib AYEYB, *op. cit.*, p. 108.

³⁵⁸ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 59.

³⁵⁹ *Ibid.*, La guerre d'Octobre aussi appelée du *Kippour* date du 6 au 24 octobre 1973. Cette guerre est la confrontation des forces armées israéliennes et la coalition arabe dirigée par l'Égypte et la Syrie, Habib AYEYB, *op. cit.*, pp. 108–109.

³⁶⁰ WORLD BANK, *Iraq Country Water Resource Assistance Strategy : Addressing Major Threats to People's Livelihoods*, *op. cit.*, p. 9 ; Habib AYEYB, *op. cit.*, p. 109 ; Josée DUFRESNE, *op. cit.*, pp. 28, 58.

³⁶¹ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 140.

³⁶² Bruno HEUCHON, *op. cit.*, p. 58.

³⁶³ Mohamed El BATTIUI, *L'eau au Moyen – Orient : entre gestion et instrumentalisation*, Bruxelles, ULB Institutional Repository, 2008, p. 198, disponible à l'adresse : <https://ideas.repec.org/p/ulb/ulbeco/2013-210507.html> (consulté le 30 mai 2021) ; Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 59.

³⁶⁴ PKK est le « Partiya Karkeren Kurdistan », *Parti des Travailleurs du Kurdistan*. « Le PKK est un groupe armé fondé en 1978 par Abdullah Öcalan. Dans les années 1970, la Turquie a été témoin de la naissance de plusieurs mouvements politiques contestataires, démocratiques ou révolutionnaires. Particulièrement à Istanbul et à Ankara les mouvements étudiants sont devenus actifs », Maya ARAKON, « Le PKK : un groupe terroriste comme un autre ? », in *Diplomatie*, 2008, No. 30, pp. 74-78.

du Golfe entre 1990-1991, la Turquie, aussi un membre de l'OTAN³⁶⁵, mettait son territoire à disposition pour des bases militaires qui « serviront à lancer les attaques contre l'Irak »³⁶⁶. En effet, les conditions politico-historiques jouent un rôle important pour la gestion et la coopération de l'eau.

Le 6 mars 1975, grâce aux accords d'Alger³⁶⁷, un dialogue entre Bagdad et Téhéran réglant les questions des frontières a vu le jour. Les frontières « devaient suivre l'axe médian du Chatt-al-Arab »³⁶⁸. En contrepartie de cet accord, l'Iran a dû renoncer à soutenir les rebelles kurdes dans le nord de l'Irak³⁶⁹. Malgré le rapprochement entre l'Irak et l'Iran par le biais de cet accord, Saddam Hussein l'abroge en 1980 et attaque l'Iran. L'argument juridique du président irakien se basait sur le *traité d'Erzurum datant de 1847*. La voie d'eau était soumise à la souveraineté ottomane et donc « irakienne par héritage »³⁷⁰. À la suite de ces affrontements, la guerre irano-irakienne a duré huit ans.

4.2. Une institutionnalisation de la coopération régionale de 1990 à 2021

Il y a plusieurs institutions internationales et régionales qui s'occupent de la question de l'eau en Irak, mais les spécialistes sont d'accord pour dire qu'il y a des facteurs politiques qui influencent la gestion de l'eau du bassin de l'E-T. Par exemple, la Banque mondiale et le Fonds Monétaire international (ci-après « FMI ») font des prêts pour le secteur des eaux et pour des nouveaux projets hydrauliques qui se sont institutionnalisés dans les années 90. Toutefois, il faut noter que « la Banque mondiale a sa vision économique de la gestion de l'eau et préconise sa réforme ainsi que les partenariats publics-privés (PPP) »³⁷¹ explique Josée Dufresne³⁷². Pendant la même période, les investissements privés ont augmenté. En 2000, le FMI a conditionné la privatisation de l'eau pour le désendettement et l'octroi de crédits. Cela impliquait pour plus de quarante pays une augmentation du prix de l'eau dans des États déjà endettés. En Irak, nous pouvons faire la même observation, les services des eaux sont de plus en plus privatisés³⁷³.

En 1996, le *Global Water Partnership* (ci-après « GWB »)³⁷⁴ est créé par les Nations Unies avec l'aide de la Banque mondiale. L'idée était de lier les projets hydrauliques aux gouvernements et banques locaux, mais en intégrant les sociétés. Or, c'est discutable car les grandes sociétés privées comme *Suez* et *Veolia* ont fait partie du conseil d'administration de ce pacte. En incluant des banques privées dans les organisations internationales, il est inévitable qu'il y ait un processus de privatisation de la gestion de l'eau où les intérêts de ces acteurs peuvent être mis en avant³⁷⁵.

Le processus de négociations et les relations entre les États partageant le même bassin sont déterminés par leur position géographique³⁷⁶. Plusieurs accords, soit des traités, soit des conventions étaient organisés dans l'objectif d'harmoniser des principes généraux et qu'ils soient respectés. Cependant, il n'y a pas encore de traités internationaux clarifiant les droits pour les partages des eaux³⁷⁷. La Charte de Montréal sur l'eau potable et l'assainissement de 1990, le Pacte d'Istanbul de 2009 ainsi que le droit à l'eau (qui n'est pas

³⁶⁵ L'OTAN est l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. C'est une alliance politique et militaire, OTAN, *Qu'est-ce que l'OTAN ?*, disponible à l'adresse : <https://www.nato.int/nato-welcome/index.html> (consulté le 17 août 2021).

³⁶⁶ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 138.

³⁶⁷ Mohammad-Reza DJALILI, « Le rapprochement irano-irakien et ses conséquences », in *Politique étrangère*, 1975, Vol. 40, No. 3, pp. 273-291.

³⁶⁸ Habib AYEB, *op. cit.*, p. 107.

³⁶⁹ Pour Damas, cet accord « été perçu comme un casus belli » à cause de la situation conflictuelle entre Irak et Syrie, Mohamed El BATTIUI, *op. cit.*, p. 187.

³⁷⁰ Christian CHESNOT, *La bataille de l'eau au Proche-Orient*, *op. cit.*, p. 37.

³⁷¹ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, p. 71.

³⁷² Josée Dufresne est auteure du mémoire, *Les retombées géopolitiques au Proche-Orient de la gestion de l'eau en Turquie, en Syrie et en Irak*.

³⁷³ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, pp. 71-72.

³⁷⁴ Partenariat mondial pour l'eau en français

³⁷⁵ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, p. 74.

³⁷⁶ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 139.

³⁷⁷ Mohamed El BATTIUI, *op. cit.*, p. 199.

contraignant) ont aidé à développer la question de l'eau au niveau international³⁷⁸. Lorsqu'en 1997, la *Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation* est organisée par les Nations Unies et adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, la question de l'eau gagne en importance. Le partage équitable de la ressource³⁷⁹ et « l'obligation de ne pas causer de dommages »³⁸⁰ étaient des points cruciaux lors des discussions. La convention de 1997 devient déterminante pour les perspectives des États du bassin L'E-T et leurs statuts respectifs. C'est également grâce aux « pourparlers bilatéraux » de cette convention que l'Irak et la Syrie se sont rapprochés pour discuter de la répartition tripartite. La Syrie et l'Irak sont dans l'impasse quant à la non-adhésion turque aux principes de la Convention de l'ONU³⁸¹.

En 2005, à cause des conditions climatiques et à la suite de la demande irakienne d'augmenter le débit, la Turquie augmenta le débit des eaux. De plus, l'Irak a été dépanné avec l'énergie hydraulique libérée par le barrage syrien Tabqa à un moment où l'accès à l'électricité manquait en Irak. En 2007, la coopération entre ces trois pays reprend une nouvelle fois avec plusieurs rencontres ministérielles à la clé. L'objectif était de « faire grâce à l'eau des ponts de coopération et d'amitié entre les peuples de la région »³⁸². En effet, la volonté de coopération et de réglementation des débits se concrétise³⁸³. En 2008 il y a un projet d'un « Water Institute » sur le barrage Atatürk qui devait être la nouvelle base de coopération mais ce projet n'a pas vu le jour³⁸⁴. Lors du 5^e Forum mondial de l'eau à Istanbul, il y a des discussions autour de la politique et gestion de l'eau³⁸⁵. Le mémorandum d'entente pour le partage des informations hydrauliques et météorologiques entre la République de Turquie et la République irakienne de 2009 était le dernier protocole officiel entre ces deux pays³⁸⁶.

³⁷⁸ UNIGE ISADD, *Droit international - IS@DD Information sur le développement durable*.

³⁷⁹ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, p. 73.

³⁸⁰ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 150.

³⁸¹ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 60.

³⁸² *Ibid.*, p. 61.

³⁸³ *Ibid.*, p. 62.

³⁸⁴ Guillaume PERRIER, « Turquie, Syrie, Irak : les barrages de la discorde », *Le Monde*, 16 mars 2009, disponible à l'adresse: https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/03/16/turquie-syrie-irak-les-barrages-de-la-discorde_1168422_3244.html (consulté le 6 août 2021) ; Christine ABDALLA ISKANDAR BOCTOR, *Le développement durable et le droit de l'environnement : La sécurité nationale hydraulique au Moyen-Orient*, Université d'Artois, 2012, p. 325, disponible à l'adresse : <http://www.theses.fr/2012ARTO0301> (consulté le 7 juin 2021).

³⁸⁵ Philippe MAUREL, *Le 5^e Forum mondial de l'eau d'Istanbul et la diplomatie régionale de la Turquie*, 18 juin 2015, disponible à l'adresse: <https://ovipot.hypotheses.org/789> (consulté le 6 août 2021).

³⁸⁶ UN-ESWA and BGR, *Euphrate River Basin*, *op. cit.*, p. 71.

Troisième partie

La perspective interdisciplinaire

Chapitre 5 : Le droit international des eaux douces

Une des sous-hypothèses de notre travail est basée sur les principes et normes relatives au droit international. L'analyse porte ainsi sur différentes conventions existantes afin de pouvoir analyser si le droit international peut être un outil de base pour la coopération régionale du partage des eaux. Nous analysons donc la sous-question suivante : est-ce qu'une coopération de partage des eaux basée sur le droit international faciliterait la gestion de l'eau ?

La Mésopotamie est une mosaïque ethnique et religieuse. Déjà avant et pendant l'Empire ottoman, la religion de l'Islam était la plus répandue. Avec ses pratiques elle a au fil du temps établi des règles coutumières qui sont encore utilisées aujourd'hui. « Elles ont un impact direct sur le droit de la propriété de l'eau. Avant tout, l'eau est un don du ciel et, à ce titre, elle ne peut être considérée comme un "bien" personnel, ni faire l'objet de titres de propriété »³⁸⁷. En effet, la création d'un ouvrage hydraulique était conditionnée au fait que cela soit destiné l'usage de communauté³⁸⁸. Pendant plusieurs siècles, c'était la *sharia*³⁸⁹, loi islamique coutumière, qui règle les conflits liés aux ressources hydrauliques³⁹⁰. Aujourd'hui il n'y a que peu de sources du droit autres que les Nations Unies, qui peuvent apporter un cadre juridique et des règles de droit, aux problématiques liées aux cours d'eaux³⁹¹. Nous pouvons ainsi observer d'une part les principes de droit, qui souvent sont d'origine coutumière, et forment le droit international de l'eau. D'autre part, nous disposons de conventions multilatérales et bilatérales. Ces dernières sont propres à former un cadre juridique entre plusieurs États, tel est le cas pour le bassin de l'E-T³⁹².

5.1. Le droit international - Fleuve transfrontalier ou international ?

Selon la chercheuse Rana Kharouf-Gaudig³⁹³ : « Du fait du caractère transfrontalier des ressources hydrauliques, cette problématique de la mauvaise gestion qui comprend celle de la surexploitation n'est pas "nationale", mais elle prend une dimension régionale où l'allocation des eaux du bassin constitue la principale revendication. Or, l'exploitation d'un bassin transfrontalier et l'allocation des volumes d'eau ne pouvant être dissociées de la question de la souveraineté étatique des pays riverains, le droit international émerge nécessairement en tant qu'élément régulateur »³⁹⁴.

Il est ainsi nécessaire de définir l'utilisation du droit international pour établir un cadre juridique propice à l'harmonisation des interprétations juridiques. Sans cela, l'interprétation des différents acteurs et États aboutirait à des conclusions divergentes. Bruno Heuchon³⁹⁵ met en exergue la définition établie par la

³⁸⁷ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 27.

³⁸⁸ *Ibid.*, p. 27.

³⁸⁹ *L'islam en Suisse, la charia*, in RTS disponible à l'adresse : <https://www.rts.ch/dossiers/l-islam-en-suisse/6738610-la-charia.html> (consulté le 6 août 2021).

³⁹⁰ Adele J KIRSCHNER et Katrin TIROCH, « The waters of Euphrates and Tigris: an international law perspective », in *Max Planck yearbook of United Nations law*, 2012, Vol. 16, p. 367.

³⁹¹ *Nota bene* qu'il existe plusieurs accords (traités et conventions), protocoles et des droits coutumiers. En revanche, pour ce mémoire la partie de droit d'eau douce intègre l'aspect juridique par rapport au processus de droit de l'eau, mais va mentionner les accords cruciaux pour le bassin du Tigre et de l'Euphrate.

³⁹² Frédéric LASSERRE et Yenny VEGA CÁRDENAS, « L'entrée en vigueur de la Convention de New York sur l'utilisation des cours d'eau internationaux : quel impact sur la gouvernance des bassins internationaux ? », in *Revue québécoise de droit international*, 2016, Vol. 29, No. 1, p. 86.

³⁹³ Rana Kharouf-Gaudig est une chercheuse et a rédigé la thèse sur le Droit international de l'eau douce au Moyen-Orient.

³⁹⁴ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, pp. 109-110.

³⁹⁵ Bruno Heuchon a écrit son mémoire sur *La gestion de l'eau et conflits au Moyen-Orient : Étude de cas : Turquie, Syrie et Irak*, à l'Université de Louvain

Convention de Vienne de 1815 du *fleuve international*³⁹⁶. Il définit ainsi : « le fleuve international (s) comme un cours d'eau naturellement navigable, qui sépare ou traverse des territoires de deux ou plusieurs États. Les fleuves internationaux sont dits successifs quand ils traversent successivement plusieurs États, et contigus quand ils séparent les territoires de ces États »³⁹⁷. Quand ils sont successifs, cela peut inclure la traversée d'un fleuve en amont dans un État, jusqu'en aval dans un autre État³⁹⁸.

À la fin du XIX^{ème} siècle, le droit international de l'eau se base sur la souveraineté des États. La doctrine Harmon souligne qu'un « principe anachronique selon lequel un pays en amont a le droit illimité d'utiliser l'eau d'un fleuve international sans tenir compte des conséquences en aval »³⁹⁹ a été la première à interpréter la souveraineté en se basant sur la souveraineté territoriale illimitée. Les États en amont bénéficient de cette interprétation. Inspiré par celle-ci, le principe d'intégrité territoriale illimitée est au contraire adopté par des États en aval⁴⁰⁰. Au cours du XIX^{ème} siècle, la définition du *fleuve international* en tant que *délimitation frontalière naturelle* est adoptée. Tel est le cas pour le Chatt-al-Arab, qui sépare l'Iran de l'Irak, selon les accords d'Alger de 1975. D'ailleurs, les cours d'eau de ce fleuve et du Nil sont les seuls à être navigables dans la région⁴⁰¹.

En 1921, la Convention de Barcelone⁴⁰² tente elle aussi de préciser la définition du fleuve international, en adoptant une perspective plus économique et non seulement navigable. Dans ce cadre, les intérêts des États relatifs aux cours d'eau sont intégrés et pris en considérations lors de processus de discussions⁴⁰³. Cependant, « il n'y a aucune règle ou loi qui prescrit et réglemente la gestion des eaux des fleuves »⁴⁰⁴. Tel est le cas du bassin de l'E-T qui se trouve *de facto* partagé par le biais des frontières. Il est nécessaire de déterminer un cadre juridique afin de régler au mieux les lacunes ouvertes sur le droit de l'eau douce. Ce cadre pourra identifier si les fleuves de l'Euphrate et du Tigre sont définis comme *transfrontaliers* ou *internationaux*. Cette définition permettra lors des processus de négociations de déterminer les intérêts de chaque État⁴⁰⁵.

La Conférence de Stockholm de 1972 confirme le droit des États d'exploiter leurs ressources naturelles. Il est important d'assurer un approvisionnement constant⁴⁰⁶. Le principe 21 de la Conférence de Stockholm de 1972 article : « Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique environnementale et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale »⁴⁰⁷.

De plus, cette conférence « pave la voie aux accords bilatéraux et multilatéraux » pour des bassins partagés. En effet, les conventions internationales sont un outil primordial pour offrir un cadre juridique permettant

³⁹⁶ Bruno HEUCHON, *op.cit.*, p. 63.

³⁹⁷ Gaël BORDET, *L'eau et le droit : quel cadre juridique pour une gestion commune et équitable des eaux du bassin jordanien ? - Irénées*, disponible à l'adresse : https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-20_fr.html (Consulté le 3 juin 2021).

³⁹⁸ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 146.

³⁹⁹ ESCWA, *Harmon doctrine*, 2015, disponible à l'adresse : <https://archive.unescwa.org/harmon-doctrine> (consulté le 17 août 2021).

⁴⁰⁰ Robert DAIGNEAULT, « L'eau : enjeu juridique du XXI^e siècle », p. 177, disponible à l'adresse : https://daigneaultinc.com/sn_uploads/YB2004_Environnement-FP214.pdf (consulté le 31 mai 2021).

⁴⁰¹ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 47; Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 145.

⁴⁰² NATIONS UNIES, *Convention of Barcelona, United Nations Treaty Collection*, disponible à l'adresse : <https://treaties.un.org/pages/LONViewDetails.aspx?src=LON&id=560&chapter=30&clang=fr> (Consulté le 19 août 2021)

⁴⁰³ Bruno HEUCHON, *op. cit.*, p. 63.

⁴⁰⁴ Josée DUFRESNE, *op.cit.*, 2011, p. 57.

⁴⁰⁵ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 150.

⁴⁰⁶ Robert DAIGNEAULT, *op. cit.*, p. 177.

⁴⁰⁷ NATIONS UNIES, *Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm 1972*, disponible à l'adresse : <https://www.un.org/fr/conferences/environment/stockholm1972> (Consulté le 17 août 2021).

la mise en place de principes généraux. Il paraît dès lors nécessaire d'adopter des accords bilatéraux et multilatéraux, afin de favoriser et d'assurer une coopération⁴⁰⁸.

5.1.1 Entre les déclarations et les Conventions des Nations Unies

La *déclaration d'Helsinki de 1966* est l'une des premières « bases du support légal »⁴⁰⁹ ayant pour sujet le droit des cours d'eau internationaux. Une première « tentative de codification globale »⁴¹⁰ et des principes pour une utilisation équitable sont évoqués et adoptés par l'Association de droit international (ci-après « AID »). Cependant, ces règles sont non contraignantes car ce ne sont pas des lois mais des « règles »⁴¹¹. Ces « règles » débouchent par la résolution 2669 (XXV) du 8 décembre 1970. Cette décision est prise par l'Assemblée générale de l'ONU qui recommande à la Commission du droit international (ci-après « CDI ») d'entamer « l'étude du droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation, en vue du développement progressif et de la codification de ce droit »⁴¹². En effet, le cadre de la définition juridique du cours d'eau douce est aujourd'hui plus élargi, et se base entre autres, sur la *Convention des Nations unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997*. Organisée par la Commission du droit international de l'ONU après avoir accepté la recommandation de la résolution 2669 (XXV)⁴¹³ de l'Assemblée générale et entrée en vigueur en 2014 après les ratifications de 35 États-membres, cette convention « codifie certaines dispositions de la coutume internationale »⁴¹⁴.

Selon article 2, lettre a, « l'expression "cours d'eau" s'entend d'un système d'eaux de surface et d'eaux souterraines constituant, du fait de leurs relations physiques, un ensemble unitaire et aboutissant normalement à un point d'arrivée commun ». Selon la lettre b du même article : « l'expression "cours d'eau internationale" s'entend d'un cours d'eau dont les parties se trouvent dans des États différents »⁴¹⁵. Ici, la définition s'étend au-delà de la surface navigable et intègre les eaux souterraines. La notion de bassin n'est ainsi pas interprétée comme étant unie, mais partagée par plusieurs riverains. Autrement dit, les deux fleuves ne constituent pas qu'un seul bassin. Ainsi, l'article 8 incite les États à coopérer en tant que souverains égaux⁴¹⁶. « Les États du cours d'eau coopèrent sur la base de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale, de l'avantage mutuel et de la bonne foi en vue de parvenir à l'utilisation optimale et à la protection adéquate du cours d'eau international »⁴¹⁷. L'article 5 de la Convention de New York met en exergue un principe général nécessaire : « les États du cours d'eau utilisent sur leurs territoires respectifs le cours d'eau international de manière équitable et raisonnable »⁴¹⁸. Désormais, les États riverains du même bassin sont incités à coopérer, car ils en sont *de facto* co-responsables. De plus, l'article 7 exhorte les États « (a) ne pas causer des dommages significatifs »⁴¹⁹. Le but est ici que les parties à la convention affirment la volonté du bon voisinage et l'importance de la coopération et qu'elles soient ainsi « convaincues qu'une Convention-cadre permettra d'utiliser, de mettre en valeur, de conserver, de gérer et de protéger les cours d'eau internationaux, ainsi que d'en promouvoir l'utilisation optimale et durable au bénéfice des générations actuelles et futures »⁴²⁰.

⁴⁰⁸ Robert DAIGNEAULT, *op. cit.* pp. 177-179

⁴⁰⁹ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, p. 57.

⁴¹⁰ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 149.

⁴¹¹ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, p. 57.

⁴¹² Jacques SIRONNEAU, « Le droit international de l'eau : une aide croissante au partage de la ressource ? », in *Geoeconomie*, 2012, Vol. n° 60, No. 1, p. 80.

⁴¹³ Christine ABDALLA ISKANDAR BOCTOR, *op. cit.*, p. 109.

⁴¹⁴ Frédéric LASSERRE et Yenny VEGA CÁRDENAS, « L'entrée en vigueur de la Convention de New York sur l'utilisation des cours d'eau internationaux : quel impact sur la gouvernance des bassins internationaux ? », *op. cit.* ; Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 158.

⁴¹⁵ NATIONS UNIES, « Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation », 1997, p. 2. Disponible à l'adresse : https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/french/conventions/8_3_1997.pdf (consulté le 31 mai 2021).

⁴¹⁶ *Ibid.*, p. 2.

⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 5.

⁴¹⁸ *Ibid.*

⁴¹⁹ *Ibid.*

⁴²⁰ *Ibid.*, p. 2.

Bruno Heuchon affirme que l'objectif est d'établir un cadre juridique propice à la réglementation de la gestion des bassins partagés entre plusieurs États. Or, la Turquie n'ayant pas ratifié la Convention, il est difficile de l'appliquer et de faire respecter ses principes légaux aux trois États riverains⁴²¹. En effet, Frédéric Lasserre et Y. Vega Cárdenas analysent : « ces clauses semblaient opposer les intérêts des pays en amont aux intérêts des pays situés en aval des cours d'eau internationaux et, de la sorte, auraient posé des difficultés dans l'adoption de la Convention de New York en entier »⁴²². Ce sont des États en amont de grands cours d'eau à travers le monde, tels que la Turquie, la Chine, le Rwanda et l'Éthiopie qui se sont opposés à ces principes généraux codifiés par la Convention. Or, il est difficile de convaincre ou d'astreindre des États de ratifier un tel texte pour de multiples raisons particulièrement dans le cas de divergences d'interprétations. S'agissant du bassin de l'E-T, la Syrie et l'Irak ne peuvent pas s'appuyer sur cette convention et condamnent la Turquie à la suite de sa non-adoption.

5.1.1.1 Les eaux souterraines

Les eaux souterraines liées aux fleuves ont été intégrées par la Convention de New York. Cependant, il n'a pas été discuté des *eaux souterraines isolées*. Selon Rana Kharouf-Gaudig, le projet d'articles de 2006 sur le droit des aquifères transfrontières représente une étape cruciale dans le droit international de l'eau douce qui permettra de combler la lacune de la Convention de 1997 de New York. Ce nouveau texte intègre la notion d'« eaux souterraines confinées »⁴²³, jusqu'alors seules « (l)es eaux souterraines reliées à un cours d'eau »⁴²⁴ étaient prises en compte. Ce projet a été approuvé par l'Assemblée générale de l'ONU en 2008. Le droit international est allé plus loin et a inclus une possibilité d'interpréter un bassin comme une « l'unité (...) hydrographique »⁴²⁵. Cela permet une approche scientifique⁴²⁶.

La Convention de New York ne traite pas spécifiquement du *droit humain à l'eau*. Toutefois, il est primordial de le prendre en considération le cadre de la *résolution 64/292 sur le droit à l'eau et à l'assainissement*⁴²⁷. C'est seulement en 2010, après quinze années de discussions, que l'Assemblée générale de l'ONU a reconnu le droit humain à l'accès à l'eau de qualité et à des installations sanitaires⁴²⁸. L'accès à l'assainissement signifie que « les États auraient des obligations de maintenir une qualité de l'eau qui puisse permettre aux États voisins d'assurer selon leurs moyens l'approvisionnement en eau potable à leurs propres populations »⁴²⁹. La coopération entre les voisins est donc indispensable afin d'entretenir la qualité de l'eau douce et l'accès à l'eau potable. Ces règles coutumières forment un cadre d'entente entre riverains et la convention peut donner des directives mais ne peuvent pas imposer d'« obligation réelle »⁴³⁰. De plus, les enjeux (géo) politiques et historiques entre les riverains du bassin de l'Euphrate et du Tigre influencent encore aujourd'hui la coopération entre ces États ; chacun d'eux adoptant une autre interprétation du droit de l'eau, ce qui les amène à se positionner différemment.

⁴²¹ Bruno HEUCHON, *op. cit.*, pp. 63-64.

⁴²² Frédéric LASSERRE et Yenny VEGA CÁRDENAS, « L'entrée en vigueur de la Convention de New York sur l'utilisation des cours d'eau internationaux : quel impact sur la gouvernance des bassins internationaux ? », *op. cit.*, p. 90.

⁴²³ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 119.

⁴²⁴ *Ibid.*, p. 119.

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 119.

⁴²⁶ *Ibid.*, p. 120.

⁴²⁷ Frédéric LASSERRE et Yenny VEGA CÁRDENAS, « L'entrée en vigueur de la Convention de New York sur l'utilisation des cours d'eau internationaux : quel impact sur la gouvernance des bassins internationaux ? », *op. cit.*, p. 93.

⁴²⁸ HUMANRIGHTS, *L'Assemblée générale de l'ONU reconnaît l'accès à l'eau comme un droit humain*, disponible à l'adresse : <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/pauvrete-droits-sociaux/lassemblee-generale-de-lonu-reconnait-lacces-a-leau-un-droit-humain?search=1> (consulté le 6 juillet 2021).

⁴²⁹ Frédéric LASSERRE et Yenny VEGA CÁRDENAS, « L'entrée en vigueur de la Convention de New York sur l'utilisation des cours d'eau internationaux : quel impact sur la gouvernance des bassins internationaux ? », *op. cit.*, p. 94.

⁴³⁰ Christine ABDALLA ISKANDAR BOCTOR *op. cit.*, p. 117.

5.1.2 Les différentes interprétations juridiques des riverains

5.1.2.1 Le fleuve transfrontalier ou internationale ?

« Le caractère particulier des cours d'eau, qui s'écoulent invariablement de l'amont vers l'aval, pose une difficulté majeure en ce que la réciprocité dans les conventions est impossible »⁴³¹. Depuis la codification des normes internationales qui s'est concrétisée dans les années 90, la Turquie, située en amont du bassin, s'oppose toujours à la définition de *fleuve international*. Ce point de vue, problématique pour considérer la position cet État en amont, lui permet d'avoir la liberté de mettre sur pied des projets hydrauliques sans avoir à en discuter avec les États situés en aval.

Ankara, comme l'explique Sandrine Bonnefoy⁴³², « revendique au contraire une approche basée sur la souveraineté territoriale absolue mettant l'accent sur l'importance de la souveraineté des États sur leurs propres ressources naturelles et de leur droit de gérer ces mêmes ressources »⁴³³. Ce principe de souveraineté absolue permet, dans les faits, aux pays en amont d'exploiter des ressources hydrauliques. En l'occurrence et comme nous l'avons constaté, la Turquie, étant en amont, elle se considère libre d'utiliser les eaux sur son territoire. Cette approche souverainiste de la Turquie peut causer des dommages aux cours d'eau en aval. La Syrie et l'Irak craignent en effet que cette approche souverainiste puisse détériorer la qualité et la réduire la quantité d'eau qui leur arrive parvient, et qu'ils soient donc impactés par la politique de l'eau turque⁴³⁴.

Ankara définit les deux fleuves comme des cours d'eau transfrontaliers. Ils sont donc considérés ni comme des cours d'eau internationaux, ni comme des fleuves navigables. Dès lors, par cette définition, le droit international ne s'applique pas. C'est pourquoi le gouvernement turc n'a ni signé, ni ratifié, la Convention de New York de 1997. Ainsi, le droit international ne trouve pas application aux regards de la Turquie⁴³⁵.

En 1990, l'ancien président turc Turgut Ozal affirme : « La Turquie n'accepte pas de devoir partager les eaux de l'Euphrate puisque l'Euphrate est un fleuve turc »⁴³⁶. Cela permet à Ankara, qui ne souhaite pas informer la communauté de tous ses projets hydrauliques, de les construire en échappant à ses obligations de notification et de consultation que les protocoles convenus entre les états riverains et traité internationaux prévoient⁴³⁷. Après plusieurs dialogues, la Turquie partage les données et partage les notes officielles à ses voisins. Elles sont cependant jugées « juridiquement incomplètes » par certaines spécialistes⁴³⁸. Pour le cas de la Syrie et de l'Irak, qui ont adopté une interprétation juridique selon laquelle les deux fleuves possèdent le statut international, ils ont le droit de remettre en cause l'exploitation turque des fleuves⁴³⁹.

5.1.2.2 Unicité ou dissociation du bassin ?

⁴³¹ Robert DAIGNEAULT, *op. cit.*, p. 176.

⁴³² Sandrine Bonnefoy a écrit son mémoire sur *Le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate entre la Turquie, la Syrie et l'Irak*, à l'Institut Études Politiques de Toulouse.

⁴³³ Sandrine BONNEFOY, *Le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate entre la Turquie, la Syrie et l'Irak*, 2008, disponible à l'adresse: <https://docplayer.fr/19349140-Le-partage-des-eaux-du-tigre-et-de-l-euphrate-entre-la-turquie-la-syrie-et-l-irak.html> (consulté le 3 juin 2021).

⁴³⁴ Frédéric LASSERRE et Yenny VEGA CÁRDENAS, « L'entrée en vigueur de la Convention de New York sur l'utilisation des cours d'eau internationaux : quel impact sur la gouvernance des bassins internationaux ? », *op. cit.*, pp. 86-87.

⁴³⁵ Sandrine BONNEFOY, *op. cit.*

⁴³⁶ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 173.

⁴³⁷ Sandrine BONNEFOY, *op. cit.*, p. 39.

⁴³⁸ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 187.

⁴³⁹ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, pp. 58-59.

La théorie de « l'unicité du bassin »⁴⁴⁰ considère que les deux fleuves forment ensemble un bassin car « le Tigre et l'Euphrate constituent les deux branches d'un même système »⁴⁴¹. C'est par le biais de l'application de la théorie de « l'unicité du bassin »⁴⁴² que la Turquie et la Syrie sont de même opinion. Il est question de savoir comment un bassin peut être défini en tant qu'uni. Plusieurs juristes s'expriment sur ce sujet. D'après Adeel Kindier⁴⁴³ : « Il existe des cours d'eaux qui sont définis comme un ensemble unitaire et qui sont liés par des "éléments hydrographiques" qui grâce à la liaison de sa matière, constituent un ensemble unitaire »⁴⁴⁴. Que cela soit une liaison des eaux souterraines ou de surface, il peut exister des liaisons entre différents cours d'eaux. Toutefois, la liaison doit se faire d'une manière naturelle et non pas par un canal. De plus, l'argument que les écoulements des deux fleuves terminent au même endroit ne définit pas le bassin en tant qu'uni⁴⁴⁵. Comme le confirme Adeel Kindier « la liaison industrielle entre deux cours d'eau à travers un canal, un tuyau ou tout autre moyen, ne donne pas un cours d'eau unitaire »⁴⁴⁶. Quant à Bagdad, ce dernier « considère d'un point de vue juridico-géographique qu'il y a deux fleuves distincts qui doivent faire l'objet d'un partage spécifique entre les trois pays du bassin »⁴⁴⁷.

5.1.2.3 Les droits historiques

L'Irak se base sur l'argumentation *des droits historiques acquis* au sujet de l'exploitation des deux fleuves des anciennes civilisations. Bagdad, pour qui le partage équilibré des ressources s'avère compliqué, avance le contre-argument de la légitimité historique. L'État considère en effet qu'il est légitime d'exploiter les deux fleuves puisque tel est le cas depuis des millénaires⁴⁴⁸. Ankara, en revanche, estime que les droits historiques sont peu adéquats aujourd'hui et la codification récente du droit international ne se base pas sur les droits historiques des anciennes civilisations. La sécurité nationale hydraulique pour la Turquie est importante et son positionnement géographique en amont lui permet de chercher un rôle dominant et géostratégique à travers les eaux de la région. C'est grâce aux projets du GAP que la Turquie a renforcé son économie et contrôle le débit des deux fleuves⁴⁴⁹.

5.1.2.4 les barrages turcs et iraniens

L'Irak, à l'instar de la Syrie, défend le principe de l'interdiction de causer des dommages environnementaux. La Turquie est quant à elle accusée d'avoir diminué la quantité et détérioré la qualité des cours d'eau qui traversent les pays en aval, à cause des projets du GAP. Les cours d'eau sont ainsi plus pollués. L'Irak fait face à des taux de salinité élevés⁴⁵⁰. Les projets du GAP, le partage équitable, des dommages qu'Ankara peut causer et les droits historiques d'aménager les deux fleuves sont des opinions que Damas et Bagdad partagent. La Syrie, tout comme l'Irak, souhaitent une gestion de partage et non pas une gestion d'allocation des eaux comme la Turquie le souhaite⁴⁵¹. En d'autres termes ; « la Turquie considérerait qu'il ne s'agirait pas de distribuer l'eau entre les États riverains, mais d'en allouer l'usage »⁴⁵².

Des études hydrologiques sur le bassin de l'Euphrate et du Tigre ont auparavant été déjà orchestrées par le gouvernement turc entre 1930 et 1960. En 1966 il y a les accords d'Helsinki et la Turquie a participé à ces

⁴⁴⁰ Christine ABDALLA ISKANDAR BOCTOR *op. cit.*, p. 115.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 115.

⁴⁴² Mohamed El BATTIUI, *op. cit.*, p. 212.

⁴⁴³ Adeel Kindier a écrit une thèse de doctorat à l'Université de Strasbourg II en 2008 sur *Le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation : étude à propos des cours d'eau internationaux dans le monde arabe*.

⁴⁴⁴ Adeel KINDIER, *Le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation : étude à propos des cours d'eau internationaux dans le monde arabe*, 2008, pp. 67-68. Disponible à l'adresse : <https://www.theses.fr/2008STR30017> (consulté le 7 juin 2021)

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 354.

⁴⁴⁶ *Ibid.*, p. 73.

⁴⁴⁷ Christine ABDALLA ISKANDAR BOCTOR, *op. cit.*, p. 115.

⁴⁴⁸ Sandrine BONNEFOY, *op. cit.*, p. 41.

⁴⁴⁹ Christine ABDALLA ISKANDAR BOCTOR, *op. cit.*, pp. 320-322.

⁴⁵⁰ Marwa DAOUDY, *op. cit.*, p. 183.

⁴⁵¹ Bruno HEUCHON, *op. cit.*, p. 67.

⁴⁵² Marwa DAOUDY *op. cit.*, p. 180.

discussions. En 1977, le projet du GAP est mis en place sous le nom de « Projet l'Anatolie du Sud-Est » qui intègre l'ensemble des projets hydrauliques sur l'Euphrate et le Tigre au sein de la planification régionale⁴⁵³.

Quant à l'Iran, la construction de ses barrages sur les affluents du Tigre provoque une diminution des débits du fleuve Tigre en Irak, avec des conséquences sur les marais irakiens, comme la diminution de la quantité des cours d'eau. Depuis plusieurs années, Téhéran fait construire sur son territoire des projets hydrauliques impactant le Chatt-Al-Arab, sans que Bagdad en soit informé. Les plans quinquennaux, qui sont des plans nationaux de développement économique iranien laissent transparaître une absence « de volonté de coopérer sur la question de l'eau »⁴⁵⁴. Aucune discussion, par exemple juridique, entre les deux États n'existe. L'Irak est pourtant confronté à plusieurs projets hydrauliques démarrés hors territoire en amont qui impactent ses débits d'eau. Une coopération autre que des discussions, par exemple juridiques, n'existe pas entre ces deux États⁴⁵⁵.

⁴⁵³ MINISTRY OF INDUSTRY AND TECHNOLOGY, *op.cit.*

⁴⁵⁴ Emilie BOUVIER, « L'Iran, en première ligne de la "crise de l'eau". Etat des lieux hydrologique du pays et de ses ouvrages hydrauliques (2/2) », in *Les clés du Moyen-Orient*, 18 décembre 2019, disponible à l'adresse <https://www.lesclesdumoyenorient.com/L-Iran-en-premiere-ligne-de-la-crise-de-l-eau-Etat-des-lieux-hydrologique-du-3064.html> .

⁴⁵⁵ Andrew LAWLER, *op. cit.*

Chapitre 6 : L'analyse des variables

Pour l'Irak, le développement économique et la gestion des eaux sont, depuis sa création, sur son agenda gouvernemental. Plusieurs éléments propres à impacter la politique de gestion des eaux doivent être considérés pour notre analyse. « La réalisation du développement social et économique est un objectif permanent pour tous les gouvernements de la région. La manière d'y parvenir diffère. Certains y parviennent par le biais d'une planification centrale et d'autres s'engagent dans un partenariat avec le secteur privé. Le défi du développement social et économique est essentiel à relever pour que la qualité de vie s'améliore et que les revenus disponibles des familles soient augmentés. Avec un taux élevé de croissance démographique dans la région, les pays doivent atteindre des taux de croissance économique plus élevés pour maintenir le même niveau de vie et l'améliorer »⁴⁵⁶.

Pour répondre à la question posée dans la problématique, il est nécessaire d'analyser les différentes variables que nous avons vues et analysées dans les chapitres précédents.

Quelle est l'évolution de la gestion de l'eau douce en Irak entre 1932 à 2021 et quels facteurs exercent une influence sur la gestion depuis le renversement du régime baasiste ?

Nous avons déterminé plusieurs variables avec lesquelles nous allons répondre à nos questions.

6.1 L'eau – une nouvelle arme ?

La première variable analysée est celle de l'impact et des conflits armés et guerres qui ont lieu en Irak depuis 1990 sur la gestion de l'eau. « De l'argent pour l'eau, pas pour la guerre »⁴⁵⁷ a été un des slogans des manifestations de l'opposition à l'intervention américano-britannique de 2003. L'opinion publique a été de manière générale sensibilisée au sujet de l'eau.

Pendant les périodes de conflits et d'instabilités et lorsque les conditions de vie sont bouleversées, de nouveaux acteurs non étatiques peuvent émerger sur la scène politique et sociétale. Tel a été le cas avec l'EI, qui s'est installé en Irak et en Syrie en 2013. Cette région s'avère être stratégiquement importante. En effet, les installations de l'EI se trouvent au long des fleuves, car les aménagements relatifs à l'eau étaient sous-développés, à cause de la situation conflictuelle. Le contrôle de l'EI sur les infrastructures peu nombreuses et les villes entières, engendre plusieurs problèmes pour les habitants. En effet, toutes les infrastructures au long des fleuves étant contrôlées par l'EI, leur accès devient encore plus difficile, comme dans la ville de Mossoul qui est tombée sur le contrôle de l'EI⁴⁵⁸. « Depuis que l'EI a pris le contrôle d'importantes ressources en eau en Syrie et en Irak, il utilise l'eau pour atteindre ses objectifs militaires et politiques. La capture de grands barrages et réservoirs sur l'Euphrate et le Tigre est un élément crucial de la stratégie d'expansion de l'EI, avec la saisie des champs pétroliers, car cela permet à l'EI de contrôler les ressources en eau les plus importantes de la région »⁴⁵⁹.

Les réfugiés irakiens et syriens pour fuir l'EI, se retrouvent dans des camps en Irak dans lesquels l'accès à l'eau est encore plus difficile car il n'y a pas un système d'aménagement pour l'eau.

En 2014, le contrôle de l'EI s'étend aussi sur l'Euphrate, particulièrement au bord de la ville Falloujah où se trouve un barrage et un régulateur important. Le débit de l'Euphrate a été diminué et contrôlé par l'EI, provoquant des inondations dans certaines villes en amont telles qu'Abu Ghraib et privant d'accès à l'eau

⁴⁵⁶ Munther J. HADDADIN, *op. cit.*, p. 214.

⁴⁵⁷ Karin SIMONSON, *The Global Water Crisis: NGO and Civil Society Perspectives*, juin 2003, disponible à l'adresse : <https://www.files.ethz.ch/isn/20304/06.2003.pdf> (consulté le 21 août 2021).

⁴⁵⁸ Mohammad SHAMOUT et Glada LAHN, *op. cit.*, pp. 8, 23.

⁴⁵⁹ Tobias von LOSSOW, « Water as Weapon: IS on the Euphrates and Tigris. The Systematic Instrumentalisation of Water Entails Conflicting IS Objectives », in *SWP Comments*, janvier 2016, no. 3, p. 1, disponible à l'adresse: https://www.swp-berlin.org/publications/products/comments/2016C03_lsw.pdf (consulté le 21 août 2021).

les gouvernorats au Sud⁴⁶⁰. À Qaraqosh, une ville kurde majoritairement habitée par la population chrétienne l'approvisionnement de l'eau était coupé. Alors que dans le district de Balad du gouvernorat de Salahaddin, au sud de Tikrit en Irak et à Aleppo et Rakkah en Syrie, l'ÉI a contaminé l'eau potable avec du pétrole brut. La qualité de l'eau a gravement diminué. Les conséquences peuvent être très graves pour les habitants à cause des maladies pouvant se développer⁴⁶¹.

L'eau est ainsi utilisée comme une arme par l'ÉI. Ceci n'est pas nouveau, Saddam Hussein utilisa lui aussi l'eau comme une arme, lors du conflit irano-irakien, contre les chiites dans le Sud de l'Irak et contre les Arabes du marais⁴⁶². C'est aussi le cas du gouvernement irakien lorsque la domination de l'ÉI s'étend à Falloujah en 2014. Les portes du barrage Haditha sont ouvertes sous l'ordre du gouvernement irakien, provoquant des inondations à Falloujah⁴⁶³.

Ces combats ont lieu entre l'ÉI et les *Peshmergas*⁴⁶⁴, combattants kurdes. Ces derniers, avec l'appui aérien américain, alors dirigé par Barack Obama luttent contre la milice islamique, avec pour l'objectif entre autres, de reprendre le contrôle sur le barrage de Mossoul, qui s'avère particulièrement important pour le gouvernement irakien car ce barrage régule le débit du Tigre. Sans le contrôle de ce barrage, les villes au bord du fleuve accèdent de manière moins régulière à l'eau. Enfin, le barrage de Mossoul est un barrage clé pour la zone du nord de l'Irak car c'est le plus grand barrage sur le Tigre⁴⁶⁵. Les *Peshmergas* ont également repris le contrôle des barrages de Ramadi et de Hadhita, deuxième plus grand générateur d'hydro-électricité en Irak⁴⁶⁶.

L'ÉI prend le contrôle sur l'industrie pétrolière, en tirant un revenu de 40 millions de dollars pendant un mois. Un revenu aussi important permettait l'ÉI de mieux contrôler et exploiter les barrages. Il y avait une sécurisation importante des sites hydrauliques. L'eau comme une arme est une stratégie à long terme. Autrement dit, avoir le contrôle de l'eau est une menace à long terme mais cette arme ne doit pas être déployée. L'objectif est de fournir des services publics tels que l'électricité et l'eau potable à la population des villes occupées. En effet, la région étant confrontée à des périodes de sécheresse et de pénurie d'eau, l'ÉI souhaite combler ces besoins vitaux⁴⁶⁷.

En 2006, après quelques études effectuées sur le barrage de Mossoul par le gouvernement américain il s'avère que l'ouvrage est défectueux. En effet, certains chercheurs ont trouvé des traces d'effondrement, ce qui remet en question la sécurité du barrage. La réponse du gouvernement irakien est la suivante : les citoyens doivent déménager plus loin du barrage⁴⁶⁸.

La figure ci-dessous montre les zones de conflits entre les différents acteurs. Il est difficile de gérer la gestion de l'eau dans un pays qui est marqué par des conflits armés. Regagner le contrôle des sites hydrauliques et

⁴⁶⁰ Marc DAOU, *Falloujah, une bataille de symboles entre le pouvoir irakien et l'organisation État islamique*, 2016, disponible à l'adresse: <https://www.france24.com/fr/20160523-irak-falloujah-bataille-jihadistes-ci-fallouja-abadi-milices-anbar> (consulté en août 2021) ; Mohammad SHAMOUT et Glada LAHN, *op. cit.*, pp. 2-3, 23-24.

⁴⁶¹ Tobias von LOSSOW, *op. cit.*, p. 2.

⁴⁶² Mohammed AL-BAHBAHANI, *Threat of disease in Iraq villages flooded by militants*, 2014, disponible à l'adresse: <https://www.thenewhumanitarian.org/feature/2014/05/27/threat-disease-iraq-villages-flooded-militants> (consulté en août 2021).

⁴⁶³ Tobias von LOSSOW, *op. cit.*, pp. 1-2, 7.

⁴⁶⁴ Les *Peshmergas* sont les combattants kurdes. De plus, beaucoup femmes combattantes ont rejoint cette armée. Pour plus de renseignement, cf. Shwan JAFFAR, « Les Peshmergas face à Daesh : forces et faiblesses de combattants mythifiés », in *Maghreb - Machrek*, 2017, Vol. N° 233-234, No. 3.

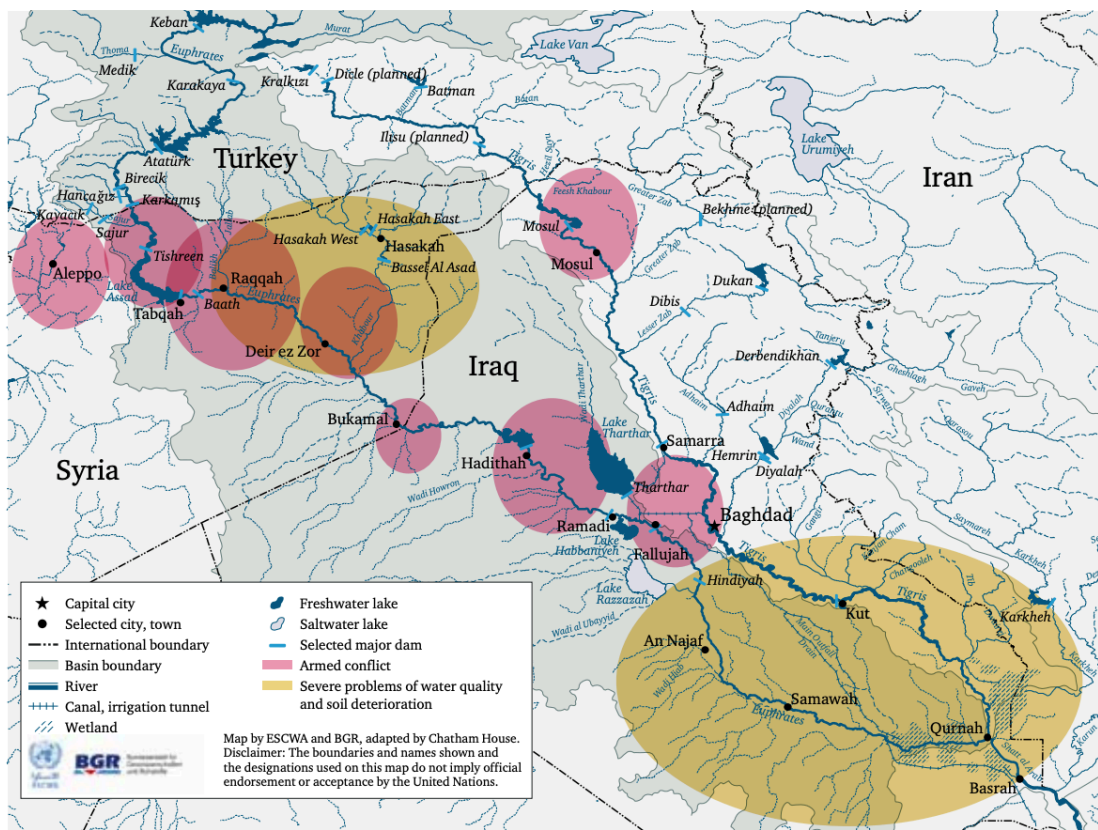
⁴⁶⁵ Mohammad SHAMOUT et Glada LAHN, *op. cit.* ; Nadhir AL-ANSARI (et al.), « Mosul Dam: Is it the Most Dangerous Dam in the World? », in *Geotechnical and Geological Engineering*, 2020, Vol. 38, No. 5, p. 5187.

⁴⁶⁶ Tobias von LOSSOW, *op. cit.*, pp. 1-2.

⁴⁶⁷ Saira KHAN, *op.cit.* ; Miriam R. LOWI, *op. cit.*, p. 4.

⁴⁶⁸ Lizzie DEARDEN, « Iraq crisis: Why is the Mosul dam so important and how could it kill », *The Independent*, 19 août 2014; Julian BORGER, « Mosul dam engineers warn it could fail at any time, killing 1m people », *The Guardian*, 2 mars 2016 ; Nadhir AL-ANSARI (et al.), « Mosul Dam: Is it the Most Dangerous Dam in the World? », *op. cit.*, p. 5183.

des villes occupées devient une priorité pour l'État. Comme nous l'avons constaté⁴⁶⁹, l'eau est devenue une arme dans les conflits armés et les infrastructures telles que des *pipelines*, des stations de pompage et d'installations des traitements de l'eau pour l'irrigation peuvent ainsi devenir des « cibles de la violence militaire »⁴⁷⁰. Plusieurs moyens existent, pour ce faire, comme nous avons pu l'analyser, l'ÉI utilise trois méthodes de contrôler la ressource en eau. Comme l'explique le chercheur Tobias von Lossow ; « il y a essentiellement trois façons d'utiliser les ressources en eau comme une arme : en faisant en sorte qu'il y ait trop peu d'eau, trop d'eau ou une eau de qualité insuffisante. L'ÉI a utilisé à plusieurs reprises ces trois variantes et a eu un impact au niveau local, régional et national »⁴⁷¹.



Source: UN-ESCWA and BGR (2013), *Inventory of Shared Water Resources in Western Asia*, Beirut.

Figure 21 : Menaces sur la gestion de l'eau dans le bassin de l'Euphrate et du Tigre ⁴⁷²

Bien entendu, les effets de la guerre sur le pays sont graves. L'Irak doit s'adapter à des périodes de guerres et de conflits armés, qui ont des conséquences environnementales alarmantes. Le sol est souillé par des produits chimiques nocifs, la qualité des cours d'eau est dégradée. Les infrastructures de différents services n'existent plus, par la faute du contexte belliqueux des trente dernières années. Concernant la ressource hydraulique, des mesures sont prises par le ministre de l'Environnement et de l'Agriculture avec l'aide du Programme des Nations unies pour l'environnement (ci-après « PNUE »)⁴⁷³.

⁴⁶⁹ Cf. Chapitre 1.3

⁴⁷⁰ Tobias von LOSSOW, *op. cit.*, p. 2.

⁴⁷¹ *Ibid.*

⁴⁷² Mohammad SHAMOUT et Glada LAHN, *op. cit.*

⁴⁷³ UNEP, *Cleaning up after ISIS: how Iraq's new chemicals team is trying to undo years of conflict pollution*, 2018, disponible à l'adresse: <https://www.unep.org/news-and-stories/story/cleaning-after-isis-how-iraqs-new-chemicals-team-trying-undo-years-conflict> (consulté le en août 2021).

6.1.1. La privatisation de la reconstruction après 2003

La capacité et l'efficacité du secteur de l'assainissement et de la ressource hydraulique ont diminué drastiquement pendant la décennie de 1990, et ce jusqu'à 2003. Pour le processus de la reconstruction, nous observons plusieurs perspectives.

Pour l'ONU, la priorité est basée sur les réformes politiques et démocratiques, alors que pour la Banque mondiale, il est primordial de normaliser et assister l'économie nationale⁴⁷⁴. Par la suite du renversement de l'ancien régime *baasiste* en 2003, la mission de la reconstruction de l'Irak est attribuée à l'USAID⁴⁷⁵. L'entreprise d'ingénierie américaine *Bechtel Group Inc*, proche du gouvernement américain de George W. Bush, se voit attribuer le mandat de la reconstruction. Le programme prend ainsi en charge les secteurs de l'eau, de l'assainissement, des centrales électriques, du système de distribution d'eau et des ports irakiens. Pour la reconstruction des stations d'eau potable et des projets hydrauliques, un contrat d'une valeur de 680 millions de dollars est signé entre la compagnie *Bechtel* et l'USAID. *Public Citizen*⁴⁷⁶ a publié des rapports exposant les activités de *Bechtel*. En 1980, cette dernière voulait créer des pipelines de pétrole en Irak. Pendant que la guerre irano-irakienne commence, Bagdad se voit recevoir de *Bechtel*, des matériaux pouvant être utilisés pour fabriquer des armes. Le rapport publie : « *Bechtel* a fait preuve d'une corruption morale éhontée en contribuant d'abord au développement des armes irakiennes, puis en poussant à la guerre contre l'Iran, et enfin en profitant de la tragédie et de la destruction causées par cette guerre », a déclaré Andrea Buffa, coordinatrice de la campagne pour la paix à *Global Exchange*. « C'est un exemple typique de ce à quoi ressemble le profit de la guerre »⁴⁷⁷.

Après la guerre irano-irakienne et l'invasion du Koweït en 1990, le gouvernement irakien est responsable pour la reconstruction de quelques villes irakiennes⁴⁷⁸ alors que la reconstruction après 2003, orchestrée par les experts américains, pose un problème aux spécialistes irakiens, intégrés en partie au projet. Après la guerre, les conditions sont difficiles et il est en effet capital, aux yeux des citoyens irakiens, de pouvoir participer au processus de reconstruction. De plus, la création d'emplois locaux, en relation avec ce développement, est nécessaires pour stimuler l'économie⁴⁷⁹.

Comme le montre un rapport publié en 2004 par *Public Citizen*, le programme n'est pas toujours appliqué. Au contraire, *Bechtel* n'arrive pas à assumer certaines de ses priorités, comme l'approvisionnement en eau potable. L'objectif annoncé de créer un approvisionnement en eau potable dans les soixante premiers jours selon le mandat, n'est toujours pas réalisé, plus d'un an plus tard⁴⁸⁰. Les organisations internationales, telles que le CICR, l'UNICEF et *CARE* international participent également à la reconstruction et à l'aide d'urgence, par exemple, aux réparations des installations sanitaires, des canalisations et des sites de traitement d'eau. Finalement, l'entreprise basée en Irlande *GOAL*, crée elle-aussi des projets d'approvisionnement en eau⁴⁸¹.

⁴⁷⁴ Sultan BARAKAT, « Post-Saddam Iraq: Deconstructing a Regime, Reconstructing a Nation », in *Third World Quarterly*, 2005, Vol. 26, No. 4/5, p. 572.

⁴⁷⁵ L'USAID, active depuis 2003, est l'agence des États-Unis pour le développement international. USAID, *USAID Iraq Country Profile | Fact Sheet | Iraq | U.S. Agency for International Development*, 2021, disponible à l'adresse : <https://www.usaid.gov/iraq/fact-sheets/iraq-country-profile> (consulté le 28 juin 2021.)

⁴⁷⁶ Public Citizen a publié un rapport en ce qui concerne les activités de *Bechtel*, le lien du rapport figure ci-dessous.

⁴⁷⁷ PUBLIC CITIZEN, *New Report Exposes Contractor Bechtel as Threat to Iraqi Environment, Human Rights and Basic Services*, disponible à l'adresse: <https://www.citizen.org/news/new-report-exposes-contractor-bechtel-as-threat-to-iraqi-environment-human-rights-and-basic-services/> (consulté le 21 juillet 2021).

⁴⁷⁸ Sultan BARAKAT, *op. cit.*, p. 575.

⁴⁷⁹ Fanny LAFOURCADE, « Retour sur l'échec de la "Reconstruction". La question de la "société civile" irakienne », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 2007, No.117-118, pp. 179-200.

⁴⁸⁰ PUBLIC CITIZEN, *Public Citizen Calls for Investigation of Bechtel's Failure to Provide Adequate Water Services to Iraqi Citizens*, disponible à l'adresse: <https://www.citizen.org/news/public-citizen-calls-for-investigation-of-bechtels-failure-to-provide-adequate-water-services-to-iraqi-citizens/> (consulté le 21 juillet 2021).

⁴⁸¹ UNEP, *Environment in Iraq: UNEP Progress Report (Post-Conflict Environmental Assessment)*, *op. cit.*, pp. 17-19 ; Karin SIMONSON, *op. cit.*, p. 22.

Nous pouvons donc conclure que l'impact de la guerre et des conflits armés rend la gestion de l'eau difficile. L'État irakien est confronté aux objectifs gouvernementaux. Il doit d'une part, regagner le contrôle des barrages le long des fleuves et des villes occupés par l'ÉI, et d'autre part, accepter les plans de reconstruction imposés par les États-Unis. Si un groupe de milice peut parvenir à contrôler les barrages et sites hydrauliques, nous pouvons nous poser la question de savoir si le contrôle étatique de la ressource de l'eau est effectif.

6.2. La privatisation de l'eau

6.2.1 Les conséquences sur l'eau potable

En 2005, un nouveau gouvernement est élu et une nouvelle constitution est adoptée. Aussi, un programme de reconstruction est mis en place afin d'accélérer le processus de développement économique et social. Cependant, l'État est toujours instable, l'ÉI ayant émergé. Ce n'est cependant pas le seul nouvel acteur non étatique à intervenir dans les questions. Dans ce sous-chapitre, nous allons analyser ces nouveaux acteurs qui interviennent en Irak pour participer à la gestion de l'eau. Qui sont les acteurs privilégiés dans la gestion de l'eau aujourd'hui ?

« La mondialisation porte atteinte à la démocratie de l'eau sur la planète à travers la surexploitation des eaux souterraines, la déviation et le détournement des rivières et la privatisation de l'approvisionnement public »⁴⁸². Les conditions post-conflits⁴⁸³ ont permis en Irak une privatisation des eaux. Ce processus favorise l'intervention d'acteurs privés à intervenir, les infrastructures et l'aménagements hydrauliques étant détruits ou négligés⁴⁸⁴. Nous avons vu que l'eau potable est difficilement accessible pour plus de la moitié de la population irakienne. La plupart des citoyens n'ayant pas accès à l'eau potable habitent dans les zones rurales. Ces dernières se voient plus touchées par le réchauffement climatique, et sont ainsi devenues des zones quasi arides. La croissance démographique se voit accompagnée d'une augmentation de la demande de l'eau dans toutes les vallées de l'Euphrate et du Tigre. Pour se prévaloir de potentielles atteintes, les États en amont tels que la Turquie ou la Syrie, dont les ressources ne sont pas affectées, sécurisent l'accès et l'aménagement de l'eau. En comparaison, nous pouvons observer un effet similaire avec Israël, en position dominante face à la Cisjordanie, et dont la consommation est 3,5 fois plus grande que dans les territoires de Palestine⁴⁸⁵.

6.2.2 L'institutionnalisation de la privatisation de l'eau

En 1992, La Conférence internationale sur l'eau et l'environnement de Dublin thématise les questions relatives à l'eau douce. On y retrouve des recommandations qui établissent quatre principes afin de permettre une meilleure gestion du stress hydrique. Le principe le plus débattu est le suivant : « l'eau, utilisée à de multiples fins à une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique »⁴⁸⁶. Cette période est marquée par des discussions sur la privatisation des eaux et plusieurs organisations non gouvernementales expriment le fait que cela marque le début de la « marchandisation du bien commun mondial »⁴⁸⁷.

Le *think tank* Conseil mondial de l'eau⁴⁸⁸ crée le Forum mondial de l'eau en 1997, vivement critiqué par les sociétés civiles et les ONG. Il leur est reproché d'accueillir des organisations promouvant la privatisation des eaux, comme la Banque mondiale, le *Global Water Partnership* ou même des multinationales et corporations telles que *Vivendi*, *Suez*, *Nestlé* et *Unilever*. Lors du Forum à Den Haag en 2000, l'eau est définie

⁴⁸² Vandana SHIVA, *Resisting Water Privatization, Building Water Democracy*, Mexico City, World Water Forum.2006, p. 2.

⁴⁸³ Nous avons déjà montré que la situation avant 2003 était également instable, mais ici il s'agit de la situation après-Saddam.

⁴⁸⁴ *Ibid.*

⁴⁸⁵ Sébastien DUBAS, « Les eaux potables de la discorde », *Le Temps*, 28 décembre 2012, disponible à l'adresse : <https://www.letemps.ch/economie/eaux-potables-discorde> (consulté le 29 juin 2021).

⁴⁸⁶ UNEP et WMO, *International Conference on Water and the Environment: Development Issues for the 21st century*, 1992, p. 4., disponible à l'adresse: <https://wedocs.unep.org/xmlui/handle/20.500.11822/30961> (consulté en août 2021).

⁴⁸⁷ Karin SIMONSON, *op. cit.*, p. 8.

⁴⁸⁸ Souvent connu sous le nom de *World Water Council*.

comme un « besoin humain », et non comme un « droit humain universel »⁴⁸⁹. Cette décision permet aux multinationales présentes à ces forums de poursuivre la vente de l'eau à des fins lucratives. Si l'eau avait été déclarée comme un *droit humain universel*, les gouvernements seraient responsables « de fournir un accès égal à l'eau sur une base non lucrative »⁴⁹⁰. En 2003, le *droit humain à l'eau* est commenté par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies. Ce dernier conclut que le but est de rendre les gouvernements responsables pour couvrir les demandes et l'accès égal à l'eau⁴⁹¹.

Au niveau institutionnel et international, la privatisation est discutée plusieurs fois par l'Organisation mondiale du commerce. C'est par exemple le cas de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (ci-après GATT) ou l'Accord général sur le commerce des services (ci-après AGCS). Ce dernier a pour objectif « de libéraliser le secteur des services dans tous les pays membres, afin de donner le feu vert à la concurrence privée dans des secteurs jusqu'à présent contrôlés exclusivement par l'État »⁴⁹². Il est par exemple question du traitement des eaux usées, des systèmes d'épuration, des *pipelines*, du transport et de l'irrigation. Leur intention étant de régulariser et d'uniformiser les règles et normes de commerce. Ces organisations internationales facilitent l'accès pour des entreprises privées de certains pays qui ont déjà un capital accumulé et les technologies qui permettent donc de s'imposer dans un cadre de libéralisation⁴⁹³. Or, l'uniformisation des normes n'est pas égale pour tous les États car certains sont moins aptes à pouvoir imposer leurs entreprises.

La stimulation de l'économie et la hausse de qualité du service, sont les arguments des institutions internationales financières, pour convaincre de privatiser la gestion, la distribution, la production de l'eau et le service hydraulique sous la responsabilité des entreprises privées. « La privatisation est désormais utilisée comme une condition à l'octroi de prêts, de subventions et d'allègements de la dette, une tactique appelée "aide liée" ou "conditionnalité" »⁴⁹⁴. Ces arguments évoqués par les ONG et les chercheurs sont ainsi intéressants, car il s'agit *in fine* de maximiser les profits des entreprises privées. Enfin, les accords de commerce qui sont signés par le AGCS ne font pas la distinction entre les entreprises privées locales ou étrangères. Au contraire, le gouvernement ne peut plus assister le service public de l'eau locale, à cause du traitement égal des entreprises étrangères et locales. De ce fait, les États sont obligés d'accepter les entreprises privées pour le service. Toutefois, c'est grâce à ces aides internationales que l'État irakien a pu entretenir les sites hydrauliques⁴⁹⁵.

6.2.3. L'eau potable privatisée

L'industrie de l'eau en bouteille est un grand générateur de revenu. Alors que l'eau devient de plus en plus rare et que la pollution menace d'exacerber le problème, cette solution est présentée par les entreprises comme un remède. Dans les pays en développement cependant, où l'eau en bouteille est souvent plus chère que dans les pays développés, beaucoup rejettent cette proposition, affirmant que la fourniture d'un substitut coûteux est inacceptable - la solution passe par l'accès universel et l'amélioration de l'assainissement⁴⁹⁶.

Ce phénomène est toujours observable en Irak, comme dans diverses parties du globe. Il existe cependant une offre alternative à cette demande en eau. L'offre n'étant plus uniquement gérée par la République irakienne, elle se voit épaulée par des entreprises privées, qui émergent dans un contexte d'instabilité. Dans la majorité des dix-huit gouvernorats, l'accessibilité journalière s'avère être difficile. C'est pour cette raison que nous pouvons trouver des camions citernes remplis d'eau. Ces derniers, également nommés « water trucks »⁴⁹⁷, sont gérés à la fois par des entreprises privées et par l'État.

⁴⁸⁹ Karin SIMONSON, *op. cit.*, p. 8.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, p. 9.

⁴⁹¹ *Ibid.*, pp. 10-11.

⁴⁹² Maude BARLOW, *Vers un pacte de l'eau*, Montréal, Éditions Écosociété, 2009, p. 60.

⁴⁹³ *Ibid.*, pp. 58-60.

⁴⁹⁴ Karin SIMONSON, *op. cit.*, pp. 14-15.

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 17.

⁴⁹⁶ Maude BARLOW, *op. cit.*, pp. 73-74.

⁴⁹⁷ IOM, *op. cit.* ; Karin SIMONSON, *op. cit.*, p. 18.

Cette eau, gérée en grande partie par le secteur privé, coûte plus chère, et s'avère ne plus être abordable pour toutes les familles irakiennes. Certaines d'entre elles sont en effet dépendantes de ces véhicules car les stations d'eau sont situées trop loin de leur lieu d'habitation. De plus, les passages des *water trucks* sont irréguliers, et rendent ainsi l'accès à l'eau non continu⁴⁹⁸.

Pour filtrer l'eau et la rendre potable, le processus d'osmose inverse est largement utilisé. Il consiste à filtrer l'eau qui n'est pas de bonne qualité. « L'osmose inverse élimine les contaminants de l'eau non filtrée, ou eau d'alimentation, lorsque la pression la force à traverser une membrane semi-perméable. L'eau s'écoule du côté le plus concentré (plus de contaminants) de la membrane OI vers le côté le moins concentré (moins de contaminants) pour fournir de l'eau potable propre »⁴⁹⁹.

Ce système ayant fait ses preuves, il est utilisé à grande échelle. Cependant, avec la crise de Bassora de 2018, il a été démontré que certains *water trucks* transportaient, sans forcément désinfecter les citernes, entre deux, de l'eau d'irrigation et de l'eau potable. Ce laxisme dans l'entretien des citernes provoque des contaminations de ces dernières, qui se traduisent par des maladies, telles que le choléra, auprès de la population⁵⁰⁰.

Selon certains témoignages, des camions transportant de l'eau récoltée du Chatt-al-Arab et destinée à l'irrigation, sont ensuite utilisés pour y stocker de l'eau filtrée et destinée à la consommation. Tout cela sans que les réservoirs ne soient nettoyés⁵⁰¹. Ces véhicules, lorsqu'ils sont gérés par le gouvernement national et local, sont en principe contrôlés tous les deux à trois mois par le ministre de la Santé. Les camions privés ne doivent, quant à eux, passer par ces contrôles de propreté. De plus, les conducteurs de *Water trucks* publics doivent faire une demande spéciale pour obtenir le permis de transporter ce bien, qui est ensuite octroyé par le département des ressources en eau. En revanche, les entreprises privées n'ont, quant à elles, pas besoin de s'acquitter d'une telle condition⁵⁰².

S'agissant du transport des eaux par ces véhicules, nous pouvons ainsi observer des transports ne nécessitant pas de permis. En effet, certains conducteurs ne sont pas assujettis au contrôle précité. Sans contrôle gouvernemental, les prix des eaux des *trucks* peuvent fluctuer, et par le biais de la forte demande, augmenter. Ainsi, le contrôle de la gestion de l'eau et de son approvisionnement est crucial afin de lutter contre les inégalités quant à son accès. De plus, il est nécessaire d'effectuer des contrôles d'hygiène stricts des camions. Sans ceux-ci, le transport illégal d'eau peut proliférer⁵⁰³.

6.2.3.1 La bouteille d'eau potable

Plusieurs régions du monde investissent dans des usines de dessalement. C'est le cas de plusieurs États n'ayant pas d'eau douce sur leur territoire, mais qui en revanche, possèdent un accès important à la mer. C'est par exemple le cas de l'Arabie Saoudite. Cette dernière, tire un revenu important de l'industrie pétrolière, ce qui lui permet d'investir dans des usines de dessalement. L'Arabie Saoudite en possède environ 2000⁵⁰⁴, ce qui représente un quart de la production mondiale d'eau dessalée. C'est une technique rare, qui consiste à extraire par distillation et filtrage le « sel de l'eau de mer ou de l'eau saumâtre »⁵⁰⁵. Les eaux potables produites dans ces usines sont ensuite vendues en bouteille. Ce système paraissant innovant, semble cependant avoir des conséquences toxiques pour l'environnement. En effet, ces usines rejettent en mer, sans passer le recyclage, des litres des déchets chimiques produits lors du processus de dessalement, ce qui détériore l'écosystème marin⁵⁰⁶.

⁴⁹⁸ IOM, *op. cit.*

⁴⁹⁹ John WOODARD, *What is a Reverse Osmosis System and How Does it Work?*, disponible à l'adresse : <https://www.freshwatersystems.com/blogs/blog/what-is-reverse-osmosis> (consulté en juillet 2021).

⁵⁰⁰ HUMAN RIGHTS WATCH, *op. cit.*

⁵⁰¹ *Ibid.*

⁵⁰² *Ibid.*

⁵⁰³ *Ibid.*

⁵⁰⁴ Maude BARLOW, *op. cit.*, p. 41.

⁵⁰⁵ *Ibid.*, p. 48.

⁵⁰⁶ *Ibid.*, p. 43 ; Martin CHULOV, « Iraq: Water, Water Nowhere », in *World Policy Journal*, 2009, Vol. 26, No. 4, p. 40.

La privatisation des eaux par les sociétés privées est un enjeu d'actualité. Ainsi, les entreprises ayant la mainmise sur les services d'eau se voit de plus en plus nombreuses. Le concept de l'eau considérée comme « bien commun », est aujourd'hui ainsi donc remis en question. Le marché de l'eau est entre autres dominé par des sociétés transnationales françaises telles que *Veolia*, *Suez*, ainsi qu'allemandes, comme *RWE Thames*. Dans les États en voie de développement, la privatisation forcée de services d'eau a pu être observé. Comme nous l'avons déjà expliqué, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international débute déjà un processus de privatisation des ressources hydrauliques pendant les années 90. Des prêts pour des projets relatifs à l'eau sont accordés, sous condition de privatisation.

Les gouvernements doivent donc se soumettre aux modèles de distribution de l'eau imposés par les entreprises privées. En 2014 par exemple, selon l'entreprise *Veolia* publiée dans un communiqué de presse que le ministère des Municipalités et des travaux publics irakiens l'a désigné pour créer des installations de dessalement à Bassora, avec un budget de 115 millions de dollars et un délai de cinq ans. Celle-ci signe un partenariat avec la firme japonaise *Hitachi* et la société égyptienne *ArabCo*, qui « construira et exploitera une usine de dessalement capable de produire 200 000 m³ d'eau potable par jour »⁵⁰⁷.

Voici la figure de *Veolia* et le projet en Irak⁵⁰⁸.

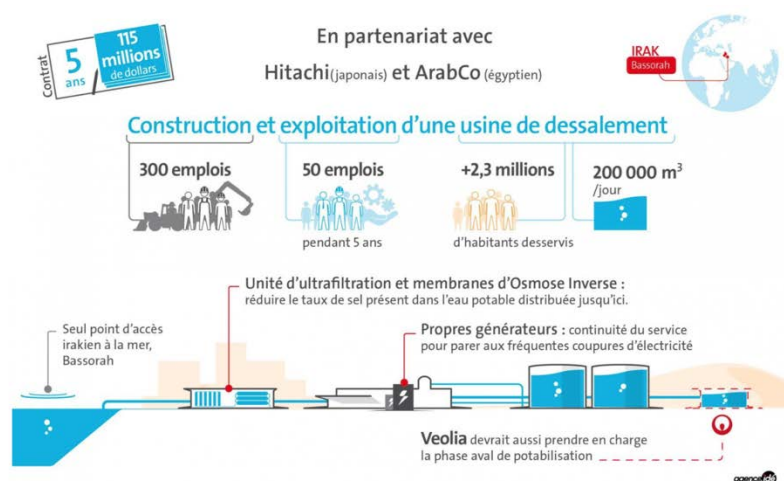


Figure 22 : Projet de dessalement à Bassora⁵⁰⁹

Dans la même année, la fondation de *Veolia*, en partenariat avec la Croix-Rouge française, se voit gérer l'approvisionnement en eaux dans la région du Kurdistan irakien, ainsi que dans la ville de Mossoul, après l'invasion de *Daesh*. Des sources de *Veolia* affirment que plus de 50'000 personnes ont pu finalement avoir accès à l'eau potable⁵¹⁰. À cause des conflits internes, tels que la guerre contre le *Daesh*, et régionaux comme la crise de Syrie, *Veolia* a pu à plusieurs reprises intervenir. L'accès à l'eau potable, pour alimenter le camp des réfugiés à *Khazer 2* situé près de Mossoul a été réalisé en 2014. Avec l'aide des *water trucks* du Croissant rouge qatari, l'approvisionnement en eau potable est enfin garanti. Sans cette aide humanitaire, la situation se serait détériorée, entraînant une baisse significative des conditions de vie.

⁵⁰⁷ VEOLIA, *Veolia remporte un contrat pour la construction et l'exploitation d'une usine de dessalement d'eau en Irak*, disponible à l'adresse: <https://www.veolia.com/fr/groupe/medias/communiqués-de-presse/veolia-remporte-un-contrat-pour-la-construction-et-l-exploitation-d-une-usine-de-dessalement-d-eau-en-irak-0> (consulté le 28 juin 2021).

⁵⁰⁸ VEOLIA, *La fondation Veolia alimente en eau potable un camp de réfugiés à Mossoul en Irak*, disponible à l'adresse : <https://www.veolia.com/fr/groupe/medias/actualités/eau-potable-refugiés-mossoul-veoliaforce-fondation-veolia> (consulté le 28 juin 2021).

⁵⁰⁹ VEOLIA, *Veolia remporte un contrat pour la construction et l'exploitation d'une usine de dessalement d'eau en Irak*, op. cit.

⁵¹⁰ Fondation VEOLIA, *Installation d'équipements pour approvisionner en eau potable 50 000 personnes*, disponible à l'adresse: <https://www.fondation.veolia.com/fr/actions/projets-soutenus/irak-croix-rouge-francaise> (consulté le 28 juin 2021).

Lorsqu'une entreprise privée intervient, cela montre également que l'État n'est pas capable de maîtriser les problèmes.

Dans notre cas, l'Irak paraît être en manque chronique de moyens technologiques et financiers ainsi que d'infrastructures permettant la création d'entreprises locales. Ces dernières pourraient prendre la responsabilité de la gestion de l'eau. La question de la privatisation des eaux est paradoxale. D'une part, si les sociétés privées n'investissent pas dans les structures d'aménagement de l'eau, aucun service nécessaire n'existerait. De plus, les entreprises privées investissent dans de nouvelles technologies et dans des aménagements modernes indispensables à la société. Nous avons pu observer que le gouvernement irakien n'a pas pu fournir tous ces services, malgré la mise en place de structures étatiques. La pénurie d'eaux renouvelables, la vétusté des infrastructures et l'incapacité du gouvernement à améliorer la situation, encourage les entreprises privées à investir. D'autre part, les entreprises créent du profit avec un *bien commun universel*, qui devrait être accessible à tout le monde. La privatisation des aménagements permet la commercialisation de l'eau en bouteille. Ces dernières ne sont pas abordables pour tous les citoyens irakiens. Autrement dit, ce service est exclusif à une couche de la société suffisamment aisée. Il est problématique que l'écart entre les riches et les pauvres s'accroisse pour ces biens dits essentiels.

6.3 L'impact environnemental

Tout au long de notre étude nous avons pu constater que la variable environnementale a un impact sur l'État irakien à différents niveaux. Les conséquences écologiques, sociétales et économiques sont conditionnées par les facteurs environnementaux. Nous allons analyser la question de savoir si la conscience environnementale de l'eau est prise en compte par les acteurs actifs dans la gestion de l'eau. Est-ce que la question environnementale de l'eau est une véritable question dans la société irakienne ?

Nous allons analyser également les sous-variables ; la sécheresse, la pénurie d'eau, la salinité, la décharge chimique et les conséquences des barrages sur l'environnement.

6.3.1 Les sécheresses depuis le Nil jusqu'à l'Euphrate

La pénurie d'eau peut influencer fortement les différents secteurs. L'agriculture, l'industrie, la consommation domestique et le système sanitaire sont les secteurs qui dépendent le plus de l'eau douce. Plusieurs États de l'Afrique de Nord jusqu'à l'Asie centrale doivent faire face à des périodes de sécheresse. C'est le cas, par exemple, du bassin du Nil. Les périodes de sécheresse sont régulières et l'Égypte et l'Éthiopie sont en désaccord en ce qui concerne de nouveaux barrages. L'hydroélectricité en Éthiopie est très importante et ses nombreux barrages lui permettent d'exporter l'électricité vers les pays voisins. Le barrage de la Renaissance, en construction sur le Nil Bleu, un affluent du Nil, devrait être le plus grand barrage hydroélectrique d'Afrique. Ce barrage a créé des tensions avec l'Égypte et le Soudan qui ont souhaité créer un accord réglant le débit⁵¹¹. Ces derniers pays craignent les périodes de sécheresse et une chute de la production agricole, générant une hausse des prix des céréales en Égypte raison ayant influencé des manifestations même avant le Printemps arabe. Ces hausses des prix des céréales étaient liées à des périodes de sécheresses en Australie, un important exportateur du blé pour cet État⁵¹². Le cas de la Syrie est pareil ; les manifestants s'exprimaient aussi avant le Printemps arabe. 60% des citoyens syriens habitaient dans les zones qui ont souffert des périodes de sécheresse. En conséquence, plus d'un million d'agriculteurs, majoritairement sunnites ont dû migrer dans les villes côtières. Cela a engendré des hausses de prix des aliments et un cycle de violence dû à la politique du sectarisme.

Les régions d'Alep en Syrie ont souffert sous la menace de l'État islamique et d'une pénurie des eaux qui dure encore jusqu'à aujourd'hui. La Turquie a diminué en 2021 le débit de l'Euphrate ce qui a eu un impact sur les citoyens dans le nord-est de la Syrie habité par les kurdes syriens manquant d'approvisionnement en

⁵¹¹ Simone PETTTE, « L'Éthiopie poursuit sa politique du barrage accompli », *Le Temps*, 20 juillet 2021, disponible à l'adresse : <https://www.letemps.ch/monde/lethiopie-poursuit-politique-barrage-accompli> (consulté le 18 août 2021).

⁵¹² Saira KHAN, *op. cit.* ; Ahmed NAFEEZ, « New age of water wars portends « bleak future », in *Middle East EYE*, 21 mars 2015, disponible à l'adresse : <https://www.middleeasteye.net/opinion/new-age-water-wars-portends-bleak-future> (consulté le 27 juillet 2021).

eau et en électricité⁵¹³. Aussi, les données de l'Euphrate datant de mai 2021, montrent une baisse du niveau des eaux causée par un manque de pluie. En conséquence, l'accès à l'eau douce a diminué pour les citoyens en aval de l'Euphrate. Parallèlement, il y a une hausse de 30% des prix des carburants alors que la demande pour des *water trucks* explose à cause de la diminution du niveau de l'Euphrate. Plus la quantité d'eau diminue, plus le prix de l'eau potable augmente. Ces situations sont particulièrement difficiles pour le secteur agricole. Si le niveau de l'Euphrate diminue en Syrie, il est évident que les cours d'eau de l'Euphrate diminuent aussi en quantité en Irak. Ces diagnostics semblent en conséquence s'appliquer aux les citoyens irakiens qui dépendent du niveau des eaux de l'Euphrate⁵¹⁴.

En juillet 2021, il y a eu des soulèvements en Khouzestan iranien, une région habitée par une minorité arabe ; « la plaine du Khouzestan est régulièrement frappée par la sécheresse et par des tempêtes de sable venues d'Irak ou de la péninsule Arabique, phénomènes qui prennent de l'ampleur depuis plus d'une quinzaine d'années »⁵¹⁵. Youkie Mokuo, représentante de l'UNICEF au Liban a affirmé que « plus de quatre millions de personnes dont un million de réfugiés risquent très vite de ne plus avoir accès à l'eau potable au Liban »⁵¹⁶. Les périodes de sécheresse, un manque d'approvisionnement d'eau pour les réfugiés et une montée des températures sont des phénomènes symptomatiques de la situation actuelle du Moyen-Orient. Ce qui est le cas aussi de l'Irak. Sans eau, il est difficile de promouvoir les secteurs agricoles et industriels. Les eaux usées qui ne sont pas recyclées ne sont plus utilisables dans le processus de l'irrigation ni pour l'eau potable.

Le *Global Drought Observatory* a observé entre l'automne 2020 et le printemps 2021 des précipitations inférieures à la moyenne. En conséquence, des périodes de sécheresse ont lieu dans l'est de la Syrie et le nord de l'Irak. Les faibles revenus, les conflits qui ont ravagé toutes les infrastructures et le manque du service public sanitaire rendent la situation des citoyens difficile et ne leur permet pas de s'adapter rapidement. Pour l'irrigation en Syrie et en Irak, les deux fleuves sont nécessaires. Cependant, l'année 2021 a été marquée par des périodes de sécheresse. Plus de 15% de la population irakienne et syrienne travaillent dans le secteur agricole et en dépendent fortement. Le rapport explique : « la pandémie du COVID-19, la crise financière en Irak et en Syrie résultant de la dévaluation de leur monnaie en raison du conflit en Syrie et la baisse internationaux des prix du pétrole en Irak ont exacerbé les vulnérabilités déjà existantes de ces communautés. Pour ces raisons, la Syrie et l'Irak sont parmi les pays les plus exposés au risque de crise humanitaire »⁵¹⁷.

⁵¹³ Ahmad OSSOU, « Eau. L'Euphrate, l'autre arme de la Turquie contre les Kurdes en Syrie », in *Courrier international*, 5 mars 2021, disponible à l'adresse : <https://www.courrierinternational.com/article/eau-leuphrate-lautre-arme-de-la-turquie-contre-les-kurdes-en-syrie> (consulté le 18 août 2021).

⁵¹⁴ IMPACT REPOSITORY, *REACH_SYR_Briefing-Note_Humanitarian-Situation-Overview-in-Northeast-Syria*, juin 2021, disponible à l'adresse : https://www.impact-repository.org/document/reach/b2f66abb/REACH_SYR_Briefing-Note_Humanitarian-Situation-Over- (consulté le 27 juillet 2021).

⁵¹⁵ AFP/JFE, *Manifestations au Khouzestan iranien en raison de la pénurie d'eau*, 18 juillet 2021, in RTS, disponible à l'adresse : <https://www.rts.ch/info/monde/12354687-manifestations-au-khouzestan-iranien-en-raison-de-la-penurie-deau.html> (consulté en août 2021).

⁵¹⁶ « L'approvisionnement en eau pourrait s'effondrer d'ici un mois, avertit l'Unicef », *L'Orient-le Jour*, 23 juillet 2021, disponible à l'adresse : <https://www.lorientlejour.com/article/1269238/lapprovisionnement-en-eau-pourrait-seffondrer-dici-un-mois-avertit-lunicef.html> (consulté en août 2021).

⁵¹⁷ *GDO DroughtNews Syria Iraq*, 20 avril 2021, p.2, disponible à l'adresse : <https://reliefweb.int/report/iraq/gdo-analytical-report-drought-syria-and-iraq-april-2021> (consulté en août 2021).

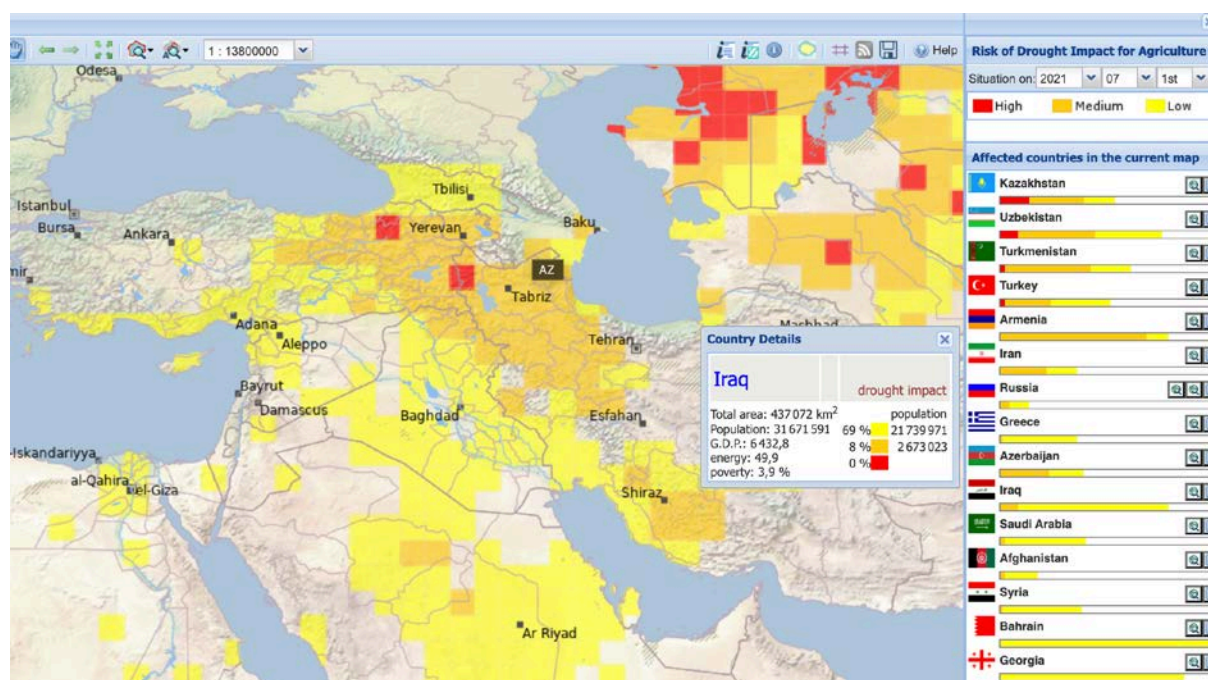


Figure 23 : Observatoire mondial de la sécheresse ⁵¹⁸

Pour les questions environnementales, une politique de recyclage est importante. Des jeunes Irakiens ont exprimé leur mécontentement face au manque de portage de ces thématiques de recyclage par le gouvernement ⁵¹⁹.

La question environnementale est peu discutée en Irak. Même si les citoyens sont conscients des problèmes dus aux changements climatiques, ils en parlent peu car ils ont d'autres problèmes à régler prioritairement, liés à des questions vitales. Khaled Sulaiman a écrit le livre *Water Guards: Drought and Climate Change in Iraq* ⁵²⁰. Pendant une conférence en juin 2021, suite à un débat sur la question de l'environnement et l'Irak, l'auteur Khaked Sulaiman a expliqué que les questions de l'eau et de l'environnement étaient importantes, mais que toutefois, il fallait être conscient que d'autres préoccupations pouvaient être prioritaires dans certaines régions.

6.3.2 La pénurie des eaux

Le stress hydrique, aussi connu sous le nom de pénurie d'eau est un fait réel. Le Liban, l'Arabie Saoudite, l'Iran et Israël ont investi dans des usines de dessalement permettant d'augmenter la disponibilité d'eau potable pour la consommation domestique et l'exportation. L'Arabie Saoudite est le pays qui vend le plus d'eau potable en bouteille à l'Irak. Sur la figure ci-dessous, nous pouvons voir où sont situées les usines de désalinisation. Dans cette carte nous pouvons également voir une zone dont la légende indique « graves problèmes écologiques provoqués par les aménagements hydrauliques » ⁵²¹ qui se situe dans les marais de l'Irak. Ces régions ont traversé différentes périodes ces dernières années, évoquée déjà plus tôt dans le document, telles que la politique d'assèchement, le manque d'eau pour la cultivation du riz et du maïs et l'exode de la population vers les villes et sont confrontées aujourd'hui, à des graves conditions écologiques.

⁵¹⁸ GDO, MapViewer - Global Drought Observatory - JRC European Commission, disponible à l'adresse : <https://edo.jrc.ec.europa.eu/gdo/php/index.php?id=2001> (consulté en août 2021).

⁵¹⁹ Documentaire d'ARTE sur l'Irak et la jeunesse, *Irak : la jeunesse en première ligne*, op.cit.

⁵²⁰ Ce livre existe seulement en arabe et est difficilement trouvable en Europe.

⁵²¹ HUMAN RIGHTS WATCH, op. cit.

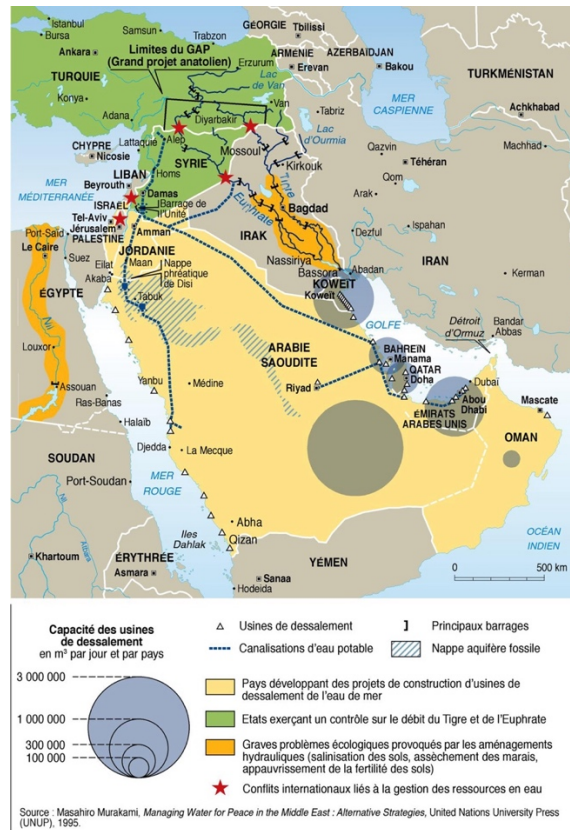


Figure 24 : Carte des projets hydrauliques et du dessalement ⁵²²

Autant les eaux de surface que les eaux souterraines sont massivement exploitées par les pays voisins de l'Irak, alors que pour les eaux de cette deuxième catégorie, le droit international n'est guère éloquent. Dans le cas irakien, il n'y a pas encore une véritable exploitation massive des eaux souterraines. En quête d'eau douce, plusieurs États sont prêts à acheter l'eau des tiers. Tel fut le cas de Tel-Aviv qui en 2000 signe un accord pour l'achat d'eau douce proposé par Ankara. La relation entre Ankara et Tel-Aviv est toutefois compliquée.⁵²³ Actuellement, c'est Israël qui souhaite vendre de l'eau douce à la Jordanie⁵²⁴ alors que les enjeux de l'eau font partie du conflit dans cette région.

La pénurie d'eau en Irak est réelle et constante, et le gouvernement en est conscient. Dans ce sens, Bagdad a réagi avec la mise en place de nouveaux projets « dans le cadre du programme adopté par le ministère pour faire face aux défis posés par les changements climatiques et à la pénurie d'eau dans les années à venir »⁵²⁵ et l'objectif est d'entreprendre des projets afin de stabiliser la situation pour le futur. Un des barrages planifiés se situe au nord du barrage de Mossoul, sur le Tigre⁵²⁶.

⁵²² Salif DIOP et Philipp REKACEWITZ, *Gestion de l'eau : entre conflits et coopération*, 14 janvier 2008, disponible à l'adresse : <https://blog.mondediplo.net/2008-01-14-Gestion-de-l-eau-entre-conflits-et-cooperation> (consulté le 25 août 2021).

⁵²³ *Ibid.*

⁵²⁴ Mohammad Farid Mahmoud ABDULLAH, « Israël signe un accord pour vendre des quantités supplémentaires d'eau à la Jordanie », *Anadolu Agency*, 8 juillet 2021, disponible à l'adresse : <https://www.aa.com.tr/fr/monde/isra%C3%ABl-signe-un-accord-pour-vendre-des-quantit%C3%A9s-suppl%C3%A9mentaires-deau-%C3%A0-la-jordanie/2298442> (consulté 13 juillet 2021).

⁵²⁵ Traduit de l'arabe par Hajer CHERNI, « Irak : vers la construction d'un barrage près de la frontière turco-syrienne », *Anadolu Agency*, 5 avril 2021, disponible à l'adresse : <https://www.aa.com.tr/fr/monde/irak-vers-la-construction-dun-barrage-pr%C3%A8s-de-la-fronti%C3%A8re-turco-syrienne/2198434> (consulté le 14 juillet 2021).

⁵²⁶ *Ibid.*

L'Irak est doté en ressources fossiles et de ce fait l'industrie pétrolière est très importante. Pour l'industrie de l'or noir, l'eau est également importante. Les pénuries d'eau sont difficiles à gérer pour un État. Les conséquences sur les secteurs économiques peuvent engendrer d'autres problèmes tels que, l'absence de l'alimentation en eau dans les hôpitaux par exemple. L'industrie pétrolière permet à l'Irak d'avoir d'une part, un revenu régulier et stable et d'autre part, accès à l'énergie fossile. En effet, Bagdad dépend fortement de son industrie et par conséquent, il la priorise. La Turquie qui n'est pas dotée de ressources pétrolières est beaucoup plus dépendante de l'hydro-énergie, et en conséquence, a créé des grands projets hydrauliques participant ainsi, à la pénurie d'eau en Irak⁵²⁷.

La pénurie d'eau renouvelable est également un défi auquel ces pays doivent faire face de nos jours. En analysant les données de cette ressource (cf. figure ci-dessous), nous ne pouvons qu'observer une dégradation des ressources en eau renouvelables par habitant pour l'ensemble des pays du bassin. La croissance démographique est une des raisons pouvant expliquer cette situation à laquelle vient s'ajouter, comme déjà expliqué, la surexploitation de l'eau en amont. Plus on va vers l'aval, plus la qualité de l'eau se dégrade. En conséquence, le peu d'eau renouvelable de l'Euphrate, comme du Tigre, ne peut être utilisée ni pour l'eau potable, ni pour l'irrigation⁵²⁸.

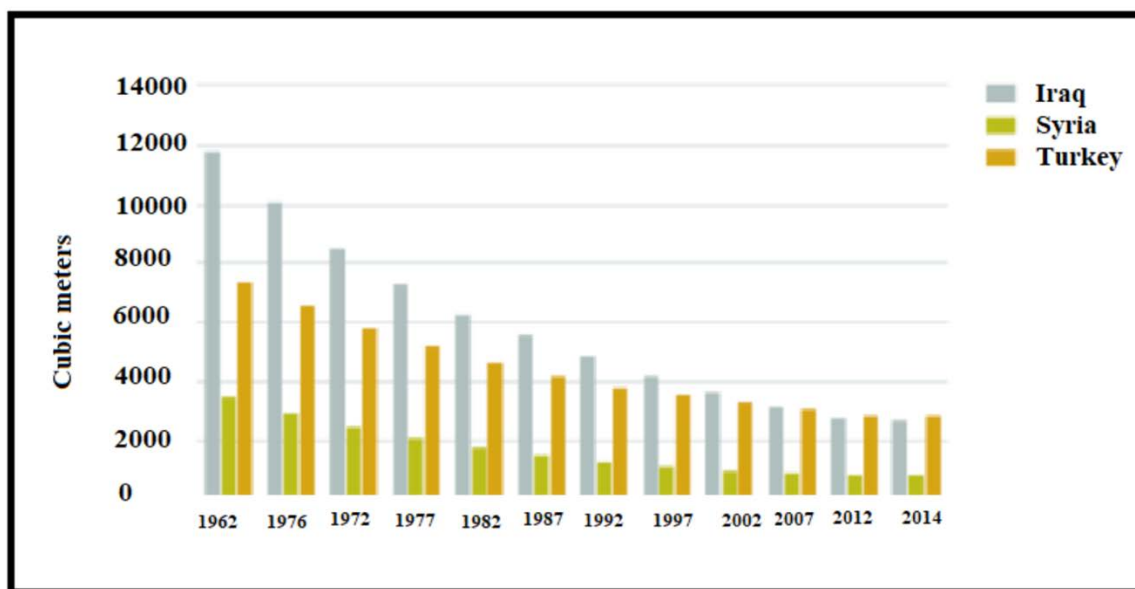


Figure 25 : Ressources en eau renouvelables disponibles par habitant, 1962-2014⁵²⁹

À plusieurs reprises, en 2009, 2015 et 2018 différentes contestations ont eu lieu, ignorées par le gouvernement irakien. Pendant ce temps-là, les problèmes s'aggravaient dans plusieurs provinces en Irak. À cause de la pénurie d'eau, il y a une émergence d'activités criminelles. Des prélèvements d'eau illégaux se sont mis en place dans plusieurs villes. En effet, pendant plusieurs années, des agriculteurs et différentes entreprises ont puisé dans les canaux d'eau douce destinée à l'utilisation domestique. Ces canaux n'étaient pas protégés par une couverture et il était facile de puiser l'eau. Ces méthodes de prélèvement d'eau montrent les défis auxquels la société civile irakienne est confrontée⁵³⁰.

⁵²⁷ Mohammad SHAMOUT et Glada LAHN, *op.cit.*, pp. 13–15.

⁵²⁸ *Ibid.*, pp. 12-13; Nadhir AL-ANSARI et al., « Water Quality and Its Environmental Implications within Tigris and Euphrates Rivers » in *Journal of Earth Sciences and Geotechnical Engineering*, 2019, vol. 9, No. 4, p. 60.

⁵²⁹ Mohammed SHAMOUT et Glada LAHN, *op. cit.*, p. 13.

⁵³⁰ HUMAN RIGHTS WATCH, *op. cit.*

6.3.3 La salinité de l'eau

Paul Sanlaville⁵³¹ explique qu'« en Irak le problème de l'eau est surtout d'ordre qualitatif. L'eau est de qualité médiocre, dans la mesure où elle est de plus en plus fortement polluée par les engrais chimiques, les herbicides, les fongicides et divers effluents urbains et industriels »⁵³². La qualité des eaux de l'Euphrate et du Tigre se détériore plus on va vers l'aval : « passant de moins de 250 milligrammes par litre (ou ppm) de sel en Turquie à plus de 600 ppm dans la partie inférieure de l'Irak, et à 5'000 ppm au sud de Bassora »⁵³³. Les eaux en aval sont plus salées et en conséquence, l'exploitation pour l'eau potable et l'irrigation est plus difficile, particulièrement sans les bonnes méthodes technologiques et recyclables.

La cohabitation de l'eau douce et de l'eau salée a toujours existé, toutefois les conséquences sanitaires sont dangereuses de nos jours pour les citoyens irakiens. Les chiffres de 1995 sont parlants, 400 à 500 milligrammes par litre de salinité sont mesurées dans les eaux de l'Euphrate syrien et turc, alors qu'en Irak ces mesures vont déjà jusqu'à 6 100 milligrammes par litre. Aujourd'hui, l'eau salée ne stagne pas dans le Golfe, mais le taux de salinité monte même jusqu'à Bassora. En 2018, la salinité était de 16'000 ppm à Bassora. Le cumul des causes naturelles, les actes humains et les entreprises influencent fortement la salinité des eaux⁵³⁴.

Un autre facteur entrant en compte dans la qualité des eaux est lié à l'utilisation d'engrais dans le secteur agricole⁵³⁵, l'eau utilisée retourne dans le fleuve sans aucune épuration et devient à chaque usage de plus en plus pollué. La raison de la diminution de la qualité de l'eau en aval est liée à la pollution des pays en amont car l'eau traversant également l'Irak a été déjà polluée par les pays en amont. La mauvaise qualité de l'eau impacte tous les secteurs ; avoir une mauvaise qualité de l'eau pour le secteur agricole impacte les produits agricoles. Il existe toutefois quelques mesures, comme la méthode de « back irrigation »⁵³⁶ qui permet de réduire le taux de salinité. Cette méthode consiste à rediriger l'eau de l'irrigation directement dans le Golfe arabo-persique au lieu de la rediriger dans les fleuves⁵³⁷.

Le taux de pollution des eaux en Irak ne respecte pas les normes nationales et internationales ; ces dernières sont prescrites par l'Organisation mondiale de la santé. En 2011, plus d'un million de personnes ont dû être hospitalisées, dont 350 sont décédées à cause d'une consommation d'eau potable polluée. La source du choléra a été retrouvée dans le lac Dukan, situé au nord de l'Irak. L'eau potable polluée était présente dans tout l'Irak ; au nord dans les villes d'Erbil, Sulaymānīyah, Kirkuk et au sud de l'Irak, à Bassora⁵³⁸. Il est donc important d'avoir une gestion de l'eau - mise en avant dans l'agenda gouvernemental irakien - qui favorise une gestion de l'eau renouvelable et propre⁵³⁹.

Nous pouvons voir que la quantité d'eau et la qualité d'eau diminuent constamment. Certes, le gouvernement devrait introduire une politique avec une vision plus écologique. Néanmoins, l'Irak, n'étant pas le seul exploitant des fleuves, il est important que les pays en amont et les pays en aval adoptent une approche plus partagée et écologique. Il faut un vrai investissement dans les industries qui peuvent fournir de nouvelles méthodes pour renouveler l'eau douce d'une manière écologique. De plus, un taux de salinité

⁵³¹ Paul Sanlaville est un Géomorphologue et ancien directeur du CNRS à Lyon

⁵³² Paul SANLAVILLE, *op. cit.*

⁵³³ Habib AYEB, *op. cit.*, p. 31.

⁵³⁴ *Ibid.*, pp. 32–33; « A Bassora, l'eau Salée et Polluée Détruit Tout Sur Son Passage », *L'Orient-Le Jour*, 31 août 2018, disponible à l'adresse : www.lorientlejour.com/article/1132106/a-bassora-leau-salee-et-polluee-detruit-tout-sur-son-passage.html (consulté le 23 mars 2021); HUMAN RIGHTS WATCH, *op. cit.* ; Georges MUTIN, *op. cit.*, pp. 70–71.

⁵³⁵ *Ibid.*, p. 105, déjà en 1958, la salinité du sol était un sujet conflictuel. Afin d'enlever la salinité, les travaux de drainage étaient nécessaires mais ne se faisait pas toujours. C'est pour cette raison que la production agricole n'était pas riche; Barik SHOUBER, *op. cit.*

⁵³⁶ Nadhir AL-ANSARI, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses*, *op.cit.*, p. 2104.

⁵³⁷ *Ibid.* ; Barik SHOUBER, *op.cit.*

⁵³⁸ IAU, *Un Iraq Water Factsheet*, 27 octobre 2010, disponible à l'adresse : <https://reliefweb.int/report/iraq/water-iraq-factsheet-october-2010> (consulté le 15 avril 2021).

⁵³⁹ *Ibid.*, pp. 2103–2104.

trop élevée influence négativement les productions agricoles et peut avoir des conséquences environnementales, écologiques et sociales graves.

6.3.4 La décharge chimique

Les décharges chimiques des industries et de la guerre dégradent les conditions du sol, de l'air ainsi que des eaux souterraines. « Les défaillances des stations d'épuration des eaux usées ont entraîné le déversement d'acides, de solvants et de sous-produits dans les rivières, pouvant affecter les sources d'eau potable plus en aval. Le statut des sites d'enfouissement et leurs impacts environnementaux potentiels ne sont pas connus »⁵⁴⁰.

Avant l'intervention américaine en 2003, Irak était un des plus grands exportateurs d'engrais. Dans les usines de production d'engrais, des métaux et des produits chimiques sont utilisés dans le processus et finissent dans les eaux (usées). Les sanctions internationales telles que le blocus économique sur l'Irak ont eu un impact et des dommages environnementaux graves. À cause du manque d'investissement étatiques et privés, une défaillance de pièces importantes pour l'entretien des usines chimiques et des infrastructures permettant un nettoyage des eaux usées s'en est suivie, situation qui a contribué à une dégradation des sols et des eaux souterraines.

Le lac réservoir du Quadisiyah était sous « eutrophisation »⁵⁴¹ qui est un processus où les nutriments s'accumulent (principalement l'azote et le phosphore, provenant de l'agriculture et des eaux usées) à cause du manque d'entretien, avec comme conséquences la détérioration et l'asphyxie les écosystèmes aquatiques. Cela va même jusqu'à l'extinction de certaines espèces d'animaux et de flore des lacs en Irak. Le phénomène de l'eutrophisation est connu dans les eaux douces et a été également observé dans l'Euphrate⁵⁴².

La réutilisation de l'eau utilisée pour l'irrigation des sols drainés et utilisés par l'agriculture influence la qualité de l'eau de la rivière à cause des produits chimiques, des pesticides et autres engrais qui y vont être charriés. De plus, le drainage peut aussi influencer le courant des fleuves et ainsi, leur écosystème. En effet, il existe un cercle vicieux dans le processus du drainage des eaux d'irrigation qui impacte la qualité d'eaux. Si la qualité des eaux est moins bonne, la qualité des produits agricoles est également moins bonne à cause des eaux toxiques. Le secteur agricole dépend de l'eau et face à des pénuries d'eau et à des eaux usées toxiques, ce secteur perd en productivité. La volonté d'augmentation constante des débits qui peut impacter également l'écosystème d'un fleuve. La politique des États riverains est partagée en ce qui concerne la maximisation du débit⁵⁴³.

En conclusion, plusieurs raisons peuvent expliquer la dégradation de la qualité des eaux. Premièrement, les eaux usées brutes et non traitées venant des usines et de la consommation domestique sont jetées dans l'Euphrate et le Tigre. À cause des guerres en Irak, les installations de traitement des eaux et les infrastructures des eaux usées sont endommagées et seulement quelques-unes sont opérationnelles. Après la guerre, les raffineries ne fonctionnaient plus et le rejet des eaux usées non traitées dans le Tigre ont augmenté, jusqu'à un million de tonnes par jour. Ces pollutions ne sont pas en accord avec les normes nationales et internationales. Deuxièmement, les eaux ne sont pas seulement polluées par des décharges chimiques industrielles mais également, par les décharges chimiques des guerres⁵⁴⁴. L'Irak est un des pays

⁵⁴⁰ UNEP, *Environment in Iraq: UNEP Progress Report (Post-Conflict Environmental Assessment)*, op. cit., p. 7

⁵⁴¹ L'eutrophisation est un phénomène naturel de pollution des écosystèmes aquatiques dû à la prolifération de certains végétaux, le plus souvent des algues, recevant en trop grande quantité les nutriments, tels le phosphore ou l'azote, nécessaires à leur développement. VLIZ, *Qu'est-Ce Que l'eutrophisation?* disponible à l'adresse: <http://www.vliz.be/projects/iseca/fr/2012-10-23-07-54-45/qu-est-ce-que-l-eutrophisation.html> (consulté le 28 juin 2021). LA REDACTION DE GEO.FR, *L'eutrophisation, le vieillissement des eaux*, disponible à l'adresse : <https://www.geo.fr/environnement/l-eutrophisation-le-vieillissement-des-eaux-170448> (consulté le 28 juin 2021).

⁵⁴² UNEP, *Environment in Iraq: UNEP Progress Report (Post-Conflict Environmental Assessment)*, op. cit., pp. 9-11

⁵⁴³ Mohammad SHAMOUT et Glada LAHN, op. cit., p. 20

⁵⁴⁴ CESR, *Water under siege in Iraq: US/UK military forces risk committing war crimes by depriving civilians of safe water - Iraq*; disponible à l'adresse : <https://reliefweb.int/report/iraq/water-under-siege-iraq-usuk-military-forces-risk-committing-war-crimes-depriving> (consulté le 28 juin 2021); WORLD BANK, *Iraq Country Water Resource Assistance Strategy : Addressing Major Threats to People's Livelihoods*, op. cit., p. 25.

les plus polluants du Moyen-Orient « en termes d'émissions quotidiennes de polluants organiques dans l'eau »⁵⁴⁵.

6.3.5 Les effets néfastes des barrages ?

Maude Barlow explique qu'il faut avoir une analyse critique sur les barrages malgré les avantages tels que, la production d'électricité, l'approvisionnement d'eau, la dérivation et le stockage d'eau. Les retombées des constructions des barrages sont nuisibles pour l'environnement ; avec comme par exemple, la production de méthane, importante source de « gaz à effet de serre »⁵⁴⁶, due aux « matières organiques et à la végétation »⁵⁴⁷ qui sont en « décomposition dans les terres inondées ». Il y a également des probabilités d'avoir à subir des inondations découlant de la construction de ces réservoirs⁵⁴⁸. De plus, les émissions polluant les terres, effets secondaires des barrages⁵⁴⁹, peuvent être également une cause du réchauffement climatique. Les conséquences environnementales sont également liées aux constructions des grands barrages. La dérivation des cours d'eau perturbe la biodiversité de certains fleuves et rivières. On peut citer l'exemple de la diminution des poissons d'eau douce à cause de cette méthode de détournement de l'eau. Les canaux ont été remplacés par de grands pipelines afin de diriger l'eau vers les grandes industries et villes. Cela peut perturber tout l'écosystème de la faune et de la flore. De plus, le détournement des eaux peut conduire à une désertification de certaines zones rurales.

On peut citer l'exemple d'Israël, qui envisage de construire un *pipeline* de 200 km pour transporter l'eau de la mer Rouge vers la mer Morte. Des projets comme celui-ci peuvent influencer tout un écosystème et la géopolitique des eaux de la région⁵⁵⁰. On peut observer des dégâts environnementaux à cause des aménagements hydrauliques dans le bassin de l'E-T. Des sites culturels archéologiquement importants, sont aujourd'hui en danger de disparaître à cause des projets hydrauliques orchestrés par les différents gouvernements. Nous pouvons donner l'exemple des villes gréco-romaines de Zeugma et d'Apamée, comme l'explique Bruno Heuchon. Ces sites antiques faisant partie de l'héritage culturel de la région ont été inondés à cause de la mise en place des barrages et sont aujourd'hui en danger de disparition. De plus, ces sites font partie du patrimoine culturel mondial⁵⁵¹.

6.3.6. Les conséquences au sud de l'Irak

Le dysfonctionnement de la gestion de l'eau est lié à la gestion de la politique de l'eau. Léna Salamé et Rana Kharouf-Gaudig clarifient : « Quand l'eau est une propriété publique ou est contrôlée par l'État, le gouvernement a une autorité presque absolue sur la façon dont les ressources en eau doivent être gérées et utilisées »⁵⁵². Certes, nous avons pu observer que la population des chiïtes au sud de l'Irak est de plus en plus confrontée à des eaux de moins bonne qualité. Cela peut être lié à une mauvaise gestion de l'eau. Nous avons pu voir l'émergence de maladies liés à la pollution des eaux et aux conditions sanitaires peu développées. Ces faits ont conduit à plusieurs soulèvements puisque le gouvernement irakien a longtemps tardé à entreprendre des changements dans ces provinces au sud de l'Irak. Dans une perspective ethnopolitique, avec un historique conflictuel avec cette région déjà sous le régime du parti *Baas*, il y a plusieurs

⁵⁴⁵ Tancrède JOSSERAN (et al.), « 4. La malédiction de la rente », in *Géopolitique du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, pp. 77-94.

⁵⁴⁶ Le méthane, une source de gaz à effet de serre est 25 fois plus importante que le CO₂. « Le méthane est un produit métabolique des microorganismes qui se forme principalement dans les couches de sédiment privées d'oxygène. Dans de telles conditions anaérobies, la métabolisation bactérienne du carbone s'effectue en effet par fermentation et non par respiration, processus responsable de la synthèse de gaz carbonique. Les zones d'anoxie apparaissent là où se déposent de grandes quantités de matière organique, comme dans les retenues fluviales. Lorsque la production de méthane est importante, elle entraîne la formation de bulles de gaz qui se dégagent dans l'atmosphère ou s'accumulent dans le corps aqueux ».

⁵⁴⁷ Maude BARLOW, *op. cit.*, pp. 36-37.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, p. 36.

⁵⁴⁹ Maude BARLOW, *op. cit.*, pp. 36-37.

⁵⁵⁰ *Ibid.*, pp. 36-40.

⁵⁵¹ Bruno HEUCHON, *op. cit.*, p. 49.

⁵⁵² Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 108.

raisons pour lesquelles les nouveaux dirigeants souhaitent changer les conditions de vie après le renversement de Saddam Hussein⁵⁵³.

Tout d'abord, les conditions géopolitiques du bassin jouent un rôle important. En sécurisant le débit de l'Euphrate en amont, l'écoulement de l'eau en aval est plus régulier et facilite l'entretien des infrastructures pour Bagdad. De plus, ayant été touchés ces derniers vingt ans par plusieurs périodes de manifestations, les dirigeants ont souhaité ré-établir un État unifié où toutes les communautés sont présentes. Bassora représente la capitale économique de l'Irak et pour entretenir des bonnes relations avec les citoyens dans ces provinces, il est important de mieux contrôler l'approvisionnement en eau. De plus, la politique d'assèchement des marais orchestrée sous le régime du parti *Baas* était une politique d'« éco-génocide »⁵⁵⁴ à laquelle le nouveau gouvernement, en 2004, a dû faire face. Il est donc d'autant plus important pour les gouvernements actuels de mettre en place des institutions incluant toutes les provinces, avec des investissements économiques conséquents, pour surpasser la mémoire collective. Les projets mis en avant pour refaire vivre le Jardin d'Eden dans les marais irakiens font partie des projets étatiques⁵⁵⁵. Malgré les promesses, cette région était encore souvent délaissée par la politique centrale – même si des efforts étaient faits pour créer des projets pour l'aménagement des eaux, comme la mise en place « d'infrastructures hydrauliques et de traitement des eaux usées » à Chatt-al-Arab⁵⁵⁶.

Comme nous avons pu le voir, les manifestants souhaitent avoir accès à l'eau potable. Le gouvernement justifie ce manque, par les barrages construits dans les États en amont - alors que les raisons sont également liées à une mauvaise gestion par Bagdad. Les conséquences environnementales telles que le taux de la salinité des eaux de l'Euphrate au sud de l'Irak et les déversements chimiques qui dégradent la qualité de l'eau sont clairement une conséquence de la mauvaise gestion de l'eau. En Irak, il y a actuellement des ministres de l'eau au niveau national et régional, mais malgré ces efforts, il n'y a pas encore une véritable politique de d'assainissement de l'eau usée et on peut dire que l'eau renouvelable n'est encore pas une méthode appliquée malgré les institutions mises en place. Une gestion des eaux usées, qui après assainissement peuvent être utilisées pour l'irrigation, la consommation domestique ou les industries, peut véritablement changer les conditions de l'eau⁵⁵⁷.

De plus, un manque d'eau pour le secteur agricole impacte les conditions de vie des agriculteurs ; moins de production est égal à moins de revenu. Dans cette conjoncture, les agriculteurs sont poussés vers une émigration dans les villes et en conséquence, la pression dans les villes monte en ce qui concerne l'accessibilité à l'eau. En outre, une production moins performante du secteur agricole crée un manque de nourriture pour toute la population irakienne. Avec cela, le régime est confronté non seulement à une pénurie d'eau, mais également, à une pénurie de produits agricoles⁵⁵⁸. Comme le résume Dr. Shukri al-Hassan, professeur des sciences marines quand il parle de la crise d'eau de 2019 : « Cette crise a prouvé la faiblesse du gouvernement et sa mauvaise gestion du service public. C'est pourquoi la crise a duré plus de trois mois. Chaque fonctionnaire prenait des décisions dans le seul but de se disculper, et on ne voulait pas demander l'aide de la communauté internationale et faire venir les experts nécessaires pour protéger les habitants de Bassora. C'est pourquoi il y a eu tant de victimes, et ce sont bien sûr les plus pauvres qui souffrent. Le gouvernement devrait avoir honte »⁵⁵⁹.

La désinformation du gouvernement en Irak amène des problèmes qui sont difficiles à résoudre. Pour donner un exemple ; une marée noire pouvant être vue sur les images satellites le 15 juillet 2018 sur le Chatt-al-Arab, marée que le gouvernement n'a jamais officiellement commentée. Plusieurs champs de pétrole et de gaz proches du Chatt-al-Arab ont pu causer cela. Le déversement s'écoulait sur environ 24 kilomètres le

⁵⁵³ *Ibid.*, p. 108.

⁵⁵⁴ Ali ÇARKOGLU et Mine EDER, *op. cit.*, p. 63.

⁵⁵⁵ AFP, « En Irak, les marais misent sur l'écotourisme pour redevenir jardin d'Eden », *op. cit.*

⁵⁵⁶ RFI, « Irak: le Premier ministre visite des projets d'infrastructures à Bassora », in RFI, 20 janvier 2019, disponible à l'adresse : <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20190120-visite-premier-ministre-irak-bassora-crise-sanitaire> (consulté le 22 juin 2021).

⁵⁵⁷ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, pp. 18–19,

⁵⁵⁸ Ali ÇARKOGLU et Mine EDER, *op. cit.*, pp. 62–65.

⁵⁵⁹ HUMAN RIGHTS WATCH, *op. cit.*

long du fleuve et n'a jamais été signalé par les responsables gouvernementaux⁵⁶⁰. En effet, quand les eaux sont contaminées il y a des conséquences, ce qui était le cas à Bassora avec des hospitalisations dues à différentes maladies à cause de l'eau contaminée. En mai 2021, Jassim al-Assadi qui travaille pour la défense de l'environnement auprès de *Nature Iraq* explique qu'il y a en effet des métaux lourds qui sont versés dans les marais de l'Irak. 70% des déchets sont jetés dans « les fleuves ou la mer »⁵⁶¹.



Figure 26 : Image satellite datée du 15 juillet 2018, nappe de pétrole ⁵⁶²

6.4. L'absence de coopération régionale

6.4.1. La primauté des intérêts de l'État

Nous avons vu les différents accords, traités et protocoles qui existent bilatéralement entre les États. Les interprétations juridiques des États riverains diffèrent. Il est capital de discuter sur le partage de cette ressource qu'est l'eau. Quelle est la coopération entre l'Irak et ses pays voisins aujourd'hui ? Est-ce qu'une coopération et une gestion des eaux partagées est envisageable ?

Malgré les différents accords bilatéraux mis en place par les pays riverains, il n'y a cependant pas, une coopération de développement et une gestion commune du bassin de l'E-T ce qui peut, entres autres, expliquer les conflits présents liés à l'eau. Rana Kharouf-Gaudig explique qu'« en droit international public, le terme "conflit" désigne l'opposition de thèses juridiques ou d'intérêts entre les États. Le terme "conflit de l'eau" comprend alors deux dimensions, juridique et politique, à la fois »⁵⁶³. En effet, tel est aussi le cas pour le bassin de l'E-T. Pour ce qui est du conflit juridique, il s'agit des différences d'interprétation par les pays riverains qui peuvent avoir un désaccord.

⁵⁶⁰ *Ibid.*

⁵⁶¹ Indhar HYDHAR, *Dans les marais de Mésopotamie coulent... les égouts d'Irak*, La Presse, 5 mai 2021, disponible à l'adresse : <https://www.lapresse.ca/international/moyen-orient/2021-05-05/dans-les-marais-de-mesopotamie-coulent-les-egouts-d-irak.php> (consulté en juin 2021).

⁵⁶² HUMAN RIGHTS WATCH, *op. cit.*

⁵⁶³ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op. cit.*, p. 107.

« L'absence d'un cadre juridique intégral ou global »⁵⁶⁴ et la « non-application »⁵⁶⁵ des conventions et accords, contribuent à des relations conflictuelles et à la violation des droits de l'eau douce. L'eau est une ressource limitée et une diminution de la quantité dépend d'une part, de la mauvaise gestion et d'autre part, des mauvaises conditions écologiques qui influencent aussi la disponibilité hydraulique – ces deux facteurs, ne dépendent pas que de l'exploitation nationale mais aussi régionale due à la nature transfrontalière du bassin.

Les pays en voie de développement dépendent donc des conditions légales et des principes généraux afin de mieux régulariser la gestion. Toutefois, une meilleure gestion de l'eau est aussi liée à la modernisation des technologies qui permettraient une recyclabilité plus efficace de l'eau. De plus, la ressource de l'eau est limitée. A cause de cette caractéristique, dans une vision stratégique d'État, la surexploitation et la sécurisation deviennent encore plus importantes. Une absence de la coopération régionale du bassin hydrographique amène à des projets unilatéraux qui influencent les conditions écologiques et la surexploitation⁵⁶⁶.

Les étapes des conventions et des accords bilatéraux que nous avons analysés dans les chapitres précédents⁵⁶⁷ ont pu amener à une clarification des droits de l'eau et des bassins partagés par plusieurs États. Cependant, pour le bassin de l'E-T, l'objectif de rendre les projets hydrauliques de chaque État transparents est difficile à cause de la non-obligation des principes généraux et des interprétations des coutumes opposées. La non-coordination des projets unilatéraux de chaque riverain et son développement de la gestion de l'eau est une des problématiques à laquelle nous devons faire face. En 1980, un comité technique conjoint avait été créé entre les trois États riverains et avait comme but un échange des données hydrologiques et météorologiques transparent, l'échange d'informations concernant les projets hydrauliques et leurs développements ainsi que le partage des plans d'irrigations. Dans une perspective de réalisme d'État, ces derniers veulent sécuriser les informations des fleuves et avoir plus de contrôle et de la domination sur l'exploitation du bassin dans cette vision cruciale. La transmission des informations de projets visibles et le partage des données officielles rendent l'État vulnérable. La coordination paraît ainsi impossible. Comme l'explique Shlomi Dinar⁵⁶⁸ : « Ces institutions, selon les réalistes et les néoréalistes, ne font que refléter la distribution du pouvoir et servent d'arènes où s'exercent les relations de pouvoir. Selon les réalistes et les néoréalistes, la coopération a lieu dans un monde essentiellement compétitif, où les États sont fortement incités à tirer profit des autres États. Lorsque la Turquie, l'État le plus puissant du bassin de l'Euphrate et du Tigre, a proposé la création de la JTC en 1965, son objectif était d'utiliser l'organe institutionnel pour promouvoir un système d'allocation basé sur les besoins et pour considérer l'Euphrate et le Tigre comme un seul et même fleuve - ses deux positions préférées »⁵⁶⁹.

Pour la Turquie située en amont, les deux fleuves sont d'un bassin uni, et selon sa lecture aurait *de facto* un contrôle plus important des deux fleuves. Que les deux fleuves soient considérés comme une entité n'est pas avantageux pour Bagdad, étant donné que 56,1 % de la taille du Tigre se situe sur territoire irakien et sur lequel ce dernier a une quasi-exclusivité d'exploitation. Dans une perspective irakienne et syrienne, les deux fleuves jouissent d'un statut *international*.

Pour les deux pays en aval, les deux fleuves traversent plus que deux États et sont reliés au Golfe arabo-persique. En conséquence, les deux cours d'eaux sont navigables ; « Les deux États exigent, par conséquent, un partage équitable, raisonnable et définitif des eaux des deux fleuves »⁵⁷⁰. Certes, chaque État défend ses propres intérêts afin de mieux contrôler la ressource hydraulique. Pour la Turquie il ne s'agit pas d'un

⁵⁶⁴ *Ibid.*, p. 108.

⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 109.

⁵⁶⁶ *Ibid.*, pp. 108–11.

⁵⁶⁷ Cf. Chapitre 4, *Entre coopération et rivalité*.

⁵⁶⁸ Shlomi Dinar, Professeur assistant, département des relations internationales et géographie à Florida International University.

⁵⁶⁹ Shlomi DINAR, « Water, Security, Conflict, and Cooperation », in *SALS Review (1989-2003)*, 2002, Vol. 22, No. 2, p. 243.

⁵⁷⁰ Mohamed El BATTIUI, *op. cit.*, p. 190.

« partage » des fleuves, mais d'une « allocation » car il s'agit de fleuves turcs et la discussion ne porte pas sur un partage équitable, mais sur la réglementation d'utilisation⁵⁷¹.

Une coopération régionale entre les États riverains pourrait tendre vers une solution commune aux problèmes auxquels chaque riverain doit faire face comme, la qualité et la quantité d'eau qui diminue, les périodes de sécheresse dues aux crises écologiques et les eaux renouvelables. En analysant les différentes positions des États, la question du partage des eaux n'est toujours pas coordonnée à ce jour. De plus, nous avons pu observer que les accords étaient souvent bilatéraux en ignorant le troisième riverain⁵⁷².

Les fondements juridiques pour les perspectives des États qui sont adoptés sur la base de *la théorie de la souveraineté absolue*, autrement dit « qu'un État riverain peut disposer librement des eaux coulant sur son territoire sans se préoccuper des intérêts de l'État en aval »⁵⁷³ donne la primauté aux intérêts nationaux. En effet, la Turquie se base sur cette théorie pour défendre ses intérêts. Alors que *la théorie de l'intégrité territoriale absolue* indique « qu'un État [d'aval] a le droit d'exiger la permanence de l'écoulement naturel des eaux provenant d'autres pays, mais ne peut pour sa part réduire le flot naturel des eaux coulant à travers son territoire dans d'autres pays »⁵⁷⁴. Cette théorie est davantage adoptée par des pays en aval.

6.4.2 Le conflit et les enjeux de l'eau

L'eau est devenue un sujet de conflit de longue date entre les trois États riverains⁵⁷⁵. Alors que d'autres pays dans la même région ne sont pas en conflit à cause de l'eau, celle-ci peut devenir un facteur important comme c'est le cas pour le conflit arabo-israélien sur le bassin du fleuve Jourdain. Josée Dufresne confirme « [qu'] un conflit ouvert et violent est peu probable pour le moment, surtout lorsque l'on considère la supériorité militaire de la Turquie comparativement à ses voisins »⁵⁷⁶. Cependant il est important de mentionner que l'eau était utilisée comme une arme et a engendré des conflits armés entre l'EI et l'Irak, ainsi qu'avec la Syrie, comme nous avons pu observer. C'est également le même cas de figure la Turquie qui a empêché l'écoulement l'eau de l'Euphrate à la frontière syrienne.

Plusieurs facteurs peuvent influencer le conflit et la non-coopération. En analysant le schéma explicatif (cf. figure suivante) du conflit de l'eau, nous pouvons noter quelques observations intéressantes. Deux facteurs principaux, la quantité et qualité d'eau dépendent des autres facteurs. Ces facteurs peuvent être nationaux ou externes à un État, toutefois c'est un ensemble d'éléments aux sources communes. Premièrement, la quantité hydraulique est, comme nous avons pu voir, en diminution à cause d'une mauvaise gestion des États. Cette mauvaise gestion est surtout liée à une politique du développement n'intégrant pas une politique des eaux durable.

De caractère transfrontalier, les États ne cessent de surexploiter la ressource hydraulique. La qualité de l'eau dépend de facteurs écologiques qui sont aussi liés à la mauvaise gestion des eaux. Les deux pays en aval du bassin sont responsables d'une dégradation de la qualité (due à la salinisation et au taux d'engrais dans l'eau douce) et de la quantité d'eau (au niveau des volumes) depuis les projets turcs du GAP. Pour la Turquie, les conséquences du projet du GAP sont secondaires. Or, pour les États en aval, ces effets sont la cause principale de la dégradation de la qualité des eaux et des pollutions. Nous pouvons voir sur ce schéma que des éléments tels que les eaux usées agricoles, industrielles et domestiques, les produits chimiques, les conditions écologiques et la pauvreté d'un État exercent une influence sur la qualité des eaux. Les changements climatiques, les périodes de sécheresse, ainsi que la croissance démographique impactent la quantité et la qualité de l'eau. Le réchauffement climatique modifie les zones régionales qui deviennent arides et qui peuvent aussi conduire à une diminution de la quantité d'eau. Ces deux facteurs déterminants du

⁵⁷¹ *Ibid.*, p. 193.

⁵⁷² *Ibid.*

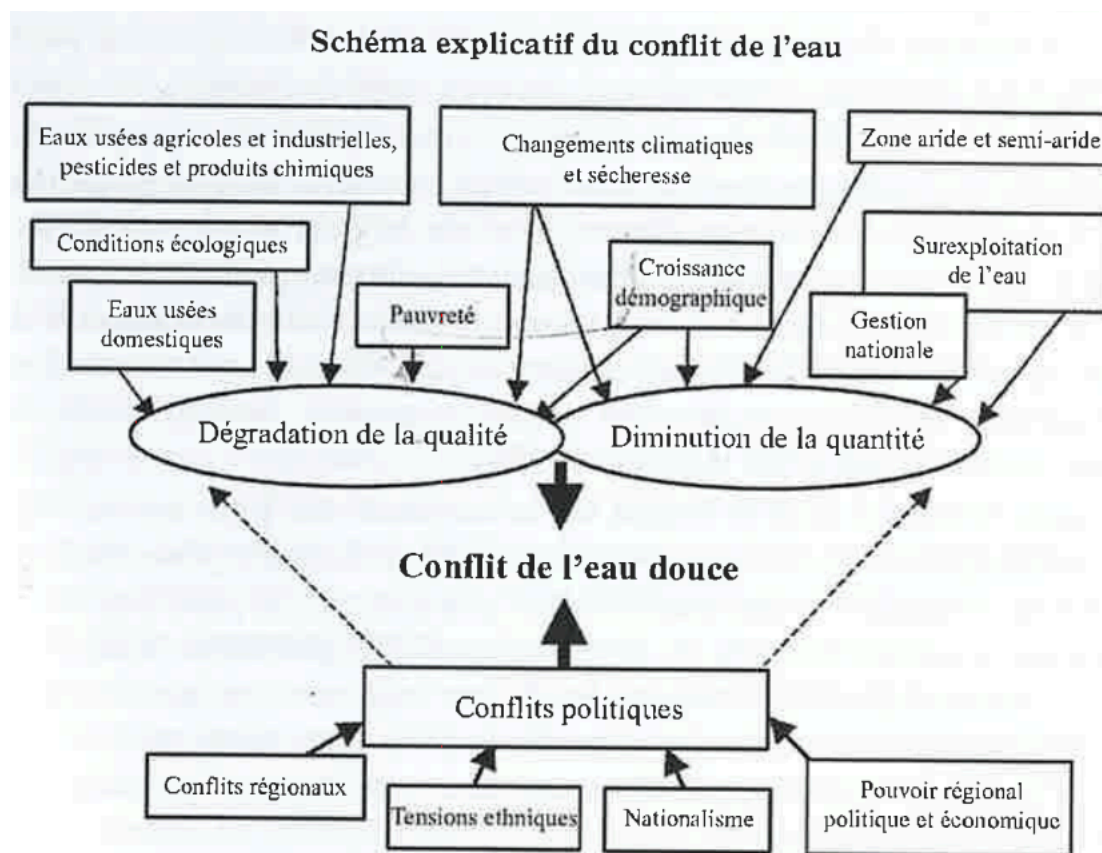
⁵⁷³ Mutoy MUBIALA, « Chapitre 3. Les théories relatives à l'utilisation des cours d'eau internationaux », in *L'évolution du droit des cours d'eau internationaux à la lumière de l'expérience africaine, notamment dans le bassin du Congo/Zaire*, Genève, Graduate Institute Publications, 2014.

⁵⁷⁴ *Ibid.*, pp. 19-29

⁵⁷⁵ Shlomi DINAR, *op.cit.*, p. 237.

⁵⁷⁶ Josée DUFRESNE, *op.cit.*, p. 77.

conflit peuvent à leur tour influencer les relations bilatérales et régionales⁵⁷⁷. « Les différends interétatiques relatifs à la quantité et à la qualité de l'eau, deux critères interférant en permanence entre eux, vont au-delà des limites étatiques des pays respectifs, puisque les mesures prises peuvent avoir une incidence directe sur la qualité et la quantité d'eau dans un autre pays »⁵⁷⁸.



Source : Samson P., Charrier B., *International freshwater conflict: issues and prevention strategies*, Green Cross International, disponible sur <http://cours.ifage.ch/archives/webdev03/mikay/GreenCrossPrograms/waterres/gcwater/study.html>.
Traduit de l'anglais par nos soins.

Figure 27 : Schéma explicatif du conflit de l'eau ⁵⁷⁹

6.5. Le développement économique et la question de l'eau

L'offre de l'eau et le niveau de développement du pays sont liés. « La capacité d'exploiter les ressources hydrauliques, et donc la disponibilité en eau, dépend ainsi directement des moyens techniques dont disposent le pays »⁵⁸⁰. Afin de pouvoir augmenter cette ressource pour répondre à l'accroissement de la demande en eau, il est nécessaire d'avoir une gestion efficace de celle-ci. Néanmoins, nous avons constaté que la gestion de l'eau en Irak est difficile à cause d'une conjoncture de facteurs qui amène un déséquilibre. Ce sont des variables telles que les conditions d'aménagement et des infrastructures défectueuses dues aux conflits armés. Ensuite, des périodes de sécheresse et de pénurie d'eau à cause de la diminution des précipitations et du réchauffement climatique.

⁵⁷⁷ Rana KHAROUF-GAUDIG, *op.cit.*, pp. 110–112.

⁵⁷⁸ *Ibid.*, pp. 111–112.

⁵⁷⁹ *Ibid.*, p. 109.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 40.

L'incapacité à investir dans des moyens favorisant les eaux renouvelables conduit à des conditions difficiles pour les riverains qui sont difficiles à surmonter. En effet, il y a un déséquilibre entre l'offre et la demande, malgré les efforts mis en place comme l'achat de l'eau potable en bouteilles de PET ou encore des projets hydrauliques au sud de l'Irak. De plus, quand une économie d'État est basée sur l'agriculture, l'eau douce recyclée est nécessaire afin de monter en efficacité dans le processus de l'irrigation. Ainsi, les infrastructures des différentes industries permettant des nouveaux aménagements modernes deviennent capitales. Une nouvelle technologie et des travailleurs locaux sont fondamentaux pour pouvoir établir un équilibre d'une économie croissante. Dans le but d'augmenter la quantité des eaux, il est important d'établir une gestion de l'eau plus efficace et innovante. La région est « propice à l'émergence de conflits autour de l'eau » et de plus, « au problème de la pénurie s'ajoute celui de la répartition inégale des ressources hydrauliques parmi les pays riverains »⁵⁸¹.

Comme nous avons pu voir, il y a trois différentes phases dans la construction des barrages. Ces périodes étaient liées aux niveaux du développement économique et social de l'Irak. En analysant les différents barrages, nous pouvons créer un lien entre l'économie et les barrages. Par exemple, les premiers barrages construits jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, étaient des *barrages de dérivation*. Nous rappelons que cette méthode avait comme but d'empêcher les inondations, en réglant les débits, dans les villes telles que Bagdad. Des canaux étaient créés afin d'utiliser ces eaux pour irriguer les terres agricoles, étant donné que l'Irak avait encore une économie basée sur l'agriculture. Jusqu'à la fin de l'Empire ottoman, le produit excédentaire agricole était destiné à la classe élite des sultans ottomans et des dirigeants locaux. Ce processus ralentissait le développement. « Jusqu'au début des exportations du pétrole brut en 1934, les exportations totales de l'Iraq étaient presque exclusivement composées de produits agricoles primaires. Les trois quarts des exportations étaient destinées aux marchés des pays capitalistes, de sorte que leur développement ou leur stagnation étaient largement déterminés par la demande de ces pays »⁵⁸².

Aussi, les constructions des canaux d'irrigation font partie d'un plan d'économie agricole. Les *barrages réservoirs* étaient organisés dans les plans économiques après la Deuxième Guerre mondiale. Cependant, après la nationalisation du pétrole, c'est le gouvernement qui prit la main sur les décisions en lien avec la construction de barrages. Finalement avec la croissance démographique et l'urbanisation il est important de pouvoir fournir aussi de l'électricité. En conséquence, les barrages avec le but de l'hydro-énergie sont créés.

La volonté de déterminer ses propres ressources a permis à plusieurs États de la région de s'autofinancer. Premièrement, en 1951, le parlement iranien vote la nationalisation du pétrole iranien, ainsi il y a une nouvelle position des pays du Moyen-Orient vis-à-vis des compagnies étrangères. Deuxièmement, au Venezuela les entrées pétrolières des compagnies étrangères étaient taxées à 50%, ce qui a aussi influencé les régions dotées d'or noir. L'ARAMCO dont son capital était à 100% américain était soumise au principe de la participation aux bénéfices. Cette décision a influencé également le parlement irakien qui demandait la nationalisation de l'IPC.

C'est en 1952 où le *principe du partage des bénéfices* est appliqué et où les revenus étatiques augmentent continuellement⁵⁸³. Les années 50 sont marquées par une productivité plus importante des différents secteurs tels que la mise en place des différentes industries, les services sanitaires et la construction d'industries ferroviaires et minières⁵⁸⁴. De plus, la nationalisation du secteur pétrolier en 1971 permet à l'Irak un développement économique plus rapide.

Dès lors, ces secteurs dépendent de l'eau. La demande en eau est fortement liée au développement économique national. Pour pouvoir répondre à ces demandes qui ne sont plus seulement domestiques et agricoles mais aussi industrielles, il était nécessaire d'investir dans les infrastructures hydrauliques. En effet, la gestion de l'eau est liée au niveau du développement d'un État. Plus un secteur est important, plus l'État voudrait investir. Le secteur industriel pétrolier représente 99% des exportations en 1974⁵⁸⁵, il était donc

⁵⁸¹ *Ibid.*, p. 40.

⁵⁸² Barik SHOUBER, *op. cit.*, p. 25.

⁵⁸³ *Ibid.*, pp. 48–53.

⁵⁸⁴ *Ibid.*, pp. 95–98.

⁵⁸⁵ *Ibid.*, p. 98.

nécessaire de pouvoir fournir de l'eau et de l'électricité à ce secteur. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait plusieurs barrages construits dans les années 60, ainsi que dans les années 80 pour mieux contrôler l'eau. En effet, le plan quinquennal 1970/71 à 1974/75 a mis en place des projets impliquant différents secteurs de l'eau. Les projets principaux étaient des projets pour l'atténuation des inondations, des projets d'irrigation et de drainage, de production agricole, de services et des puits artésiens⁵⁸⁶.

- 52 -

Tabelle 6: Entwicklung des Verhältnisses zwischen den Erdöleinnahmen und dem Wert der Ölexporte

Jahr	Wert der Ölexporte (in Mio. ID)	Erdöleinnahmen (in Mio. ID)	Erdöleinnahmen / Wert der Ölexporte (%)
1934	3,3	0,6	18
1935	8,5	0,7	8
1936	9,0	0,8	9
1937	10,2	0,9	9
1938	10,0	1,6	16
1939	9,4	1,5	16
1940	5,8	1,0	17
1941	4,7	0,8	17
1942	6,7	0,8	12
1943	9,0	1,2	13
1944	9,5	1,6	17
1945	10,7	1,8	17
1946	10,8	1,9	17
1947	14,0	1,8	13
1948	11,2	1,3	12
1949	14,1	2,4	17
1950	23,6	5,5	23
1951	35,7	14,3	40
1952	79,6	33,1	41
1953	120,7	51,2	42
1954	134,6	57,7	43
1955	168,1	73,7	44
1956	156,6	68,8	44
1957	113,2	48,9	43
1958	185,5	79,9	43
1959	201,7	86,6	43
1960	222,6	95,0	43
1961	223,0	94,8	43
1962	223,7	95,1	43
1963	259,0	110,0	42
1964	282,0	126,0	45
1965	293,7	131,4	45
1966	308,9	140,8	45
1967	272,0	124,6	45
1968	345,0	159,9	46
1969	347,4	160,9	46
1970	378,1	172,7	45
1971	526,2	270,3	51
1972	421,5	251,6	60
1973	625,5	519,3	83
1974	1943,0	1589,9	81
1975	1820,0	1650,0	91

Quellen: Wert der Ölexporte: 1934-1952: Hassan, "Die wirtschaftliche Entwicklung", S. 534; 1953-1975: Central Bank of Iraq-Bulletin No. IV 1968; No. IV 1973; No. IV 1976; No. II 1977
Erdöleinnahmen: 1934-1964 Al-Moohoor, a.a.O., S. 36 f
1965-1975 Central Bank of Iraq-Bulletin, a.a.O.
No. I 1971, No. II 1974, No. II 1977

Figure 28 : Évolution du rapport entre les recettes pétrolières et la valeur des exportations de pétrole⁵⁸⁷

L'Irak de nos jours est encore un importateur de produits alimentaires, alors qu'un quart de la superficie totale des terres est destiné à la culture intensive et à l'élevage. Les terres agricoles sont situées sur les plaines mésopotamiennes, proches de deux rivières pour la méthode d'irrigation. Le secteur agricole représente 2-6% du PIB irakien en 2020, ce qui représente en termes de population active 17%. Ce pourcentage est un cinquième de la population active totale de l'Irak⁵⁸⁸. L'industrie représente 44-55% du PIB alors que 22% de la population active sont employés par ce secteur. Le secteur des services est à environ 42% et emploie 60% de la population active⁵⁸⁹. « L'accès à l'eau, à l'électricité et au carburant est très limité. Le taux de chômage est élevé, en particulier chez les jeunes et les femmes, mais des chiffres fiables ne sont pas

⁵⁸⁶ *Ibid.*, p. 150.

⁵⁸⁷ *Ibid.*, p. 52.

⁵⁸⁸ AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, « Contexte politico-économique de l'Irak, disponible à l'adresse: <https://export.agence-adocc.com/fr/fiches-pays/irak/le-contexte-economique-et-politique> (consulté le 27 juillet 2021).

⁵⁸⁹ *Ibid.*

disponibles (l'emploi des jeunes avoisinant les 25% selon le FMI) »⁵⁹⁰. Certaines sources annoncent le taux de chômage à 10% en 2019⁵⁹¹. En effet, l'Irak est confronté à plusieurs crises, une crise sanitaire, financière et sociale. En décembre 2020, 570 000 cas du Covid était enregistrés et avec 13 000 morts. Et cela, malgré l'abondance des ressources naturelles représentant le principal atout et classant l'Irak au « 4^e rang des économies du Moyen-Orient, derrière l'Arabie Saoudite, l'Iran et les Émirats arabes unis. L'Irak dispose ainsi des 5^{es} réserves mondiales de pétrole – 2^e producteur de l'OPEP – et des 11^{es} en gaz »⁵⁹², n'empêchent pas ce dernier de faire face à une crise financière depuis 2019.

Le choc mondial des cours du pétrole a eu un effet drastique sur les l'économie irakienne car l'industrie pétrolière contribue à 40% aux PIB irakien. Les fluctuations des prix par baril exercent une instabilité sur les revenus étatiques. Le secteur pétrolier représente pour les exportations et les recettes publiques à plus que 90%. L'Irak peut aussi faire face à une malédiction des ressources naturelles. En effet, les gouvernements élus depuis 2003 ont portée l'accent sur l'exploitation de la ressource pétrolière, aux dépens du développement des infrastructures de base et du secteur privé⁵⁹³. Les économies rentières irakiennes sont peu diversifiées et un choc pétrolier, c'est-à-dire une fluctuation forte du prix du pétrole, peut influencer toute l'économie irakienne. Ce qui rend l'État dépendant de la ressource pétrolière.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, il s'agit d'une situation encore peu développée en raison de facteurs qui ne sont pas seulement dus à un manque d'argent de la part de l'État, mais aussi à une gestion qui n'est pas efficace et qui a d'autres priorités. Pour rappel, moins de 50% de la population totale a accès à l'eau douce potable propre. Les projets hydrauliques et le niveau du développement économique sont certes liés. Toutefois, il nous manque des informations plus détaillées derrière les décisions prises par le gouvernement pour les projets hydrauliques sous le régime de Saddam Hussein, comme c'est toujours le cas, de nos jours. Il est toutefois intéressant de voir que les aménagements pour l'eau et les projets de construction des barrages se sont décidés unilatéralement par les voisins riverains. Certes, la non-coopération a influencé les décisions de chaque État, mais également les problèmes qui ont émergé lors de ces processus. Si nous prenons le cas de la Turquie, le lien entre le niveau du développement économique national et le niveau des projets hydrauliques et l'accès à l'eau sont liés. Que les projets du GAP se soient concrétisés en parallèle à une croissance économique était avantageux pour ce pays se situant en amont.

6.6 Le Kurdistan irakien, syrien, turc et iranien

Christian Chesnot explique que : « Le partage de l'eau a aussi des implications et des enjeux au sein même des États, qui abritent des minorités culturelles, religieuses, ethniques plus ou moins nombreuses. Très souvent, les aménagements hydrauliques entrepris par ces États ont des conséquences directes sur leurs minorités »⁵⁹⁴.

L'histoire des Kurdes débute comme celle de l'Irak, la Syrie et la Turquie avec l'effondrement de l'Empire ottoman. Les articles 62 à 64 du Traité de Sèvres de 1920 prévoyait la création d'un État *Kurdistan* autonome voué à l'indépendance un an plus tard. La Turquie n'a pas adhéré à la SDN et n'a pas signé le Traité de Sèvres. Une des raisons étant le projet d'un Kurdistan autonome et indépendant. L'application du Traité de Lausanne donnant ainsi à plusieurs millions de Kurdes un statut de minorité dans quatre différents États. Comme nous l'avons soulevé dans le premier chapitre, Mossoul était toujours disputée par les Turcs et les Britanniques. Les Britanniques, pour garder le contrôle de *wilayet*, utilisaient l'argument de l'ethnie, étant donné que Mossoul était habitée par une majorité de Kurdes. Pour trouver un accord entre les

⁵⁹⁰ *Ibid.*

⁵⁹¹ WORLD BANK, *Chômage, total (% de la population) (estimation modélisée OIT) - Iraq* | Data, disponible à l'adresse : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.ZS?locations=IQ> (consulté le 28 juillet 2021).

⁵⁹² DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, *Situation économique et financière de l'Irak - IRAK*, disponible à l'adresse : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/IQ/situation-economique-et-financiere-de-l-irak> (consulté le 28 juillet 2021).

⁵⁹³ *Ibid.*

⁵⁹⁴ Christian CHESNOT, *La Bataille de l'eau au Proche-Orient*, op. cit., p. 39.

Britanniques et les Turcs, c'est l'article 3, alinéa 3 du traité de Lausanne qui remet en question et annule finalement le projet d'un Kurdistan auparavant mentionné dans le Traité de Sèvres⁵⁹⁵.

Lorsque l'on parle de l'Euphrate et du Tigre, il est hautement intéressant de regarder les frontières du « Kurdistan », basées sur le critère du peuplement kurde et des langues parlées. La carte 29 reprend ces frontières. L'Euphrate prend sa source à Erzurum, à la frontière entre l'Arménie et des zones *kurdes*. Le Tigre prend sa source à Diyarbakir, une ville kurde. Christine Abdalla Iskandar Boctor le résume très bien :

« Les sources des deux fleuves et notamment du Tigre, se situent dans des zones peuplées de Kurdes en Anatolie et que leur cours traverse le Kurdistan irakien. Les trois pays, la Turquie, l'Iran et l'Irak, sont d'accord autour la nécessité de ne pas avoir un jour un Kurdistan indépendant. Car il serait maître des eaux du Moyen-Orient. Une autre interprétation de la sécurité nationale hydraulique qui se différencie d'un pays à l'autre mais cette fois-ci, il y a une sorte de consensus »⁵⁹⁶.

Le projet du GAP s'inscrit dans un projet national. Dès l'indépendance de la Turquie, il y a des études scientifiques qui ont été faites sur les deux fleuves, afin de « moderniser » la région du sud-est anatolien sur laquelle le projet du GAP se base. Les habitants kurdes, minoritaires dans cette région, ont aspiré depuis le début du processus d'État-nation à un État indépendant *Kurdistan*. Le projet du GAP est finalement démarré dans les années 70 et se poursuit de nos jours. Le GAP, comme l'explique Josée Dufresne « est un projet rempli de facettes politiques »⁵⁹⁷. Étant donné que ces zones étaient sous-développées, beaucoup de jeunes Kurdes ont migré dans les villes. Le gouvernement turc voulait développer économiquement cette région pour pallier le problème des « minorités ». De plus, « le GAP serait un élément idéal pour renforcer le sentiment d'appartenance des Kurdes et ainsi miner le mouvement indépendantiste »⁵⁹⁸.

Les raisons économiques sont avantageuses pour tous les habitants de ce pays, étant donné que le niveau de vie était 47% plus bas que la moyenne de vie du pays⁵⁹⁹. Cependant, il y a également des raisons « inavouables » qui sont stratégiques. Les barrages construits dans cette région permettent à Ankara d'avoir plus de contrôle sur l'eau. Il sera également plus difficile d'entretenir des mouvements indépendantistes de l'Organisation du PKK vu la séparation physique que la création des sites hydrauliques amène⁶⁰⁰. La maîtrise des sources d'eaux permet à la Turquie aussi d'asseoir davantage son pouvoir dans les autres zones kurdes par lesquelles traversent les fleuves. Les barrages construits proches des frontières irakiennes, syriennes et iraniennes créant ainsi des « nouveaux espaces irrigables »⁶⁰¹, créant un terreau moins fertile aux mouvements indépendantistes kurdes.

En Irak, en Syrie et en Iran, les Kurdes sont minoritaires. En Irak, la zone kurde est depuis les années 90 une région autonome et a un propre gouvernement et parlement, intégré au gouvernement central de Bagdad. Les régions autonomes kurdes irakiennes ont également souffert sous la politique de l'ÉI. A Kirkuk, il y a eu plusieurs déplacements forcés de populations et les infrastructures ont été détruites par l'ÉI. Sur place, différentes interventions sont menées par les ONG. Par exemple, OXFAM essaie d'intégrer une gestion des ressources de l'eau d'urgence. Les recherches menées par OXFAM démontrent que les citoyens ne souhaitent pas attendre une aide extérieure ou une aide du gouvernement, mais s'organisent entre eux pour l'accessibilité à l'eau potable.

La question kurde s'avère plus complexe qu'imaginée et est certainement liée aussi à la question des eaux, lorsque l'on constate que les sources d'eau des deux fleuves mésopotamiens se trouvent sur le « territoire » kurde. Les implications d'un État indépendant auraient des conséquences sur les quatre pays habités par un peuple kurde actuellement.

⁵⁹⁵ Soheila GHADERI-MAMELI, *op. cit.*, pp. 91–102.

⁵⁹⁶ Elle a écrit sa thèse sur le développement durable et le droit de l'environnement, Christine ABDALLA ISKANDAR BOCTOR, *op. cit.*, p. 324.

⁵⁹⁷ Josée DUFRESNE, *op. cit.*, p. 64.

⁵⁹⁸ *Ibid.*, p. 65.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p. 37.

⁶⁰⁰ *Ibid.*, pp. 65–66.

⁶⁰¹ *Ibid.*, p. 38.

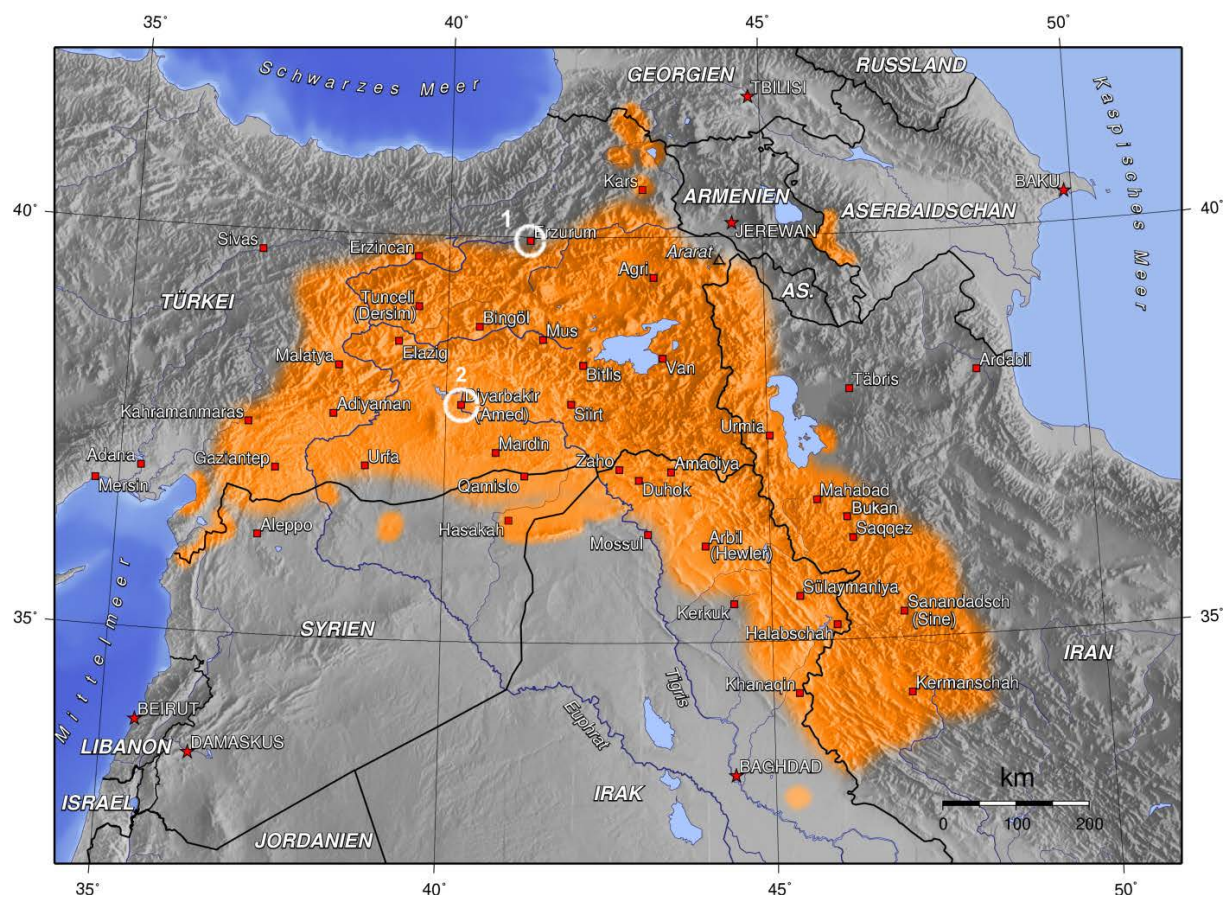


Figure 29 : Carte du Kurdistan - Noyau actuel des zones de peuplement kurdes ⁶⁰²

Le chiffre 1 entoure Erzurum. Cet endroit est la source de l'Euphrate.
Le chiffre 2 qui entoure Diyarbakir est la zone de naissance du Tigre.

⁶⁰² Carte créée par *Captain Blood*, modifiée par Jela Ali, disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Gegenw%C3%A4rtiges_Kerngebiet_der_kurdischen_Siedlungsgebiete.jpg

Bibliographie

ABDALLA ISKANDAR BOCTOR, Christine, *Le développement durable et le droit de l'environnement : La sécurité nationale hydraulique au Moyen-Orient*, Université d'Artois, 2012. <http://www.theses.fr/2012ARTO0301> (consulté le 7 juin 2021).

ABDULLAH, Mukhalad et AL-ANSARI, Nadhir, « Irrigation projects in Iraq », in *Journal of Earth Sciences and Geotechnical Engineering*, 2021, Vol. 11, pp. 35-160.

ABOU AL-KHAIR, Waleed, « Le CGRI avance ses pions au détriment du peuple iranien, affirment des experts », *Al-Mashrek*, 12 mars 2018.

ACKERMAN, Guy, « La guerre du Kippour », *RTS*, 1973.
<https://www.rts.ch/archives/tv/information/temps-present/5228086-la-guerre-du-kippour.html> (consulté le 30 mai 2021).

ADAMO, Nasrat (et al.), *Climate Change and Consequences on Iraq's Environment*, 21 avril 2018.
https://www.academia.edu/36464138/Climate_Change_and_Consequences_on_Iraq_s_Environment_pdf?email_work_card=view-paper (consulté le 15 avril 2021).

AFD, *Reconstruire et développer le service de distribution d'eau potable en milieu urbain*, 2018.
<https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/reconstruire-et-developper-le-service-de-distribution-deau-potable-en-milieu-urbain> (consulté le 22 juin 2021).

AFP, *En Irak, les marais misent sur l'écotourisme pour redevenir jardin d'Eden*, in *Géo*, 24 mai 2019.
<https://www.geo.fr/environnement/en-irak-les-marais-misent-sur-lecotourisme-pour-redevenir-jardin-deden-195773> (consulté le 22 juin 2021).

AL- MARKAZ AL-FÜLKLÜRİ AL- 'IRĀQĪ (dir.), *Die Wirtschaft des Irak: Entwicklung und Perspektiven : 1958-1976-1980*, Madrid, Minuesa, 1978.

AL RACHID, Loulouwa (et al.), « IRAK », in *Universalis FR*,
<https://www.universalis.fr/encyclopedie/irak/1-geographie/> (consulté le 30 juin 2021).

AL-ANSARI, Nadhir, « Geopolitics of the Tigris and Euphrates Basins », in *Journal of Earth Sciences and Geotechnical Engineering*, avril 2018.
https://www.academia.edu/36547683/Geopolitics_of_the_Tigris_and_Euphrates_Basins (consulté le 15 avril 2021).

AL-ANSARI, Nadhir, « Hydro-Politics of the Tigris and Euphrates Basins », in *Engineering*, Vol. 08, No. 03, pp. 140-172.

AL-ANSARI, Nadhir, *Iraq Water Resources Planning: Perspectives and Prognoses*, janvier 2015.
https://www.researchgate.net/profile/Nadhir-Al-Ansari-2/publication/272160643_Iraq_Water_Resources_Planning_Perspectives_and_Prognoses/links/567e6bf708ae1e63f1e7840c/Iraq-Water-Resources-Planning-Perspectives-and-Prognoses.pdf (consulté le 13 avril 2021).

AL-ANSARI, Nadhir (et al.), « Water Quality and its Environmental Implications within Tigris and Euphrates Rivers », in *Journal of Earth Sciences and Geotechnical Engineering*, 2019, Vol. 9, pp. 57-108.

AL-ANSARI, Nadhir, « Water Resources of Iraq », in *Journal of Earth Sciences and Geotechnical Engineering*, 2021, Vol. 11, pp. 15-34.

ALLAMAN, Jacques, « Portrait du Premier ministre irakien désigné Haïdar al-Abadi », RTS, 13 août 2014. <https://www.rts.ch/play/radio/le-12h30/audio/portrait-du-premier-ministre-irakien-designe-hadar-al-abadi?id=6046904> (consulté le 21 juin 2021).

ALLOUCHE, Jeremy, « State building, nation making and post-colonial hydropolitics in India and Israel: Visible and hidden forms of violence at multiple scales », in *Political Geography*, novembre 2019, Vol. 75.

AL-OBEIDI, Zaid, *En Irak, les réservoirs sont pleins mais la crise de l'eau persiste*, mai 2019. https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/en-irak-les-reservoirs-sont-pleins-mais-la-crise-de-l-eau-persiste_133374 (consulté le 21 juin 2021).

AL-OTAIBI, Ghanimah, *MENA : la crise de l'eau en chiffres*, 19 mars 2015. <https://blogs.worldbank.org/fr/arabvoices/numbers-facts-about-water-crisis-arab-world> (consulté le 17 mars 2021) .

AL-SAIDI, Mohammad, « Conflicts and security in integrated water resources management », in *Environmental Science & Policy*, 2017, Vol. 73, pp. 38-44.

AMIOT, Hervé, « L'eau au Moyen-Orient », in *Les clés du Moyen-Orient*, 20 novembre 2013. <https://www.lesclesdumoyenorient.com/L-eau-au-Moyen-Orient.html> (consulté le 20 février 2021).

AMNESTY INTERNATIONAL, *Irak. Le bilan des manifestations s'alourdit alors que les forces de sécurité reprennent leur violente répression*. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/01/iraq-protest-death-toll-surges-as-security-forces-resume-brutal-repression/> (consulté le 9 mars 2021).

ARAKON, Maya, « Le PKK: un groupe terroriste comme un autre ? », in *Diplomatie*, 2008, No. 30, pp. 74-78.

ARTE, *L'eau au centre des tensions internationales*. <https://info.arte.tv/fr/leau-au-centre-des-tensions-internationales> (consulté le 8 juin 2021) .

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, *Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement*, https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/64/292&Lang=F (consulté le 20 août 2021).

ATS, « Irak – Un couvre-feu instauré à Bassora », *Tribune de Genève*, 7 septembre 2018. <https://www.tdg.ch/monde/couvre-feu-instaure-bassora/story/29814246> (consulté le 21 juin 2021).

AUSTRALIAN GOVERNMENT, Department of Foreign Affairs and Trade, « DFAT Country Information Report Iraq », 2020, 67 p. <https://www.dfat.gov.au/sites/default/files/country-information-report-iraq.pdf> (consulté le 23 octobre 2020).

AYEB, Habib, *L'eau au Proche-Orient: la guerre n'aura pas lieu*, Paris ; Le Caire, Karthala ; Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale, 1998.

BABAN, Bryar S., « La région du Kurdistan-Irak entre fédération et indépendance », in *Civitas Europa*, 2015, Vol. N° 34, No. 1, pp. 21-53.

BAKAWAN, Adel (et al.), *Irak : un destin tragique*, Paris, L'Harmattan, 2021.

BAKAWAN, Adel, « Un siècle perdu », in *Confluences Méditerranée*, 2021, Vol. N° 116, No. 1, pp. 9-11.

BAMFORTH, Lucy, *L'Irak : ce n'est qu'un au revoir*, in *Medair* 17 novembre 2020. <https://www.medair.org/fr/stories/lirak-ce-nest-quun-au-revoir/> (consulté le 15 avril 2021).

- BANQUE MONDIALE, *Terres agricoles (% du territoire) - Iraq* | Data. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.AGRI.ZS?locations=IQ> (consulté le 14 avril 2021).
- BANQUE MONDIALE, *Territoire (km carrés) - Iraq* | Data. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.TOTL.K2?locations=IQ> (consulté le 14 avril 2021).
- BARDET, Flavien, « Les accords Sykes-Picot, 1916 », in *Outre-Terre*, 2015, Vol. 44, No. 3, pp. 363-368.
- BATIACTU, *Contrat record pour Bechtel en Irak*, 2004. <https://www.batiactu.com/edito/contrat-record-bechtel-irak-16074.php> (consulté le 22 juin 2021).
- BAUER, Patricia, *Sir Mark Sykes, 6th Baronet* | British diplomat. <https://www.britannica.com/biography/Sir-Mark-Sykes-6th-Baronet> (consulté le 24 février 2021).
- BAUER, Patricia, *Sykes-Picot Agreement* | Map, History, & Facts. <https://www.britannica.com/event/Sykes-Picot-Agreement> (consulté le 24 février 2021).
- BAZIN, Marcel et TAPIA, Stéphane de, « Le Projet de l'Anatolie du Sud-Est (GAP) dans son contexte national turc et régional moyen-oriental », in *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 2015, Vol. 92, No. 92-2, pp. 184-207.
- BEAUMONT, Peter (et al.), *The Middle East: a geographical study*, London ; New York, Wiley, 1976.
- BENHAIDA, Sarah, « A Bassora, l'eau salée et polluée détruit tout sur son passage », *L'Orient-le Jour*, 31 août 2018. <https://www.lorientlejour.com/article/1132106/a-bassora-leau-salee-et-polluee-detruit-tout-sur-son-passage.html> (consulté le 23 mars 2021).
- BENNOUR, Mounir, *L'Irak a exporté 88,9 millions de barils de pétrole en janvier*, 18 février 2021. <https://www.aa.com.tr/fr/économie/lirak-a-exporté-88-9-millions-de-barils-de-pétrole-en-janvier/2130243> (consulté le 21 avril 2021).
- BENRAAD, Myriam, « Chapitre 6. De l'Irak à la Syrie : l'État islamique, symptôme et fruit de la remise en question de l'ordre postcolonial », in *Les conflits dans le monde*, Paris, Armand Colin, 2016, pp. 95-105.
- BENRAAD, Myriam, « En Irak, le triple échec du state; nation et peace-building américain », in *Diplomatie*, 2020, No. 104, pp. 56-60.
- BENRAAD, Myriam, « L'Irak est une création territoriale artificielle », in BENRAAD, Myriam (dir), *L'Irak par-delà toutes les guerres. Idées reçues sur un État en transition*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2018, pp. 37-44.
- BISHAY K., Fahmi, *Towards sustainable agricultural development*. <http://www.fao.org/3/Y9870E/y9870e00.htm#Contents> (consulté le 24 mai 2021).
- BLANCHON, David, *Géopolitique de l'eau: entre conflits et coopérations*, Paris, Le Cavalier bleu éditions, 2019.
- BODY COUNT, *Iraq Body Count*. <https://www.iraqbodycount.org/database/> (consulté le 4 mai 2021).
- BODY COUNT, *Iraq War Logs: What the numbers reveal:: Iraq Body Count*. <https://www.iraqbodycount.org/analysis/numbers/warlogs/> (consulté le 4 mai 2021).
- BOËDEC, François, « L'eau dans les crises politiques moyen-orientales », in *Les Cahiers de l'Orient*, 2015, Vol. 120, No. 4, pp. 111-129.

- BOMOLA, Ahmed Al Taei Al, Ph D. *Water quality in Iraq*. https://www.academia.edu/1917634/water_quality_in_Iraq (consulté le 15 avril 2021).
- BONNEFOY, Sandrine, *Le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate entre la Turquie, la Syrie et l'Irak*, 2008. <https://docplayer.fr/19349140-Le-partage-des-eaux-du-tigre-et-de-l-euphrate-entre-la-turquie-la-syrie-et-l-irak.html> (consulté le 3 juin 2021).
- BORDET, Gaël, *L'eau et le droit : quel cadre juridique pour une gestion commune et équitable des eaux du bassin jordanien ? – Irénées*, 2002. https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-20_fr.html (consulté le 3 juin 2021).
- BOUGUERRA, Larbi, *Le Tigre et l'Euphrate, conflictualités et initiatives de paix. – Irénées*, 2007. https://www.irenees.net/bdf_dossier-166_fr.html (consulté le 20 février 2021).
- BOUGUERRA, Mohamed Larbi, *Les batailles de l'eau: pour un bien commun de l'humanité*, Paris; Lausanne, Les Ed. de l'Atelier ; Ed. d'En-bas, 2003.
- BRUNEAU, Michel, « Logiques territoriales et États-nations dans les espaces eurasiatiques », in *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2017, No. 31.
- CAMUS, Gilles, *L'eutrophisation | Planet-Vie*. <https://planet-vie.ens.fr/thematiques/ecologie/gestion-de-l-environnement-pollution/l-eutrophisation> (consulté le 28 juin 2021).
- CAPONERA, Dante A., « Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture », in *Population (French Edition)*, 1950, Vol. 5, No. 4, p. 764.
- ÇARKOGLU, Ali et EDER, Mine, « Domestic Concerns and the Water Conflict over the Euphrates-Tigris River Basin », in *Middle Eastern Studies*, 2001, Vol. 37, No. 1, pp. 41-71.
- CAZALA, Julien, « Le droit international de l'eau et les différends relatifs au Tigre et à l'Euphrate », in BOISSON DE CHAZOURNES, Laurence et SALMAN, Salman (dir.), *Les ressources en eau et le droit international - Water Resources and International Law*, Martinus Nijhoff, Leiden/Boston, 2005, pp. 532-575.
- CENTRE INFORMATION SUR L'EAU, *L'eau douce : sa formation, ses réservoirs et les ressources disponibles*. <https://www.cieau.com/connaitre-leau/leau-dans-la-nature/eau-douce-tout-savoir/> (consulté le 16 août 2021).
- CENTRE INFORMATION SUR L'EAU, *Quelles sont les ressources en eau dans le Monde ?* <https://www.cieau.com/connaitre-leau/les-ressources-en-france-et-dans-le-monde/ou-en-sont-les-ressources-en-eau-dans-le-monde/> (consulté le 20 avril 2021).
- CESR, *Water under siege in Iraq: US/UK military forces risk committing war crimes by depriving civilians of safe water - Iraq*. <https://reliefweb.int/report/iraq/water-under-siege-iraq-usuk-military-forces-risk-committing-war-crimes-depriving> (consulté le 28 juin 2021).
- CETIM, *De la reconstruction à la privatisation de l'Irak*, 11 novembre 2005. <https://www.cetim.ch/de-la-reconstruction-%c3%a0-la-privatisation-de-l%e2%80%99irak/> (consulté le 22 juin 2021).
- CHAIGNE-ODIN, Anne-Lucie, « Parti Baas », in *Les clés du Moyen-Orient*, 9 mars 2010. <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Parti-Baas.html> (consulté le 1er mars 2021).
- CHARTIER, Marcel-M. (et al.), « Chronique géographique », in *Annales de Géographie*, 1952, Vol. 61, No. 328, pp. 468-476.
- CHATTY, Dawn, *Displacement and Dispossession in the Modern Middle East*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

CHENÈVE, Gilles, *Panorama de l'Irak contemporain*, Paris, Éditions du Cygne, 2017.

CHESNOT, Christian, « La bataille de l'eau entre la Turquie et l'Irak », *France culture*, 2 janvier 2019, disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/geopolitique/la-bataille-de-leau-entre-la-turquie-et-lirak> (consulté le 21 juin 2021).

CHESNOT, Christian, *La bataille de l'eau au Proche-Orient*, Paris, L'Harmattan, 1993.

CHULOV, Martin, « Iraq: Water, Water Nowhere », in *World Policy Journal*, 2009, Vol. 26, No. 4, pp. 33-41.

CICR, *Irak*, 2014. <https://www.icrc.org/fr/ou-nous-intervenons/middle-east/irak> (consulté le 22 juin 2021) .

CICR, *Irak : des fonds pour l'eau - CICR*, 2021. <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/misc/5fzfme.htm> (consulté le 22 juin 2021) .

COCKBURN, Patrick, « Hydrologie. La deuxième mort des marais mésopotamiens », in *Courrier international*, 8 juillet 2009, disponible à l'adresse : <https://www.courrierinternational.com/article/2009/07/09/la-deuxieme-mort-des-marais-mesopotamiens> (consulté le 17 juin 2021).

COMAIR, Fadi Georges, « Hydro-diplomatie et Nouvelle masse d'eau pour la paix au Moyen-Orient », in *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2017, Vol. 86, No. 2, pp. 49-55.

CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Security Council Resolution 1546 - UNSCR*, <http://unscr.com/en/resolutions/1546> (consulté le 4 mai 2021).

DAIGNEAULT, Robert, *L'eau : enjeu juridique du XXI^e siècle*, 2004, 58 p. https://daigneaultinc.com/sn_uploads/YB2004_Environnement-FP214.pdf (consulté le 31 mai 2021).

DAOUD, Zakya, « 8. Une nouvelle armée en marche », in DAOUD, Zakya (dir.), *La révolution arabe (1798-2014). Espoir ou illusion*, Paris, Perrin, 2015, pp. 253-289.

DAOUD, Zakya, « 9. Du 11 septembre aux « printemps arabes » », in DAOUD, Zakya (dir.), *La révolution arabe (1798-2014)*, Paris, Perrin, 2015, pp. 290-332.

DAOUDY, Marwa, *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie: négociation, sécurité et asymétrie des pouvoirs*, Paris, CNRS, 2005.

DAVID, Charles-Philippe, « L'invasion de l'Irak : les dessous de la prise de décision de la présidence Bush », in *Revue internationale et stratégique*, 2005, Vol. 57, No. 1, pp. 9-20.

DELAFOI, Florian, « Quand Mossoul vivait en paix », *Le Temps*. <https://www.letemps.ch/grand-format/mossoul-paix> (consulté le 16 février 2021).

DELARURE, Michel, *L'eutrophisation*. <https://planet-vie.ens.fr/thematiques/ecologie/gestion-de-l-environnement-pollution/l-eutrophisation> (consulté le 28 juin 2021).

DE VAUMAS, Etienne, « L'Ecoulement des eaux en Mésopotamie et la Provenance des eaux de Tello », in *Iraq*, 1965, Vol. 27, No. 2, pp. 81-99.

DIOP, Salif et REKACEWITZ, Philipp, *Gestion de l'eau : entre conflits et coopération*, 14 janvier 2008. <https://blog.mondediplo.net/2008-01-14-Gestion-de-l-eau-entre-conflits-et-cooperation> (consulté le 25 août 2021).

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, *Situation économique et financière de l'Irak - IRAK* | Direction générale du Trésor. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/IQ/situation-economique-et-financiere-de-l-irak> (consulté le 22 août 2021).

D'ISIDORO, Jean-Baptiste, « La crise de l'eau en Irak : contexte et perspectives (1/3). La dépendance hydrique irakienne », in *Les clés du Moyen-Orient*, 14 mai 2020. <https://www.lesclesdumoyenorient.com/La-crise-de-l-eau-en-Irak-contexte-et-perspectives-Partie-1-la-dependance.html> (consulté le 20 février 2021).

DJALILI, Mohammad-Reza, « Le rapprochement irano-irakien et ses conséquences », in *Politique étrangère*, 1975, Vol. 40, No. 3, pp. 273-291.

DODGE, Toby, *Inventing Iraq: the failure of nation-building and a history denied*, New York, Columbia University Press, 2005.

DUBAS, Sébastien, « Les eaux potables de la discorde », *Le Temps*, 2012. <https://www.letemps.ch/economie/eaux-potables-discorde> (consulté le 29 juin 2021).

DUFRESNE, Josée, *Les retombées géopolitiques au Proche-Orient de la gestion de l'eau en Turquie, en Syrie et en Irak*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2011. <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/5673>

DUPUY, Georges et NOUZILLE, Vincent, « L'Irak, terre de contrats », in *L'Express*, 24 avril 2003. https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/l-irak-terre-de-contrats_496237.html (consulté le 22 juin 2021).

DÜZEN, Hacer et ÖZLER, Halil, *Sustainable development of water resources in Turkey*, novembre 2013. <https://www.researchgate.net/publication/258572361> (consulté le 23 juin 2021).

EDITOR, *World Resources Institute (WRI)* | *Iraq Business News*. <https://www.iraq-businessnews.com/tag/world-resources-institute-wri/> (consulté le 30 mai 2021).

EL BATTIUI, Mohamed, *L'eau au Moyen-Orient: entre gestion et instrumentalisation*, Bruxelles, ULB Institutional Repository, 2008. <https://ideas.repec.org/p/ulb/ulbeco/2013-210507.html> (consulté le 30 mai 2021).

ESCWA, *Glossary of Shared Water Resources*, p. 194. <https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/publications/files/glossary-shared-water-resources-english.pdf> (consulté le 2 juin 2021).

ESCWA, *Harmon doctrine*, 2015. <https://archive.unescwa.org/harmon-doctrine> (consulté le 17 août 2021).

ETEMAD, Bouda, *Pétrole et développement: Irak, Vénézuëla, Iran, 1900-1973*, Berne ; New York, P. Lang, 1983.

EUROPEAN WATER MOVEMENT, *L'eau est attaquée en Mésopotamie*, avril 2019 <http://europeanwater.org/fr/actualites/communiqués-de-presse/896-l-eau-est-attaquee-en-mesopotamie> (consulté le 20 février 2021).

FADHEL, Mazin, *Water Future in Iraq According with Current Water Policy Inside and outside Iraq, Tigris River Within Mosul City as a Case Study* Iraq, Study, septembre 2014. https://www.researchgate.net/publication/317648616_Water_Future_in_Iraq_According_with_Current_Water_Policy_Inside_and_outside_Iraq_Tigris_River_Within_Mosul_City_as_a_Case_StudyIraq_Study

FAO, *AQUASTAT - FAO's Global Information System on Water and Agriculture*. <http://www.fao.org/aquastat/en/> (consulté le 21 avril 2021).

FAO, *AQUASTAT database Database Query Results*. <http://www.fao.org/aquastat/statistics/query/results.html> (consulté le 19 avril 2021).

FAO, *AQUASTAT database Item Definition*.

<http://www.fao.org/aquastat/statistics/popups/itemDefn.html?id=4114> (consulté le 15 avril 2021).

FAO, *Base de données d'AQUASTAT database Base de données - Résultats*.

https://tableau.apps.fao.org/views/AQUASTATDashboard/country_dashboard?%3Aembed=y&%3AisGuestRedirectFromVizportal=y (consulté le 19 avril 2021).

FAO, *FAO Country Profiles: Iraq*, 2008. <http://www.fao.org/countryprofiles/index/en/?iso3=IRQ> (consulté le 23 octobre 2021).

FAO, *Iraq - Country Water Resources Assistance Strategy | Support to Investment | Food and Agriculture Organization of the United Nations*. <http://www.fao.org/support-to-investment/news/detail/fr/c/46014/> (consulté le 24 mai 2021).

FAO, *Portail terminologique FAO de la FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*.

<http://www.fao.org/faoterm/fr/?defaultCollId=7> (consulté le 21 avril 2021).

FAO, *VIII. Water resources and irrigation*. <http://www.fao.org/3/Y9870E/y9870e08.htm> (consulté le 24 mai 2021).

FAVROD, Charles-Henri, « La Syrie du parti Baas », RTS, 4 avril 1963.

<https://www.rts.ch/archives/tv/information/continents-sans-visa/3474607-la-syrie-du-parti-baas.html> (consulté le 1er mars 2021).

GALLAND, Franck, « L'importance stratégique de l'eau », in *Géoéconomie*, 2009, Vol. n° 50, No. 3, pp. 101-110.

GAP, *GAP Regional Development Administration*. <http://www.gap.gov.tr/en/> (consulté le 31 mai 2021).

GEBEILY, Maya, *En Irak, les réservoirs sont pleins, mais la crise de l'eau persiste*, *L'Orient-le Jour*, 2 mai 2019.

GERKE, Gerwin, « The Iraq development board and British policy, 1945–50 », in *Middle Eastern Studies*, 1991, vol. 27, no. 2, pp. 231-255.

GHADERI-MAMELI, Soheila, « L'histoire mouvementée des frontières orientales de la Turquie », in *Confluences Méditerranée*, 2005, Vol. 53, No. 2, pp. 91-102.

GHAREEB, Edmund et DOUGHERTY, Beth, *Historical dictionary of Iraq*, Lanham, Md, Scarecrow Press, 2004.

GIBLIN, Béatrice, *Les conflits dans le monde. Approche géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2016.

GLEICK, Peter, « Water Scarcity Will Increase Risk of Conflict, Says New National Intelligence Report », in *Pacific Institute*, décembre 2020. <https://pacinst.org/publication/water-scarcity-will-increase-risk-of-conflict-says-new-national-intelligence-report/> (Consulté le 28 juin 2021).

GLEICK, Peter, « Water and Conflict: Fresh Water Resources and International Security », in *International Security*, 1993, Vol. 18, No. 1, pp. 79-112.

GÖBEL, Rüdiger (et al.) (dir.), *Der Irak: Krieg, Besetzung, Widerstand*, Köln, Papy Rossa, 2004.

GONELLA, Marco (et al.), « Iraq Water Resources Evaluation: An Overview of the Existing Conditions », in *Critical Transitions in Water and Environmental Resources Management*, 2004. [https://doi.org/10.1061/40737\(2004\)2](https://doi.org/10.1061/40737(2004)2) (consulté le 8 juin 2021).

GONZÁLES, José, « Histoire de l'Etat-nation : de la politique d'intégration en Amérique latine et en Europe », in *Diálogos*, 2005, Vol. 9, No. 2, pp. 101-119.

GOUËSET, Catherine, « Chronologie de la guerre en Irak (2002-2011) », in *L'Express*, 15 décembre 2011, disponible à l'adresse : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/chronologie-de-la-guerre-en-irak-2002-2011_498027.html (consulté le 4 mai 2021).

GRELOU, Georges (et al.), « Chronique géographique », in *Annales de Géographie*, 1960, Vol. 69, No. 374, pp. 436-448.

GUILLIARD, Joachim, *Irak - Die neue Phase des Krieges*, IMI - Informationsstelle Militarisierung e.V., 2003.

HADDADIN, Munther J, « Water issues in the Middle East challenges and opportunities », in *Water Policy*, 2002, Vol. 4, No. 3, pp. 205-222. Disponible à l'adresse : [https://doi.org/10.1016/S1366-7017\(02\)00028-4](https://doi.org/10.1016/S1366-7017(02)00028-4) (consulté le 21 avril 2021).

HARLING, Peter, « Les dynamiques du conflit irakien », in *Critique internationale*, 2007, Vol. 34, No. 1, pp. 29-43.

HARLING, Peter, « L'Irak assoiffé par la folie humaine », *Orient XXI*, 12 septembre 2019. <https://orientxxi.info/magazine/l-irak-assoiffe-par-la-folie-humaine,3279> (consulté le 24 février 2021).

HARRIS, Leila M., « Water and Conflict Geographies of the Southeastern Anatolia Project », in *Society & Natural Resources*, 2002, Vol. 15, No. 8, pp. 743-759.

HASSAN AL-HUSSAININ, Safaa (et al.), *Studying water Quality of Tigris River within Baghdad City*, août 2019, https://www.researchgate.net/publication/335977657_Studying_water_Quality_of_Tigris_River_within_Baghdad_City (consulté le 20 février 2021).

HERSANT, Jeanne, « Réflexion sur les catégories du droit international à partir du traité de Lausanne. Minorités ethniques ou catégories normatives ? », in *Labyrinthe*, 2005, No. 21, pp. 65-76.

HEUCHON, Bruno, *Gestion de l'eau et conflits au Moyen-Orient : Etude de cas : Turquie, Syrie et Irak*, Louvain, Université catholique de Louvain, 2018.

HUB, IISD's SDG Knowledge, *UN Watercourses Convention to Enter into Force Following 35th Ratification | News | SDG Knowledge Hub | IISD*, 22 mai 2014. <http://sdg.iisd.org/news/un-watercourses-convention-to-enter-into-force-following-35th-ratification/> (consulté le 31 mai 2021).

HUMAN RIGHTS WATCH, *Basra is Thirsty*, 2019. <https://www.hrw.org/news/2019/07/22/iraq-water-crisis-basra#:~:text=Human%20Rights%20Watch%20found%20that,US%2D%20and%20UK%2Dled%20Coalition> (consulté le 21 juin 2021).

HUMANRIGHTS, *L'Assemblée générale de l'ONU reconnaît l'accès à l'eau comme un droit humain - humanrights.ch*. <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/archives/international/nouvelles-internationales/lassemblee-generale-de-lonu-reconnait-lacces-a-leau-un-droit-humain> (consulté le 7 juin 2021).

HUSSEIN, Alaa, *L'Irak accuse l'Iran de détourner illégalement l'eau d'une rivière*. https://diyaruna.com/fr/articles/cnmi_di/features/2020/09/07/feature-01 (consulté le 20 février 2021).

HUSSEIN, Ali (et al.), « Water Quality Index for Surface Water Assessment by Using Gis Techniques, Alnajaf, Kufa, Iraq water quality index for surface water assessment by using gis techniques, Al- Najaf, Kufa, Iraq », in *IOP Conference Series: Materials Science and Engineering*, 2020, Vol. 928.

INDHAR, Haydar, « Dans les marais de Mésopotamie coulent... les égouts d'Irak », *La Presse*, 5 mai 2021. <https://www.lapresse.ca/international/moyen-orient/2021-05-05/dans-les-marais-de-mesopotamie-coulent-les-egouts-d-irak.php> (consulté en juin 2021).

INGUISTO, Dario, « Carte à la une : Mossoul, le patrimoine détruit d'une ville en guerre », in *Géoconfluences*, 6 avril 2017. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/carte-a-la-une/carte-a-la-une-ingiusto> (consulté le 20 février 2021).

INTERNATIONAL LEGAL MATERIALS, « Iran-Iraq: Documents on abrogation of 1937 Treaty concerning Shatt-al-Arab waterway », in *International Legal Materials*, 1969, Vol. 8, No. 3, pp. 478-492.

IOM, *IOM Iraq Special Report: Water Scarcity | Environmental Migration Portal*, 2012. <https://environmentalmigration.iom.int/iom-iraq-special-report-water-scarcity> (consulté le 15 avril 2021).

ISADD, UNIGE, *Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau (...) - IS@DD Information sur le développement durable*. <https://ise.unige.ch/isdd/spip.php?article287> (consulté le 31 mai 2021).

ISADD, UNIGE, *Droit international - IS@DD Information sur le développement durable*. https://ise.unige.ch/isdd/spip.php?rubrique1#type_69 (consulté le 31 mai 2021).

ISADD, UNIGE, *Pacte d'Istanbul pour l'eau (IWC) - IS@DD Information sur le développement durable*. <https://ise.unige.ch/isdd/spip.php?article260> (consulté le 31 mai 2021).

ISADD, UNIGE, *Partenariat mondial pour l'eau (GWP) - IS@DD Information sur le développement durable*. <https://ise.unige.ch/isdd/spip.php?article254> (consulté le 16 juin 2021).

JOSSERAN, Tancrede (et al.), « 4. La malédiction de la rente. Des économies déficientes », in *Géopolitique du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, pp. 77-94.

KANGARANI, Hannaneh M, « Forestry Outlook Study for West and Central Asia (FOWECA) Working paper », 2005, 81 P.. <https://www.fao.org/3/ah821e/ah821e.pdf> (consulté le 19 avril 2021).

KASABA, Resat, « L'Empire ottoman, ses nomades et ses frontières aux XVIIIe et XIXe siècles », in *Critique internationale*, 2001, Vol. 12, No. 3, pp. 111-127.

KAYOULI, Chedly, *Dans la région d'Iraq où s'est rendu le pape François, des productrices laitières reconstruisent des moyens d'existence*. <http://www.fao.org/fao-stories/article/fr/c/1380952/> (consulté le 15 mars 2021).

KEPEL, Gilles, *Introduction générale. L'essentiel d'Al-Qaida*, Presses Universitaires de France, 2008.

KEPPEL, Gilles et MILELLI, Pierre, *Al-Qaida dans le texte. Écrits d'Oussama ben Laden, Abdallah Azkham, Ayman al-Zawahiri et Abou Moussab al-Zarqawi*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008.

KHALAF, Safaa, « Le soulèvement de Bassora ébranle l'Irak », *Orient XXI*, 11 septembre 2018. <https://orientxxi.info/magazine/le-soulevement-de-bassora-ebranle-l-irak,2619> (consulté le 20 février 2021).

KHAN, Saira, *The Islamic State's Management of Water Infrastructure in Iraq and Syria*, 12 mars 2021. https://www.academia.edu/17039565/The_Islamic_State_s_Management_of_Water_Infrastructure_in_Iraq_and_Syria (consulté le 13 avril 2021).

KHAROUF-GAUDIG, Rana, *Le droit international de l'eau douce au Moyen-Orient: entre souveraineté et coopération*, Bruxelles, Bruylant, 2012.

KIBAROGLU, Aysegül, « Transboundary Water Governance in the Euphrates Tigris River Basin », in *E-International Relations*, 22 juillet 2015. <https://www.e-ir.info/2015/07/22/transboundary-water-governance-in-the-euphrates-tigris-river-basin/> (consulté le 26 mai 2021).

KINDIER, Adeel, *Le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation : étude à propos des cours d'eau internationaux dans le monde arabe*, Strasbourg, Université Robert Schuman, 2008. <http://www.theses.fr/2008STR30017> (consulté le 7 juin 2021).

KIRSCHNER, Adele J et TIROCH, Katrin, « The waters of Euphrates and Tigris: an international law perspective », in *Max Planck yearbook of United Nations law*, 2012, Vol. 16, pp. 329-396.

KLAIMI, Diane, *Crunch time for Iraqi marshlands*, 28 juin 2016, . <http://www.unep.org/news-and-stories/story/crunch-time-iraqi-marshlands> (consulté le 18 juin 2021).

KLIOT, Nurit, *Water resources and conflict in the Middle East*, London ; New York, Routledge, 1994.

KRAKOVSKY, Roman, « Chapitre 2. La naissance des États-nations », in *L'Europe centrale et orientale*, Paris, Armand Colin, 2017, pp. 25-41.

KULLAB, Samya et YAHYA, Rashid, « Minister: Iraq to face severe shortages as river flows drop », *The Washington Post*, 17 juillet 2020. https://www.washingtonpost.com/world/middle-east/minister-iraq-to-face-severe-shortages-as-river-flows-drop/2020/07/17/7054535a-c842-11ea-a825-8722004e4150_story.html (consulté le 23 juin 2021).

LAROUSSE, *Définitions : charia - Dictionnaire de français Larousse*. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/charia/14756> (consulté le 19 août 2021).

LAROUSSE, *Encyclopédie Larousse en ligne - Mésopotamie : histoire littéralement le pays entre les deux fleuves*. <http://www.larousse.fr/encyclopedia/autre-region/Mésopotamie/132908> (consulté le 20 octobre 2020).

LASSERRE, Frédéric, « Conflits hydrauliques et guerres de l'eau : un essai de modélisation », in *Revue internationale et stratégique*, 2007, Vol. 66, No. 2, pp. 105-118.

LASSERRE, Frédéric et DESCROIX, Luc, *Eaux et territoires: tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002.

LASSERRE, Frédéric et VEGA CÁRDENAS, Yenny, « L'entrée en vigueur de la Convention de New York sur l'utilisation des cours d'eau internationaux : quel impact sur la gouvernance des bassins internationaux ? », in *Revue québécoise de droit international*, 2016, Vol. 29, No. 1, pp. 85-106.

LAWLER, Andrew, « Reviving Iraq's Wetlands », in *Science*, 2005, Vol. 307, No. 5713, pp. 1186-1189.

LE MONDE, *L'Irak abroge l'accord de réconciliation conclu avec l'Iran en 1975*, 19 septembre 1980. https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/09/19/l-irak-abroge-l-accord-de-reconciliation-conclu-avec-l-iran-en-1975_2818761_1819218.html (consulté le 30 mai 2021).

LE PAUTREMAT, Pascal, « Eau et stratégie militaire », in *Revue internationale et stratégique*, 2007, Vol. 66, No.2, pp. 119-130.

LE SOURD, Guillaume, *Le Retour Des Inondations En Mésopotamie (Irak) : Hydrologie, Mesures De Protection Et Modélisation SIG*, [éditeur non identifié], 2005.

LEVI, Ron, « Exposé relatif au nombre de morts en Irak aux membres du Congrès américain Ron Paul et Dennis Kucinich », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2008, Vol. n° 174, No. 4, pp. 45-47.

L'EXPRESS, « L'effondrement du barrage de Mossoul, l'autre catastrophe qui menace l'Irak », 10 mars 2016. https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/l-effondrement-du-barrage-de-mossoul-l-autre-catastrophe-qui-menace-l-irak_1772276.html (consulté le 19 août 2021).

LOSSOW, Tobias von, « Water as Weapon: IS on the Euphrates and Tigris. The Systematic Instrumentalisation of Water Entails Conflicting IS Objectives », in *SWP Comments*, Janvier 2016, no.3, disponible à l'adresse: https://www.swp-berlin.org/publications/products/comments/2016C03_lsw.pdf (consulté le 21 août 2021).

LOURES, Flavia (et al.), *Tout ce que vous devez savoir sur la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux*, 32 p. https://ise.unige.ch/isdd/IMG/pdf/un_watercourses_brochure-French.pdf (consulté le 31 mai 2021).

LOWI, Miriam R., *Water and power: the politics of a scarce resource in the Jordan River basin*, Cambridge [England] ; New York, NY, USA, Cambridge University Press, 1993.

LUIZARD, Pierre-Jean, « 21 : Le mandat britannique et la nouvelle citoyenneté irakienne dans les années 1920 », in *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 401-407.

LUIZARD, Pierre-Jean, « Irak : du premier au second mandat. L'effondrement d'un système postcolonial », in *Le Débat*, 2003, Vol. 126, No. 4, pp. 62-75.

LUIZARD, Pierre-Jean, « Le nouvel État irakien de 2003 et le piège du communautarisme », in *Confluences Méditerranée*, 2021, Vol. N° 116, No. 1, pp. 63-73.

LUIZARD, Pierre-Jean, « Les organisations combattantes irrégulières des chiïtes d'Irak », in *Stratégie*, 2013, Vol. 103, No. 2, pp. 93-118.

MACQUEEN, Graeme (et al.), « 'Iraq Water Treatment Vulnerabilities': a Challenge to Public Health Ethics », in *Medicine, conflict, and survival*, 2004, Vol. 20, pp. 109-119.

MAILA, Joseph, « Les accords Sykes-Picot, cent ans après », in *Études*, 2016, No. 5, pp. 17-28.

MARTINEZ, Luis, *Violence de la rente pétrolière. Algérie - Libye - Irak*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.

MAUREL, Philippe, *Le 5e Forum mondial de l'eau d'Istanbul et la diplomatie régionale de la Turquie*, 18 juin 2015. <https://ovipot.hypotheses.org/789> (consulté le 8 juin 2021).

MAZZUCCHI, Valeria Maria, *Le droit international des cours d'eau et les effets des grands barrages dans le Sud-Est anatolien. Le Tigre, l'Euphrate et le barrage Ilisu*, Genève, Université de Genève, 2015. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:81221> (consulté le 26 mai 2021).

MENDRAS, Marie, « La logique de l'URSS au Moyen-Orient », in *Politique étrangère*, 1983, Vol. 48, No. 1, pp. 133-148.

MEUSY, Françoise, « Baath, Ba'th ou Baas », in *Universalis.fr.*, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/baath-ba-th-baas/> (consulté le 1^{er} mars 2021).

MIKAÏL, Barah, « Irak : état des lieux, évolutions et perspectives en matière énergétique », 2006, 152 p. https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2014/11/2007_irak.pdf (consulté le 9 juin 2021).

MIRAK-WEISSBACH, Muriel, « Shades of Sykes-Picot Accord Are Cast Over Southwest Asia », 2006, 10p. https://larouchepub.com/eiw/public/2006/eirv33n06-20060210/eirv33n06-20060210_006-shades_of_sykes_picot_accord_are.pdf (consulté le 22 février 2021).

MOHAMMED, Abdul-Ilah et OBAIDY, Ahmed, *Impact of Turkish Projects on Tigris River Water in Iraq*, mai 2021. <https://www.researchgate.net/publication/351992834> (consulté le 8 juin 2021).

MOLOKOV, L. A. et PARABOUTCHEV, I. A., « Expérience d'études géologiques en URSS pour la construction des ouvrages hydrauliques sur les roches solubles », in *Bulletin of the International Association of Engineering Geology - Bulletin de l'Association Internationale de Géologie de l'Ingénieur*, 1981, Vol. 24, No. 1, pp. 69-73.

MONEY CONVERTER, *Convertir Livre Turque contre Franc Suisse | TRY CHF Convertisseur de devises*. <https://themoneyconverter.com/FR/TRY/CHF> (consulté le 24 août 2021).

MONEY, Robert I., « The Hindiya Barrage, Mesopotamia », in *The Geographical Journal*, 1917, Vol. 50, No. 3, pp. 217-222.

MOWR, *Minister of Water Resources: The low water level of Tigris River in this time of the year is normal procedure – Ministry of Water Resources Iraq*. <https://mowr.gov.iq/en/2021/05/11/minister-of-water-resources-the-low-water-level-of-tigris-river-in-this-time-of-the-year-is-normal-procedure/> (le 15 juin 2021).

MOWR, *Ministry of Water Resources Iraq*, p. 7. <https://mowr.gov.iq/en/page/7/> (consulté le 19 avril 2021).

MOWR, *Ministry of Water Resources (MoWR) Iraq | Devex*. <https://www.devex.com/organizations/ministry-of-water-resources-mowr-iraq-126723> (consulté le 21 avril 2021).

MOWR, *National Center for Water Resources Management – Ministry of Water Resources Iraq*. <https://mowr.gov.iq/en/national-center-for-water-resources-management/> (consulté le 15 juin 2021).

MUBIALA, Mutoy, « Chapitre 3. Les théories relatives à l'utilisation des cours d'eau internationaux », in *L'évolution du droit des cours d'eau internationaux à la lumière de l'expérience africaine, notamment dans le bassin du Congo/Zaire*, Genève, Graduate Institute Publications, 2014, p. 19-29.

MÜLLER, Quentin, « L'Irak sous le joug de la sécheresse », *Le Temps*, 2018. <https://www.letemps.ch/monde/lirak-joug-secheresse> (consulté le 20 février 2021).

MUTIN, Georges, *L'eau dans le monde arabe: enjeux et conflits*, Paris, Ellipses, 2000.

NATIONS UNIES, *Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation*, 1997, 15 p. https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/french/conventions/8_3_1997.pdf (consulté le 31 mai 2021).

NATIONS UNIES, *Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm 1972* | Nations Unies.

NATURE IRAQ, *Mesopotamian Outreach Project*. <http://www.natureiraq.org/mesopotamian-outreach-project.html> (consulté le 30 juin 2021).

NATURE IRAQ, *Nature Iraq*. <http://www.natureiraq.org/> (consulté le 18 juin 2021).

NATURE IRAQ, *Nature Iraq Protect, Restore and Preserve the Environment*. <http://www.natureiraq.org/> (consulté le 25 mai 2021).

NICHOLAS SCHOOL OF THE ENVIRONMENT, *Targeting of Infrastructure in the Middle East – Environment, Conflict, and Law*. <https://sites.nicholas.duke.edu/time/> (consulté le 30 juin 2021).

O'HARA, Thomas, November 2003 Engineer Update, 2007. <https://web.archive.org/web/20070823230128/http://www.hq.usace.army.mil/cepa/pubs/nov03/story23.htm> (consulté le 19 avril 2021).

OMRAN, Faris, « La construction d'un barrage par l'Iran réduit l'approvisionnement en eau de l'Irak », *Diyaruna*, 14 mars 2019. https://diyaruna.com/fr/articles/cnmi_di/features/2019/03/14/feature-03 (consulté le 20 février 2021).

ONU, *Le Secrétaire Général entend déployer la Mission de L'ONU en Iraq à Bassora et à Erbil | Couverture des réunions & communiqués de presse*, 15 décembre 2004. <https://www.un.org/press/fr/2004/SGSM9649-IK465.doc.htm> (consulté le 4 mai 2021).

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, *Eau*. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/drinking-water> (consulté le 18 août 2021).

OSSOU, Ahmad, « Eau. L'Euphrate, l'autre arme de la Turquie contre les Kurdes en Syrie », in *Courrier international*, 5 mars 2021. <https://www.courrierinternational.com/article/eau-leuphrate-lautre-arme-de-la-turquie-contre-les-kurdes-en-syrie> (consulté le 18 août 2021).

OSSOU, Ahmad, « العطش في سوريا... ورقة ضغط تركية لفرض شروطها السياسية », in 2021, 22 رصيف.

OTAN, *Qu'est-ce que l'OTAN ?* <https://www.nato.int/nato-welcome/index.html> (consulté le 17 août 2021).

OTSCH, Walter et KAPPELLER, Jakob, « Neokonservativer Markt-Radikalismus. Das Fallbeispiel des Irak », in *Internationale Politik und Gesellschaft*, 2009, no. 2, pp. 40-55. <https://jakob-kapeller.org/images/pubs/2009-OetschKap-Irak.pdf> (consulté le 23 juin 2021).

OTTAWAY, Marina, « Learning from Sykes-Picot », in *Wilson Center*, fall 2015. <https://www.wilsoncenter.org/publication/learning-sykes-picot> (consulté le 22 février 2021).

OXFAM, *The Case for Improved Water Resource Management: How Oxfam hopes to facilitate change in Kirkuk, Iraq*, 18 août 2017, 10 p. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/the-case-for-improved-water-resource-management-in-kirkuk-governorate-iraq-620327/> (consulté le 24 août 2021).

PARRY, J. P., « Steam power and British influence in Baghdad, 1820–1860 », in *The Historical Journal*, 2013, Vol. 56, No. 1, pp. 145-173.

PEARCE, Robert, *Waterkeeper Law and Advocacy Program*. <http://www.natureiraq.org/waterkeeper-law-and-advocacy-program.html> (consulté le 18 juin 2021).

PEARCE, Robert, *Wilson, Sir Arnold Talbot (1884–1940), colonial administrator and politician*. <https://www.oxforddnb.com/view/10.1093/ref:odnb/9780198614128.001.0001/odnb-9780198614128-e-36944> (consulté le 9 mars 2021).

PERRIER, Guillaume, « Turquie, Syrie, Irak : les barrages de la discorde », *Le Monde*, 16 mars 2009. https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/03/16/turquie-syrie-irak-les-barrages-de-la-discorde_1168422_3244.html (consulté le 8 juin 2021).

PETITE, Simone, « L'Ethiopie poursuit sa politique du barrage accompli », *Le Temps*, 26 avril 2021. <https://www.letemps.ch/monde/lethiopie-poursuit-politique-barrage-accompli> (consulté le 18 août 2021).

PHILIPPOZ, Lucas et GUÉRICOLAS, Pascale, « Accorder un statut juridique aux lieux naturels afin de mieux les protéger », *RTS Info*, 26 avril 2021. <https://www.rts.ch/info/monde/12151580-accorder-un-statut-juridique-aux-lieux-naturels-afin-de-mieux-les-protger.html> (consulté le 25 août 2021).

PNUD, *Le PNUD aide l'Irak à lutter contre les effets des changements climatiques*. <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/articles/2009/12/16/undp-helps-drought-stricken-iraq-combat-effects-of-climate-change.html> (consulté le 21 avril 2021).

- PROST-TOURNIER, Jean-Marc, « Chatt al-'Arab ou Shatt al-'Arab ». in *Universalis.fr*, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/chatt-al-arab-shatt-al-arab/> (consulté le 10 mars 2021.)
- RANDAK, Harald, *Die agrarwirtschaftliche Entwicklung in Aegypten und im Irak eine vergleichende Analyse unter besonderer Berücksichtigung der landwirtschaftlichen Märkte*, [éditeur non identifié], 1974.
- RAZOUX, Pierre, *La guerre Iran-Irak*, Paris, Perrin, 2013.
- R.C.D., *Ministre des ressources en eau, M. Mahdi Rashid, tient une séance de discussion à la Centre de Rafidain pour le dialogue*, 2021. <https://alrafidaincenter.com/fr/2963> (consulté le 23 juin 2021).
- RÉDACTION GEO, La, *L'eutrophisation, « le vieillissement des eaux »*, 14 décembre 2017. <https://www.geo.fr/environnement/l-eutrophisation-le-vieillissement-des-eaux-170448> (consulté le 28 juin 2021)
- REDONNET, Jean-Claude, « Irak, une chronologie britannique », in *Outre-Terre*, 2006, Vol. 14, No. 1, pp. 133-138.
- REY, Matthieu, « Comment l'État irakien a résisté à l'éclatement depuis 1920 », *Orient XXI*, 24 septembre 2014. <https://orientxxi.info/magazine/comment-l-etat-irakien-a-resiste-a-l-eclatement-depuis-1920,0690> (consulté le 24 février 2021).
- REY, Matthieu, « L'armée en Irak de 1932 à 1968 », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014, Vol. 124, No. 4, pp. 33-45.
- ROLLAN, Françoise, « Le Tigre et l'Euphrate », in *Confluences Méditerranée*, 2005, Vol. N°52, No. 1, pp. 173-185.
- ROLLAN, Françoise, « Le Tigre et l'Euphrate : source de conflit ou situation conflictuelle due à l'histoire ? », in *Confluences Méditerranée*, 2006, Vol. N°58, No. 3, pp. 137-151.
- ROMEO, Lisa, « Enjeux du pétrole irakien 1900-1930 (article 1/3) », in *Les clés du Moyen-Orient*, 7 janvier 2014, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Enjeux-du-petrole-irakien-1900-1930-article1-3.html> (consulté le 21 avril 2021).
- ROMEO, Lisa, « Enjeux du pétrole irakien 1930-1990 (article 2/3) », in *Les clés du Moyen-Orient*, 14 octobre 2015. <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Enjeux-petroliers-irakiens-1930-1990.html> (consulté le 21 avril 2021).
- RONAYNE, Margaret (et al.), *The cultural and environmental impact of large dams in southeast Turkey*, Galway; Kurdish Human Rights Project, London, National University of Ireland, 2005.
- RTS, *La charia - rts.ch - L'islam en Suisse*. <https://www.rts.ch/dossiers/l-islam-en-suisse/6738610-la-charia.html> (consulté le 8 juin 2021).
- SAFE DRINKING WATER FOUNDATION, *TDS et pH*. <https://www.safewater.org/french-fact-sheets/2017/2/9/tds-ph> (consulté le 28 juin 2021).
- SALAMÉ, Ghassan, « Review of L'URSS et le Proche-Orient : un essai de bibliographie », in *Politique étrangère*, 1980, Vol. 45, No. 4, pp. 1015-1021.
- SALUDEN, François Xavier, « Le barrage de Mossoul: le droit international appliqué au fragile équilibre entre stabilité post-conflit et destruction indiscriminée », in *Conseil québécois d'études géopolitiques*, 2017, vol. 3, no. 2.

SANLAVILLE, Paul, « L'eau au Proche-Orient (1ère partie) », in *L'Information Géographique*, 1996, Vol. 60, No. 2, pp. 46-57. https://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1996_num_60_2_6978 (consulté le 20 avril 2021).

SANLAVILLE, Paul (1933-2021) – *Institut français du Proche-Orient (Ifpo)*. <https://www.ifpoorient.org/in-memoriapaul-sanlaville-1933-2021/> (consulté le 23 août 2021).

SARKA-SPIP, Collectif, *Les printemps arabes et l'eau : l'Irak*. <https://www.partagedeseaux.info/Les-printemps-arabes-et-l'eau-l-Irak> (consulté le 12 avril 2021).

SCHWARTZSTEIN, Peter, *Iraq's Famed Marshes Are Disappearing—Again*. <https://www.nationalgeographic.com/science/article/150709-iraq-marsh-arabs-middle-east-water-environment-world> (consulté le 17 juin 2021).

SECURITY COUNCIL, « Resolution 1244 (1999). Adopted by the Security Council at its 4011th meeting, on 10 June 1999 », in *The International Journal of Human Rights*, 2000, Vol. 4, No. 3-4, pp. 369-375.

SHAMOUT, Mohammad et LAHN, Glada, « The Euphrates in Crisis Channels of Cooperation for a Threatened River », in *Journal of the Royal Institute of International Affairs*, avril 2015. https://www.researchgate.net/publication/316588192_The_Euphrates_in_Crisis_Channels_of_Cooperation_for_a_Threatened_River (consulté le 23 août 2021).

SHOUBER, Barik, *Der Entwicklungsweg des Irak Blockierung und Entfaltung des Akkumulationsprozesses in einem erdölexportierenden Land*, Darmstadt, Diss Gesellschaft Marburg, 1980.

SIMON, Reeva S., *Iraq between the two world wars: the militarist origins of tyranny*, New York, Columbia University Press, 2004.

SIMON, Reeva Spector et TEJIRIAN, Eleanor H., *The Creation of Iraq, 1914-1921.*, New York, Columbia University Press, 2012.

SIMONSON, Karin, *The Global Water Crisis: NGO and Civil Society Perspectives*, juin 2003, 49 p. <https://www.files.ethz.ch/isn/20304/06.2003.pdf> (consulté le 21 août 2021).

SINGH, Sachinder, « The Neo-Liberal Game of Privatising Water », in *National Geographical Journal of India*, janvier 2012. https://www.researchgate.net/publication/259897609_The_Neo-Liberal_Game_of_Privatising_Water (consulté le 17 juin 2021).

SIRONNEAU, Jacques, *Le droit international de l'eau existe-t-il ? - Évolutions et perspectives*, Ministère de l'Ecologie et du développement durable, novembre 2002, 19 p. <https://www.riob.org/IMG/pdf/DROINTER2.pdf> (consulté le 21 avril 2021).

SIRONNEAU, Jacques, « Le droit international de l'eau : une aide croissante au partage de la ressource ? », in *Geoeconomie*, 2012, Vol. n° 60, No. 1, pp. 77-88.

SKOROV, G., « L'aide économique et technique de l'U.R.S.S. aux pays sous-développés », in *Revue Tiers Monde*, 1960, Vol. 1, No. 4, pp. 491-510.

SLUGLETT, Peter, *Britain in Iraq: contriving king and country*, London, Tauris, 2007.

SLUGLETT, Peter, « Une mission sacrée pour qui ? Quelques réflexions sur l'Intégration Nationale et le Mandat britannique en Irak », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 2007, No. 117-118, pp. 33-49.

SOURDEL, Dominique, « La renaissance du monde arabe aux XIXe et XXe siècles », in *Histoire des Arabes*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, pp. 104-123.

STAFF, Reuters, « Veolia retenu pour une usine de dessalement d'eau en Irak », in *Reuters*, 2014.

STARR, Joyce R., « Water Wars », in *Foreign Policy*, 1991, No. 82, pp. 17-36.

SULAIMAN, Khaled, *#thewaterless: We are born guardians of water*, 2020. <https://ccij.io/we-are-born-guardians-of-water/> (consulté le 16 juin 2021).

SULAIMAN, Khaled, *'Water guards': New book on environmental stresses in Iraq | Planetary Security Initiative*. <https://www.planetarysecurityinitiative.org/news/water-guards-new-book-environmental-stresses-iraq> (consulté le 16 juin 2021).

THE NEW HUMANITARIAN, *Les déchets issus de la guerre et la pollution, cause de la hausse de la mortalité liée au cancer?*, 2009. <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/report/86606/irak-les-d%C3%A9chets-issus-de-la-guerre-et-la-pollution-cause-de-la-hausse-de-la-mortalit%C3%A9-li%C3%A9e-au> (consulté le 14 mai 2021).

THUILLARD, Hassan, *La naissance du territoire de l'Irak: à l'origine d'un État-frontière*, Genève, Graduate Institute Publications, 2012. <http://books.openedition.org/iheid/443> (consulté le 24 février 2021).

TIGNINO, Mara, « L'eau dans le processus de paix au Proche-Orient : éléments d'un régime juridique », 2004. <https://archive-ouverte.unige.ch/vital/access/manager/Repository/unige:4939?query=tignino> (consulté le 31 mai 2021).

TRIBUNE DE GENÈVE, « Irak – A Bassora, l'eau salée et polluée détruit tout », *Tribune de Genève*, 31 août 2018. <https://www.tdg.ch/monde/bassora-eau-salee-polluee-detruit/story/11445616> (consulté le 21 juin 2021).

TRIBUNE DE GENÈVE, « Irak – Un nouveau mort dans les manifs à Bassora », *Tribune de Genève*, 7 septembre 2018. <https://www.tdg.ch/monde/nouveau-mort-manifs-bassora/story/22008944> (consulté le 21 juin 2021).

TRIPP, Charles, *A History of Iraq*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

UNDP, *Human Development Reports*. <http://www.hdr.undp.org/en/countries/profiles/IRQ> (consulté le 2 juin 2021).

UNEP, *Environment in Iraq: UNEP Progress Report (Post-Conflict Environmental Assessment)*, 2003. <https://wedocs.unep.org/xmlui/handle/20.500.11822/856> (consulté le 28 juin 2021).

UNEP, *Iraq*, 2017. <http://www.unep.org/explore-topics/disasters-conflicts/where-we-work/iraq> (consulté le 18 juin 2021).

UNEP, *Cleaning up after ISIS: how Iraq's new chemicals team is trying to undo years of conflict pollution*, 2018. <http://www.unep.org/news-and-stories/story/cleaning-after-isis-how-iraqs-new-chemicals-team-trying-undo-years-conflict> (consulté le 20 avril 2021).

UNEP et WMO, *International Conference on Water and the Environment: Development Issues for the 21st century*, 1992. <https://wedocs.unep.org/xmlui/handle/20.500.11822/30961> (consulté le 20 avril 2021).

UNESCO, *International centre for water cooperation*, 2017. <https://wateractiondecade.org/2017/12/12/international-centre-for-water-cooperation/> (consulté le 21 juin 2021).

UNIVERSALIS, Encyclopædia, *IRAK*. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/irak/> (consulté le 30 mai 2021).

UNO, *UN Watercourses Convention*. <http://www.unwatercoursesconvention.org/> (consulté le 3 juin 2021).

UNO, *UNESCO Natural Sciences Portal*. http://www.unesco.org/science/water_iraq_fr.shtml (consulté le 26 mai 2021).

UNO, *United Nations Treaty Collection*.

<https://treaties.un.org/Pages/Result.aspx?tab=LON&searchText=Lausanne&dir=Publication/UNTS/LON&query=All> (consulté le 19 mai 2021).

UNO, *United Nations Treaty Collection*.

https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=treaty&mtdsg_no=xxvii-12&chapter=27&clang=fr (consulté le 3 juin 2021) ;

<https://treaties.un.org/pages/LONViewDetails.aspx?src=LON&id=560&chapter=30&clang=fr> (consulté le 18 août 2021).

UNO, *UNTC*. <https://treaties.un.org/Pages/showDetails.aspx?objid=0800000280161cd2&clang=fr> (consulté le 7 juin 2021).

UNO, « Von der Golfkrise 1990 zum Irak-Krieg 2003: Beiträge in dieser Zeitschrift », in *Vereinte Nationen: German Review on the United Nations*, 2003, Vol. 51, No. 2, pp. 43-43.

UNO, *Convention of Barcelona, United Nations Treaty Collection*. https://biblio-archive.unog.ch/Dateien/CouncilMSD/C-15-M-10-1921-VIII_BI.pdf (consulté le 19 août 2021).

UNSCR, *Security Council Resolution 1546 - UNSCR*. <http://unscr.com/en/resolutions/1546> (consulté le 4 mai 2021).

UNSCR, *Security Council Resolution 1546 - UNSCR*. <http://unscr.com/en/resolutions/1546> (consulté le 20 juin 2021).

USAID, *History | Iraq | U.S. Agency for International Development*, 2021. <https://www.usaid.gov/iraq/history> (consulté le 28 juin 2021).

USAID, *USAID Iraq Country Profile | Fact Sheet | Iraq | U.S. Agency for International Development*, 2021. <https://www.usaid.gov/iraq/fact-sheets/iraq-country-profile> (consulté le 28 juin 2021).

VAN EDIG, Annette, « Rechtliche Schwierigkeiten und Möglichkeiten eines multilateralen Wassermanagements im Nahen Osten », in *Verfassung in Recht und Übersee*, 1998, Vol. 31, No. 3, pp. 371-382.

VAUMAS, Étienne de, « Etudes Irakiennes (Deuxième Série). Le contrôle et l'utilisation des eaux du Tigre et de l'Euphrate », in *Revue de Géographie Alpine*, 1958, Vol. 46, No. 2, pp. 235-332.

VAUMAS, Étienne de, « Le barrage de Dokhan (Irak). », in *Annales de géographie*, 1960, Vol. 69, No. 374, pp. 446-448.

VAUMAS, L'abbé É. de, « Introduction Géographique à l'étude de Bagdad », in *Arabica*, 1962, Vol. 9, No. 3, pp. 229-247.

VEOLIA, *Hitachi et Veolia confirment leur leadership dans le dessalement à Bassora, en Irak*. <https://www.veolia.com/fr/groupe/medias/actualites/hitachi-et-veolia-confirment-leur-leadership-dans-le-dessalement-bassora-en-irak> (consulté le 28 juin 2021).

VEOLIA, *La fondation Veolia alimente en eau potable un camp de réfugiés à Mossoul en Irak*. <https://www.veolia.com/fr/groupe/medias/actualites/eau-potable-refugies-mossoul-veoliaforce-fondation-veolia> (consulté le 28 juin 2021).

VEOLIA, *Veolia remporte un contrat pour la construction et l'exploitation d'une usine de dessalement d'eau en Irak*. <https://www.veolia.com/fr/groupe/medias/communiques-de-presse/veolia-remporte-un-contrat-pour-la-construction-et-l-exploitation-d-une-usine-de-dessalement-d-eau-en-irak-0> (consulté le 28 juin 2021).

VEOLIA, Fondation, *Installation d'équipements pour approvisionner en eau potable 50 000 personnes*. <https://www.fondation.veolia.com/fr/actions/projets-soutenus/irak-croix-rouge-francaise> (consulté le 28 juin 2021).

VLIZ, *Qu'est-ce que l'eutrophisation?* <http://www.vliz.be/projects/iseca/fr/2012-10-23-07-54-45/qu-est-ce-que-l-eutrophisation.html> (consulté le 28 juin 2021).

VOSS, Katalyn (et al.), « Groundwater depletion in the Middle East from GRACE with implications for transboundary water management in the Tigris-Euphrates-Western Iran region », in *Water resources research*, 2013, Vol. 49, pp. 904-914.

WELLE, Deutsche, « Der Bau von Staudämmen verschlimmert die Wasserknappheit im Nahen Osten », *DW*, 8 octobre 2020. <https://www.dw.com/de/der-bau-von-staud%C3%A4mmen-verschlimmert-die-wasserknappheit-im-nahen-osten/a-55169720> (consulté le 25 mai 2021).

WIESBROCK, KATJA, « Testfall Irak: Von den Vorzügen abgestimmten multilateralen Handelns », in *Vereinte Nationen: German Review on the United Nations*, 2003, Vol. 51, No. 6, pp. 215-220.

WILSON, R, *Water-Shortage Crisis Escalating in the Tigris-Euphrates Basin*, 2012. <https://www.futuredirections.org.au/publication/water-shortage-crisis-escalating-in-the-tigris-euphrates-basin/> (consulté le 19 avril 2021).

WISCONSIN PROJECT, *Iraq*. <https://www.wisconsinproject.org/category/countries/iraq/> (consulté le 28 juin 2021).

WOOLWINE, Stephen M., *Water and Conflict in the Middle East*, U.S. Army Command and General Staff College, School of Advanced Military Studies, 1997. <https://www.hsdl.org/?abstract&did=> (consulté le 4 mai 2021).

WORLD BANK, *Iraq Country Water Resource Assistance Strategy : Addressing Major Threats to People's Livelihoods*, The World Bank, 2006. <https://ideas.repec.org/p/wbk/wboper/19449.html>

WORLD BANK, *Population, total - Iraq* | Data. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=IQ> (consulté le 14 avril 2021).

WORLD BANK, *Ressources renouvelables d'eau douce intérieures par habitant (mètres cubes) - Iraq* | Data. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ER.H2O.INTR.PC?locations=IQ> (consulté le 17 mars 2021).

WORLDOMETER, *Iraq Water Use, Resources and Precipitation - Worldometer*. <https://www.worldometers.info/water/iraq-water/> (consulté le 19 avril 2021).

YADIRGI, Veli, *The Political Economy of the Kurds of Turkey: From the Ottoman Empire to the Turkish Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.

YAPP, Malcolm Edward et SHAW, Stanford Jay, *Ottoman Empire - Classical Ottoman society and administration*. <https://www.britannica.com/place/Ottoman-Empire> (consulté le 20 mai 2021).

YOUSIF, Salaam, « Le Déclin de l'intelligentsia de gauche en Irak », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 2007, No. 117-118, pp. 51-79.

ZABRISKIE, Christopher Theophil, *Water Scarcity and Development in the Tigris-Euphrates River Basin*, Austin, University of Texas, 1995, 94 p. <https://apps.dtic.mil/sti/pdfs/ADA296559.pdf> (consulté le 20 février 2021).

ZAREI, Mohanna, « The water-energy-food nexus: A holistic approach for resource security in Iran, Iraq, and Turkey », in *Water-Energy Nexus*, 2020, Vol. 3, pp. 81-94.

ZELLA, L. et SMADHI, D., « La pénurie d'eau dans les pays arabes et la nécessité de l'utilisation des eaux non conventionnelles », in *L'ARHYSS Journal*, juin 2010, no. 8, pp. 149-166.

Convertisseur de devises dans le passé utilisant cours officiels à partir de 1953. <https://fxtop.com/fr/conversion-devises-date-passee.php?A=500000&C1=RUB&C2=USD&DD=01&MM=09&YYYY=1960&B=1&P=&I=1&btnOK=Chercher> (consulté le 17 août 2021).

« ESCWA Water Development Report 8: The Water-related Sustainable Development Goals in the Arab Region », 2019, 143 p. <https://digitallibrary.un.org/record/3894923> (consulté le 2 juin 2021) .

Falloujah, une bataille de symboles entre le pouvoir irakien et l'organisation État islamique, 2016. <https://www.france24.com/fr/20160523-irak-falloujah-bataille-jihadistes-ei-fallouja-abadi-milices-anbar> (consulté en 2023).

GDO Analytical Report: Drought in Syria and Iraq – April 2021 - Iraq | ReliefWeb, 2021. <https://reliefweb.int/report/iraq/gdo-analytical-report-drought-syria-and-iraq-april-2021> (consulté en août 2021).

HCDH | Le HCDH et les droits à l'eau et à l'assainissement. <https://www.ohchr.org/Fr/Issues/ESCR/Pages/Water.aspx> (consulté le 31 mai 2021).

« Le Chatt el-Arab, fleuve stratégique et frontière longtemps disputée », *L'Orient-le Jour*, 22 juin 2004. <https://www.lorientlejour.com/article/472843/Le-Chatt-el-Arab%252C-fleuve-strategique-et-frontiere-longtemps-dispute.html> (consulté en août 2021).

« Manifestations au Khouzestan iranien en raison de la pénurie d'eau », *RTS*, 18 juillet 2021. <https://www.rts.ch/info/monde/12354687-manifestations-au-khouzestan-iranien-en-raison-de-la-penurie-deau.html> (consulté en août 2021).

« Pétrole contre nourriture, un scandale mondial », *Le Monde.fr*, 5 août 2011. https://www.lemonde.fr/societe/article/2011/08/05/petrole-contre-nourriture-un-scandale-mondial_1555883_3224.html (consulté le 18 juin 2021).

Threat of disease in Iraq villages flooded by militants, 2014. <https://www.thenewhumanitarian.org/feature/2014/05/27/threat-disease-iraq-villages-flooded-militants> (consulté en 2021).

Table des matières

Remerciements	2
Sommaire	3
Liste des Figures	4
Introduction	5
La problématique	6
Cadre d'analyse	9
Les sources littéraires	10

Première partie Portrait historico-géographique de l'Irak

Chapitre 1 : Histoire politique de l'eau en Irak de 1915 à 2021	11
1.1 De l'occupation en 1915 à la République irakienne en 1958	11
1.1.1 De l'occupation en 1915 à l'indépendance en 1932	11
1.1.2 De l'indépendance à l'ère du parti Baas de 1932 à 1963	16
1.2 Le régime du parti Baas jusqu'à l'occupation américaine	19
1.2.1 Le Parti Baas et Saddam Hussein de 1968 à l'intervention américaine de 2003	19
1.3 Le printemps arabe	25
1.4 L'histoire de l'eau potable et l'accès à l'eau traitée	27
 Chapitre 2 : Portrait hydrologique et géographique de l'Irak	32
2.1 Introduction à la géographie de l'eau en Irak	32
2.1.1 Les données géographiques	32
2.2 La topographie de l'Irak et du bassin de l'Euphrate-Tigre	33
2.3 Les bassins hydrauliques des deux fleuves : l'Euphrate et le Tigre	35
2.3.1 L'Euphrate	35
2.3.2 Le Tigre	36
2.3.3 L'Euphrate, le Tigre et leurs affluents respectifs	38
2.4 La disponibilité de la ressource hydraulique	40
2.4.1 Les données de l'eau renouvelable	40
2.5 Consommation de l'eau	44

Deuxième partie entre la rivalité et l'hydro-politique

Chapitre 3 : La sécurisation de l'eau	47
3.1. Construction des barrages	47
3.2. Les barrages irakiens	47
3.2.1. Les barrages de dérivation	47
3.2.2 Les barrages-réservoirs	48
3.3 Les barrages et la gestion de l'eau	49
3.3.1 Le financement des barrages	51
3.4 Les aménagements turcs et syriens	51
3.4.1 Les aménagements turcs	51
3.5 La Syrie et l'Irak	54
 Chapitre 4 : La rivalité ou la coopération ?	56
4.1 Les accords bilatéraux	56
4.1.1 La coopération et les conflits entre 1920 et 1940	57
4.1.2 La coopération et les conflits entre 1960 et la guerre du Golfe 1990	57
4.2. Une institutionnalisation de la coopération régionale de 1990 à 2021	59

Troisième partie

La perspective interdisciplinaire

Chapitre 5 : Le droit international des eaux douces	61
5.1. Le droit international - Fleuve transfrontalier ou international ?	61
5.1.1 Entre les déclarations et les Conventions des Nations Unies	63
5.1.2 Les différentes interprétations juridiques des riverains	65
Chapitre 6 : L'analyse des variables	68
6.1 L'eau – une nouvelle arme ?	68
6.1.1. La privatisation de la reconstruction après 2003	71
6.2. La privatisation de l'eau	72
6.2.1 Les conséquences sur l'eau potable	72
6.2.2 L'institutionnalisation de la privatisation de l'eau	72
6.2.3. L'eau potable privatisée	73
6.3 L'impact environnemental	76
6.3.1 Les sécheresses depuis le Nil jusqu'à l'Euphrate	76
6.3.2 La pénurie des eaux	78
6.3.3 La salinité de l'eau	81
6.3.4 La décharge chimique	82
6.3.5 Les effets néfastes des barrages ?	83
6.3.6. Les conséquences au sud de l'Irak	83
6.4. L'absence de coopération régionale	85
6.4.1. La primauté des intérêts de l'État	85
6.4.2 Le conflit et les enjeux de l'eau	87
6.5. Le développement économique et la question de l'eau	88
6.6 Le Kurdistan irakien, syrien, turc et iranien	91
Bibliographie	94
Table des matières	113